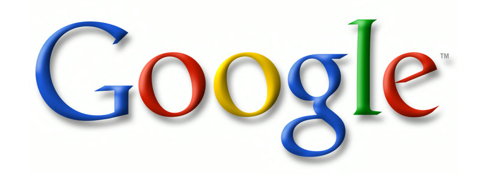



44 103 181 772
Digitized by Google


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

France

Crim.

X C.

MÉMOIRES

DE

MONSIEUR CLAUDE

CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ

SOUS LE SECOND EMPIRE

TOME NEUVIÈME



PARIS
JULES ROUFF, ÉDITEUR
14, CLOITRE SAINT-HONORÉ, 14

—

1882

MÉMOIRES
DE
MONSIEUR CLAUDE

CHAPITRE PREMIER

UN ESCROC DU GRAND MONDE

La Préfecture de police était prévenue, depuis la fin la guerre, que de nombreuses escroqueries avaient lieu tant en France qu'à l'étranger, par un habile chevalier d'industrie.

Cet acteur consommé, ce génie du vol poussait l'effronterie jusqu'à se parer des plus grands noms pour couvrir ses innombrables méfaits.

Les familles les plus recommandables finirent par faire mettre sur pied toute la police contre ce dangereux protée.

En moins de neuf mois de la vie la plus opulente,

cet impudent escroc avait usé notre armorial pour parvenir à délier les cordons de la bourse de ses nombreuses dupes.

Son passage n'était marqué que par des désastres. Il agissait sous les noms les plus pompeux, sous les titres de Macdonald, marquis de Tarente, comte de Beaumont, duc de la Trémouille, comme capitaine, comme attaché d'ambassade ou officier d'état-major des généraux les plus populaires ou les plus aristocratiques, martyrs de l'invasion ou victimes de la Commune.

Beau joueur, grand chasseur, très aimable convive, il séduisait son monde par ses prodigalités; il captivait par ses manières élégantes.

Qui ne se serait laissé prendre à ces préludes gentilhommesques rappelant ceux des plus fameux aigrefins du siècle dernier?

Il commençait par charmer par le ton et le langage les gens fortunés des différentes régions où il passait; et tous si agréablement happés à son passage, tous se laissaient engluer par ce charmeur, qui avait plus d'un tour dans son sac.

Le faux marquis de Tarente, le faux comte de Beaumont ou de la Trémouille, le faux aide de camp du général Gallifet, le faux parent de Lecomte, du général fusillé, n'avait qu'un titre incontestable acquis par ses méprisables exploits: celui d'un escroc du grand monde.

Lille, Paris, Rouen, Calais, Londres, Bruxelles, Spa, Berne et Florence marquèrent les principales étapes de ses incessantes escroqueries.

Les banques de France, de Belgique et d'Italie

eurent maille à partir avec ses diverses signatures. Le banquier Hichs, de Londres, le Crédit Foncier de Paris, le banquier Dolfus en furent pour leurs avances qui se montèrent en totalité à la somme de 20,000 fr.

Grand joueur autant qu'il était habile escroc, il avait gagné 40,000 francs à Bade et 10,000 francs à Spa, ce qui ne l'avait pas empêché de tout perdre dans une autre ville de jeux, où, en sa qualité de décavé, il s'était fait avancer 250 francs pour continuer son voyage, pour courir plus loin à de nouveaux exploits.

Dans sa détresse, il s'abaissait comme les vulgaires escrocs à duper les aubergistes, en oubliant d'acquitter sa note ou en leur empruntant de l'argent. Dans sa prospérité, le chevalier d'industrie redevenait bon prince.

Alors il signait d'un de ses noms de guerre, une souscription pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur. Il achetait avec la caution d'un fils de famille décavé par lui, dans la nuit, pour 500 francs de chemises de soie aux magasins de *la Petite Jeannette*.

En neuf mois cet escroc avait fait tant de dupes, sous les noms les plus aristocratiques, que la police n'était pas seule à se multiplier pour suivre ses traces; le *Journal des petites Affiches* promettait une récompense honnête à qui retrouverait ce malhonnête homme, escroc invisible et impalpable.

Astre fugitif, il brillait un instant comme un météore sur le ciel infini de l'escroquerie. Après avoir

ébloui ses satellites, attirés par son éclat d'emprunt, il ne tardait pas à rentrer dans la nuit dès que son passage venait de signaler un nouveau sinistre enfanté par sa lumineuse imagination.

Alors que devenait-il ?

Personne ne le savait jusqu'à l'heure où il se révélait sous un nouveau jour pour briller avec un nom nouveau dans une autre région.

Caméléon de l'escroquerie, il changeait de couleur comme de qualité; il allait de la position la plus misérable à la situation la plus fortunée... en apparence.

Le monde était pour lui un vaste théâtre dont il changeait à son gré les décors.

Un jour, l'attaché d'ambassade, le brillant marquis de Tarente, se métamorphosait en un ignoble voyou, il couchait sous des ponts, portait les paquets des voyageurs aux gares de chemins de fer.

Et la police ne tardait pas à apprendre que cet escroc ne changeait encore de rôle que pour happer au passage un noble personnage dont il attendait l'arrivée à Paris, avant de repartir dans sa localité et de faire de nouvelles dupes.

A l'occasion de cette métamorphose, la police eût pu parvenir à arrêter cet escroc si elle eût eu un autre fileur que l'agent Bagasse, dont la maladresse était proverbiale.

Elle savait à cette époque, par le rapport d'un inspecteur, que cet escroc était attendu à la gare de Lyon.

Il fut ordonné au brigadier Bagasse de s'y rendre avec quelques hommes déguisés en maçons.

Donc, Bagasse à la gare attendit notre homme tout en ayant l'air d'être venu là pour y exercer sa profession, ce qui lui permit, avec ses compagnons, de circuler dans toutes les parties de l'embarcadère

L'heure décisive a sonné; Bagasse a en poche le signalement de cet escroc avec son véritable nom.

C'est un homme au corps grêle, à la figure maladive, au teint pâle, et aux yeux très vifs; il se fait remarquer par une taille bien prise, très élancée, il a les mains, les pieds petits, son corps est d'une élégance qui répond bien aux différents noms, titres et qualités qui lui permettent de faire tant de ravages dans le grand monde.

Pourtant cet audacieux filou n'a pas vingt-deux ans. Cet attaché d'ambassade, cet officier d'état-major, ce prétendu fils de général, n'est en réalité que le fils d'un petit épicier de Courbevoie; il se nomme prosaïquement : Joseph Huchard.

Lorsque Bagasse et ses inspecteurs sont envoyés à la gare de Lyon, pour recevoir au débotté notre escroc, cet agent a le soin de recommander à sa brigade de filer les élégants qui vont sortir du train ayant la figure maladive, le teint pâle et les allures d'un parfait gentleman.

Ni lui, ni les gens de sa brigade ne trouvent à la gare ce qu'ils cherchent.

Il y a bien dans un coin du côté des bagages un espèce de mendiant commissionnaire qui attend

l'arrivée des voyageurs. Mais cet homme, tout en répondant au signalement que Bagasse tient en poche, est si misérable, qu'il ne peut-être l'élégant tant cherché et si bien dépeint.

Cependant un des inspecteurs s'approche de Bagasse, il lui chuchote quelques mots à l'oreille en lui désignant le voyou, qui ressemble, comme deux gouttes d'eau, au Joseph Huchard décrit sur le rapport.

Alors Bagasse se gratte l'oreille. Il se demande, sur l'observation de l'inspecteur, si l'élégant est bien en ce moment le sordide garnement qui, pour mieux tromper la police, s'est mis dans la peau d'un voyou.

Mon agent va droit à lui, lorsque les voyageurs commencent à envahir la salle des départs et des arrivées.

Le misérable surprend le mouvement de l'agent; loin de l'éviter, il le devance.

Imitant le geste, le langage, l'accent de celui qui a mis Bagasse sur la voie, il lui dit tout bas :

— Chut! je suis à *la coule*. Je sais pourquoi la *vache* s'est changée en *mufle* pour arquepincer un filou dont j'ai pris *le museau*. Moi aussi je suis au *réverbère*, et mes *mirettes* ne quitteront pas les siennes dès que le pante aura passé la *lourde* du train. La famille du daim m'a lâché du *pognon* pour dénoncer le roublard. Tenez, le voici, empoignez-le. Faites votre métier, j'ai fait le mien, bonsoir!

Et le voyou désigne un monsieur qui, sauf

l'élégance, est tout le portrait du chétif portefaix.

Plus de doute, Bagasse tient son homme. Il lâche le voyou qu'il a pris sous le bras, prêt à lui mettre les jambières et les poucettes.

Et, au nom de la loi, il va tomber avec ses hommes sur le monsieur!

Celui-ci est très surpris, très mortifié, très scandalisé de cette attaque imprévu.

La police ne démord pas de son erreur tant qu'un officier de paix ne vient pas éclaircir ce mystère au profit du monsieur pris pour le voyou qui, les mains dans ses poches, s'est débarrassé des agents, au détriment de son sosie.

On apprend trop tard que le chevalier d'industrie ne s'était rendu à la gare de Lyon que pour y attendre ce personnage titré, dont il tenait aussi à usurper le nom après s'être assuré qu'il pouvait, par sa ressemblance avec lui, jouer plus loin son rôle et se mettre dans sa peau.

Ce qu'il fit avec autant d'audace que d'impunité.

Cette fausse et ridicule arrestation, mise au nombre des impairs du maladroit Bagasse, faillit lui coûter cher, à une époque où le nouveau régime commençait à incriminer les agents de l'empire. Il s'en fallut de bien peu que Bagasse ne fût mis à la retraite.

Pendant ce temps-là, Joseph Huchard volait à de nouveaux exploits.

Après avoir exploité les généraux, il se fait une nouvelle spécialité. Il exploite la charité des

ecclésiastiques, auprès desquels il se donne pour une victime des événements de 1871.

Tantôt militaire, tantôt diplomate, tantôt ecclésiastique, Joseph Huchard joue ses divers personnages avec un talent, un aplomb qui rappellent l'audace et l'astuce du fameux *Collet:* le type, le modèle de tous les chevaliers d'industrie du commencement de ce siècle.

Comment tant de ruses pouvaient-elles être entrées dans l'âme d'un épicier?

« L'amour, prétendit Huchard à l'audience, avait fait ce miracle. »

En Belgique, cette patrie de l'escroquerie, Joseph Huchard avait eu pour maîtresse une nommée Marie S*** ; elle lui avait appris à vivre comme un fils de famille, en lui faisant prendre le nom, en le faisant vivre sur le patrimoine de ces héritiers, uniquement pour payer des toilettes que ceux-ci s'étaient refusés à solder à cette hétaire.

Mais cette source mystérieuse qui alimentait les nombreux tours d'escroquerie de notre héros ne fut jamais découvert. Elle pouvait bien être aussi problématique que la source du Nil?

Lorsqu'il fallut remonter, à l'instruction, jusqu'au premier exploit de ce chevalier d'industrie, cette femme resta introuvable comme les parchemins de son amant.

On sait que le mensonge est la pierre d'achoppement des châteaux en Espagne des grecs et des escrocs de toutes les parties du monde.

Après cette Marie S***, sa première maîtresse aussi

contestée que le premier roi de France; après ce Pharamond en jupon, Joseph Huchard a pour seconde souveraine une Suédoise, nommée Low.

L'amour, chez un escroc, n'entre qu'accidentellement en ligne de compte. La galanterie de Joseph Huchard ne sert que de ressort à sa lucrative industrie.

Aussi Mlle Low ne fut-elle pour lui qu'un pont, un pont d'or, il est vrai, pour arriver à se faire ouvrir la caisse de son banquier, un Suédois comme elle.

Grâce à l'indiscrétion de la belle Suédoise, la signature du banquier, rival du chevalier d'industrie, devint une véritable providence. Il n'hésita pas, tant que le besoin s'en fit sentir, à imiter le nom, le paraphe du galant exotique sur de faux billets aussi faux que sa signature.

La belle profita de ce condamnable commerce; son second amant, aussi généreux qu'habile, rendit à sa maîtresse tout ce qu'il prenait à son rival, pour ne pas faire mentir le proverbe quc, tout ce qui vient de la flûte, retourne au tambour!

Le hasard ne servit pas toujours aussi bien l'esprit ingénieux de notre escroc du grand monde.

Au moment de la guerre, Joseph Huchard qui a été sous-officier dans l'armée active, s'improvise, après amples informations, grand louvetier de France!

Pourquoi louvetier ?

Pourquoi se décore-t-il d'un grade supérieur dans la louveterie des ex-châteaux impériaux ?

Rien de plus simple pour un esprit aussi ingénieux que celui de ce fils d'épicier... de Courbevoie.

L'invasion menace de cerner Paris, elle rend sans emploi les gardes-chasse impériaux; ensuite, depuis l'empire, il n'y a plus de châteaux impériaux.

Donc, il est de toute humanité, pour ce louvetier improvisé, de penser à ces braves frappés de disgrâce et menacés de la misère par la faute... de l'empire!

Il apprend, au moment où Paris va fermer ses portes, que le grand louvetier des anciens châteaux impériaux vient de mettre au service de la défense nationale l'épée qu'il doit à César.

Le vrai louvetier n'attend qu'un ordre de l'état-major pour rabattre à l'Elysée ses gardes-chasse, menacés par l'armée allemande.

Pendant que le grand louvetier de l'ex-empire est en province, Huchard se fait délivrer, en son nom, son brevet de commandant pour échanger ses gardes-chasse en soldats d'un nouveau régiment de la Défense.

Il se présente avec une lettre du grand louvetier dont il s'est procuré la signature dans un bureau de journal; car le vrai louvetier, à ses heures, a été homme de lettres; sa famille a toujours entretenu un commerce avec les Muses et avec tous les directeurs de journaux.

L'état-major, qui croit avoir affaire dans cet escroc à un ami, ou tout au moins à un subalterne du louvetier, lui confie le brevet de son supérieur.

Dès qu'il le possède, il s'en sert pour lui-même; il prend le grade, la place de celui qu'il ne connaît que par la signature.

Les premiers gardes-chasse expédiés de la province pour occuper l'Elysée avec leur chef, pour y installer leur nouveau quartier, se voient commandés par celui qui s'est mis dans la peau du grand louvetier.

Huchard sait que sa dupe est encore loin pour rabattre les gardes retardataires, et les ramener à Paris, transformés en soldats de la Défense.

Mon Huchard n'hésite pas à commander ceux qui, déjà, ont pris le devant; il se rend avec eux à l'Elysée, dans un brillant uniforme de capitaine louvetier.

Il est sûr du succès et des bénéfices de sa ruse.

Le véritable capitaine ne doit venir que dans quelques jours, il a le temps de prendre à l'Elysée les postes assignés à ses hommes, qui n'ont jamais connu la figure de leur capitaine ; car son grade, au temps de l'émpire, n'était qu'une sinécure.

Les appartements de l'Elysée sont tout préparés pour recevoir M. le capitaine. Dans ces appartements se trouve la caisse où sont déposées les sommes affectées aux services du nouveau régiment.

Il ne doute pas qu'il n'ait le temps de prendre l'argent avant de laisser son épée au chef légitime.

Mais, ô guignon ! Un obstacle imprévu se dresse par une sentinelle montant la garde à la porte de l'Elysée.

Il se présente au moment où le faux capitaine de la louveterie s'avance à la tête de ses soldats pour

se faire présenter les armes et pour recevoir le salut de la sentinelle?

Que reçoit-il, à la place de cette salutation et des honneurs dus à son rang et à son grade?

Deux paires de soufflets vigoureusement appliqués par le garde récalcitrant, et qui ne craint pas, devant ce brillant capitaine, de risquer les rigueurs de la loi martiale.

A-t-il été reconnu ce fourbe? Non, bien loin de là, au contraire!

C'est parce que ce soldat croit avoir affaire au véritable capitaine de la louveterie de France, qu'il lui applique cette correction exemplaire.

Voici ce qui a motivé ce grave incident sur lequel notre escroc ne comptait guère.

Le vrai louvetier doit une somme considérable au frère de cette sentinelle.

Sous l'empire où le louvetier avait contracté cette dette, notre dignitaire, au lieu de l'acquitter, était parvenu, pour mieux se débarrasser d'un gêneur, à le dénoncer au Château comme un républicain dangereux. Il l'avait fait condamner comme tel après l'avoir ruiné avec toute sa famille.

C'était pour venger son frère, que cette sentinelle, ne connaissant que de nom le grand louvetier, s'était promis de lui infliger cette correction.

Il a tenu parole au moment où il monte sa faction, lorsque le faux capitaine est en train de se faire reconnaître à ce malencontreux personnage.

Ce dernier se sent perdu, par cet acte d'insubordination qui implique la peine de mort. Alors le

coupable ne craint plus de poursuivre jusqu'au bout sa vengeance.

Il défend au faux capitaine de passer outre, d'occuper les appartements de l'Elysée au nom d'une qualité dont est il indigne !

Mon faux capitaine, mon faux louvetier ne s'attend pas à cette rencontre insolite, qui gêne tant son industrie, il fait cependant contre fortune bon cœur.

Ce qui le gênait le plus, ce n'étaient pas les soufflets reçus, mais la défense d'entrer à l'Elysée où se trouvait la caisse tant convoitée. Il agit en grand seigneur, il dit au soldat :

« — Avant de vous faire passer par les armes, je veux que vous vous battiez. Je cours à mes nouveaux appartements pour régler les conditions de notre duel avec des témoins dignes de moi. »

L'obstinée sentinelle lui répond :

— Non ! non ! vous ne passerez pas ! tant que vous n'aurez pas vu mon frère que vous avez ruiné, qui tient à vous faire payer la prison que vous lui avez fait lâchement infliger sous l'empire. Moi, j'ai encouru la mort, je le sais, pour avoir voulu le venger sous les armes ! C'est à lui, maintenant, à lui qui vous connaît mieux que moi, de vous défendre d'occuper un poste indigne d'un lâche, d'un voleur tel que vous !

Cette fois la position devient très tendue : si l'escroc voit ce frère, il est perdu.

Ce dernier ne reconnaîtra plus en lui le véritable louvetier dont il paraît qu'il a tant à se plaindre ; alors il faudra bien qu'il se démasque, qu'il s'explique.

D'un côté comme de l'autre, il en était pour ses frais d'imagination !

L'escroc enrage contre le vrai capitaine louvetier qui, par son ancienne indélicatesse, lui fait perdre les bénéfices de la sienne.

Tout en faisant arrêter la sentinelle, Huchard garde le beau rôle ; il dit qu'il va au-devant de son frère pour lui faire payer l'outrage inattendu de ce parent vengeur.

Il part, mais pour ne plus revenir à l'Elysée ; il redoute avant tout le retour du frère de la sentinelle à la suite de cet épouvantable scandale.

Huchard part, on ne le revoit pas.

Deux jours après, le véritable capitaine de la louveterie revient à Paris avec ses gardes-chasse. Il apprend ce qui s'est passé.

La sentinelle, par la présence du frère qu'il croit avoir vengé, apprend son erreur.

Ce frère est dans une mortelle inquiétude depuis sa sortie contre un officier supérieur ; alors il profite de la chance qui a permis à son second lui-même de n'avoir eu affaire qu'à un escroc ou à un faussaire.

Il dit au véritable capitaine qu'il oubliera ce qui s'est passé entre lui et sa famille s'il remet son frère en liberté ; s'il consent, sur la cassette de la République, à lui rendre ce qu'il lui a prêté, ce qu'il a refusé de lui rendre d'abord sur la cassette impériale.

Le capitaine de la louveterie consent à cet arrangement ! Il le paye sur l'argent que son remplaçant n'a pu soustraire de l'Elysée, grâce à la sentinelle,

qui ne croyait pas, en défendant si bien son frère, préserver l'argent de la République contre les tentatives d'un filou si étranger à ce scandale de famille!

L'histoire des hauts faits de Huchard, cet épisode le prouve, rappelle les aventuriers mis à la mode dans les romans du XVIIIe siècle. C'est la même existence agitée, entremêlée de parties de plaisir avec des filles, de jour et de nuit, passées en chasse, au jeu ou en soupers.

En réalité ce gentilhomme déguisé n'a même pas été officier durant la guerre; à peine a-t-il été sous-officier.

Pour ses nombreuses aventures que je viens de signaler, Huchard est arrêté à Autun au moment où il va commettre sa dernière escroquerie chez un banquier de la ville, il présente une traite de 50 livres que le marquis de Tarente, *son père*, dit-il, lui a fait remetre à Londres.

Or, il arrive que le lieutenant de gendarmerie du Creuzot, à qui on avait adressé une plainte contre un marquis de Tarente, apprend qu'il s'en trouve un à Autun, il l'arrête, en télégraphiant à Paris sa capture.

Lorsque Huchard, qui n'a pas vingt-deux ans, comparaît devant le tribunal correctionnel pour répondre de ses escroqueries, elles sont si nombreuses que la nomenclature en est impossible!

A l'audience, sa tenue est très convenable; il fait les aveux les plus complets. Fils d'un épicier, sorti du collège après avoir fait sa quatrième, il avoue qu'il se sentait trop à l'étroit dans le cercle où l'humble position de son père l'a placé, qu'il était

né pour mener la vie large, à grandes guides, de fils de famille.

Voilà pourquoi il s'improvise d'abord marquis de Tarente, pourquoi il revêt un bel uniforme de capitaine d'état-major, pourquoi il se met sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur, accompagnée de plusieurs médailles, afin de prolonger le plus longtemps possible son odyssée d'escroc.

Il exploite partout avec une rare habileté les renseignements pris sur les différents personnages dont il se dit toujours l'héritier ou le parent. Une fois bien instruit sur leur compte, il s'*introduit dans les* cercles d'officiers; il se fait présenter à des chefs militaires par des négociants notables qui devenaient les complices involontaires de ses nouvelles escroqueries.

Aucun moyen de mise en scène n'a été négligé par lui; on l'a vu au commencement de la guerre, lorsqu'il se présente en capitaine de la louveterie de France à l'Elysée.

A Paris, pour s'ouvrir un crédit illimité, il n'hésite pas à payer à souper à des fils de famille, à des hétaïres à la mode, à des banquiers étrangers, très heureux de posséder sa signature... simulée.

Marquis de Tarente à Paris, il prend à Marseille et à l'étranger le titre de comte de Beaumont; il se fait adresser à l'hôtel de Noailles une dépêche signée : Prince Murat.

Cette dépêche annonce l'arrivée près de lui du prince et celle du général Galiffet.

Il portait alors dans un médaillon le portrait peint de Mme la marquise.

Voici les pièces à l'aide desquelles Huchard appuyait ses manœuvres :

1° Un passeport obtenu à Bruxelles pendant la Commune, de la légation de France;

2° Un passeport du nom de Beaumont daté de Bordeaux;

3° Une légalisation de la signature Macdonald, marquis de Tarente, capitaine, etc., etc., etc.;

4° Une commission militaire de lieutenant de dragons dont l'origine est inconnue.

Grâce à ces pièces, toutes plus fausses les unes que les autres, Huchard a pu vivre pendant neuf mois de la vie d'un millionnaire.

— C'est la guerre, dit-il, qui m'a perdu. Au commencement de l'invasion je me suis engagé; puis, libéré du service, je suis allé chez mon oncle à Bruxelles, où j'ai retrouvé une femme que j'avais connue à Paris, une Marie S***, elle ne consentit à renouer connaissance avec moi qu'à la condition de lui donner beaucoup d'argent. Alors, ajoute Huchard, je lui répondis que je n'avais pas le sou.

— Il y a un moyen bien simple d'en avoir, me répondit-elle, c'est de prendre le nom de ceux qui en ont.

— Et vous avez mis à profit, répond le président, le conseil de cette fille; vous les avez suivis, surtout avec beaucoup trop d'intelligence.

Le tribunal, après avoir passé en revue les phases de l'existence si colorée et trop remplie de cet escroc, arrive à un épisode qui lui est survenu à Toulon.

Là il se faisait présenter par un officier à une fille

Rosalie Besnard; après une heure passée avec elle, il parvenait à lui soustraire une montre en or, qu'il engageait au mont-de-piété; il quittait son hôtel, à Toulon, en payant l'hôtelier avec un bon de Beaumont, bon tiré sur des banquiers imaginaires!

L'armurier Gastines-Reinette, escroqué aussi par cet homme d'imagination, le fit poursuivre le premier avec le vrai marquis de Tarente et le véritable comte de Beaumont; ceux-ci étaient furieux, car leurs fils avaient endossé tous les méfaits et toutes les peccadilles de ce faux gentilhomme.

C'était à un point que le marquis et la duchesse de Tarente durent faire insérer un avis dans les journaux pour mettre en garde le public contre des manœuvres dont l'audace et l'habileté allaient croissant avec le succès.

Le tribunal, après avoir essayé de passer en revue tous les méfaits de ce caméléon de l'escroquerie, lui applique la peine la plus sévère, trop douce encore pour un pareil coupable.

Huchard est condamné à cinq ans de prison!

La loi ne peut être plus sévère pour un escroc qui, dans l'espace de neuf mois, n'a pas moins remué, par l'activité de son imagination, près d'un million, perdu pour ses dupes.

J'ai dénaturé à dessein le nom de ce jeune et dangereux escroc, par respect pour sa famille et pour l'honneur du corps de l'épicerie suburbaine.

CHAPITRE II

UN AIMABLE NEVEU

Requin ne flânait jamais, ou, s'il avait l'air de flâner, c'était en se préoccupant de son état de policier. Comme moi, il flairait partout son criminel. Il connaissait tous les récidivistes de Paris. Il n'avait pas besoin de consulter leurs dossiers, aux archives de la préfecture de police. Tous ses criminels étaient dans sa tête.

Dès qu'il les avait empoignés une première fois, ils étaient fixés dans son esprit, comme dans ses regards. Malheur à eux s'ils se rencontraient sur sa route, lors d'une affaire douteuse ; un crime, un délit quel qu'il soit, venaient remettre en cause tous ceux qui avaient déjà passé par ses mains.

Parmi les nombreux récidivistes de la connaissance de Requin, se trouvait un nommé le Marchand, demeurant à Paris, rue du Marais, chez les époux Sardine.

Requin, en parcourant un jour le Marais, avait reconnu ce le Marchand. Il se rappela avoir arrêté dix ans auparavant, comme voleur. Il apprit qu'il était parti le lendemain de sa rencontre, le 11 janvier, et que les époux Sardine n'avaient pas revu le Marchand depuis le 12 janvier 1872.

Or, le 17 janvier, un crime épouvantable frappa de consternation la ville de Rennes.

Détail singulier qui ajoutait à l'étrangeté du crime, l'assassinat avait été commis dans la maison habitée par un procureur de la République et un des jurés de cette ville.

Il semblait que la Providence eût voulu placer dans la maison de l'assassinat deux des vengeurs de la victime : le magistrat et l'un de ses juges; cependant la Providence fut aveugle, mais ce fut Requin, qui, de Rennes à Paris, aida la Providence.

Voici comment fut commis ce crime, tel que le donne l'acte d'accusation.

Une demoiselle Angélique Pinel, institutrice, âgée de 45 ans, habitait seule à Rennes, au troisième étage d'une des maisons de la place des Lilas, un appartement composé d'une grande chambre à coucher, d'une petite pièce avec fenêtre qui lui servait de cuisine et de salle à manger, elle n'avait d'autre voisin à son palier qu'une demoiselle Toussaint et sa bonne Depès.

Du 15 au 17, ne voyant pas sortir de son domicile l'institutrice Pinel qui, d'ordinaire, partait tous les jours, pour aller donner des leçons en ville, les voisins prévinrent la justice pour procéder aux constatations légales.

La propriétaire de la maison, Mlle Toussaint, découvrit la première le cadavre de la demoiselle Pinel dans la chambre noire, pendue à un portemanteau en fer, à un mètre soixante centimètres du sol, dans la position d'une personne agenouillée, les pieds touchant à peu près le plancher. Les vêtements paraissaient dans l'ordre habituel. Tout dans sa chambre semblait disposé comme d'ordinaire, nulle trace de lutte ni de désordre. Dans la cuisine étaient encore le couvert et le reste du repas. On remarquait seulement *deux* verres vides sur la table. La corde qui avait servi à la pendaison avait dû être prise dans l'armoire où il y en avait de semblable.

Comme cela arriva en maintes occasions criminelles, ainsi que pour l'affaire Brazès et celle de Zoé, la fille publique, l'homme de l'art attribua cette pendaison à un suicide. Il mit sur le compte de l'agonie les contusions contractées aux jambes de la victime. Mais de graves constatations matérielles ne tardèrent pas à révéler que cette mort avait été le résultat d'un crime.

La clef qui avait fermé la porte était introuvable, et l'on ne trouva chez elle ni les obligations, ni les titres au porteur dont elle était propriétaire.

Toutes ses valeurs n'étaient plus dans son tiroir de commode.

Alors on examina de nouveau le cadavre et l'on arrêta ces conclusions définitives, que le meurtrier, en assaillant sa victime, l'avait renversée, puis, lui appuyant les genoux sur les cuisses et les jambes, il avait porté les mains en avant pour la saisir à la

gorge, puis le pouce sur le côté du larynx. L'absence d'empreintes digitales indiquait que la strangulation avait été opérée par une main armée d'une sorte de tampon, linge ou vêtement.

Les soupçons ne tardèrent pas à se fixer sur le neveu de Mlle Pinel, Christian le Marchand, orphelin de bonheur, que cette demoiselle, malgré ses antécédents assez tristes, aimait comme une mère.

Cependant cette demoiselle, qui ne s'illusionnait pas sur les penchants vicieux de son parent, s'était toujours opposé à son mariage. Le neveu lui en avait gardé rancune.

Hélas! la femme le Marchand ne devait pas tarder à reconnaître les salutaires conseils de Mlle Pinel qui, quoique très attachée à son neveu, le considérait comme un fléau pour sa famille.

La femme le Marchand, infestée d'une maladie honteuse, par l'aimable et peu scrupuleux neveu de Mlle Pinel, rentrait à Rennes le 6 janvier 1872. Elle laissait son mari à Paris, chez les époux Sardine ; là le Marchand méditait sa vengeance, contre sa tante qui, la première, avait prévenu en vain la famille de sa femme de tout ce qui arrivait de fâcheux pour elle par ce mariage.

Dès que le crime fut connu, les voisins de la victime n'hésitèrent pas à accuser le Marchand.

Tous se rappelèrent que deux jours avant le crime, le Marchand était revenu à Rennes.

Il était alors sans ouvrage, sans ressource, à tel point qu'il empruntait à sa femme quatre francs pour aider à son départ.

Alors il connaissait parfaitement l'appartement

de sa tante; car c'était lui qui avait fait son déménagement à la Saint-Jean 1871, et placé ses meubles. Il était donc au courant de toutes ses habitudes et il savait où elle renfermait toutes ses valeurs.

Or, dès la seconde enquête, lorsqu'on reconnut que le meurtre n'avait pu être commis que par une personne au courant des habitudes de la dame, une arrestation fut ordonnée contre le Marchand.

Mais il n'était plus à Rennes.

Où était-il? A Paris, sans doute, puisqu'à la fin de janvier, le Marchand eut l'audace d'envoyer de la capitale une procuration pour se faire représenter à la succession de sa tante assassinée.

Ce fut le Requin qui, consulté sur les faits et gestes de le Marchand, indiqua où il pouvait être caché à Paris, dès qu'il n'était plus à Rennes, et qu'il pouvait bien être chez les époux Sardine.

Mais lorsque le Requin se présenta au domicile des anciens hôtes de le Marchand, il ne le trouva plus.

Il apprit que dès son retour à Paris, le 16 janvier, le Marchand n'avait pas reparu chez eux.

Requin se retira tout confus.

Il fit battre les garnis de la capitale. Il apprit que le 17 le Marchand avait loué une chambre à l'hôtel de la Picardie, et qu'il avait payé d'avance son hôtel avec des louis de vingt francs.

Lui qui était arrivé à Rennes dans la détresse la plus absolue, comment se faisait-il qu'il dépensait si aisément à Paris des billets de vingt francs?

Une circonstance décisive vint démontrer à Re-

quin et à moi, que le Marchand n'était pas étranger à ce crime.

Le 21 janvier, les époux Sardine lui remirent une lettre de sa femme, datée du 18, écrite à son ancienne adresse rue du Marais, qu'ils n'avaient pu d'abord lui faire parvenir, parce qu'ils ignoraient aussi sa nouvelle adresse à Paris.

Mais lorsqu'ils la connurent, le Marchand s'empressa de quitter la capitale, et l'hôtel de la Picardie.

Lorsque les époux Sardine, avant Requin, parvinrent à le découvrir dans cet hôtel, le Marchand leur dit :

— Je sais que ma tante est morte et qu'on l'a trouvée pendue !

Cette parole, transmise à Requin par les époux Sardine, prouvèrent à Requin et à moi qu'on n'avait rien à apprendre à le Marchand et que sa préoccupation lui avait fait dire ce que la lettre de sa femme ne contenait pas.

La lumière commençait à éclater.

Par un nouveau hasard, car le hasard joue toujours un grand rôle dans la police, Requin découvrit les numéros des obligations soustraites par le voleur et le meurtrier supposé de Mlle Pinel.

Des oppositions avaient été faites aux mains de leurs compagnies.

La police finit par découvrir que le 17 janvier, le lendemain même de l'arrivée à Paris de le Marchand, une de ces obligations avait été vendue à un changeur du Palais-Royal, par un individu qui, sur le bordereau de l'achat, avait écrit de sa main son nom et son adresse :

« Le Marchand, rue du Marais, 34. »

Ce bordereau fut saisi ainsi que la lettre de la femme le Marchand, avec l'annotation relatant les paroles du neveu :

« Je sais que ma tante est morte et qu'on l'a trouvée pendue ! »

Cependant le meurtrier ne se trouvait toujours pas.

Requin eut une inspiration lumineuse.

Dès que le Marchand n'était plus à Paris, il devait être dans les régions avoisinant l'habitation de sa femme.

Pour ce misérable sa femme devait être une seconde victime, dès que sa tante n'était plus l'objet de ses odieux larcins.

Et le Marchand ne tarda pas à être découvert et arrêté le 12 février, dans un département voisin.

Il déclara que le but de son dernier voyage était de voir sa femme, mais qu'avant de la voir il avait erré toute la journée dans la ville, dans la campagne, n'osant entrer chez elle, dans la crainte d'être réprimandé sur son voyage.

Son double voyage, en effet, pouvait bien être l'objet d'une réprimande.

Voici quel en avait été le résultat d'après les aveux de le Marchand une fois entre les mains de la justice :

Il était allé à Rennes pour emprunter de l'argent à sa tante.

La tante, non seulement lui en refusa, mais elle lui fit de sanglants reproches sur sa conduite.

Alors le colère le prit, il saisit Mlle Pinel par les

deux mains, puis appuya les pouces sur sa gorge et les doigts autour du cou.

A peine résista-t-elle !

Il prit ensuite une corde dans l'armoire et la pendit pour simuler un suicide.

Il s'empara dans la commode de deux obligations de l'Ouest et d'une somme de trente francs. Il sortit peu de temps après, referma la porte sans bruit, emporta la clef et la jeta en route dans un fossé.

Le crime commis en silence, avec une promptitude telle que ni le procureur de la République, ni le juré placés là comme une double sauvegarde de Mlle Pinel, n'eurent le temps de se rendre compte du crime commis à leur porte.

Lorsque le Marchand est pressé de questions par le juge d'instruction, il avoue qu'il a assisté au dîner de sa tante dans la cuisine, et qu'il a pris un verre de vin qu'elle lui offrit.

C'est lorsqu'elle s'est levée de table pour rentrer dans sa chambre qu'il l'a saisie par derrière, en lui pressant le cou comme dans un étau.

— Elle n'a pas résisté, dit-il, elle s'est affaissée tout de suite.

A l'audience, il ne lui est pas permis de nier sa préméditation au meurtre de sa tante.

Le neveu n'a-t-il pas tout prévu !

Il s'est enveloppé les doigts avec un tampon pour qu'ils ne puissent laisser de trace ; il a prémédité même la simulation d'un suicide pour sa victime. La malheureuse, malgré la promptitude avec laquelle elle est tombée morte étranglée, ne s'est pas affaissée sans résistance.

Les contusions profondes de ses jambes démontrent qu'elle a dû se débattre contre son assassin.

Du reste, le misérable n'en est pas à son coup d'essai. A vingt ans il a volé une de ses tantes, dont il était aussi le neveu chéri. Orphelin dès l'âge le plus tendre, le Marchand était déjà un très mauvais sujet. Le mari de la propre sœur de sa mère l'a fait partir comme mousse.

Il n'est revenu à vingt ans que pour devenir un voleur de profession, pour être condamné comme tel, après avoir volé sa première tante, une nommée veuve Joly.

Plus tard, il a agi en criminel à l'égard de sa seconde parente qui, quoique l'aimant comme un fils, ne pouvait pardonner à l'enfant prodigue son odieux passé.

Et ce fut parce qu'elle s'en souvenait trop que le Marchand, à bout de ressources, résolut de la tuer, de l'étouffer, en ne se contentant plus de la voler, comme il l'avait fait avec sa première tante.

Par tous ses ignobles antécédents, cet aimable neveu n'avait rien qui pût distraire la justice de sa sévérité à l'égard de ce criminel, presque parricide.

Aucune circonstance atténuante n'étant invoquée en faveur de ce vaurien sans cœur, de ce neveu cynique, débauché, voleur et assassin, la peine de mort lui est infligée. Ses deux tantes sont vengées !

CHAPITRE III

LE CHEMIN DE LA RÉVOLTE.

Le chemin de la Révolte est l'exutoire de la grande cité.

Il a remplacé avec avantage, pour tous les misérables bohémiens ou voleurs de Paris, les anciennes carrières d'Amérique. Il longe les fortifications et va de Neuilly à Saint-Denis.

D'où lui vient son nom si caractéristique ?

De son origine qui rappelle une époque tout aussi tourmentée que la nôtre !

Quoique voie plébéienne et très plébéienne, elle a son étymologie, elle date de la Ligue.

Cette voie obscure où le gaz pénètre à peine, coupée par des villas de chiffonniers, par des reposoirs de forçats, par des assommoirs, des huttes de mendiants, a pourtant son histoire. Elle servit de passage au connétable de Montmorency qui y trouva la mort en combattant les protestants dans la plaine

Saint-Denis; Henri III, en fuyant Paris sur cette route de la Révolte, jura de ne rentrer dans sa capitale que par la brèche et n'y rentra pas !

Aujourd'hui, après trois siècles, ce sont encore des protestants, mais des protestants de la civilisation, qui campent sur la voie de la Révolte.

Elle monte du boulevard Ornano à l'avenue de Clichy, pour se reformer à Saint-Ouen et pour aboutir, comme je l'ai dit, à l'avenue de Neuilly.

Sur cette terrible route, les attaques nocturnes sont fréquentes, on ne les compte que lorsqu'il y a mort d'homme; elle est devenue aujourd'hui l'immense souricière de la préfecture de police. Le gaz y brille moins que les lames de couteau des rôdeurs de barrières.

Le chemin de la Révolte, c'est l'asile du crime et de la misère; il commence par une chapelle qui rappelle la fin tragique d'un fils de roi entraînant dans son trépas toute une monarchie, il se termine par deux cimetières!

Cette longue et sinistre artère, gardée aux deux bouts par les morts, est coupée par la cité du *Soleil*, quartier des chiffonniers; par le *Petit-Mazas*, où la police de sûreté retrouve ses pensionnaires du Dépôt; par la cité de la *Femme-en-Culotte*, hantée par tous les *camelots* et bohémiens de la capitale.

La cité du *Soleil* est située derrière les routes du chemin de fer de l'Ouest, aux abords de Clichy.

Dès que la nuit tombe, malheur à qui s'y aventure. Il ne tarde pas à voir surgir de la voûte du chemin de fer ou de ses terrains vagues des surineurs tout préparés à exercer leurs talents.

Il n'y a que les chiffonniers, leurs voisins d'à côté à la cité du *Soleil*, qui aient le privilège de vivre en bonne intelligence avec ces rôdeurs de nuit.

La cité du *Soleil* doit son nom aux nombreux tournesols qui ombragent et abritent les huttes à ras du sol de ces Esquimaux de la civilisation.

Le *soleil* est aux chiffonniers ce qu'est la pie au savetier; ils ne peuvent vivre les uns sans les utres.

Ces soleils, hauts de sept pieds, se multiplient dans une atmosphère nauséabonde d'une âcreté insupportable; elle s'explique par les squelettes de chats, de chiens désarticulés, par des peaux de lapin tordues et appendues à l'ouverture de cabanes hyperboliques; cahutes faites de plâtras, de cartons de chapeaux, de lattes, de vieilles charpentes, de tiges de bottes, de paillassons, de bouteilles cassées et de morceaux de toile goudronnés.

La cité du *Soleil* est habitée par une population de deux cents chiffonniers. Il faut les voir le matin, vers les sept heures, à l'heure de la remonte générale, alors qu'ils se dirigent, la hotte pleine, vers leurs taudis formés par tous les détritus de la capitale.

On comprend que les chiffonniers *s'alcoolisent* aux assommoirs des environs pour ne pas mourir de la peste à la cité du *Soleil*, un nid à choléra. On comprend qu'ils s'y gargarisent durant une *plombe* (une heure) pour chasser les miasmes qu'ils portent avec eux.

Le *Petit-Mazas* est une colonie jumelle de la cité du *Soleil*. Elle indique, par son étymologie, les

hôtes qu'elle renferme. C'est là que la police de sûreté reprend son bien qu'elle est certaine de retrouver au Dépôt.

Le propriétaire de cette colonie n'est pas très sûr de ses locataires, aussi deux bulldogs veillent-ils jour et nuit à la porte de cet enfer, très bien clos par un mur hérissé de tessons de bouteilles.

Après le *Petit-Mazas* est située la villa de la *Femme-en-Culotte;* c'est une longue avenue d'habitations en bois, à un étage, orné d'un balcon, également en bois; sur les cent locataires qui habitent ce hameau, cinquante ont fréquenté le vrai Mazas.

Tous ces locataires, cependant, ont un métier, pour la forme!

Chez la *Femme-en-Culotte,* on cultive l'art d'élever les lapins, comme là-bas on cultive le tournesol! Le lapin est au camelot, ce qu'est le soleil au biffin! Chez la *Femme-en-Culotte,* les locataires, moins scrupuleux que les habitants de la cité du *Soleil*, ne se font pas faute de se dévaliser entre eux.

Ordinairement ce sont les enfants ou les femmes de ces honnêtes locataires qui se chargent d'empêcher les amateurs de lapins de s'en faire, en les élevant, 2,000 fr. de rente.

Un jour, un indigène de la contrée est salué par un voisin qui lui offre, de la part de sa femme, une lapine superbe pour faire croître ses lapins :

— Vos lapins, lui dit-il, vivent en célibataires, ce n'est pas le moyen de vous en faire des rentes; prenez ma lapine.

Et il la lui offre.

Joie et reconnaissance du voisin ; le lendemain, quelle est sa stupéfaction de ne retrouver dans la cabane ni lapins ni lapine.

Le voisin se demande si la lapine n'aurait pas eu une envie ! car elle était pleine, et si cette envie ne l'aurait pas poussée à dévorer ses amoureux ?

Mais il retrouverait au moins la lapine ? Il ne la voit pas, en revanche il s'aperçoit que la porte de son enclos a été forcée dans la nuit.

Il ne doute plus du tour pendable joué par son voisin, lorsque sa femme lui chante de manière à se faire entendre par-dessus l'enclos :

Que les lapins sont malheureux
Quand on leur a coupé la tête,
Que les lapins sont malheureux
Quand on leur a coupé la queue.

Désabusé, désillusionné, volé, l'indigène sort de chez lui pour se répandre en invectives contre son loustic et indélicat voisin.

Il est reçu par sa femme, par son fils qui lui administrent une volée de bois vert, ce qui l'oblige à porter plainte au commissaire.

Il a des témoins, pour prouver le dommage causé par le peu délicat voisin. Comme ces témoins en font autant de leur côté, le commissaire ne peut tirer que ces mots vagues de leur part :

— Monsieur, — répondent-ils à l'officier civil, en parlant du volé, — Monsieur, avait de fameux lapins, c'est vrai ; mais monsieur, ajoutent-ils en montrant le voleur, avait aussi une fameuse lapine.

— Enfin, demande le commissaire, qu'est-ce qui a forcé la porte de la cabane du plaignant ?

— C'est peut-être le lapin? ajoutent les témoins.

— Je ne plaisante pas, reprend le commissaire. Le plaignant, après avoir été volé, a été battu par la femme et le fils du voleur; les avez-vous vus?

— Non, répondent en chœur les témoins. Mais si monsieur a été battu, c'est peut-être bien parce qu'il avait voulu donner à son voisin le coup du lapin!

Le lapin est tellement en honneur dans cette partie du chemin de la Révolte, que l'on y découvre un *assommoir* qui a pris pour devise : au *Tombeau des lapins.*

C'est un grand établissement, avec une enseigne particulière peinte au-dessus de la porte. Elle représente des croque-morts, des prêtres et un suisse assistant au défilé de la danse macabre des lapins de tous les formats. Leur tombeau est représenté par une grande marmite!

Entrez dans cet établissement, sa clientèle est uniquement composée de *biffins.* Une seule liqueur se boit le matin, sur le zinc, le *camphre*, c'est de l'eau-de-vie si vous voulez, mais quelle eau-de-vie! Elle est préférable tout au plus à la digitaline.

Lorsque la première tournée de camphre est absorbée, les biffins, rangés devant le comptoir comme des soldats devant un état-major, se débarrassent de leur hotte pleine, et la salle voit monter jusqu'au faîte des piles de cachemires d'*osier.*

On dirait d'une tranchée comblée avec des gabions.

En semaine, les biffins se contentent de se piquer le nez sur le zinc; le dimanche, tous les lapins sautent dans la casserole du *Tombeau*.

C'est dans la salle du haut que les biffins en famille font des repas de corps, après avoir tordu le cou à des lapins qui ont vécu on ne sait comment dans un clapier dont l'origine est inconnue !

Tout cela n'est que le côté pittoresque ou plaisant de cette route de la Révolte qui ne l'est guère.

Il faut y voir le côté terrible, il ne manque pas, de la villa de la *Femme-en-Culotte* au *Petit-Mazas*.

A chaque instant, l'on rencontre dans ce quartier boueux, aux masures sordides, un poing égaré qui vient s'abattre sur les visages les plus innocents. Il ne faut jamais s'aventurer la nuit sur les terrains vagues de la route de la Révolte, aux *docks Saint-Ouen*, dont les abords sont hérissés de torgnoles, de coups de poings et de coups de couteau.

C'est aux abords des docks Saint-Ouen qu'Avinain songea à établir son hangar, avoisinant la Seine, pour y jeter ses cadavres coupés en morceaux. Il eut des imitateurs qui réalisèrent son rêve que lui-même accomplit loin de la *Raffinerie !*

C'est sur la route de la Révolte que fut découverte la fameuse *faiseuse d'anges* de Clichy. Elle ne tuait pas toujours les enfants. Elle en trouvait souvent un placement bien moins dangereux, bien plus lucratif en ne les envoyant pas directement dans l'autre monde; elle les confiait moyennant sa-

faire à ses voisins, les saltimbanques, qui ont aussi établi leur caravansérail au coin de l'avenue de Clichy.

Que d'enfants ont été livrés, par cette odieuse femme, à ces locataires de passage qui, l'hiver, séjournent à la Révolte !

Combien fut précieuse la faiseuse d'anges à ces exhibiteurs d'enfants. Une fois en possession de leurs sujets, ils leur cassaient en différents endroits les os des bras et des jambes pour les rendre malléables comme du caoutchouc. C'est encore de la route de la Révolte, voie lugubre et mystérieuse, que sortent les *enfants phénomènes* qu'on exhibe dans toutes les foires sans que la police puisse mettre la main sur leurs odieux créateurs ou fournisseurs !

Les rafles ne manquent pas sur cette ligne de la misère et du crime représentés dans leurs plus repoussantes spécialités !

Les rôdeurs de nuit savent cependant ce qui les attend à la Révolte, mais ils ne se découragent pas ; dès la nuit, ils guettent le passant dans des recoins sinistres qui commencent au Petit-Mazas pour s'accentuer d'une façon effroyable sous le tunnel du chemin de fer de l'Ouest.

Là, un homme est suriné d'une main sûre. La voûte du chemin de fer a des retraites menaçantes, dans des pénombres effroyables. L'air y est lourd et sans écho !

A chacune de ces retraites se tient une sentinelle du meurtre, le couteau en poche, la casquette à trois ponts sur les yeux.

C'est le rôdeur qui veille, tout en se gardant de la *renacle* ou de la *vache*, et en guettant un *pante*.

Vous le reconnaissez à sa casquette de soie étagée sur sa face terreuse, à sa bouche de raie, à ses dents jaunes et noires, et à son foulard rouge noué négligemment autour du cou. Il a commencé par être grinche, il finit par devenir assassin.

Un jour, un rentier des Batignolles s'engagea sous cette voûte ; il en sortit complètement dévalisé. Il ne sauva que sa peau. Encore dut-il la vie à la façon complaisante avec laquelle il se laissa dépouiller par les noctambules de la route.

Ils lui prirent son habit, sa montre, son gilet, son pantalon et le reste. De recoins en recoins, d'angles en angles, il sentit des mains courir sur lui comme autant de tentacules et qui finirent, lorsqu'il fut arrivé à l'autre extrémité de la voûte, à le laisser nu comme un ver !

Heureusement, la nuit était venue ; notre homme, qui, d'un côté de la voûte, était encore habillé comme le commun des bourgeois, n'avait plus qu'à se précipiter, à l'autre embouchure du tunnel, dans un poste voisin pour y cacher sa nudité !

C'est de ce côté de Clichy que la police livre a coup sûr ses chasses permanentes pour rendre à la prison les habitants du *Petit-Mazas*, qui font tout ce qu'il faut pour revenir à la prison portant le nom de leur colonie ; histoire pour ces indigènes de ne pas oublier d'où ils sortent avant de rentrer au grand Mazas.

Il existe, sur la route de la Révolte, au delà de

Clichy, une autre colonie dont les habitants ne sont composés en partie que d'anciens forçats.

Elle est hérissée de bicoques en planches ou de débris formés de moellons ramassés sur tous les points de Paris. Elle contient un ramassis de coquins de la plus belle eau ! L'ivresse, le vol, la prostitution y règnent sans partage avec le meurtre. On y fait école et l'on se conte tous les bons tours des récidivistes.

Les drames qui s'y passent alimentent journellement les faits divers des journaux. On est là dans la fameuse rue des *Rosiers*.

Là, un jour, un fils tua sa mère en l'assommant à grands coups de sabots ! Un jeune garçon y saigna un garçon de son âge comme un mouton, sans que les voisins songeassent à délivrer la victime !

Un jour, la femme d'un de ces honnêtes habitants meurt. Le mari, à son chevet, s'aperçoit que le cadavre porte une chemise à peu près neuve.

Quoique le corps soit à peu près glacé, il déraidit ses membres, au point de les désarticuler; il lui retire sa chemise avec un sang-froid qui égale son cynisme.

— Bah ! elle servira, se dit-il, pour une autre, ma défunte n'en a plus besoin !

Les mœurs de cette population interlope sont à l'unisson de ses principes.

A la *cité du Soleil*, chaque chiffonnier, gouverné par sa largue, a pour principale occupation de boire sa recette. Comme il faut que l'ouvrage se fasse, le plus souvent, il se fait par un *nègre*. Ce nègre est

un apprenti de treize à seize ans et qui, en récompense de la hotte qu'il remplit au compte du bourgeois, partage volontiers, et du consentement du *meg*, les faveurs de la bourgeoise.

Il y a aussi, sur la route de la Révolte, une autre colonie qui n'est pas très éloignée de la rue des Rosiers; c'est la cité des ***Mendiants***, C'est peut-être la plus riche colonie de cette voie de misère.

Chanteurs ambulants, infirmes vrais ou faux, y payent exactement leurs garnis. Ici l'on connaît à peine des locataires récalcitrants. On n'a pas besoin, comme à la colonie de la Femme-en-Culotte, de démonter les portes de ceux qui se refusent à payer leur chambrée. Sur le chemin de la Révolte, la chambrée se paye généralement à la semaine.

Chez la Femme-en-Culotte, cité essentiellement travailleuse, la fille *persille* dès l'âge de treize ans, elle appartient à tous les hommes de l'endroit. C'est le contraire à la cité du Soleil, où le jeune nègre, dès le même âge, est le mari de toutes les femmes !

Dans l'une et l'autre colonie, il y a des exceptions; la vertu y est d'autant plus appréciée qu'elle est toujours, sur cette voie criminelle et fangeuse, une exception ; car le vice n'est-il pas souvent le compagnon de la misère!

Sur tout le parcours de la voie de la Révolte, de Neuilly au boulevard Ornano, jusqu'à la barrière, on ne voit que des méandres tortueux, fangeux et sombres. Le gaz y est aussi absent que l'agent en uniforme.

Ce qui trancho sur cette misère, représentée par des taudis sans nombre, aux fenêtres louches, aux

portes bancales, à l'allure assassine, ce sont les quelques maisons blanches représentant des débits de vins ou des maisons de marbriers!

Derrière les unes comme les autres, on aperçoit des tonnelles coupées par des balançoires, des tirs, des cabanes de fritureries, en bois ou en toile. Ces cabanes, ces balançoires, ces tirs, frisent la voie qui se rapproche des fortifications, du côté de Neuilly ou des deux cimetières de Saint-Ouen.

On y voit des débits de vin ornés de ces enseignes: *A la libre pensée*, avec une énorme pensée sous forme de rébus; *Au pur sang*, pour désigner que l'on y boit réellement du jus de la treille, un mensonge, comme le lapin qu'on mange à l'enseigne du *Tombeau!*

Dans ce Tortoni excentrique, on ne reçoit pas que des chiffonniers: j'y ai vu, au premier étage, un déjeuner au fromage. Tous les convives étaient des croque-morts en goguette, trompés sans doute par l'enseigne de l'établissement.

L'aspect de la table était des plus bizarres. Trente chapeaux en cuir, avec crêpe, étaient appendus aux murs; trente gaillards, à la face empourprée, en habit de deuil, mangeaient joyeusement trente kilogrammes de pain assaisonné de trente livres de fromage et de trente litres à douze.

Ces gaillards ne pensaient guère à se mettre dans les cercueils de leurs clients. Ils ne songeaient qu'à s'enterrer sous la table. Le rouge de leur nez bourgeonné en rubis tranchait sur leurs habits de deuil.

Plus avisés que les chiffonniers, ils dédaignaient les lapins de l'établissement.

Lorsque les biffins se réunissent au *Tombeau* pour une cérémonie dans le genre de celle dont les croque-morts au nez rouge sont les ordonnateurs ces biffins se font un devoir d'implanter au *Tombeau*, en l'honneur du camarade décédé, leur pique-nique plantureux.

Alors les murs de la salle changent d'attribut; au lieu des chapeaux noirs, ce sont des crochets qui sont appendus aux parois; car les chiffonniers au teint blême tiennent à accompagner leurs collègues avec leurs armes; dernier hommage rendu à la mémoire du chevalier du crochet.

Ce qui se voit accidentellement au *Tombeau des Lapins* se voit journellement à l'assommoir de *La Libre Pensée*.

C'est assez m'étendre sur cette longue route de la Révolte, voie de misère, de prostitution et des crimes, route mal pavée, boueuse en hiver, sans ombre, où le vent siffle avec impétuosité dans une plaine dardée par le soleil en été, exposée en hiver à tous les caprices de la pluie et du vent.

Si j'ai parlé si longuement de la physionomie lugubre du chemin de la Révolte, c'est qu'elle sert de cadre à tous les révoltés de la civilisation que la police tient plus ou moins dans sa main.

La route de la Révolte a remplacé les anciennes carrières d'Amérique. Elle a triplé son ancienne population de malandrins, de criminels et d'assassins; c'est là que la police doit avoir toujours les yeux fixés quand un attentat se commet dans Paris ou

dans les environs. L'état-major des bandits se tient à l'étranger. Ses soldats sont presque tous au chemin de la Révolte.

Ses habitants servent, pour la plupart, de recrues à l'armée du crime.

CHAPITRE IV

LES DRAMES MYSTÉRIEUX.

En passant en revue, comme dans un panorama, les causes célèbres de notre époque, que de personnages problématiques se sont dressés devant moi comme autant de fantômes menaçants ! Et la société reste impuissante à les saisir !

En pleine prospérité de l'empire, c'est Jud. Après avoir tué un espion russe, ce Jud assassine un magistrat français, dont le but politique ne se dessine que sous la fin du dernier règne par l'horrible Troppmann ! Ces deux meurtriers, l'un sorti de la prison de Ferrette, l'autre d'un antre de faux monnayeurs, sont conduits par la même main ; cette main est invisible jusqu'à l'année terrible.

Si j'abandonne les hauteurs de la politique pour descendre sur le terrain de la police, que de scélérats échappent aussi aux poursuites des défenseurs de la loi !

Il n'y a pas que les gouvernements qui n'osent sévir contre des gens armés par leur contre police, il y a aussi des familles très influentes; leurs crimes restent inconnus, parce que leur infamie rejaillirait sur la société.

La vie politique, la vie extérieure, comme la vie privée, est pleine de ces mystères. L'affaire Praslin l'a prouvé. Cet assassinat, en marquant de sang les marches d'un trône, y a fait glisser le dernier monarque des Tuileries; il en est mort comme notre empereur qui mourut du coup de pistolet de son cousin tuant Victor Noir.

La police est impuissante contre ces coups de foudre!

Que peuvent faire les modestes serviteurs de la magistrature, lorsque les tribunaux restent sans force contre les orages de nos révolutions qui remettent tout en cause, jusqu'à l'existence d'un peuple?

L'affaire Brazès, pour ne rester que sur le terrain de la police, en offre un singulier exemple.

Cet obscur débitant de la rue l'Abbé-Groult, qui passe pour avoir été frappé d'apoplexie dans sa cave, qui devient ensuite un objet de suspicion pour sa famille, qui provoque de nombreux rapports contre tous les scélérats de Paris, n'est pas tué cependant par un boucher. C'est en vain que ce *Guiche* est dénoncé dans le vingt-neuvième rapport que j'ai publié à la suite de tous les autres, uniquement pour faire connaître le travail consciencieux de la police; et Brazès, comme tant d'autres, reste la victime mystérieuse de la Commune.

Ces meurtres figurent sans nom d'auteur dans les

milliers de dossiers de la révolution de mars dont je faillis aussi être le martyre.

Et pour que le nombre de ces drames mystérieux s'augmente, il faut descendre l'échelle sociale avec le chef de la sûreté, ce représentant ostensible de la police fermée; alors il lutte de nouveau contre des scélérats inconnus, parce que, en dehors des gouvernements, ces bandits ont, je le répète, une police presque aussi bien organisée que la nôtre.

J'ai indiqué déjà les marches et les contremarches de cet internationalisme du crime, avec les *chefs qui* le dirigent. Je ne parlerai que des *causes particulières* qui m'ont rendu impuissant à déchirer le voile de certains drames mystérieux.

Les assassinats de Limours doivent être rangés dans cette catégorie, moins par la faute du gouvernement ou par l'habileté de leurs meurtriers, que parce que leurs assassinats compromettaient jusqu'au respect dû à la magistrature.

L'affaire Collin, le crime de la rue de Rivoli, exercé par M. V*** sur un agent d'affaires, peut être aussi classé parmi ces drames.

Les procès-verbaux qui suivent la première constatation de ce crime, tel que je l'ai raconté d'après ces procès-verbaux, ne s'accordent plus avec sa constatation.

En voici la preuve par ce rapport rédigé après la visite du commissaire :

« Aujourd'hui, 8 mars 1872, vers une heure et demie de l'après-midi, une fenêtre du deuxième étage de la maison de la rue de Rivoli s'ouvrait avec fracas, une vitre se brisait, des cris au secours,

à l'assassin! s'en échappaient; ils mettaient en émoi la dame G***, concierge de ladite maison.

« Collin était affaissé sur un fauteuil de cuir. Il avait à la tête une horrible blessure avec une fracture de l'os pariétal. Devant lui, un homme était étendu sur le parquet, la mâchoire supérieure était brisée et sa cervelle s'était répandue près de lui. Le fauteuil, le bureau, le sol, tout était plein de sang.

« Collin *existait* encore. B***, commissaire de police aux délégations judiciaires, se rendit auprès de ces deux personnages quand ils *n'existaient* plus. V***, marchand de vins aux Halles et rue J.-J. Rousseau, s'était rendu auprès de l'agent d'affaires pour y discuter ses intérêts. Une discussion était intervenue au sujet du second établissement dont il n'avait pas pris possession, faute d'argent.

« Une pièce, trouvée d'abord sur le bureau, avait fait connaître que V*** était venu avec l'intention formelle de s'approprier par fôrce ou par intimidation une somme de 20,000 fr., à titre de dommages et intérêts, réels et fictifs.

« Cependant une descente de police ayant eu lieu, après la première sortie du clerc, Collin criant au secours, il fut constaté que la pièce, trouvée d'abord dans le cabinet de l'agent d'affaires, n'existait plus! On ne peut s'expliquer la disparition de ce papier très important; car V*** ne tarda pas à succomber après la victime qu'il avait faite, et il fut impossible de signaler la cause de ce double meurtre. »

Ce qui parut plus extraordinaire que la perte de cet écrit, cause directe, unique peut-être d'une que-

relle qui avait dégénéré en un assassinat et un suicide, ce fut la disparition du jeune clerc.

Malgré les actives recherches de la police, il fut impossible de retrouver le jeune garçon qui, le premier, avait mis en émoi tout le quartier, en signalant à la justice les deux victimes de ce drame dont les affreux détails et la fin tragique restèrent toujours impénétrables.

Un événement tout aussi inexplicable, dont les conséquences furent moins lamentables, se passa entre deux femmes et un mari, un trompeur malgré lui.

L'adultère du mari eut lieu en dormant, c'est le somnambulisme qui, dit-on, en fut cause.

La femme J***, dit l'enquête, est âgée de trente ans, séparée de son mari, elle est sujette, au printemps, à des accès de somnambulisme. Une nuit, se trouvant sous cette influence, la dame, domiciliée rue de la Félicité, dans le 17e arrondissement, s'habille et sort, après minuit, à l'heure où Paris commence à devenir calme et silencieux.

Après avoir parcouru plusieurs quartiers déserts, elle s'arrête avenue de Saint-Ouen, devant la maison portant le nº 7; elle sonne, la porte s'ouvre, malgré l'obscurité qui règne dans l'escalier, elle monte d'étage en étage. Elle trouve une clef sur une porte, elle entre et met la clef dans sa poche.

Le logement est occupé par les époux M*** qui dorment profondément.

La somnambule s'approche et se glisse dans le lit de M***. L'époux, quoique plongé dans le plus profond sommeil, sent une légère pression, il cède un

peu de place et se rendort, en ronflant de plus belle. Le matin, à cinq heures, celui-ci s'étant réveillé, reste muet d'étonnement à la vue d'une femme couchée près de lui et qu'il n'a jamais vue.

— Qu'est-ce que vous faites ici? lui demande-t-il d'un air ahuri.

— Ouf! fait la somnambule en se réveillant, en se détirant avec effort!

A peine a-t-elle repris le sentiment de la réalité qu'elle regarde l'époux et la femme couchés auprès d'elle.

Alors, c'est la bouche béante, les yeux écarquillés qu'elle promène ses regards dans le logement :

— Où suis-je? s'écrie-t-elle. Qui m'a amenée ici? De grâce! ajoute-t-elle en regardant le mari tout aussi stupéfait qu'elle, ne me faites pas de mal.

La femme, sur ces entrefaites, s'est réveillée; elle ne peut croire à l'apparition involontaire de celle qu'elle considère comme une rivale, dans son propre lit.

Elle saute comme une furie de sa couche. Elle se jette, comme une énergumène, entre son époux stupéfait et sa rivale sans le savoir. Une rixe va s'engager entre l'épouse jalouse et la malheureuse somnambule.

Comme l'épouse est encore avec son époux dans la lune de miel, elle ne peut se faire à l'allongement subit de son croissant. Elle se répand en invectives contre la femme qui, aussi nue que la somnambule, se blottit dans un coin, en prenant l'attitude d'une biche effarée et traquée.

Des invectives, l'épouse irascible va passer aux voies de fait.

Le mari croit simplement avoir affaire à une folle, lorsque son épouse croit être en présence d'une Messaline. Pour faire cesser une équivoque qui compromet son bonheur et entache son innocence, l'époux se décide à aller chercher un gardien de la paix.

La femme, de son côté, nie l'action du hasard dans l'inexplicable visite de la noctambule, elle adresse une plainte au commissaire de police. La famille de la femme, jalouse de sa quiétude, menace le mari d'une rupture avec son épouse.

Dans l'intervalle, la femme J***, tout aussi intriguée que le mari, ce trompeur malgré lui, est interrogée par ce commissaire de police. Elle déclare ne se souvenir de rien. D'ailleurs, la position qu'elle occupe, malgré les plaintes de la femme jalouse, la met en dehors de tout soupçon; elle est relaxée.

Un autre cas de somnambulisme, beaucoup moins innocent, est prétexté par une intrigante. Dans la même année, cette femme provoque de nombreuses dupes au milieu de la haute société parisienne.

Cette intrigante se prétend la nièce de Riancey, fille naturelle de la duchesse de Berry, très liée avec le comte de Chambord, parrain, disait-elle, d'un de ses enfants; elle s'est fabriquée des diplômes de capacité qu'elle a également obtenus en... dormant !

Dans un accès de somnambulisme, explique-t-elle pour sa défense, j'ai pris des diplômes des cours de l'abbé G***, j'en ai rempli les blancs en

mon nom, sans avoir la conscience de ce que je faisais. Ces diplômes sont ainsi conçus :

« *Cours de l'abbé G****, *décerné* à Mme HENRI DE LA SALLE, en échange des soixante-quinze premières présidences qu'elle a obtenues dans les diverses facultés tenues par l'abbé G***. »

Cet abbé était son amant.

La très noble dame, prétendait-elle, avait surpris ses diplômes à l'abbé G*** quand elle dormait; l'abbé, pour excuser ces larcins, lui avait dit qu'elle était somnambule.

Par malheur pour la noble dame, extralucide, elle n'en était pas, avec ses diplômes, à sa première escroquerie.

Ses méfaits, commis sans l'aide du somnambulisme, finirent par inquiéter la haute société parisienne qu'elle exploitait si bien au nom de la charité.

Alors la philanthropique escroqueuse se rendait au nom de l'*Œuvre des enfants pauvres* dans les plus grandes familles de France pour quêter pour ses *pauvres enfants*.

Elle adressait d'éloquentes suppliques à la princesse de Rohan, à la comtesse de Cars, à la baronne Roschschild, à la princesse Demidoff, sous des noms bien plus ronflants que celui de la Salle.

Tantôt elle s'appelait la marquise de Kersan, tantôt la comtesse de la Mothe.

Cette escroqueuse du grand monde est le pendant du faux marquis de Tarente. Elle est arrêtée dans la même année, comme le marquis qui n'était, comme on le sait, que le très prosaïque fils d'un petit épicier de Courbevoie.

Il est vrai que la Commune, qui avait anéanti nos actes civils, donnait un champ libre à tous les intrigants de la capitale. Ni le prince du Maroc, cet enfant de troupe; ni le fameux marquis de Tarente, ni la fausse comtesse de la Mothe n'est chiche de prendre des titres nobiliaires, comme les chefs de la Commune avaient pris du galon.

Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre; quand on annoblit sa roture, il n'en coûte pas plus de se dire bâtard de prince ou princesse du sang, tel était le dernier cas de la fausse comtesse de la Mothe.

En moins de six mois, cette dame était parvenue à récolter, tant par ses démarches personnelles que par ses suppliques écrites avec un style à la Bossuet, une somme de 3,000 fr.

Il est vrai que pour obtenir ce résultat, au nom de la charité, la protégée de l'abbé G***, un véritable abbé, celui-là ! gourmand comme un abbé de l'ancien régime, n'était pas aussi la première venue.

La veuve de la Salle avait épousé un officier de cavalerie. Il était mort heureusement pour lui, en 1864, avant de connaître les exploits de sa moitié, qui, jusqu'à sa mort, lui avait laissé un nom intact.

Il n'en était pas de même de sa fortune.

A cette époque, cette dame était propriétaire d'un château qui pouvait aller de pair avec tous ses châteaux... en Espagne. Le château de *Chahuan*, nom excentrique comme sa propriétaire, représentait, pour la châtelaine, un actif de 90,000 fr. et un passif de 130,000 fr.

Elle comblait le déficit du patrimoine de ses pères par les économies qu'elle faisait sur les bénéfices de ses nombreuses escroqueries.

Le malheur voulut que le chaperon de ses méfaits fût un ver rongeur. L'onctueux et facile abbé se laissant surprendre des brevets de capacité par sa noble maîtresse, en état de somnambulisme, était aussi gourmand que gourmet. Ce *médium* faisait, dit le rapport adressé à la justice, des repas de trente francs avec son abbé magnétiseur.

On ne dîne pas avec une femme lettrée, la fille de la duchesse de Berry, comme avec une petite bourgeoise des Marais! On n'appartient pas en vain à une noble famille, on se doit à soi-même, comme M. l'abbé se devait à son estomac.

Quant à la comtesse, elle aspirait à toutes les supériorités! On n'est pas née sur les marches d'un trône pour ne pas aspirer à toutes les hauteurs; au Parnasse comme au faîte de l'arbre héraldique.

Elle prétendit, un jour, être la collaboratrice de V. S***, le dramaturge célèbre. Si elle ne touchait pas le droit d'auteur acquis à sa collaboration, c'était pour ne pas compromettre son illustre origine avec l'espèce lettrée.

Spirite comme son collaborateur, la noble dame, bas-bleu à ses heures, se contentait dans des vers plus que médiocres, vraie poésie de prince, de communiquer avec l'âme de V. S***..

Et comme elle avait l'art de compromettre par ses intrigues ceux qui recevaient ses suppliques, au nom de l'*Œuvre des enfants pauvres*, ces nombreuses dupes dans la noblesse comme dans les arts fi-

nissaient par se taire, une fois édifiés sur la châtelaine de *Chahuan*.

La vérité était que la fausse marquise de Kersan, la fausse comtesse de la Mothe ne faisait des actes de charité qu'à elle-même et à son abbé, en raison de cet adage, que charité bien ordonnée commence par soi-même.

Mais tous les grands personnages, alimentant cette pourvoyeuse de l'*Œuvre des pauvres malades*, ne tardèrent pas à savoir où passait leur argent. Les pauvres malades qu'elle prétendait secourir étaient tous très bien portants; c'étaient elle et son abbé qui récoltaient, le plus souvent, les abondantes aumônes du faubourg Saint-Germain !

Par les lettres qui furent lues à l'audience, signées des plus grands noms de France, les aumônes cessèrent de pleuvoir dans l'escarcelle de la charitable dame et du pieux abbé quand on soupçonna leurs supercheries. Les suspicions dont fut l'objet la présidente à perpétuité des cours de l'abbé G*** ne se manifestèrent pas que dans des lettres aigres-douces, non, elles se transformèrent en plaintes sérieuses adressées au parquet.

Une enquête fut faite à propos de cette dame de la Salle prétendant dans une lettre adressée, toujours pour l'*Œuvre des pauvres malades*, à une noble et riche famille, qu'elle était d'une origine royale et qu'elle avait tout perdu !

Pour mon compte, j'appris que ce que cette dame avait surtout perdu, c'était son casier judiciaire.

En 1869, cette escroqueuse du grand monde

avait été condamnée, pour les mêmes escroqueries, à six mois de prison.

Alors je me mis personnellement en campagne pour tempérer les désastreux effets de l'imagination de cette dame trop titrée.

Comme il ne fallait pas procéder avec une châtelaine de *Chahuan* comme avec une simple sirène de Saint-Lazare, je me mis au courant de sa manière de vivre, de ses moindres faits et gestes.

J'appris que la fausse de la Mothe habitait les environs d'Auteuil.

Là, elle recevait fréquemment son abbé, en compagnie d'un riche personnage, d'un prétendu nabab, sollicitant la main de la soi-disant bâtarde de la duchesse de Berry.

C'était, disait-on, un vilain, très vilain, qui désirait décrasser sa roture, dérouiller ses écus amassés dans les bas-fonds de la société, en s'alliant avec une marquise descendant des lis !

Ce riche personnage n'était-il qu'un riche de mauvais aloi ou un intrigant comme l'abbé G*** ? En tous les cas, j'appris que la dame de la Mothe, qui avait une enfant ayant pour parrain le comte de Chambord, n'était rien moins qu'aux abois !

Après avoir dupé par ses mensonges et par son astuce une dame H***, sa maîtresse d'hôtel, à l'enseigne de l'*Hôtel-de-France*, pour une somme assez ronde, elle n'avait plus, pour sortir de la misère, qu'à se *mésallier* avec son gros sigisbée.

Muni d'un mandat contre cette escroqueuse du grand monde, je me présentai chez elle à l'heure de son déjeuner, à sa villa d'Auteuil.

J'entrai dans une élégante habitation, gardée par deux domestiques mâles, en habit noir, comme il convient à une pieuse patronnesse de *l'œuvre des enfants malades.*

Je pris un nom supposé, en me faisant annoncer, à l'un des domestiques, comme l'intendant du prince de R***.

Au nom princier que je prononçai, je fus reçu par la noble dame dans un petit salon, à ameublement sévère, dont les prie-Dieu, les diplômes de l'abbé G*** composaient les plus dignes ornements.

Je vis une dame d'une quarantaine d'*années* affectant un grand air de piété. Elle ne manquait pas d'allures. Elle avait une physionomie aristocratique, d'une expression sereine, douce et austère à la fois.

En ma qualité de physionomiste, je devinai, sous cette apparence d'austérité, un grand fonds de sécheresse, un esprit d'intrigue d'une mobilité aussi féconde que pernicieuse. Pour moi, cette femme, d'une duplicité très rentrée, devait être très dangereuse.

Je me calquai sur sa mine pieuse, sur son air confit en religion, je parlai bas; car, dans son pieux asile, maîtres et laquais aussi parlaient très bas, à peine si on s'entendait marcher ; je lui dis :

— Madame, une pauvre femme vous attend au faubourg Saint-Jacques pour recevoir, de vos mains, les secours qu'elle réclame de vous pour ses trois enfants. Je suis chargé par le prince, mon maître, de vous accompagner, afin de distribuer en votre nom les secours que vous avez implorés, au nom de

l'*œuvre des enfants malades*, pour cette intéressante famille.

La dame, prise à son propre piège, ne pouvait se refuser à me suivre.

La veille, elle avait écrit une supplique pour les pauvres gens que je lui désignai, au prince dont je me prétendais l'intendant.

— Monsieur, me dit-elle avec un sourire qui dissimulait son profond dépit, je vous suis, le temps de mettre un chapeau ? Je suis toute à Dieu comme aux pauvres qu'il m'envoie à secourir, par les soins de votre illustre maître !

Je vis, en l'attendant, en regardant par les fentes de la porte du salon donnant sur la salle à manger, qu'elle était en train de faire un copieux déjeuner avec deux hommes gras : l'un avait le costume religieux, c'était l'abbé G***, sans doute? l'autre était un monsieur rougeaud, aux allures apoplectiques comme l'abbé, c'était probablement son sigisbée et son futur, appelé à acquitter la note de l'hôtesse de l'*Hôtel de France*.

J'entendis même la noble dame dire aux deux hommes gras et en mettant son chapeau :

— Il faut que je sorte. Cet imbécile de prince me fait suivre au sujet des secours imaginaires que j'ai inventés : quelle corvée ! Comment me tirer de là ? J'aviserai en route.

Mais la comtesse de la Mothe n'eut pas la peine de le mettre en frais d'imagination pour couvrir son nouveau mensonge.

A peine eut-elle dépassé le salon pour m'accompagner, qu'elle trouva à la porte de sa villa un

fiacre gardé par deux de mes agents qui n'avaient pas aussi bonne mine que ses corrects et hypocrites valets.

Une fois en voiture, j'exhibai devant la dame, inquiète à la vue de mes subalternes, mon mandat, je criai au cocher :

« — A la préfecture de police! »

L'escroqueuse du grand monde courba la tête, poussa une profond soupir, puis éclata en sanglots en cachant sa tête dans les mains.

Elle était prise pour la seconde fois.

Le tribunal fut très indulgent pour cette *escroqueuse* du grand monde.

Pour l'abbé G***, il fut mis hors de cause. Elle pouvait compromettre avec cet abbé complaisant bien des personnes du haut clergé.

Plus d'une dame du noble faubourg, trompée par la fausse qualité de cette prétendue fille de la duchesse de Berry, s'était laissée aller aussi à des confidences dangereuses qui n'étaient plus du domaine de la charité.

Dans l'intérêt de la religion, pour l'honneur de certaines grandes dames, le procès de cette escroqueuse resta sur le domaine pur et simple de l'escroquerie !

Elle n'eut, quoique récidiviste, que le minimum de la peine.

Bien des drames mystérieux, auxquels a été mêlée, sous prétexte de religion, cette adroite intrigante, sont restés ignorés du public.

Lorsque son temps sera fini, elle reprendra le cours de ses exploits, au nom des grands person-

nages dont elle tient plus d'un secret ; puis, elle ira, sans aucun doute, se faire pendre ailleurs !

J'ai connu une autre somnambule qui n'avait pas l'intrigue ou l'amour du lucre pour base. Très sincère dans ses allures de démoniaque, dans ses extases hystériques, elle n'en était que plus dangereuse.

C'était une femme très dévote. Les prédispositions de ses sens, les hallucinations de son esprit avaient tellement frappé son imagination, qu'elle en était arrivée à considérer son mari, qui ne pratiquait pas ses devoirs de catholique, comme son plus mortel ennemi.

L'homme et la femme habitaient les environs de Montbrison, dans une ferme dont ils étaient propriétaires.

En moins d'un an, cette femme mit quatorze fois le feu à la ferme de Pinay, pour y faire brûler son mari qui, disait-elle, était déjà voué au feu de l'autre monde.

Quatorze fois, le mari, mis en garde contre les folies de sa femme, parvint à faire éteindre ces incendies !

Chaque fois qu'il était parvenu à les éteindre, le mari, aussi positif que la femme était exaltée, s'écriait, en souriant :

— Après tout, qu'est-ce que cela me fait que ma femme me brûle, je suis assuré !

Sa dévote épouse ne se rendait aussi criminelle devant la loi, que pour essayer de sauver l'âme de son époux. On disait, dans le village, que son but était de frapper l'esprit de son mari, en lui

faisant croire que ces incendies éclataient d'une façon surnaturelle afin de le ramener aux pratiques religieuses.

Elle avait associé à son pieux ou *infernal* devoir, sa bonne, Marie M***, elle était chargée de mettre le feu, soit au lit où les époux reposaient, soit aux lits de leurs propres enfants.

Mais Marie M*** se contentait de placer des allumettes ou de l'élixir de menthe sous les meubles de sa chambre. Jamais, malgré les ordres de sa maîtresse, elle n'y mettait le feu. Jamais elle ne pouvait se résoudre à faire flamber son maître.

Alors c'était Mme F*** qui, durant le sommeil de son époux et de ses enfants, se levait à pas de loup et mettait le feu aux paillasses.

Durant treize fois sur quatorze, la femme, le mari et les enfants ne furent pas grillés, grâce à la servante prévoyante qui éteignait le commencement d'incendie allumé par cette vengeresse de l'Eglise.

La bonne, on le voit, n'était pas aussi implacable que sa maîtresse ? Quoique très dévote elle-même, elle ne voulait pas la mort du pécheur ; elle ne comprenait même pas le sacrifice exigé par le Dieu d'Abraham ou par Mme F***.

Ce qui prouve, dans cette vengeance surhumaine, que la femme du fermier obéissait à des extases surnaturelles et cataleptiques, c'est que la femme, une fois le feu allumé, ne se réveillait plus pour recommencer ses épreuves dans lesquelles elle eût succombé si sa bonne n'y eût mis bon ordre.

Ces épreuves, pour bien confondre ou intimider

son mari, ne se bornaient pas à celles du feu!

Il arrivait souvent à l'époux de cette femme trop dévote, que des débris de vitre lui tombaient sur la tête, au moment où il s'y attendait le moins.

C'était encore un des tours de sa femme.

Pour laisser supposer à son irréligieux époux que ces vitres se brisaient toutes seules, elle les avait préalablement coupées avec un diamant !

Le bruit de ses pas, le mouvement brusque d'une porte suffisaient pour briser toutes les vitres entamées. L'épouse lui disait devant ce nouveau dégât : « C'est le diable qui remue ; il ne quitte pas la maison depuis que tu t'obstines à ne pas visiter l'église. »

Enfin, au quatorzième incendie qui faillit dévorer en totalité la ferme de Pinay, la justice fut saisie de cette affaire ! Les mystères de ce drame ne tardèrent pas à être éclaircis.

Dès que la femme F*** et sa bonne, Marie M***, furent traduites à la barre, comme étant les incendiaires de la ferme de Pinay, la servante fut reconnue aussi innocente que la servante de Palaiseau.

Elle prouva que sa maîtresse n'avait agi dans les incendies que sous l'empire d'un fanatisme poussé jusqu'au délire et qu'elle n'avait jamais eu la conscience de ses actes.

La bonne fut réhabilitée, louée même de ses actes de dévouement. Sa maîtresse fut acquittée, parce que la justice ne condamne pas plus les folles que les somnambules, des êtres inconscients !

Un criminel positif, par exemple, dans un drame

tout aussi mystérieux que les drames que je viens de passer en revue, ce fut Antoine Couturier. Il tua sa femme parce que, séparé d'elle à l'amiable, elle se refusait à lui rendre ses meubles.

Cet homme était un ivrogne. Marié en secondes noce avec une veuve, mère de deux enfants. Ancien employé de Waflard, il buvait aussi bien comme croque-mort que comme débitant de vin, au boulevard Vaugirard. Il se nommait Antoine [Couturier.

Cet ancien employé des pompes funèbres avait reçu, en se mariant, tout un ménage de son premier patron; car ce Couturier, avant d'aimer outre mesure la dive bouteille, avait été un assez bon employé.

Le directeur des pompes funèbres, en reconnaissance de ses anciens services, lui avait fait son cadeau de noce. Plus tard, Couturier était devenu ivrogne et batailleur; et le directeur n'était peut-être pas fâché de se débarrasser de cet employé, trop gai pour son métier.

Comme on le pense, Couturier, en se changeant en marchand de vin, ne put plus espérer se corriger de son défaut; ce disciple de Bacchus s'en donna à qui mieux mieux en buvant à même ses tonneaux et en mettant de moins en moins de l'eau dans son vin.

Il but tant, qu'il aurait fini par boire son fond si sa femme, qui avait encore à payer son établissement, n'eût mis le holà.

Elle le mit si bien, qu'un jour, en vertu d'une séparation très en règle, elle défendit à son second

mari l'accès de sa boutique. Elle lui disputa ses meubles jusqu'à ceux qu'il tenait de M. Waflard, lorsqu'il était son employé.

Antoine Couturier était violent, irascible; une fois qu'il était gris, il poussait ses actes de violence jusqu'à la férocité. Il s'escrimait souvent contre sa femme, et Couturier n'étant pas le plus fort devenait le plus traître. Il avait avec elle contre lui ses belles-filles. Deux belles-filles et une femme contre un beau-père, c'était trop pour un homme seul !

Un jour ou plutôt un matin qu'il venait d'être expulsé par sa femme, en lui réclamant au moins ses meubles, il entra dans une rage des plus violentes.

Toute la journée, il ne cessa de boire, en accablant sa femme d'injures à la porte de son propre établissement. Il ne ménagea pas plus ses belles-filles : Marie et Marguerite Taffin, deux luronnes, l'une modiste, l'autre couturière, qui avaient la main leste comme elles avaient le cœur large.

Le jour de cette scène, l'une des filles Taffin reprocha violemment à Couturier les mauvais traitements qu'il faisait subir à sa mère.

Couturier ne lui répondit qu'en l'accablant d'injures et en l'humiliant. Il dit tout haut à qui voulut l'entendre :

— On m'empêche de boire chez moi avec des p*** que j'ai chaperonnées ! Eh bien, j'ôterai le goût du pain à la mère de ces péronnelles qui m'ont tout pris jusqu'à mes meubles.

Cette demoiselle Taffin, l'une des filles de sa femme, devait se marier quelque temps après.

Il gouailla le futur en proclamant devant la porte de l'établissement qu'il n'avait plus le loisir de franchir, que son futur gendre était un jobard comme lui, en entrant dans une famille où les fleurs d'oranger étaient inconnues.

— Encore, ajoute-t-il, si ma femme et mes filles n'étaient que des farceuses, mais ce sont des voleuses ! Et elles me prennent jusqu'aux meubles de mon ancien patron.

La scène se continue jusqu'au soir; une fois la nuit venue, Couturier, qui occupe une chambre à part, séparée de la boutique de sa femme, se munit d'une hachette; le lendemain, dès l'aube, il entre dans la boutique, quand sa femme vient d'y descendre.

Armé de sa hachette, il se jette sur Mme Couturier, lui fend la tête, sans lui donner l'explication préalable de son crime.

Au bruit occasionné par ce meurtre, par l'unique et déchirant cri poussé par la victime, les deux filles accourent !

Quel est leur désespoir, à la vue de leur mère, la tête fendue, le corps étendu au milieu d'une mare de sang, tandis que son époux, son bourreau, la main sur sa hachette ensanglantée, se vante de l'odieux forfait qu'il vient de commettre !

Lorsque Couturier paraît aux assises, il ne dit rien pour se défendre ! Il laisse planer un doute injurieux sur ses deux belles-filles ! On dirait que le monstre, après avoir assassiné sa femme, tient à flétrir tout ce qui l'entoure.

Il est condamné à la peine de mort.

Je le revois dans son cachot, la veille de son exécution; il me dit une parole qui me fait connaître le mobile de son assassinat.

— Monsieur Claude, si vous redevenez veuf, ne vous remariez jamais!

Le lendemain, j'accompagnai, comme toujours, Couturier à l'échafaud; prêt à en monter les gradins, il dit aux aides du bourreau qui voulaient l'attacher avant de le conduire:

« — C'est pas la peine, puisqu'il faut y passer, j'irai bien seul, sans votre attirail, à votre lunette! »

Il meurt.

Moi seul, peut-être, ai-je connu le mobile de cet assassin. La rage d'être isolé et éconduit par sa famille improvisée.

CHAPITRE V

CE QU'ON TROUVE DANS LES FOULES.

Paris, après avoir passé par toutes les humiliations, par toutes les calamités, renaissait à la joie. On lui annonçait l'arrivée d'un souverain de l'autre monde, celle du shah de Perse.

Il fallait revenir de loin, d'Asie, pour songer à visiter la capitale à peine sortie de la disette, de l'incendie, des ruines de deux sièges et d'une inondation !

Mais Paris avait assez souffert, il fallait le rendre aux plaisirs. Par ordre, Paris allait donc saluer un souverain pour se gaudir encore comme sous l'empire.

Il est vrai que la capitale devait bien cela au shah qui, sur la foi du régime déchu, s'était embarqué pour explorer à son tour les bords de la Seine et pour venir saluer aux Tuileries l'ex-hôte des

souverains de toutes les Russies, de Prusse, d'Autriche et des deux Turquies.

Il est vrai qu'il n'y avait plus de Tuileries! Et que l'Europe ne songeait guère à Paris.

Ce n'était pas la faute du shah.

Il n'était pas responsable, lui, de nos événements qui, après son long voyage, l'obligeaient à saluer en France la République à la place de l'Empire.

Et ce n'était pas sa faute, non plus, si le président de la République n'était plus M. Thiers, remplacé la veille par le maréchal Mac-Mahon.

L'auguste étranger, qui voyageait pour s'instruire, n'était pas assez au courant de nos mœurs, de notre politique, de notre caractère pour savoir que, sur les bords de la Seine, les souverains et les flots sont changeants.

Or, la préfecture de la Seine, vers le milieu de l'année 1873, avait été avertie que S. M. le shah de Perse arriverait à Paris, le 6 juillet, vers six heures du soir, à la gare de Passy, par le chemin de fer de ceinture.

A l'occasion de cette entrée solennelle, à laquelle la capitale n'était plus accoutumée, la préfecture de la Seine avait été convoquée en corps pour recevoir avec pompe cette Majesté d'outre-mer et d'outre-Orient.

Le nouveau président de la République, remplaçant M. Thiers renversé le 24 mai, n'était pas fâché, à l'occasion de cette solennité inopportune, de faire oublier aux Parisiens leurs horribles et récents malheurs.

Dans cette intention, on fit sortir du Garde-Meu-

ble les attributs et les décorations des fêtes de l'ancien régime, en vue de cette fête inattendue, donnée à un souverain inconnu par un peuple effaré.

A tout prix, il fallait oublier et s'oublier soi-même.

Ce fut le shah qui profita des nouvelles dispositions du président de fraîche date d'une République qui ne l'était que de nom.

Le président fêtait-il bien le shah ou son avènement ?

En tous les cas, dès l'annonce de l'arrivée *de l'auguste* personnage à Paris, toutes les autorités furent sur pied pour le recevoir... royalement.

La police de sûreté, en raison de cette fête donnée sur un volcan, fut aussitôt requise pour veiller à ce que la cérémonie ne fût pas troublée par des perturbateurs rancuniers ou chagrins.

Grâce à la vigilance de mes nombreux agents, le nouveau président, assisté du préfet de la Seine, entouré des membres du corps municipal, put recevoir avec autant de pompe que de quiétude Sa Majesté le shah de Perse à l'arc de triomphe de l'Étoile.

Au sujet de cette réception, je me rappelle certains détails typiques. Les nouveaux ministres du président reçurent le shah de Perse, dans des costumes de sénateurs... du temps du second empire.

Pour ma part, je fus autorisé à donner pour escorte au shah, dont l'aigrette diamantée fit la joie de tous les badauds, des personnages de la rue de Jérusalem, moins chargés de composer sa brillante

escorte que de protéger son parcours pouvant être menacé par des soldats de la Commune, ennemis-nés de cette pompe... antidémocratique.

Ces agents, destinés secrètement à protéger l'auguste personnage, étaient autorisés, par ordre, à porter toutes les plaques en verroterie dont ne sont pas avares, vis-à-vis de leurs clients, les marchands de décorations étrangères.

Jamais on ne vit une escorte plus diamantée, plus étincelante, plus rutilante autour du shah de Perse; ce soleil, par son aigrette de feu, fut entouré d'étoiles qui, en réalité, ne furent que... des étoiles filantes!

Cette mise en scène, qui flattait les Parisiens, était nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique. On était trop près de la Commune; et la réaction puissante avait peur de ses adversaires vaincus, qui n'étaient pas tous sur les pontons.

Les soldats de la révolution de mars, peuplant alors les prisons de Versailles ou en route pour Nouméa ou la Nouvelle-Calédonie, ne songeaient guère, cependant, à une manifestation politique contre le shah! Ce que mes agents découvrirent dans la foule idolâtre, ravie de renaître aux plaisirs et aux pompes de la capitale, ce furent moins des révolutionnaires chagrins ou barbus que d'élégants et dangereux pick-pockets!

J'ai dit à plusieurs reprises, en parlant du brigandage moderne, après avoir étudié, à Londres, ses nombreux voleurs, que les pick-pockets forment dans la capitale de la Grande Bretagne une vaste association; j'ai dit qu'à chaque grand événe-

ment dans le continent, les pick-pockets, sous les ordres d'un grand chef, sont jetés par escouades dans les foules payées par l'émeute ou stimulées par la curiosité publique. J'ai indiqué qu'à Londres, les détectives eux-mêmes ne sont pas éloignés, moyennant salaire, de faire cause commune avec ceux qu'ils ont pour mission d'arrêter!

Eh bien, à l'occasion de l'arrivée du shah de Perse, les mêmes faits se produisirent. Pour la première fois, depuis que mon administration s'était épurée, après l'arrestation de mon *Pifsoif*, un de mes agents, un nommé *Sémagenon*, chargé d'arrêter les voleurs, fut arrêté à son tour par sa propre escouade.

Il avait été surpris la main dans le sac, avec des pick-pockets qui, filés d'abord par sa brigade, avaient été relâchés, sur son ordre, au moment où il partageait avec eux le produit de leur recette malhonnête.

Heureusement que, dans notre patrie, les policiers de l'école Sémagenon représentent des exceptions extrêmement rares. Nos agents, pour la plupart d'anciens soldats, sont presque tous de solides et dévoués serviteurs. Si tous ne valaient pas Requin, Œil-de-Lynx pour l'habileté, tous valaient Bagassé pour la probité et le dévouement.

Il fallait pourtant en excepter un Sémagenon qui, à l'audace du *Pifsoif*, joignait une instruction que celui-ci n'avait pas.

La nature de l'emploi qu'il occupait, sa parfaite connaissance de la langue anglaise avaient porté sur lui le choix de la justice pour toutes les affaires

dans lesquelles étaient signalés les filous de la Grande-Bretagne pris en flagrant délit de vols sur la territoire parisien.

Par malheur, à la reception du shah de Perse, Sémagenon ne fut pas assez discret avec ses complices, dont l'invasion venait d'être conseillée par lui au débotté de l'illustre asiatique! Il fut plus fidèle au mot d'ordre donné par la franc-maçonnerie des fouilleurs de poche d'outre-Manche qu'à la consigne que je lui donnai, en escortant le shah!

S'il se découvrit cette fois, ce fut parce que l'aigrette diamantée de l'auguste visiteur était, comme je l'appris plus tard, le point de mire des aigrefins de la Grande-Bretagne, dont mon Sémagenon était le sous-chef, le lieutenant sous les ordres du fameux Benson de Londres.

Ce Benson, dont j'ai déjà parlé, ce héros du Wapping, ce client redouté de Scottland-Yard, est, je le répète, le Napoléon du vol et du meurtre.

Ce n'est que dans des cas très rares qu'il méconnaît sa grandeur, au point de la compromettre dans les foules. Les masses sont faites pour ses subalternes. Il dirige ses soldats en habile stratégiste, il leur indique les positions les moins accessibles aux policiers, leurs ennemis, quand cés ennemis, comme les Sémagenon ou les Pifsoif, ne sont pas en réalité de leurs amis!

Chaque soldat de Benson a sa spécialité dans la compagnie des pick-pockets : les uns font les squares, les autres le bois de Boulogne, certains n'exercent que dans les cafés, les theâtres ou les omnibus.

Tant pis pour ceux qui se laissent prendre. Comme je l'ai dit précédemment, un voleur anglais *ne mange jamais le morceau*, parce qu'il est solidaire de sa grande compagnie; lorsqu'il est pris avec un *collègue*, ce dernier, face à face avec son complice dans l'antichambre d'un juge d'instruction, a l'ordre de ne pas le reconnaître.

La main qui le guide jusqu'à la barre ne l'abandonne pas, même en prison. Elle s'ouvre pour lui jusque dans son cachot, pleine de ces consolations matérielles qui aident les prisonniers à supporter les rigueurs de l'arrestation et de la captivité.

Comment n'en serait-il pas autrement, puisqu'ils ont jusque dans l'administration des prisons et jusqu'à la sûreté, des acolytes qui ne cessent de les protéger? j'ai indiqué tout cela à propos *de la police des voleurs*.

Pifsoif, vis-à-vis des bandes italiennes de la *Mafia*, me l'avait prouvé; Sémagenon, vis-à-vis des pick-pockets de Benson, devait me le prouver encore.

Cet agent se fit connaître au passage du shah de Perse. Cet infidèle agent, par sa correspondance privée avec Benson, fit découvrir sa part active dans les opérations du banditisme anglais qu'il était sensé poursuivre.

A l'occasion de l'arrivée du shah, on saisit chez lui une lettre significative dans laquelle il disait :

« Envoyez-moi de bons voleurs (good robbers), par ma position à côté du shah, je leur indiquerai le coup à faire pour *escamoter son aigrette* sans crainte de la police. »

On voit d'ici le jeu dangereux que j'avais fait moi-même à l'illustre oriental, en lui donnant pour satellite cet inspecteur infidèle.

Lorsque ce misérable fut démasqué, je n'hésitai pas à le livrer à la magistrature. Les journaux de l'époque l'ont fait connaître en stigmatisant cet agent d'un nouveau genre.

Un des journaux de ce temps-là écrivait, en parlant de ce misérable :

« Tantôt il se révélait aux voleurs anglais comme un agent de la préfecture et leur accordait sa protection, moyennant rétribution.

« Tantôt il s'associait à leurs méfaits, les aidant de ses conseils, les encourageant et réclamant sa part après le succès.

« Tantôt enfin, il se saisissait des délinquants, les livrait au service de sûreté, les menaçait de son témoignage dans l'instruction et finissait par leur extorquer des sommes importantes, des valeurs, des bijoux volés, moyennant quoi, il leur promettait un appui qui, à la vérité, n'était pas toujours efficace ! »

Mon secrétaire S***, pour l'honneur de la corporation des inspecteurs, fut impitoyable dans sa déposition contre cet agent, *chanteur et voleur*. Du reste, par le physique, il caractérisait bien le double rôle qu'il jouait vis-à-vis de la préfecture et des pick-pockets.

Le ci-devant agent répondit de son innocence à la police correctionnelle, avec une sorte de violence qu'accentuait l'énergie farouche de son re-

gard; ses sourcils roux se hérissaient quand il parlait, ses joues hâves se plissaient; sa longue figure osseuse se creusait de sillons. C'était un cynique! Il fut condamné à cinq ans de prison, à cinq ans de surveillance, avec une fille *Glawe*, dite femme *Spencer*, dite femme *Wilson*, sa complice, qui, avec lui, était un lieutenant, en jupon, de leur capitaine commun : le fameux Benson.

Sans l'arrestation de ses deux lieutenants, les diamants de shah de Perse auraient pu ne pas retourner avec leur propriétaire dans la patrie des nababs.

Pour ma part, je fus guéri d'entourer de stras et de perles fausses cette perle du Téhéran, dont la capitale n'eut guère à se féliciter, malgré l'admiration dont elle l'entoura.

Les *chanteurs*, de l'espèce de ce ci-devant agent, sont plus nombreux qu'on ne pense. Si chaque Parisien savait à combien de dangers il s'expose en se plongeant dans les foules, il hésiterait à se mêler à leurs flots dont chaque ondulation recèle un abîme!

Il faut l'œil vigilant de la police pour découvrir dans chaque agglomération de citoyens la lie, la boue, l'écume qu'elle contient.

A la queue des théâtres, aux guichets des chemins de fer, aux bureaux des grandes administrations, dans les salles de vente, partout où un amas de population se presse, se porte par intérêt ou par curiosité, le vol, la prostitution ou les passions honteuses veillent au passage. Elles guettent une proie, en se dérobant et se protégeant sous les flots

humains qui leur apportent sûrement leurs dupes ou leurs victimes.

Aussi la police a grand soin de placer dans les foules des inspecteurs provocateurs; leur mission est de pêcher en eau trouble les êtres malfaisants qui viennent y nager pour devenir leur proie malhonnête !

Par malheur, il n'y a pas que la police qui veille, il y a aussi les *chanteurs*, des gens qui, sans être de la police comme le Sémagenon, se prétendent en être pour pratiquer avec plus d'impunité leur *chantage*.

Le faux agent, qui exploite les passions honteuses dans son intérêt et non pour l'honneur de la morale, a été signalé bien avant moi.

Canler l'a justement fustigé dans ses mémoires, Lesage, dans son immortelle création de *Gil Blas*, a dépeint le premier le chanteur jouant avec ses acolytes le rôle d'inquisiteur.

En parlant des antiphysiques qui, plus généralement, se glissent dans les foules pour y découvrir un être aussi dégradé qu'eux, Canler a dit avec juste raison :

« Si le vice blesse un cœur bien placé, si l'homme d'honneur repousse avec indignation tout ce qui est odieux, de quel dégoût ne sera-t-il pas saisi en voyant que le viee le plus honteux peut engendrer un métier encore plus dépravé ! »

« Devrait-on soupçonner que des misérables puissent, trop souvent avec impunité, exciter et à la longue enraciner chez des adolescents des passions infâmes. »

C'est cependant ce qui a lieu et ce qui se voit tous les jours dans les foules ou dans les endroits les plus sombres, les plus solitaires de la capitale : à l'hôtel des Ventes dans la journée et le soir dans les Champs-Élysées.

Le vice antiphysique a pris un accroissement incroyable; il forme une sorte de franc-maçonnerie ; elle se tient à tous les échelons de la société. Jusqu'à son sommet se retrouvent des adeptes de cette école d'impureté, dont les escrocs tiennent la porte entre-bâillée, prêts à dévoiler leurs mystères si ces adeptes ne leur payent leur silence.

Ce vice contre nature est endémique dans les prisons; cela se comprend, puisque dans ces lieux de souffrance l'homme est obligé d'expier par toutes les privations les crimes dont il s'est rendu coupable! et c'est pour couper court à ce vice, né dans les prisons, qu'on imagina le cachot cellulaire !

Une fois rendu à la société, si le forçat ne répudie pas ses honteuses habitudes, il les conserve du moins pour faire chanter les *honnêtes* gens qui ont en aversion le sexe féminin.

Ils forment cette secte de *chanteurs* dont j'ai déjà parlé. Par la chasse à laquelle il se livre contre les antiphysiques, un des hommes les plus considérables et les plus considérés dans la banque fut naguère surpris en flagrant délit avec une *persilleuse* d'un nouveau genre.

Autrefois le Palais-Royal était rempli de ces êtres dégradés, ni homme, ni femme, à la voix d'eunuque, traînante et faible, aux hanches proéminentes, des-

sinées par un veston court, chaussés comme les femmes, et toujours fraîchement rasés.

Maintenant ces *persilleuses*, pommadées, au teint fleuri, aux regards langoureux, à la bouche en cœur, foisonnent à l'hôtel des Ventes, sur la ligne des boulevards ou à la queue des théâtres.

Voici comment un *douillard*, celui qui cherche son *persillard* ou sa *persilleuse*, se reconnaît, à l'hôtel des Ventes, à la queue d'un spectacle ou d'un endroit désert. Le douillard porte une canne à bec recourbé. Il fait un léger attouchement de sa canne, ou de l'épaule gauche à l'épaule droite du persillard.

Ce signal, cet attouchement est connu de tous les *francs-maçons* antiphysiques ! si le premier répond au second, c'est que tous les deux se sont compris. Par malheur le *poireau*, le *chanteur*, connaît aussi ce signe de reconnaissance. Si ces deux antiphysiques ont derrière eux cette araignée, toujours prête à tendre sa toile pour les surprendre c'en est fait du *douillard*. Non seulement il est mis à contribution par le *poireau* ou le *chanteur*, mais encore par le *persillard*, il n'est pas fâché de joindre à son industrie de sodomiste celle non moins lucrative d'escroc, alors il s'associe au *chanteur* de son *douillard* !

Pour l'honneur de l'humanité, il faut jeter un voile sur cette monstrueuse immoralité que cachent les foules ! Il m'a suffi d'y indiquer le persillard qui, une fois d'accord avec le chanteur pour duper son douillard, devient alors un compère, c'est-à-dire son *Jésus* !

Tel est dénommé aujourd'hui le persillard exploiteur, tel il l'était déjà au temps de Canler.

Aujourd'hui la prostitution ne rase plus que les murs, de onze heures à minuit, dans les quartiers déserts, et le rebut des bals de barrière ne se hasarde plus d'un pied timide dans les passages les moins fréquentés pour y attendre un soupeur attardé.

Non, la prostitution s'affiche en plein jour, à l'heure de la Bourse, dans le quartier Montmartre, traînant derrière elle une armée de souteneurs ; ces souteneurs lancent, sur les trottoirs, des traîneuses de quinze à dix-huit ans ; elles sont décolletées, provocantes, mal en équilibre sur leurs hauts talons ; elles vous poussent du coude ou se jettent sur vous en vous faisant sentir leurs formes trop bien dessinées sous leurs robes trop étroites.

Elles vont par troupes de deux ou de vingt, comme des bandes d'oies ; ces grues sans frein ne tombent pas sous l'autorité directe de la police, comme de *vraies filles*, parce qu'elles ont un état autre que la prostitution, qui cependant est leur véritable métier.

Aujourd'hui toutes ces fillettes sont, pour la plupart, la glu de voleurs qui, eux-mêmes, jusqu'au jour où ils n'ont pas subi de condamnation, ne sont que des souteneurs dont les gardiens de la paix n'ont nul souci.

Ces fillettes, qu'on ne peut expulser, se comptent par vingt mille dans Paris. Elles se mêlent à la foule comme un troupeau de jeunes louves conduites par des bergers d'un nouveau genre, loups prêts à dévorer, en leur qualité de souteneurs et en

exploitant la corruption parisienne, la partie la plus saine de la population. Paris, par ses vingt mille filles mineures, toutes prostituées qui passent de l'atelier à la brasserie pour aller pourrir à Saint-Lazare, Paris ne sera bientôt plus qu'un lupanar dont le gardien deviendra un... voleur!

La prostitution est, du reste, cousine germaine de la filouterie; elles marchent de pair! On les retrouve en chemin de fer, elles vous suivent à toutes les stations.

La fille *persilleuse* attend son *miché* à la gare; et le grec n'attend pas le moment d'être dans une ville balnéaire pour piper son décavé, il le pêche dans la foule qui, à la gare, escalade les wagons de son train.

Ici le tableau change, quoiqu'il soit, au fond, toujours le même. Voyez un jour de courses tous les gens qui arrivent pour occuper un train de banlieue, ils sont suivis par une armée de souteneurs. Ces derniers ne tardent pas à prendre d'assaut des wagons, et à en faire une redoute à l'usage de leurs dupes. Ils s'emparent des portières et les défendent contre les gens qui n'ont pas l'aspect *rupin*. Ils ne les laissent libres que pour les gens qui leur paraissent avoir de la douille, en route il leur proposent, histoire de passer le temps, un jeu aux cartes préparées qui leur permet de les exploiter tout le long du trajet.

Voilà les dangers quotidiens auxquels sont exposées les foules! Je vais signaler, en courant, les faits et gestes des hardis coquins qui journellement les exploitent.

Un jour, un filou se jette à dessein dans une foule en extase devant la grille de la ménagerie du jardin des Plantes. Il avise un brave homme, ébahi devant un superbe lion. Notre filou profite du moment où il est absorbé par son attention pour fouiller sans scrupule, non sans adresse, dans toutes ses poches. Qu'en retire-t-il? Des *poucettes* et des *menottes!*

Stupéfaction du filou; il a affaire à un inspecteur qui joue, comme lui, un rôle de dupe pour duper sans doute les dupeurs! Qu'importe! *puisque* notre voleur est parvenu à voler celui *qui a pour* mission d'arrêter ses indignes semblables.

Il met dans ses poches les cabriolets de l'inspecteur, il court à de nouveaux exploits.

Il avise une plantureuse nourrice, il lui soulève sans effort son porte-monnaie. Il ne l'a pas plus tôt quittée en empochant le porte-monnaie, qui va rejoindre les menottes, que l'inspecteur est revenu derrière le filou, il lui prend vivement le bras; il lui dit :

— Monsieur, veuillez me remettre mes poucettes afin que je vous les applique pour que vous ne leviez un autre porte-monnaie; daignez me suivre avec mes instruments chez le commissaire.

Le filou est refait.

Il sort de sa poche les menottes de son inspecteur. Le voleur, TIRÉ A LA PIGE par son volé, les rend à son fileur; celui-ci s'empresse de lui mettre les poucettes, dont il a été privé par son voleur, et celui-ci apprend un peu tard qu'il ne faut pas plus jouer avec le feu qu'avec la police!

En 1873, quatre personnages très dangereux se signalèrent dans les foules par les ravages qu'ils causaient sur de nombreuses dupes qu'ils allaient y pêcher; le premier s'appelait le *douillard*, c'était un antiphysique dont je n'énumérerai pas toutes les victimes, pour ne pas assombrir ni dégoûter l'esprit du lecteur! Ce vieillard qui, sous une apparence très débonnaire et un masque d'une douceur presque évangélique, cachait les goûts les plus dépravés, que de souillures dont ce misérable fut cause, sur de jeunes garçons, victimes de ses coupables promesses!

Le second était un Italien, nommé le *poseur;* il ne posait que pour la forme dans les ateliers. Lorsque la nuit était venue, il établissait son quartier général aux Halles, d'où il embauchait et recrutait, pour chaque affaire de vol, tous les vagabonds de la rue. La nuit, notre poseur qui, en réalité, n'était qu'un voleur, se rendait avec ses compagnons dans les maisons des artistes dont il était le modèle pour les dévaliser de fond en comble.

Les deux autres personnages étaient du sexe féminin, ou à peu près. La première s'appelait la *racoleuse;* aux queues des spectacles, dans tous les endroits publics, elle amadouait par ses œillades, par ses attouchements, un innocent qu'elle attirait à son domicile ou dans un passage obscur; là quatre souteneurs attitrés attendaient cette allumeuse avec sa prise; l'innocent y était bien vite dévalisé, laissant sa bourse à ces robustes personnages armés de couteaux pour ne pas y laisser la vie. Une autre personne, non moins indigne, c'était la *cambriol-*

leuse; un hermaphrodite, encore un Italien ou *Italienne.* Sous un costume de femme, il se faufilait dans les garnis. Il profitait de son double sexe pour se faire ouvrir les chambres de ceux qui étaient absents. Il se disait attendu par le locataire, dont il donnait le nom, qu'il avait surpris, sous prétexte d'être sa femme ou sa maîtresse. Une fois seul, il le dévalisait de fond en comble.

Pour faciliter son malhonnête commerce, il se faisait donner des rendez-vous, sous le costume féminin, par ses nombreuses dupes; il les rencontrait préalablement dans la foule, en ayant soin le plus souvent de se faire délivrer une carte du quidam. A l'aide de sa carte, en se présentant en son absence à son domicile, il opérait ses fructueuses razzias.

La *cambriolleuse*, surprise une fois dans l'exercice de ses malhonnêtes fonctions, fut envoyée du commissariat au Dépôt. Là, une *fouilleuse* trouva que cette recrue de Saint-Lazare était un peu trop plate pour être du sexe dont elle avait l'agréable et attrayant visage! Il fut constaté que ce voleur déguisé en voleuse était bien digne d'être le fils des deux genres de Mercure et de Vénus.

Et le dieu des voleurs constata ses droits sur ce néophyte bien digne de continuer ses nombreux exploits. Il fut jugé et condamné comme le méritait cet Italien, double pour faire le mal comme il l'était par son sexe, qui l'avait aidé à accomplir avec tant d'impunité son dangereux métier.

On se rappelle peut-être les *sirènes de la gare Saint-Lazare* qui, en 1875, attiraient aussi les voyageurs descendant de la gare. Elles les entraî-

naient à l'impasse Bony, dans une maison mystérieuse.

B*** et A***, ces deux filles, les plus effrontées de la bande, poussaient leur galant dans une chambre noire; elles leur disaient : « *Je n'ai pas de bougie, je vais en chercher chez la voisine.* » Elles ne revenaient plus; mais à leur place apparaissaient deux sacripants, cachés dans un cabinet, et qui, protégés par la pénombre, dévalisaient les aventureux galants avant de les jeter à la porte.

Je n'en finirais pas si je m'étendais davantage sur les monstruosités physiques et morales que recèlent les foules. Un honnête citoyen n'oserait aller les grossir encore, s'il connaissait les abîmes, les scories que cachent ou vomissent ces foules dont chaque tête est un foyer d'infamie ou un piège à crime. La police, à bon droit, a raison de se méfier d'elles, de les surveiller. Elle sait, par expérience, ce qu'on trouve ce qu'on rencontre dans ces rassemblements provoqués souvent par les filous, qui savent si bien pêcher en eau trouble!

CHAPITRE VI

L'ASSASSIN DU BROCANTEUR DE LA RUE AUDRAN.

Vers la fin de 1874, on vit ce qu'on n'avait vu, même sous la fin de l'empire, si fertile cependant en criminels, les trois cellules jaunes de la prison de la Roquette au grand complet !

Et le 14 octobre de cette année, l'échafaud se dressa en vue d'une double exécution.

Ce jour-là, eut lieu le double châtiment du pharmacien Moreau et du scieur de bois Boudas, l'assassin du brocanteur de Montmartre.

Ce fut la première fois, dans les annales judiciaires, que deux condamnés à mort, frappés par la loi pour des crimes n'ayant entre eux aucune connexité, subirent ensemble leur dernier supplice.

Jamais autant de monde, depuis l'exécution de Troppmann, n'avait assisté à une pareille exécution pour voir deux criminels d'un tempérament et

d'une condition sociale très opposés, mais qui se ressemblaient encore par la cruauté?

L'un était un scieur de bois, une brute, presque un sauvage, Boudas, l'assassin du brocanteur de Montmartre; l'autre était un savant, un homme du monde, aussi distingué par le ton et par le langage, que l'autre était grossier par les allures et les expressions. Ce dernier, c'était Moreau, l'empoisonneur de ses deux femmes, le Barbe-Bleue des herboristes.

Vingt mille personnes accoururent sur la place de la Roquette à la nouvelle de cette double exécution. Lorsque les deux têtes tombèrent, un *ah!* de soulagement s'exhala de six mille poitrines.

Avant de parler du châtiment de ces misérables, il faut signaler leurs crimes. Je commencerai par le brutal Boudas, tout aussi cruel que Moreau, quoique plus accessible au remords que ne le fut le doucereux pharmacien.

Le 2 décembre 1873, le commissaire de police de Montmartre fut averti qu'un crime horrible, dont l'attentat remontait à deux jours à peine, avait été commis dans le domicile d'un brocanteur, d'origine alsacienne, demeurant au quatrième étage d'une maison sise, n° 9, rue Audran.

Le rapport disait :

« Le cadavre était à demi enseveli sous un matelas et un édredon. Il était horriblement mutilé. Le corps n'offrait qu'une horrible plaie. Il avait été lacéré de cinquante coups, comme labouré par un instrument tranchant. Le crâne avait été défoncé par un instrument contondant. Il ne tenait plus que

par la colonne vertébrale. Un marteau et un rasoir gisaient à ses pieds. Dans la chambre de la victime, les tiroirs de commode avaient été forcés; le fils du brocanteur qui, le premier, avait averti l'officier civil pour forcer la porte du domicile de son malheureux père, avait constaté que 8,000 fr., tant en or qu'en billets de banque, avaient disparu des tiroirs, ainsi que douze obligations de la Ville de Paris. »

Lorsque je fus appelé à constater sur les lieux les horribles détails consignés dans le rapport du commissaire de police, j'emmenai avec moi mon secrétaire S*** et l'un de mes plus fins limiers, Œil-de-Lynx.

Sitôt arrivés, en présence du commissaire et du fils de la victime, à la chambre du malheureux brocanteur, nous nous emparâmes du rasoir et du marteau laissés par l'assassin.

Après avoir fait une expertise très détaillée sur le lieu du meurtre, Œil-de-Lynx nous fit remarquer qu'un morceau de journal et que le coin d'une enveloppe de lettre ensanglantés traînaient sur le plancher. Je m'empressai de les ramasser. Le journal avait pour nom d'imprimeur un habitant de Metz, et le débris de cette enveloppe avait aussi le timbre de Metz sur la suscription. Si ces débris de papiers appartenaient au meurtrier, nous étions sur une première piste.

Avant de quitter le domicile du brocanteur de la rue Audran, je savais tout ce qui était utile, indispensable aux préliminaires de l'instruction.

Ce brocanteur, originaire de Metz, se nommait

Faath. Après l'annexion, il était venu se fixer à Paris pour y rejoindre son fils. Il était âgé de cinquante ans; il était veuf, il n'avait qu'un enfant, jeune architecte, qui venait tous les soirs, excepté le dimanche, partager son repas avec son père.

Or, le crime, d'après les constatations du médecin, remontait au dimanche, jour où son fils ne voyait pas son père; ce qui était une preuve que l'assassin était au courant des habitudes de la victime.

Donc le criminel ne pouvait être aussi qu'un habitant de Metz. Sans doute il ne l'avait pas perdu de vue depuis l'annexion : ce qui me le fit supposer en reconstruisant, en imagination, tout l'échafaudage du meurtrier, ce furent les morceaux de la lettre et du journal qui, dans la lutte, avaient dû échapper de la poche du criminel avant d'être déchirés par les doigts du moribond.

Une fois l'expertise faite, le corps de Faath fut transporté à la Morgue.

Personne ne le reconnut. Il était arrivé depuis trop peu de temps à Paris pour être connu de ses habitants. Du reste, les habitudes de Faath étaient aussi sédentaires que modestes et régulières. Il ne sortait de chez lui que pour aller à ses affaires qui consistaient à entreprendre des opérations de Bourse d'une façon prudente, à acheter à l'hôtel des Ventes des mobiliers qu'il revendait aussitôt à ses clients. Chez lui, je le répète, il ne recevait, hormis le dimanche, que son fils, le jeune commis architecte, d'une vie aussi régulière que celle de son père.

Pendant plusieurs jours, nul indice ne vint éclairer de nouveau la justice. Tous les garnis, tous les endroits furent fouillés. Aucun des récidivistes, originaires de Metz, qui de près ou de loin auraient pu être en communication avec Faath, ne mit sur la voie les inspecteurs que je lançai sur la piste du meurtrier.

Le jour où il fut procédé à l'autopsie du cadavre, on fit cette remarque : que le meurtrier, par la violence des coups portés sur la victime, devait être un homme habitué à manier de lourds *outils*. Il pouvait être forgeron, scieur de pierre *ou scieur* de long.

Quelques jours après, l'instruction fit un grand pas. Cette mystérieuse affaire se dégagea enfin des ténèbres qui l'avaient tout d'abord enveloppée.

On arrêta dans les rues de Paris une femme que les agents signalèrent comme étant folle. Conduite chez le commissaire, à la suite des actes extravagants qu'elle avait commis en public, on ne put lui arracher que ces mots :

— De l'or! de l'or pour laver le sang de tes habits! Non, la femme Boudas n'essuiera pas, à ce prix-là, le sang d'un assassin! Non, non, va-t'en, Boudas! va-t'en!

Immédiatement, lorsque les agents du commissaire prévinrent le parquet de cette étrange rencontre, je fis amener cette femme; je reconnus, à son accent, qu'elle était originaire de la Lorraine. Persuadé, par intuition, qu'elle était bien la femme du meurtrier de Faath, je résolus de

lui arracher, par l'épouvante, ce que je n'aurais pu lui tirer par la raison.

Loin de chercher à calmer sa folie, je l'épouvantai; je rétablis la scène qui avait dû se passer le jour où, selon moi, celui qui avait tué Faath, le mari de cette femme, s'était présenté à elle en lui apportant de l'or, en lui montrant, sans doute, ses vêtements sanglants à laver.

Je pris à dessein le rôle de son mari lorsqu'il revit sa femme avant de la rendre folle; car, pour moi, la raison de cette malheureuse s'était égarée du jour où l'assassin lui était apparu les mains pleines d'or, les habits pleins de sang.

Je fus complètement édifié lorsque, prenant l'accent messin et me disant Boudas, je vis cette créature tremblante, hors d'elle, effarée, me répéter:

« — Non! non! va-t'en, Boudas!... va-t'en, misérable! va cacher à Metz le sang que tu as voulu répandre!... Va-t'en, je suis ta femme, je ne serai jamais ta complice! »

A cette révélation, je poussai une exclamation de joie.

J'étais en face de l'épouse du meurtrier.

Elle me révéla, malgré sa folie, le nom du coupable cherché en vain à Paris, et qui était probablement à Metz.

C'était là, désormais, qu'il fallait aller à la rencontre du meurtrier.

Avant la révélation de cette femme, j'étais certain, comme on l'a vu, en prenant le rôle de l'assassin, que le mari de cette folle était un Messin.

Le concierge de la rue Audran me l'avait fait entendre.

Interrogé par moi, lors de ma première visite à Montmartre, ce concierge m'avait dit que le dimanche, un inconnu, à l'accent alsacien, était venu demander Faath; qu'il n'avait pu distinguer son visage, qu'il était redescendu, une heure après, sans l'avoir pu dévisager! Je comprenais pourquoi le meurtrier avait pris tant de précautions pour ne pas se faire reconnaître.

Immédiatement, après mon entrevue avec la *folle*, je la fis envoyer à Bicêtre; je fis partir mon *secrétaire* S*** à Metz; en même temps, je dépêchai Œil-de-Lynx au domicile de Boudas, indiqué par le commissaire de police du quartier.

Œil-de-Lynx revint triomphant de son domicile, il venait de découvrir dans la poche d'un vêtement qui paraissait nettoyé, mais sans aucune tache, les morceaux de l'enveloppe de lettre dont je possédais une partie, depuis ma visite, rue Audran.

Là, il apprit que le mari de la folle, devenue folle depuis son départ, effectué dans la nuit du 30 novembre, jour du crime, n'était plus revenu.

J'espérais que mon secrétaire S*** le retrouverait à Metz où je le chargeais de recueillir de nouveaux renseignements. Il apprit en effet que le nommé Boudas, le 1er décembre, s'était rendu dans cette ville chez le banquier Mayer, qu'il y avait déposé des obligations qu'il avait fait immédiatement escompter.

S***, qui est très intelligent, interroge tous ceux qui ont pu se trouver à Metz avec lui, depuis qu'il

a quitté le foyer conjugal, laissant à Paris sa femme devenue folle, comme il y a laissé un cadavre!

S*** apprend, d'inductions en inductions, que la nuit du dimanche, Boudas a quitté Paris par le chemin de fer de l'Est, qu'il est arrivé à Metz le 1er décembre; il sait que c'est dans la journée que Boudas reçoit du banquier Mayer un acompte de 1,500 fr. sur les valeurs de la victime, avant la négociation à opérer sur la vente de *ses* titres à la Bourse de Paris.

Pas plus à Metz qu'à Paris, on ne retrouve Boudas.

Mon secrétaire S*** n'est pas plus heureux à Metz, que mon inspecteur Œil-de-Lynx dans la capitale.

Le fils de Faath n'est guère plus chanceux.

En vain a-t-il mis opposition au remboursement des coupons de son père, en vain a-t-il frappé le payement d'opposition, parce qu'il connaît les chiffres de ces coupons; le meurtrier a pris l'avance! Il est allé à Metz, chez un banquier qu'il a connu comme Faath, uniquement pour déjouer les coups de son héritier légitime et tromper les agents de la sûreté.

Dès qu'il est en possession d'une partie de la fortune de Faath, il se hâte de quitter Metz, parce que ses allures irrégulières et embarrassées le rendent suspect. Il part à Bruxelles.

On n'entend plus parler de Boudas, pendant quelques mois.

Un événement fortuit vient remettre la police sur les traces du meurtrier.

Un jour, Requin, vers les premiers mois de l'année de 1874, arrête une fille publique; elle s'est prise de dispute dans un bal de barrière avec une de ses compagnes.

Cette fille, nommée Bonhaert, originaire de Bruxelles, est conduite au Dépôt, parce qu'elle avait battu une de ses camarades. Celle-ci ne voulait plus fréquenter la Bonhaert, une largue qui ne prenait, prétendait-elle, ses souteneurs que dans les rangs des repris de justice et qui avait de l'or dont la source ne provenait plus de son travail.

Je ne sais par quel pressentiment je me sentis attiré vers cette fille, pour l'interroger avant de l'envoyer à Saint-Lazare.

Alors la Bonhaert m'avoua que ce qui lui avait attiré ces reproches, c'était la connaissance d'un homme singulier qui, en revenant de Metz, était venu à Paris pour la tirer de sa maison et la faire voyager avec lui.

— Cet homme, me dit-elle, était laid comme un singe; mais il avait de l'or plein ses poches! Il m'embaucha une nuit; après avoir payé la patronne il me fit quitter la maison; il m'emmena par le chemin de fer de Paris à Lille! C'était un singulier *coco*, ajoutait-elle, il ne pouvait jamais rester en place; il *séchait des bocks* à faire croire que son gosier était capable d'absorber le canal Saint-Martin. Il n'était pas plus tôt à Lille qu'il voulait aller à Metz, pas plus tôt arrivé à Metz, il allait à Bruxelles; il m'a *brouettée* comme cela deux mois de suite, à la fin j'en ai eu assez! Je lui ai demandé mon compte; comme il se méfiait autant de

moi que je me méfiais de lui, il a fini par me lâcher! Il m'a donné du *poignon* pour me *trotter* toute seule à Paris! Je suis revenue, avec le sac de l'homme sauvage, à la *turne* de *l'ogresse*. Ce qui m'a valu, pour l'or que j'ai bien gagné, les *cognes* de mes *lardives* (collègues). Après tout, termina-t-elle, mes lardives ne valent pas mieux que moi, et leurs *megs* valent le *panto* que j'ai lâché, parce qu'il m'embêtait!

Lorsqu'elle eut fini de parler, je priai la Bonhaert de me dépeindre l'homme qu'elle avait suivi de Paris à Lille, de Lille à Bruxelles, et qui, fatalement, revenait à Metz après l'avoir quittée.

Elle me fit un portrait qui ressemblait à la photographie du nommé Boudas, accusé d'être aussi l'assassin de Faath; c'était un récidiviste, un forçat libéré qui avait été condamné pour avoir soustrait, en 1854, des billets dans une maison de commerce des environs de Metz.

Depuis le meurtre du brocanteur de la rue Audran, je m'étais entouré de tout ce qui pouvait m'intéresser sur le compte de ce Boudas. J'avais été assez heureux pour découvrir un de ses portraits dans les archives de la maison de justice de sa région, avec tout ce qui concernait ses fâcheux antécédents.

Je savais qu'il avait été un voleur avant d'être un meurtrier.

Si la justice n'avait pas conservé son portrait et les rapports concernant ce récidiviste, les paroles de cette fille publique eussent été pour moi sans importance.

Convaincu que tous les criminels reviennent, par une fatalité incompréhensible, à l'endroit où ils ont mûri ou exécuté leurs forfaits, je renvoyai de nouveau mon secrétaire S*** aux environs de Metz.

En même temps je fis voyager mes inspecteurs dans toutes les localités où il était passé avec la fille Bonhaert. J'espérais que dans une de ces régions, Boudas effaré, inquiet, ne tarderait pas à se laisser prendre à l'un des filets que je lui tendais.

Enfin, après des recherches inouïes, après des marches et des contremarches sans fin, il fut arrêté le 22 mai 1874.

Lorsque mes inspecteurs mirent la main sur l'assassin, qu'ils étaient tous à même de reconnaître, par sa photographie, Boudas, déjà bien laid, était hideux, repoussant. Il faisait plus pitié qu'il ne faisait horreur.

Avant l'heure du châtiment, il est accablé sous le poids de ses remords.

Ou plutôt l'heure du châtiment a déjà sonné pour lui bien avant l'heure finale, réglée par la justice.

Depuis le jour où Boudas est entré chez Faath, un compatriote, sous prétexte de lui proposer un *achat d'arbres debout*, et dans l'unique intention de l'assassiner, le meurtrier ne dort plus !

Après l'accomplissement de son forfait, il est en proie à une sorte d'effarement, il est assiégé de terreurs; il lui semble que tout le monde le regarde, le devine. C'est le fantôme de Faath qui le poursuit. Et partout il voit ce fantôme!

Affolé d'épouvante, il ne peut supporter le poids de ses remords; il se rend dès la nuit du meurtre

chez sa femme, il lui ordonne de lui laver ses habits tachés de sang !

Sa femme a horreur de lui. Elle le menace de le dénoncer à la justice, après avoir repoussé son or volé; elle ne veut pas être sa complice.

Boudas la force de lui laver ses habits sanglants, il la frappe jusqu'à ce qu'elle obéisse. Elle obéit, mais la terreur et la honte la rendent folle!

Boudas s'enfuit. Il s'enfuit pour ne pas voir cette folle, comme il a fui son moribond, pour ne pas voir Faath râlant, expirant sous les coups de rasoir et de marteau qu'il lui a portés de toutes ses forces, comme s'il abattait un des arbres de sa forêt.

Car Boudas le bûcheron, a longtemps habité les bois, là il a développé dans l'ombre et le silence ses instincts de fauve, et il ne connaît aucun frein à sa cupidité et à ses goûts sanguinaires.

Ce n'est pas en vain que, dans son pays, on l'appelait l'Homme sauvage ou l'Homme des forêts!

Ce fut un grand malheur pour Faath d'avoir connu à Metz ce malfaiteur, ce *pays*, lorsque tous les deux étaient enfermés dans la ville assiégée.

Dès cette époque Boudas, sans que Faath s'en doute, n'a pas quitté le brocanteur. Il l'a suivi encore après l'annexion, lorsqu'il a quitté Metz pour s'installer à Paris.

Il est revenu le voir à Montmartre; il s'est apitoyé avec lui sur les malheurs de la patrie, avant de lui proposer un marché qui n'est qu'un prétexte pour l'allécher après avoir flatté son patriotisme.

Toutes ces reconnaissances, toutes ces propo-

sitions ne sont pour l'assassin que des moyens préparatoires pour exécuter un forfait dont la justice n'a pu, faute de témoins, que constater les terribles effets causés par le marteau, par le rasoir de ce meurtrier.

Ce criminel accablé de remords n'est pas moins très habile à dépister la justice. Quoique faible vis-à-vis de lui-même, il est très fort vis-à-vis des autres. Il défie les agents!

Lorsqu'une autre fille publique, qu'il a prise à Paris avant la Bonhaert, — car ce scélérat ne peut vivre seul, — vient le dénoncer à un gardien de la paix, il est déjà sur le chemin de fer du Nord.

Comme la Bonhaert, cette fille publique, qu'il traînait aussi d'hôtel en hôtel, ne comprenait rien à ses étranges manèges. Quand la police va mettre la main sur lui, trahi encore, de guerre lasse, par cette fille, il est loin.

Lorsqu'il est entre les mains de la justice, en présence des juges, il proteste de son innocence. Il défie qu'on lui prouve son crime, il n'a pas de témoins. Sa femme seule pourrait l'accuser, il n'a parlé que devant elle, mais sa femme est folle, son témoignage est nul.

Lorsque le président des assises lui montre sur la table les pièces à conviction, le rasoir qui a lacéré le corps du malheureux Faath, et le marteau qui lui a fendu le crâne, il répond :

— Ces machines ne sont pas à moi, c'est de la *brocante* qui pouvait bien appartenir à son propriétaire. Après tout, je n'en sais rien, ce n'est pas mon affaire.

On fait venir un coutelier expert de la rue de Rivoli, il examine le vieux rasoir, il donne en partie raison au dire de l'astucieux paysan. C'est un instrument d'un autre âge.

Enfin le président ajoute :

— Il est prouvé que vous aviez de l'or et des obligations appartenant à Faath. Comment vous les êtes-vous procurés ?

— Je les ai trouvés, répond-il, et vous êtes plus savant que moi si vous savez ce que j'ignore : si vous reconnaissez que ces paperasses trouvées à Metz étaient au brocanteur de Montmartre.

— Vous avez trouvé ces valeurs, lui réplique le président en souriant, comme en 1854 les billets à ordre qui vous ont envoyé au bagne !

Boudas ne répond pas, il se contente de baisser la tête.

Enfin, le président termine :

— En supposant que vous ayez trouvé ces valeurs à Metz, comment expliquez-vous le désordre de votre physionomie, de vos allures, en dépensant avec des filles un argent si mal acquis ?

L'assassin riposte en dessinant à son tour un sourire qui met en relief son cynisme :

— Quand on fait la noce, on n'est pas beau, vous le *savez vous-même*, monsieur le président.

Cette fois, ce n'est plus l'accusé qui est embarrassé, c'est le juge. Il ne s'attendait pas à l'irrespectueuse réplique de ce retors.

Comme Moreau, le doux pharmacien que l'on jugeait en même temps que Boudas, il proteste de son innocence.

La forme change, le fond reste le même! Pas un seul témoignage ne vient signaler les crimes de ces deux scélérats.

Lorsque Moreau et Boudas furent condamnés ensemble à la peine capitale, je les visitai à la Roquette. Jusqu'à leurs derniers moments, ces criminels protestèrent de leur innocence.

A la Roquette, Moreau fut toujours mélancolique, Boudas toujours brutal.

Dans les réponses cauteleuses du pharmacien, comme dans les reparties triviales du scieur de bois, on devinait la même astuce; Moreau était aussi réservé que Boudas était furieux.

Boudas sortait des forêts, Moreau était sorti du séminaire!

— C'est ma figure qui m'a perdu! s'écriait souvent le paysan matériel, aux forts appétits.

— Que la volonté des juges soit faite! murmurait le cauteleux Moreau.

Chez l'un comme chez l'autre, l'âme était absente. Boudas avait peut-être dans un coin du cerveau, qui n'était pas tout à fait paralysée, un peu plus de sensibilité; il était accessible aux remords. Moreau, plus instruit ou plus cruel, était inaccessible à tout bon sentiment.

Cependant Boudas, l'assassin de son compatriote, et Moreau, l'empoisonneur de ses deux femmes, se ressemblent, quoique dans un sens contraire, par leur habileté à défendre leurs crimes.

Ils se ressemblent, au moral, autant qu'ils se ressemblent peu au physique.

Moreau, que j'ai bien étudié à la cour d'assises et

dans sa cellule, où il resta toujours maître de lui, était de taille moyenne, assez replet, très indifférent à la curiosité qu'il provoquait. Aux assises, l'ancien séminariste, l'ancien soldat, rompu à toutes les disciplines, tenait la tête respectueusement inclinée. Cette attitude faisait ressortir le développement excessif de son crâne.

Dans ce crâne intelligent, malgré les paroles doucereuses et bienveillantes qui sortaient de ses lèvres, on sentait s'agiter tout un monde de mauvaises pensées.

Le développement de sa tête était tel que le front haut, large et bombé de Moreau semblait déborder des sourcils.

Quelle différence avec la face de Boudas, un sauvage qui avait le sentiment de sa laideur, de sa grossièreté et qui s'en désespérait!

— C'est ma figure qui m'a perdu, monsieur Claude, me disait-il lorsque je me rendais dans sa cellule pour lui arracher les aveux de son crime. Je suis innocent, mais allez donc croire à mon innocence avec ma face de loup!

En effet, Boudas ressemblait à un loup, à un fauve. C'était un être informe, aux traits à peine dégrossis, dont la grossièreté cynique jurait, à la Roquette, avec son voisin de cellule, d'une figure douce et d'une politesse exquise. Boudas était de petite taille, trapu; il avait le front fuyant et portait toute sa barbe, aux poils hérissés. Sa physionomie, à l'encontre de la figure empreinte de douceur de son compagnon, était constamment irritée. L'un saluait toujours, aux assises, son auditoire, l'autre lui

lançait des regards furieux, prêt à interpeller tous les témoins !

Au fond, le doux pharmacien et le fougueux bûcheron cachaient la même scélératesse.

Je remarquai, en les conduisant tous les deux à la Roquette, qu'en descendant de voiture à la prison, Boudas avait fait le même faux pas que Moreau !

CHAPITRE VII

LE PHARMACIEN MOREAU.

Moreau, le pharmacien, ou pour mieux dire l'herboriste de Saint-Denis, est un criminel bien plus *intéressant* que Boudas, tout en lui ressemblant par la perversité.

La cupidité perd l'inculte bûcheron, l'ambition perd le studieux herboriste. Le premier est aussi complet dans sa nature inculte que le second, parti d'aussi bas, mais en recevant de la société : instruction et éducation.

La vie de ce dernier semble être écrite par Stendhall. Moreau est un peu, dans la vie réelle, l'idéal de cet écrivain : c'est un homme exploitant, par ambition, toutes les défaillances de son temps, pour n'en devenir cependant que la victime.

Moreau, en un mot, semble s'être copié sur le héros de *Rouge et noir*. Il débute comme lui.

Pierre-Désiré Moreau, âgé de trente-deux ans, né

à Châteaudun, demeurant à Saint-Denis, alors à la tête d'une herboristerie de la rue de Paris, n° 28, est le fils d'un paysan qui n'a pas le moyen de lui donner de l'instruction.

Un prêtre, séduit par l'imagination précoce du jeune garçon, se charge de l'instruire. Il fait de tels progrès que ce prêtre envoie son élève au séminaire.

Là il étonne ses professeurs par son intelligence Les passions qui grondent dans son crâne non dans son cœur, l'obligent à jeter le froc aux orties. L'humilité chrétienne n'est pas le fort de cette nature rebelle, aventureuse et indomptable.

Ce qu'il rêve, c'est la fortune, Il rêve d'être quelque chose dans le monde! A aucun prix il ne veut borner ses horizons aux murs d'un cloître ou se renfermer pour jamais au fond d'un presbytère.

Il court le monde!

A son début, comme dans *Rouge et noir*, l'amour entrave son ambition. Il aime une femme et cette femme est sans fortune. Et ce qu'il désire avant tout, c'est la richesse, sans laquelle un homme, fût-il un être de génie, n'est rien!

L'amour divin ne l'a pas arrêté, l'amour d'une femme ne l'arrêtera pas!

Cet homme, après s'être révolté contre Dieu, se révoltera contre l'Amour! Après avoir renié le Créateur, il sacrifiera la créature; et il la sacrifiera aussi sur l'autel de l'ambition.

La passion, pour cet homme sans principe, n'est qu'un mot, la fortune seule n'est pas une chimère.

Il veut conquérir la fortune à tout prix. Du prêtre

il ne lui est resté que l'astuce, du soldat il ne lui reste que l'audace!

Après avoir renié Dieu, il reniera l'amour avec celle qu'il aime!

Il devient athée de toutes les manières.

L'ancien prêtre sans Dieu parvient à devenir un mari sans amour avant d'être un citoyen sans honneur.

Pour monter, monter encore sur l'échelle sans fin de l'ambition, il se révolte contre les joies profanes comme il s'était révolté contre les joies divines.

Il nie la passion comme Claude Frollo, qui se révolte contre ses brûlantes atteintes; il tue la femme qui les lui a fait toujours connaître, en défiant son ambition, sa seule divinité!

Son premier mariage a été un mariage d'amour. Mlle Aubry, une tendre et délicate créature qui ne sait qu'aimer, attend six ans celui qui, après avoir déchiré sa robe de prêtre, est allé sous les drapeaux, moins en aspirant à retourner à celle qu'il aime qu'à rentrer dans la vie où, par son intelligence, par son envie de parvenir, il aspire à la fortune.

La gloire des armes, qui ne donne que l'honneur, l'amour de l'humanité, qui ne donne que le martyre, n'est pas son fait.

Esprit laborieux, sans préjugés, il s'en veut, une fois rentré au foyer, d'aimer sa femme plus que l'étude, parce que l'étude peut le conduire à la fortune; parce que l'amour qu'il a pour sa femme ne peut que lui donner la misère!

La misère, il n'en veut à aucun prix, dût-il briser son amour en brisant l'idole qui le lui inspire au détriment de sa fortune.

Alors l'herboriste fait une étude spéciale des poisons ! A la veille d'être reçu pharmacien, il expérimente leurs effets sur sa femme aimée. Il la tue en pleurant, cependant il la tue.

Voici à ce sujet le rapport du greffier du tribunal sur la ténébreuse affaire de Moreau, le tueur de ses deux femmes :

« Le 18 août 1873, la dame Moreau décédait à Saint-Denis, à l'âge de trente-trois ans, à la suite d'une courte maladie. Elle était depuis trois ans et demi mariée à l'accusé, herboriste. C'est lui qui, en sa qualité d'ancien élève en pharmacie, s'était réservé le soin de lui préparer les médicaments et le peu d'aliments qu'elle pouvait prendre.

Du premier au dernier jour de sa maladie, elle avait eu des vomissements incessants, douloureux et répétés. Malgré les avis du médecin, Moreau avait soin de ne pas conserver les matières vomies par elle.

Et, à sa mort, Moreau fit supposer que sa femme était morte d'une maladie d'estomac.

Le 16 août, avant-veille du décès, le pharmacien avait amené à sa femme un notaire de Saint-Denis; elle avait fait à son mari une donation en usufruit de tout ce qu'elle pouvait posséder.

Lorsqu'elle rendit le dernier soupir, Moreau se jeta dans un fauteuil; il s'écria, en s'adressant à Mme Aubry, sa belle-mère :

— Si vous saviez comme nous nous aimions... que vais-je devenir?

Peu de temps après, il nouait cependant avec une femme mariée des relations qui prirent fin lorsqu'il conçut le projet d'épouser une demoiselle Lagneau, âgée de trente et un ans. Elle vivait depuis douze ans maritalement avec un négociant de Paris, mais elle apportait en dot à l'homme qui consentait à lui donner son nom une somme de 25,000 francs, une petite maison, sa propriété personnelle, et le mobilier de son ancien amant.

Moreau s'offrit, en échange de cette fortune, à lui donner sa main; on remarqua que le jour du second mariage de ce pharmacien, Moreau était triste, soucieux, préoccupé.

La demoiselle Lagneau n'était pas d'une santé délicate comme l'avait été sa première femme. Cependant, le 15 mai 1874, elle fut prise de vomissements, et treize jours après elle mourait de la même manière que la première épouse de Moreau.

Elle éprouvait les symptômes, les accidents de la maladie de la première dame. Et cette seconde femme succombait en recevant tous les aliments, toutes les boissons de la main de l'accusé.

Le médecin qui la soigna ne fut plus celui qui avait soigné la première femme de Moreau. Il donna au mal qui la torturait le nom d'*angine diphtérique*.

Cependant le médecin ne s'expliqua jamais la cause des vomissements persistants de la malade.

Peu de jours avant sa mort, la dame Moreau avait voulu manger un beefteak, son mari en fit acheter un, il le coupa en deux, en fit cuire une moitié et la présenta à sa femme, qui en put avaler une bouchée,

elle remit le reste à la femme Mayeur, une femme de ménage.

Celle-ci, se souvenant que Moreau lui avait dit que la maladie de sa femme se gagnait, lui porta le beefteak, qu'il prit et jeta aux ordures.

Moreau, sur les instances de la crédule femme de ménage, n'écrivit aux parents de la malade que lorsqu'elle fut à toute extrémité.

Lorsque, le 28 mai, la mère et la sœur de la dame Moreau se présentèrent chez le pharmacien, son épouse était à l'agonie. Elles arrivèrent pour ne plus trouver à Saint-Denis qu'un cadavre.

Dès le 25 mai, la moribonde avait eu des soupçons; elle avait dit à une cousine qui était venue la voir :

— Je crois qu'on m'empoisonne.

La femme de ménage, Mayeur, avait reçu, de la bouche de la cousine, cette confidence de la victime, qu'elle avait rapportée à Moreau.

Mais il s'était contenté de répondre :

— Ma pauvre femme divague.

Jusqu'à la dernière heure elle conserva cependant toute sa lucidité, et le matin de sa mort elle répéta à la femme de ménage ce qu'elle avait déjà dit à sa cousine :

— Ma bonne Mayeure, je suis empoisonnée!

Une heure avant de rendre l'âme, sa cousine étant revenue à son chevet avec son mari, elle leur dit les larmes dans les yeux :

— Moreau m'a empoisonnée!

Après le décès de sa seconde femme, on fut frappé de l'indifférence froide, impassible de son mari.

A l'exhumation des deux cadavres, l'autopsie démontra que la première femme n'avait pas succombé à une affection organique de l'estomac, pas plus que l'autre aux suites d'une angine diphtérique.

L'analyse chimique décrivit la cause de ces deux morts :

Une quantité appréciable de cuivre fut trouvée dans les organes des deux cadavres. L'empoisonnement avait eu lieu à l'aide d'un agent émétique.

Moreau se livrait depuis longtemps à l'étude des poisons. On saisit chez lui un traité de pharmacie marqué d'une *image de la Vierge*, où sont décrits les effets produits par le sulfate de cuivre.

Ce pharmacien, sans ressources et sans scrupules après son premier mariage, se débarrassait de la femme qu'il aimait pour en prendre une autre qui lui donnait par contrat de mariage la moitié de sa fortune. Il en voulait la totalité !

En la tuant à son tour, Moreau espérait contracter une troisième union qui lui aurait procuré une nouvelle fortune pour fonder, disait-il, une « *pharmacie modèle.* »

Voilà son ambition.

Cette ambition vis-à-vis de sa seconde femme, qu'il *n'aime pas*, ne se tempère plus. Elle s'accuse dans ses fiévreuses impatiences! elle ne dissimule plus son but infâme.

Le premier crime du pharmacien avait été combiné de telle sorte qu'il était parvenu à éloigner tous les soupçons.

Le second crime, qui aurait dû être conduit avec

plus de prudence encore, est trop brutal. Dans sa perpétration, le criminel agit avec une précipitation imprudente. Il force la dose du poison; il semble qu'il ait hâte d'en finir.

Cela se concevait, puisque, loin d'aimer cette autre femme, il la méprise; cette dernière n'est qu'un enjeu de ses odieux calculs; et il a hâte de s'en débarrasser!

A l'audience, Moreau paraît assez indifférent. Il a le teint frais, la mine souriante.

S'il n'était en cour d'assises, sur le banc des accusés, on le croirait, au milieu de cette salle remplie de dames en grande toilette, dans un salon du grand monde.

Le président des assises lui dit :

— Levez-vous, Moreau.

Il se lève, salue le président et l'assemblée avec aisance.

Le président procède ainsi à l'interrogatoire de l'accusé :

— Vous avez trente-deux ans, vous êtes veuf et sans enfants; vous avez été condamné, en 1872, à 500 francs d'amende pour exercice illégal de la pharmacie, ce qui indique le but de vos préoccupations constantes à devenir pharmacien.

Vous étiez destiné à la vie austère d'ecclésiastique, mais elle ne vous convenait pas, vous êtes sorti du séminaire. Vous êtes entré successivement chez quatre pharmaciens. Ils n'ont eu à vous reprocher qu'un caractère en dessous et sournois.

Vous vous êtes marié avec une femme que vous aimiez depuis longtemps.

Alors vous étiez militaire. La famille de votre femme profita de ce que vous étiez soldat pour ne pas donner leur consentement à votre mariage, qu'elle considérait comme un malheur.

Enfin vous entrâtes en ménage.

Votre union n'amena qu'une situation fort pénible pour vous ; vous aviez des charges, vous n'aviez que des dettes en vous établissant herboriste à Saint-Denis.

Vous deviez à la pharmacie centrale et à bien d'autres.

Dans ces conditions, votre femme tombe malade. D'une nature souffreteuse, votre épouse est bientôt aux prises avec une maladie aiguë ; elle se compliqua de vomissements, de fourmillements dans les jambes. Les locataires d'une maison voisine entendaient le bruit de ces vomissements, « comme des déchirements », disaient-ils.

Losqu'elle mourut, vous dîtes à tout le monde, en vous appuyant sur le bulletin de décès, qu'elle meurt d'un cancer à l'estomac.

Vous pleuriez votre femme.

Cependant vous devenez, peu de temps après, l'amant d'une femme mariée, la femme d'un quincaillier que sa santé délicate retenait aux eaux pendant que vous courtisiez son épouse.

Ces relations cessent lorsque vous faites connaissance, par un ami commun, de votre deuxième femme, la cousine de cet ami.

Vous connaissiez les antécédents de cette dame, dont l'amant voulait se débarrasser au prix stipulé par lui et que vous acceptez.

Vous saviez quelle était l'origine de l'argent de votre nouvelle future. Votre ami vous l'avait dit sincèrement, et vous avez répondu que, du moment que la cousine n'avait eu qu'un seul amant, cela vous était égal.

Moreau, à ce passage de l'interrogatoire du président, se récrie :

— Ce n'est pas exact. J'ai dit que je ne prenais en considération qu'une chose, c'est que cette personne avait une famille honnête.

— Ce qui importe à l'accusation, répond le président, c'est que votre seconde femme avait *une dot* de 30,000 francs et que vous en connaissiez *l'origine* scandaleuse !

Moreau baisse la tête, le président ajoute :

— Huit mois après, votre femme, qui était d'une santé robuste, tombe malade. Elle éprouve aussi des fourmillements et des vomissements à toute heure. Elle se plaint encore de quelque chose qui lui dévorait l'estomac.

Et lorsque votre seconde femme mourut, il n'était plus douteux, d'après ce qui s'était passé en premier lieu, qu'elle ne fût une autre victime de votre science infernale.

Vos deux femmes avaient été empoisonnées. Par qui ? Par vous qui ne les quittiez pas, et qui alliez jusqu'à faire cuire vous-même leurs aliments.

On fit l'autopsie des deux cadavres.

Dans la portion d'estomac du premier corps, soumis à l'analyse, 3 centigrammes 10 milligrammes de cuivre ont été mis à nu et appliqués sur des lames de fer.

Pour le deuxième cadavre, dans 516 grammes de substance organique, on trouva 2 centigrammes 10 milligrammes de cuivre. Vous avez ici la science acquise par les experts actuels.

A ce passage de l'interrogatoire, Moreau proteste. Il s'écrie :

— Les experts peuvent se tromper.

— Soit, répond le président, vous-même, Moreau, vous êtes compétent en cela, vous avez été élève en pharmacie. Eh bien, dites-moi, est-ce vous qui prépariez les aliments de votre femme?

R. — Oui.

D. — Est-ce vous qui prépariez les médicaments, les boissons?

R. — Oui.

D. — Puisqu'il en est ainsi, j'en conclus ceci : Il y a crime, il y a empoisonnement; vous êtes seul le coupable, cela est certain, car vous seul avez versé à votre femme le poison que les experts ont trouvé.

Après cet interrogatoire, pendant lequel Moreau s'est tenu debout, la tête baissée, on procède à l'interrogatoire des témoins. Ils n'ajoutent aucun détail à ceux relatés par le rapport du greffier.

Seulement la mère de la seconde femme de l'accusé dit à l'audience :

— Ma fille paraissait heureuse de ce mariage; moi, je ne l'étais pas. Je me suis aperçue qu'il n'avait pas gardé ses parents à lui pendant la noce. Cela m'a fait une mauvaise impression.

Moreau, esprit positif et qui n'a pas failli dans l'accomplissement de ses deux crimes, sourit. La remarque de la belle-mère lui semble puéril.

Il sourit encore, en haussant les épaules.

Le président lui réplique :

— Vous souriez, il ne le faut pas ! C'est un sentiment qui est très louable, et le témoin a raison ; il n'y a pas à sourire. D'ailleurs, vous n'êtes pas aujourd'hui dans une situation à sourire ainsi.

Et la belle-mère continue pour achever de donner une idée de la sécheresse d'âme de ce criminel :

— Je suis venue après la mort, j'ai vu que ma fille était tachée de noir par tout le corps. J'en fis l'observation à Moreau qui me dit sans pâlir : « Oh ! vous savez, la décomposition est faite maintenant ! et Moreau ne versait pas une larme ! »

Après l'audition des témoins et la démonstration aux jurés, par l'expert, du cuivre trouvé dans les deux cadavres, après le résumé du président, la cour condamne Moreau à la peine de mort, sans *circonstances atténuantes.*

CHAPITRE VIII

LA DOUBLE EXÉCUTION : MOREAU ET BOUDAS.

Ce fut le 14 octobre que parurent, l'un après l'autre, Boudas et Moreau pour monter sur l'échafaud dressé pour ces deux coupables sur la place de la Roquette.

Deux condamnés à mort, le même jour, paraissant à la même heure devant le public : c'était un spectacle qui devait piquer la curiosité malsaine de Paris.

Aussi la foule, comme je l'ai dit, fut-elle nombreuse ce jour-là. Elle montait encore la rue de la Roquette avant de stationner sur la place, avec force lazzis, quand les deux criminels apparaissaient, l'un après l'autre, sur l'échafaud.

Moi qui ai accompagné tour à tour Boudas et Moreau, je puis certifier que jusqu'à leurs derniers moments, les coupables ont eu à peu près les mêmes paroles sur les lèvres.

Après son arrêt de mort, Moreau disait en parlant des jurés

« — Ils se sont trompés, je suis innocent. »

Boudas répétait aux gardiens, le conduisant à la Roquette :

« — Je suis innocent, on ne veut pas me croire. »

Et il ajoutait :

— Pourtant, personne n'a rien vu!

Lorsque je visitai Moreau dans sa cellule, il conservait devant moi un maintien mélancolique et réfléchi :

— Je ne peux comprendre, me disait-il, que *sans preuves* on m'ait si sévèrement frappé.

Autant Moreau s'efforçait d'être réservé, autant il était calme et silencieux, autant Boudas affectait d'être bruyant et loquace :

— Je suis un voleur, me disait-il à son tour, un homme de peu, un homme de *cogne*, mais je ne pousse pas la *bûche* jusqu'à l'assassinat. Voyez-vous, monsieur Claude, me répétait-il à satiété, *c'est ma figure qui m'a perdu!*

A la Roquette, les deux condamnés recevaient et demandaient au besoin les consolations de l'abbé Crozes. Ils assistaient, un jour l'un, à la messe. Ils ne pouvaient y être présents ensemble par la raison que la Roquette, tout en possédant *trois* cellules de condamnés à mort, n'a, à la chapelle, qu'*une logette* dans la tribune.

Le jour de l'exécution, dès une heure du matin, la foule, je le répète, était énorme.

A trois heures et demie, il fallut envoyer un demi-escadron de la garde républicaine pour faire éva-

cuer la place et maintenir le public à distance.

A quatre heures et demie, j'entrai avec l'abbé Crozes, le directeur de la Roquette et son greffier, dans les cellules des condamnés, pour les avertir que leur pourvoi en cassation était rejeté, que le moment de l'expiation était venu.

Moreau, qui avait dormi toute la nuit, reçut la terrible nouvelle avec calme, et dit :

— Je m'y attendais, messieurs; je suis innocent !

Il s'habilla pour arriver avec une escorte de gardiens à l'avant-greffe.

En deux minutes, on lui fait sa toilette. L'exécuteur et ses aides reçoivent le condamné, on se remet en route.

Il est six heures.

Les deux battants de la porte de la prison s'ouvrent, le premier condamné paraît.

Moreau marche d'un pas assuré, sans le secours des aides. Son calme est exempt de forfanterie.

A quelques pas de la machine, il s'écrie d'une voix forte :

— Sachez-le, tous! je meurs innocent.

Et sa tête tombe.

Le couperet est relevé!

A peine est-il remonté au sommet de la machine que Boudas, le second condamné, paraît à son tour à la porte grande ouverte.

Un *ah!* de satisfaction est exhalé par la foule. Alors toutes les dispositions avaient été prises pour que le second condamné ne connût pas le supplice du premier.

La toilette de Boudas avait eu lieu dans un autre

corridor; le second supplicié arrive sans savoir que le couperet est déjà teint du sang de Moreau.

Il proteste également de son innocence, avec plus d'agitation, plus de brutalité que son devancier.

— La justice, crie-t-il, commet un crime en me tuant! Devant Dieu et devant les hommes, je suis innocent!

Son visage est placide, il s'efforce de sourire, son sourire n'est qu'une grimace horrible.

A peine est-il dessiné sur ses lèvres, à peine a-t-il paru devant la foule houleuse et vociférante, qu'il est saisi, entraîné sur la bascule, puis décapité.

La promptitude de cette double exécution fut foudroyante.

Elle se fait avec la rapidité de l'éclair pour couper court aux mensonges de ces criminels; fourbes qui ne connurent jamais le repentir, parce que l'ambition de l'un, la cupidité de l'autre avaient absorbé leur cœur et leur âme avant de les paralyser.

CHAPITRE IX

LES MYSTÈRES DE SAINT-OUEN.

En parlant de la rue des Rosiers qui traverse la voie de la Révolte, j'ai signalé un jeune garçon de quinze ans, élève de l'abattoir de Clichy, qui saigna un garçon de son âge, comme s'il eût saigné un mouton !

Ce meurtre avait eu lieu en 1873 ; il s'était accompli dans des circonstances très mystérieuses pour le public, quoique se renouvelant presque quotidiennement dans ce quartier sinistre, où le crime est chose ordinaire.

Or, le matin du 25 mars, on avait trouvé sur la route de la Révolte, aux abords de la rue des Rosiers, un homme étendu sur le sol, à peu près nu, n'ayant plus qu'une botte, la chemise teinte de sang.

A plus de deux mètres de ce corps gisait celui d'un jeune garçon, dont la tête était séparée du tronc;

la blouse qui recouvrait le cadavre était jetée par-dessus sa tête se détachant du corps ; une mare de sang inondait ce cadavre, il paraissait appartenir à un enfant de seize ans.

Ces deux corps restèrent ainsi exposés jusqu'à onze heures du matin.

Le garde champêtre, qui aperçut le premier ces deux êtres inanimés, crut que l'homme mûr, étendu presque sans vie, presque déshabillé, à quelque distance du garçon décapité, avait été son assassin.

Lorsque les premiers soins furent donnés à l'homme ensanglanté et en chemise, ses explications données au commissaire de police prouvèrent qu'il était innocent du meurtre opéré sur le jeune guillotiné.

Les soupçons se tournèrent alors sur le camarade du décapité, un enfant de son âge qui, immédiatement, fut recherché chez ses parents, après avoir passé la nuit avec son camarade dans l'avenue de Saint-Ouen.

On arrête ce garçon. Après instruction faite, il paraît aux assises; il n'a pas encore quinze ans! c'est lui le meurtrier de son camarade. Son aspect, au tribunal, est encore plus attristant que la vue d'un vétéran du crime.

Cet adolescent a une petite figure blême, au front fuyant, une tête ronde et rusée. Et comme je l'ai déjà dit, il a égorgé son camarade comme on égorge un mouton !

Dans quel milieu a-t-il commis ce crime? A Saint-Ouen, à deux pas de cette terrible route de la Ré-

volte, au milieu de filles perdues, de jeunes gens livrés à la plus infâme débauche.

Ce jeune homme, à peine né à la vie, semble que l'existence soit déjà pour lui un fardeau; ses yeux clignotants ne peuvent supporter la lumière, il ne parle qu'en bégayant.

Il s'appelle Alphonse Dubeaux; il est né à Clichy. C'est un garçon boucher, et il a tué d'un coup de couteau Emile Pavie, dont il a décollé la tête tout en le *saignant!*

En effet, une large et profonde incision avait été pratiquée à son cou; sa tête était presque séparée du tronc.

Dans la matinée du même jour, le nommé S*** avait trouvé dans son jardin, à cinquante mètres du théâtre du crime, un couteau de cuisine teint de sang, l'instrument à l'aide duquel avait été égorgée la victime, dont l'identité n'avait pas tardé à être constatée.

Emile Pavie demeurait chez ses parents, à Saint-Ouen.

Ce jeune homme était employé à l'abattoir de Clichy.

Sa conduite n'avait donné lieu à aucun reproche; mais depuis qu'il avait connu à l'abattoir le jeune Dubeaux, du même âge que lui, celui-ci avait formé avec Pavie une liaison honteuse.

Ils étaient devenus des antiphysiques; ce qui ne les empêchait pas de voir des prostituées, de fréquenter les bals publics et les mauvais lieux.

Un jour, Pavie, le *Jésus* de Dubeaux, quitte le domicile de ses parents et l'on ne peut découvrir où il a passé la nuit.

Le 25 mars, Dubeaux, qui découchait presque régulièrement, annonce à dix heures du matin, en sortant de l'abattoir et en rentrant chez lui, la mort du jeune Pavie dont le cadavre n'a pas encore été découvert.

Il soutient que la nouvelle lui en a été donnée par un voisin ; car Dubeaux pensait bien que, dès l'aube, le cadavre serait découvert.

Le mobile du crime, qui ne put être indiqué d'une manière précise, donna lieu à penser, par la nature des relations existant entre ces deux jeunes gens; il avait été inspiré par un sentiment de jalousie.

Dubeaux ne pardonnait pas à Pavie son goût trop prononcé pour les prostituées de la *rue des Rosiers*.

Alphonse Dubeaux paraît aux assises sous l'inculpation d'avoir commis volontairement un homicide sur la personne d'Emile Pavie.

Le président interroge l'accusé en ces termes :

D. — Vous n'avez pas encore seize ans, vous êtes signalé comme un affreux mauvais sujet. Aux abattoirs, vous avez été renvoyé.

R. — J'ai été renvoyé, parce que l'on trouvait que j'allais trop souvent dans les coins du séchoir.

D. — On sait pourquoi? Vous êtes aussi un voleur?

R. — Comment ça?

D. — Vous avez donné une montre en argent au jeune Pavie; vous l'aviez volée?

R. — Elle n'avait pas de valeur; elle était en melchior.

D. — Vous avez volé également un cadenas chez le père d'un de vos camarades.

R. — Oh! il ne servait pas!

D. — Enfin vous avez des mœurs détestables; vous êtes corrompu et gangrené jusqu'aux moelles; vous fréquentiez les filles avec Pavie; de plus, vous avez des habitudes honteuses.

R. — Jamais, monsieur! on nous a calomniés! Quant aux filles, c'est autre chose, c'est permis entre jeunes gens!

D. — Ne mentez pas dans votre intérêt. Vous avez avoué que vous fréquentiez Pavie et que Pavie vous fréquentait.

R. — C'est M. le juge d'instruction qui m'a fait dire cela, parce qu'il m'a retourné comme un gant. Il sait son métier; moi, je ne connais pas le sien!

D. — On a examiné vos organes; un médecin a conclu que vous avez de déplorables habitudes. Bref, vous étiez très bien, trop bien avec Pavie.

R. — Je ne comprends pas.

D. — Enfin vous étiez très amis.

R. — Oui, monsieur; mais ce n'est pas défendu!

D. — Non; mais ce qui devrait l'être, ce sont les bals publics de la rue de la Révolte et autres endroits, véritables repaires où se corrompt la jeunesse; ainsi à Saint-Ouen, il y a plusieurs établissements qui ne sont hantés que par des voleurs et des pédérastes. Je dis avec l'autorité que me donnent mes fonctions, il faut que la *police avise et qu'on les ferme.* Pavie était un bon petit garçon; il rentrait exactement à la maison, il y rapportait son gain. Il est arrivé qu'il a rencontré Dubeaux, et il a été un garçon perdu! Il l'a payé cher.

Et le président continue en donnant des détails plus précis sur le meurtre :

« Pavie a été tué dans la nuit du 24 au 25 mars, vers minuit, dans la plaine Saint-Ouen, dans un lieu absolument désert. Il avait été attiré là par son camarade, évidemment. Il a été retrouvé vers onze heures, le 25 mars; il avait le cou absolument coupé, il ne tenait plus que par les vertèbres cervicales. Il avait été saigné comme on saigne les moutons à l'abattoir. C'était un coup de praticien.

« De plus, on a découvert le couteau dont s'était servi l'assassin, et que le meurtrier a dû jeter par-dessus le mur séparant le cadavre du couteau.

« Et le couteau avait été acheté trois jours auparavant par Dubeaux, au *Compas d'or*. »

Dubeaux nie devant le président que ce couteau lui ait appartenu. Il soutint qu'il l'a remis à Pavie en sortant de la boutique du *Compas d'or*.

— Vous mentez, réplique le président; si c'eût été Pavie qui l'eût acheté, il l'aurait laissé chez lui ou emporté à l'abattoir. On ne peut porter cette lame de couteau sur soi, elle a au moins quinze centimètres de longueur. Et puis comment expliquer que, le dimanche, Pavie ait quitté le domicile de son père où il n'est plus rentré, et que le couteau ait été retrouvé le 25 mars dans la plaine où Pavie a été égorgé?

— Pavie, répond l'accusé, avait des idées noires, des idées de suicide.

D. — Il vous l'a dit?

R. — Oui, il m'a dit qu'il avait envie de se couper le cou.

D. — Alors, c'est lui qui, avec ce couteau, s'est coupé le cou. Il n'y a à cette version qu'un malheur; c'est que les médecins ont déclaré qu'il est impossible qu'un individu se coupe le cou jusqu'aux vertèbres, et que, dans tous les cas, s'il était possible de se couper le cou aussi profondément, il lui serait aussi impossible qu'à un décapité de jeter son couteau à trente mètres de distance à laquelle le couteau a été retrouvé. Ainsi ce couteau a servi non à un suicide, mais à un meurtre. Le couteau a été acheté par vous et pour vous; et le meurtrier, c'est vous.

Dubeaux, serré de près par les arguments du président, n'a plus qu'une ressource, celle de pleurer; et il crie à travers des larmes :

— Ce n'est pas moi qui ai fait le crime.

D. — Dans le groupe impur qui grouille dans le quartier que vous habitez, il y a cinq cents individus capables de faire un pareil crime. Désignez-moi donc le coupable?

R. — Je ne le connais pas !

D. — Vous mentez encore !

La mère de Dubeaux qui, par tradition, connaît la justice et sait la manière qu'il faut employer pour la dérouter, vient appuyer le dire de son fils ! Elle soutient que Pavie avait en effet des *papillons noirs dans la sorbonne* et qu'il n'était venu le trouver, la veille de la nuit du 25 mars, que *pour se périr*.

Comme il n'y a pas de témoins qui puissent affirmer que Dubeaux ait été l'assassin du jeune Pavie, Dubeaux, fort du témoignage de sa mère, laisse un doute non dans l'esprit des jurés, mais dans la

façon d'appliquer la loi, et ce jeune criminel échappe aussi aux rigueurs de la justice grâce à son jeune âge.

Un seul témoin reste à interroger, c'est l'homme que le garde champêtre a pris d'abord pour l'assassin du malheureux Pavie. Mais ce dernier, qui était ivre-mort, n'a rien vu.

Il s'appelle Durnisseau, c'est cet homme, à moitié nu, qui n'avait qu'une botte et qu'on a retrouvé le corps couvert de sang !

Lorsqu'on l'interroge, il se contente de répondre :

— Je n'étais pas là le 25 mars pour le compte de Dubeaux. Je ne le connais pas plus que je ne connais son *affaire*. Tout ce que je sais, c'est que je sortais du *troquet* quand j'ai reçu mon atout par trois *zigs* qui ont pu me déshabiller, après avoir eu des nouvelles de mon biceps. S'ils m'ont donné des châtaignes, je les ai bien arrangés. Voilà tout ce que je sais ! Ne m'en demandez pas davantage.

Faute de preuves, et en raison de son âge, Dubeaux, cet affreux garnement, cet antiphysique qui a tué son camarade par surprise, en est quitte pour un emprisonnement qui durera tant qu'il n'aura pas atteint l'âge de sa majorité.

Je le répète, ces atrocités sont choses journalières sur le chemin de la Révolte.

Comme le disait le président, cinq cents individus sont capables de commettre le crime de Dubeaux.

On le conçoit sans peine, après avoir dépeint, comme je l'ai fait dans un chapitre précédent, tous les aimables vauriens de cette nouvelle cour des miracles.

Dans la même année, un nouveau mystère, qui aboutit à un meurtre aussi terrible, se passa près de Clichy-Montmartre. Par exception, ce crime frappa une innocente.

Une jeune femme, de vingt-sept ans à peine, habitait avec son époux la chaussée Clignancourt, elle se rendait fréquemment, la nuit, à la rue de la Révolte !

Elle allait y voir un jeune homme en tout bien, tout honneur, quoiqu'il fût son cousin : il habitait une des villas du chemin de la Révolte, elle allait lui porter des secours ! Le malheur avait voulu qu'à la suite d'entraînements détestables, ce jeune homme avait mal tourné !

La jeune femme, sa cousine, qui avait grandi chez la mère de ce garçon, frappé par la loi et sans ouvrage, ne l'avait pas abandonné comme la société.

En cachette de son mari, elle lui portait de temps en temps des secours !

La fatalité voulut que ses démarches, inspirées par un bon sentiment, fussent interprétées d'une façon toute autre par son époux, qui apprit par des voisins les mystérieuses démarches de sa femme.

Auguste Roret, c'était le nom du mari, prit tout à coup de l'ombrage contre sa femme, en appre nant ses récents voyages au chemin de la Révolte.

Un jour qu'elle revenait de son pèlerinage, Roret armé de son couteau, se précipite comme un furieux sur sa jeune épouse ! Sans vouloir entendre d'explications, il lui laboure la figure et la poitrine de sept coups de couteau !

Puis il s'enfuit.

La jeune femme, demeurait rue Myrrha. Elle eut encore la force de se traîner, toute sanglante, jusque chez sa sœur qui résidait au quartier des Grandes-Carrières.

Forte de sa conscience, elle tenait, avant de mourir, à prouver à son mari, par le témoignage de sa sœur connaissant ses secrets, qu'elle était pure de toutes les calomnies inventées méchamment par les voisins.

Malheureusement, Mme Roret ne put parler en arrivant mourante au domicile de sa sœur, qui, d'abord, ne sut ni la cause de l'assassinat de Roret, ni les faux témoignages qui l'avaient provoqué.

Immédiatement la sœur fit transporter la victime à l'hôpital de Lariboissière, elle ne tarda pas à y succomber des suites de ses blessures.

Lorsque l'époux, trop jaloux, connut la vérité par sa belle-sœur, il était trop tard! sa femme n'existait plus.

Roret se constitua prisonnier! Comme on le pense, il fut acquitté ; mais sa conscience ne fut pas aussi indulgente que la justice!

Tous les jours la route de la Révolte engendre de pareils mystères. Tous sont aussi lugubres, tous ne sont pas aussi purs que le mystère du ménage Roret.

Les Durnisseau, les Dubeaux et tous les familiers de Saint-Ouen sont là cinq cents prêts à sortir de leurs repaires, armés de couteaux, pour peupler la Roquette, en passant sur les corps de leurs victimes!

Dès l'âge de quinze ans, je le répète, la prosti-

tution et l'assassinat règnent dans cette nouvelle Cour des Miracles.

Après avoir dépeint ses repaires dans un chapitre précédent, j'ai voulu ici faire connaître les mœurs de ses habitants dans la personne du jeune Dubeaux.

Les réponses de ce jeune misérable, au président, ont donné une idée de son caractère féroce et roublard. Eh bien! ils sont deux mille comme cela à la *Révolte*, depuis Saint-Ouen jusqu'à Neuilly !

CHAPITRE X

PROCÈS BAZAINE.

Je l'ai dit et je l'ai prouvé par mes mésaventures, la police a joué un grand rôle dans la dernière campagne de France, où nos espions furent toujours battus par les espions allemands conduits par le génie du chancelier.

Bismarck, favorisé par les circonstances, s'est joué, au siége de Metz comme au siége de Paris, de tous ses adversaires. Après l'empereur, ce fut au tour de Bazaine, de Trochu et de tous les acteurs plus ou moins héroïques de la défense nationale.

Un seul homme, le dernier représentant de la vieille diplomatie, put aller à la taille de Bismarck, M. Thiers. Il eut le mérite, à l'encontre des autres adversaires du chancelier, de se faire humble et petit afin de forcer le colosse à se plier jusqu'á lui. Pour sauver la France, il flatta les haines de Bismarck; pour le duper dans son triomphe, il lui

persuada que notre pays ne pourrait pas plus venger ses défaites que racheter sa rançon.

Il nous sauva de la ruine, il nous garda Belfort, mais il ne nous a pas sauvés de nous-mêmes, bien au contraire !

M. Thiers a été ce qu'on voudra. Comme politique, il n'est pas plus tendre que Bismarck. Comme lui, il s'est joué des révolutions, des peuples et des rois. Mais M. Thiers, du moins, a aimé son pays. Peut-on en dire autant du maréchal Bazaine?

Le premier qui fut roi, fut un soldat heureux ; Bazaine, rusé ou retors comme le plus rusé des rois, ne fut jamais qu'un soldat malheureux !

Mexique et Metz, voilà la légende de cette brave épée qui peut se résumer par ces mots : Déshonneur et patrie :

Lorsque Bazaine se mit au commencement de l'année 1873 à la disposition de la commission militaire qui, depuis le 7 mai 1872, informait contre lui, c'était parce que certains grands officiers de France, ses pairs, avaient déjà les yeux tournés vers le détroit.

A cette époque, l'ex-empereur s'apprêtait à redescendre à Boulogne, Napoléon III n'aurait pu condamner alors celui qui, à Metz, après Sedan, lui avait conservé sa dernière armée du Rhin?

La mort de l'exilé de Chislehurst trompa les espérances de Bazaine ; encore une fois, la fatalité déjoua ses plans.

Loin de moi la pensée de faire le portrait de cet important personnage qui, depuis le commencement de la guerre, a été pour beaucoup par son

attitude énigmatique dans ses terribles destinées.

A un autre temps, Bazaine eût peut-être été un autre homme. Nos conquêtes en Afrique ne peuvent mettre en doute la valeur de Bazaine qui, de simple soldat, s'éleva au plus haut grade de l'armée. D'un autre côté, les défaites de l'Empire, au Mexique et à Metz, mettent à nu la duplicité de son caractère; c'est un serviteur de l'empire, ce n'est pas un soldat de la France !

Lorsque Bazaine se rend au Mexique, il ne sert plus le pays; il arrive au futur empire du Mexique dans l'espoir de devenir un vice-empereur! Il ne devient le commandant de l'expédition mexicaine, au détriment des Espagnols et des Anglais, que par un tour de passe-passe de son maître; ce tour ferait honneur à Robert Houdin, à Bosco, à un escamoteur quelconque; il est indigne d'un souverain et de son serviteur.

A l'avènement de Maximilien, Bazaine, déçu dans son ambition, est très heureux d'abandonner, par ordre, l'empereur du Mexique à son martyre! L'ordre de son départ satisfait le dépit qu'il éprouve de n'être plus vice-empereur aux Terres-Chaudes.

Plus tard, lorsque je quittai l'empereur fuyant Metz pour Verdun avec armes et bagages, le maréchal qui restait pour commander l'armée du Rhin, était dans la même situation où il s'était trouvé au Mexique!

Seulement, si sa situation s'était aggravée, son ambition avait grandi avec les revers de la France.

Alors la rouerie de Bismarck était bien capable

d'exploiter cette ambition dans un intérêt purement allemand.

Le chancelier agit en conséquence dès que les incertitudes de l'empereur et l'impassibilité de Bazaine commencèrent à s'accuser.

Dès que l'empereur, affolé, abandonnait Metz, il s'agissait pour l'armée du Rhin ou d'aller à Verdun ou de se replier sur Châlons! Dans l'un ou l'autre cas, il fallait opérer entre l'armée de Bazaine et l'armée de Mac-Mahon une jonction efficace pour opposer une résistance salutaire contre les armées allemandes.

Les hésitations de l'empereur, qui commandait encore nos armées, malgré les *apparences*, furent mises à profit par Bazaine se voyant, sous Metz, le sauveur de la France.

Alors commencèrent les pourparlers entre Paris et Châlons pour rejoindre Bazaine. Autant le maréchal, jusqu'à Sedan, s'était vaillamment battu contre les armées du prince Frédérik-Charles, autant, après Sedan, le maréchal se tint coi.

A cette époque, je reçus de la préfecture un avis émané du chef du service de l'armée de Châlons, pour envoyer deux inspecteurs chargés d'aller recueillir à Metz des renseignements sur l'état des troupes du maréchal Bazaine.

J'indiquerai bientôt les deux agents qui me furent désignés pour aller rejoindre le maréchal, agents qui avaient fait partie de mon escorte, lorsque j'étais à la tête des équipages de Sa Majesté.

On sait qu'à ce moment critique, pourchassé

par les Prussiens, je quittai l'escorte de mes subordonnés. Tous avaient repris le fusil. Ils me laissaient regagner Paris à peu près seul pendant qu'ils allaient travailler, si cela était possible, à la jonction de l'armée de Bazaine avec l'armée de Mac-Mahon.

Ce fut parmi ces soldats que furent choisis les agents qui devaient demander à Bazaine s'il fallait aller à Mac-Mahon, ou si Mac-Mahon devait aller à Bazaine.

On verra comment mes agents, par une tactique prussienne, ne purent arriver jusqu'à Metz !

Bazaine resta donc, après avoir fait son devoir, dans une impassibilité forcée ou *préméditée;* elle aboutit au désastre de Sedan, avant d'aboutir à la reddition de Metz et à la capitulation de Paris.

En attendant, je le répète, Bazaine se recueillait.

Lui qui jusque-là s'était bien battu, il prit une attitude passive. Il se crut appelé à l'exemple de Napoléon III, à sauver la France en 1870, comme son maître l'avait si bien sauvée en 1851.

Dès le 4 septembre, imitant son maître qui avait trompé la deuxième République en 1848, Bazaine commence par tromper la troisième République en 1870. Il envoie à mon préfet de police, M. de Kératry, Mme Bazaine. Elle part de Marseille, pour dire à M. de Kératry que le maréchal met désormais sa vaillante épée au service du gouvernement de la Défense nationale.

En realité, le maréchal, en autorisant cette démarche, ne songe qu'à affranchir la France de la

République, quand la République place naïvement son espoir en lui.

Bazaine, en conservant ses troupes à Metz, se voit déjà régent de France, au nom de Napoléon IV. Il ne s'occupe plus de son métier de général en chef, il songe à devenir un diplomate.

Bismarck n'avait garde de lui retirer ses illusions.

Alors paraît M. Régnier ; ce Prudhomme diplomate ne peut venir plus à propos pour aider Bismarck à jouer à la fois l'empire et la République, Napoléon III, Jules Favre et Bazaine.

Par l'arrivée imprévue de M. Régnier, de cet ambassadeur improvisé que personne n'attendait, on ne sait quel est le plus naïf? Ou du mystificateur Régnier ou des nombreux mystifiés que fit cet intrus par la volonté de Bismarck tenant les fils de ses pantins?

En tous les cas, cette entrevue de M. Régnier avec Bazaine, qui fit sortir de Metz Bourbaki, servit à souhait les Prussiens.

Cette entrevue leur permit de se fortifier devant Metz, de désespérer Jules Favre à Ferrières et de jouer Bazaine.

Il n'y eut que l'impératrice qui vit clair dans la mystification de Bismarck ; mystification dont M. Régnier fut l'instrument, sans le savoir.

L'impératrice, plus avisée, renvoya Bourbaki au gouvernement de Tours.

Et au moment où Bismarck privait Metz de son bras droit, Tours l'armait pour combattre l'envahisseur !

N'importe, Bismarck, par l'importance burles-

que que s'était donnée M. Régnier, par l'ambition naïve de Bazaine, avait réussi à réaliser la première partie de son programme.

Elle devait aboutir, par les moyens les plus sûrs, sans tirer un coup de canon, à la prise de Metz!

Lorsque le prince Frédéric-Charles traita de la capitulation avec le maréchal Bazaine, on lui donna l'espoir, sur l'inspiration de Bismarck, qu'à l'heure décisive de la paix on rendrait à l'ex-empereur sa garde conservée à Metz pour qu'elle fût prête au moment de le reconduire aux Tuileries !

Mais une fois la capitale prise, après la reddition de Metz, ce ne fut ni avec l'impératrice, ni avec l'empereur, ni avec Bazaine que Bismarck traita, ce fut avec les hommes du gouvernement de septembre, à la tête duquel se trouvait M. Thiers, l'homme le plus antipathique à ce dernier gouvernement !

Lorsque, en 1872, pour satisfaire l'opinion, une commission militaire fut nommée pour faire le procès de Bazaine, celui qui fut le plus embarrassé pour ordonner ce procès exigé par l'opinion, ce fut moins le maréchal que M. Thiers lui-même ?

Le chef de l'Etat savait que la loi est formelle. Des exemples, moins déplorables que celui de Bazaine, ne manquaient pas : « Tout commandant de place, dit la loi, qui livre une ville assiégée à l'ennemi, sans épuiser jusqu'à sa dernière cartouche, est condamné à mort ! » Donc Bazaine était condamné à l'avance !

Mais M. Thiers ne tenait pas dans sa République *imposée*, et composée d'une minorité républicaine

noyée dans le bonapartisme, M. Thiers ne tenait pas à irriter l'armée qui l'avait aidée à vaincre Paris.

M. Thiers était trop *politique* pour ne pas savoir que l'état-major de l'ancien prisonnier de Wilhelmshœhe considérait moins Bazaine que Bismarck comme un traître. N'était-ce pas le chancelier qui avait été le premier à endormir Bazaine, en lui faisant espérer, par ce bon M. Régnier, que la Prusse, devenue Empire, ne traiterait jamais qu'avec un Empire?

Plus l'époque du procès Bazaine approchait, plus M. Thiers tremblait pour son pouvoir!

Il savait bien que l'ex-empereur groupait de plus en plus ses partisans, à grosses épaulettes, à Chislehurst; qu'il n'attendait que le moment de se faire l'opération pour monter à cheval, pour se venger du 4 septembre et venger ses soldats de la *petite Afrique*, dont Bazaine faisait partie avec Montauban et tant d'autres!

Alors les rôles devaient changer de face!

D'accusateur, M. Thiers, chef de l'Etat, eût peut-être pris de nouveau le rôle d'accusé?

Il n'eût plus été question de Bazaine, traître à la France; il n'eût été question que du *loyal* soldat, fidèle à son serment, du serviteur dévoué qui, jusque sous la République, avait mis les aigles des drapeaux de l'empire sous la sauvegarde de l'étranger!

Cette opinion n'est pas la mienne; mais cette opinion, jusqu'en 1873, avait cours dans mon entourage, à la préfecture de police. Elle était si

bien connue de M. Thiers que, dès le mois de janvier, le chef de l'Etat était persuadé que le procès Bazaine devait coïncider avec la descente de l'ex-empereur, de Chislehurst à Boulogne.

Cela est si vrai, qu'on lit alors dans les journaux :

« *Nous apprenons que le gouvernement, pour éviter les manifestations qui pourraient se produire à Versailles, a résolu de faire siéger le* TRIBUNAL MILITAIRE qui jugera Bazaine, à SAINT-CYR. »

Cependant, Bazaine devait avoir toutes les déveines.

Comme au Mexique, comme à Metz, au moment où le maréchal de l'empire est sur le point d'être repêché du détroit par son empereur, l'ex-empereur meurt; le coup qui le frappe ne sauve pas pour cela M. Thiers. Lui aussi descend du pouvoir, moins par l'élection Barodet que par la rancune de ses adversaires ne lui pardonnant pas, d'accord avec ses nouveaux ennemis, d'avoir fait la République.

Et le procès Bazaine, qui, pour flatter l'opinion, doit toujours avoir lieu, ne se fait plus à Saint-Cyr, il se fait à Trianon.

Le nouveau parti qui triomphe, s'arrange si bien que ce procès devient un moyen de battre le rappel et sur le dos du maréchal et sur le dos de l'ancien président de la République.

Bazaine peut y perdre la vie; en attendant, M. Thiers, qui redoutait tant pour son pouvoir, avant la mort de Napoléon III, se perd également avec le procès Bazaine! C'est encore une vengeance

des bonapartistes alliés au nouveau gouvernement, dès qu'ils n'ont plus la force d'arrêter le cours de la justice!

Tout le plan du procès Bazaine se base sur le désaccord qui eut lieu dans le gouvernement impérial, après l'invasion! Bazaine est moins en cause que l'empire, lorsque l'empereur fuit à Metz avec son fils devant les batteries prussiennes.

Et c'est Bazaine qui est jugé puni, parce que, après les trois grandes batailles livrées sous Metz, le 14, le 16, le 18 août, il se soumet aux volontés de son souverain, qui ne sont plus celles du comte de Palikao.

A cette époque, le comte de Palikao, d'accord avec le conseil des ministres à Paris, avait jugé que la première opération à effectuer était de mettre le maréchal de Mac-Mahon à même de se porter, par une marche rapide, au secours de Bazaine et d'opérer une jonction salutaire. Une fois la jonction faite, Metz débloquée, les deux armées françaises réunies, celle du Rhin et celle de Châlons pouvaient encore opposer 280,000 hommes aux armées allemandes.

Mais ce plan n'était pas celui de l'empereur.

En prévision d'une nouvelle déroute, il tenait à conserver son armée de Metz, comme il sauva les débris de son armée de Sedan, en vue de garder ou de reprendre sa couronne.

Bazaine, écoutant moins l'ordre du ministre de la guerre que l'ordre secret de son souverain, devait le payer cher, surtout lorsque le chef de l'Etat, en 1873, était le duc de Magenta, fidèle, en 1870,

aux ordres du conseil des ministres, quand Bazaine, à la même date, ne restait plus fidèle qu'à l'ex-empereur.

Maintenant l'empereur était mort, le duc de Magenta était président de la République.

Décidément, Bazaine n'avait pas de chance !

J'ai dit que la police avait joué un grand rôle dans les affaires de Metz, je vais le prouver.

A peine étais-je de retour à Paris, au mois d'août, que je reçus de Bagasse un avis m'annonçant qu'il était choisi par le commissaire du gouvernement pour une mission de confiance. J'avais laissé Bagasse à Châlons, fuyant Verdun. Je ne m'étonnai pas, connaissant le caractère de mon agent, qu'il se fût mis en avant, auprès de l'état-major, pour jouer son rôle d'homme important.

L'avis qu'il m'envoyait me donnait encore la mesure de son caractère inconsidéré et de son orgueil.

Avec l'agent M*** qui composait également mon escorte à Forbach, Bagasse s'était offert auprès des autorités militaires pour aller au-devant du maréchal Bazaine, depuis que l'armée de Châlons n'avait plus de nouvelles de son armée.

Alors Bagasse me demandait, pour lui et son collègue, deux lettres : l'une à l'adresse du maréchal Mac-Mahon, l'autre à celle du colonel S***.

Je m'empressai de les lui envoyer, tout en plaignant le gouvernement militaire de se servir de mon personnel en pareille circonstance.

Quoique Bagasse et M*** fussent de très honnêtes gens, d'un dévouement, d'un courage à toute épreuve, je n'étais pas aussi sûr de leur entourage.

Pourquoi?

Parce que Bagasse connaissait avec moi cette redoutable indicatrice, Mme C***, celle qui devait être mon mauvais génie sous la Commune, depuis que je la savais espionne allemande.

Je ne sais quel secret pressentiment me disait que l'infortuné Bagasse, en se jetant inconsidérément dans le drame de l'invasion, était guidé par une main invisible et traîtresse.

Il ne m'appartenait pas de l'avertir.

Les devoirs professionnels, au temps critique où nous vivions, me faisaient un devoir de ne dénoncer personne, parce que tout le monde déjà se suspectait! Je me contentai donc, en soupirant, de lui envoyer les lettres qu'il me demandait.

Ces lettres, signées de mon nom à Bagasse, l'une pour le maréchal, l'autre pour le colonel S***, lui furent remises le 20 août; elles invitèrent Bagasse et son collègue M*** à se rendre auprès des officiers supérieurs.

J'appris au retour du courrier que mes deux subordonnés, sur ma signature, possédaient leurs réquisitions signées par le colonel S***, au cachet du maréchal Mac-Mahon.

En même temps, Bagasse et M*** recevaient l'ordre de se diriger sur Metz, afin d'avoir des nouvelles du maréchal Bazaine dont on était privé depuis trois jours!

Mes agents devaient être joués comme Bazaine, qui tenait de plus en plus à s'isoler, depuis que l'empereur était sorti de Metz.

Et ce ne fut qu'au procès du maréchal que je

connus les conséquences de cette nouvelle folie de Bagasse, trop disposé, par vantardise, à se jeter tête baissée dans toutes les trappes.

En dehors de l'épisode que je vais raconter, concernant mes agents si compromis aussi par l'espionnage prussien, le procès Bazaine m'a prouvé que si l'homme de Metz fut un bon serviteur, il fut un mauvais Français!

CHAPITRE XI

DE CHARYBDE EN SCYLLA!

Le procès Bazaine eut lieu dans le courant de l'année 1873; il n'eut d'autre mérite que de satisfaire l'opinion et les haines des partis. Il commença comme une tragédie; cette tragédie fut d'abord aussi correcte dans ses péripéties qu'une tragédie de Racine, elle finit par une grâce *imprévue*. Cette grâce fut une farce inénarrable, surtout lorsque la clémence du chef de l'État eut pour appendice l'évasion du maréchal!

Comme je l'ai dit dans un précédent chapitre, en répétant ce que j'avais écrit précédemment en parlant du siège de Paris, je n'ai pas plus la prétention, à propos du procès Bazaine, d'être l'historien du siège de Metz, que je n'ai eu celle de faire l'historique du siège de la capitale. Je tiens encore moins à être le juge de nos gloires militaires que l'espionnage prussien, dans la campagne de France,

a jouées avec un art si préjudiciable au patriotisme.

Les plus grands coupables, dans la reddition de Metz, ce sont des misérables qui se sont associés aux fourberies diplomatiques du chancelier pour se jouer des *finesses arabes* du maréchal Bazaine et de sa seule vertu : sa fidélité au serment *impérial*, fidélité qui a livré notre armée, ses aigles, ses drapeaux à l'empire allemand.

Pour un esprit désintéressé il est facile de voir, en se rappelant la conduite de l'ex-empereur à Sedan, que Bazaine, à Metz, n'a agi que sous l'inspiration de sa secrète pensée ! Il n'a pas plus écouté les avis du comte de Palikao qu'il n'a voulu connaître les instructions du gouvernement de la Défense nationale.

Bazaine n'a été qu'un serviteur ambitieux de Napoléon III ; la patrie ne le regardait pas.

Son procès eut lieu le 6 octobre 1873. L'endroit choisi pour l'ouverture des débats ne fut plus à Saint-Cyr mais à Trianon. Depuis la chute de M. Thiers et la mort de Napoléon III, on ne redoutait plus une *insurrection militaire*. Le jugement pouvait avoir lieu sans encombre, depuis que la fatalité s'acharnait contre l'accusé, qui n'était plus jugé par ses pairs de l'ex-empire.

Le conseil militaire était présidé par le général duc d'Aumale. Il dirigea les débats avec une netteté et une clarté qui ne permirent, aux débats, aucune digression pouvant écarter les fautes du maréchal et les crimes prévus par les articles 209 et 210 du code de justice militaire.

Néanmoins il était triste, pour un esprit non pré-

venu, de voir mis à la barre un ancien soldat qui avait conquis tous ses grades à la pointe de l'épée et jusqu'au plus haut grade dans l'armée; il était triste de l'entendre juger par un fils de roi qui avait tout à reprocher à un serviteur d'un empereur ayant détrôné son père!

Il était triste de voir autour de l'accusé des maréchaux nommés Baraguay d'Hilliers, Mac-Mahon, Canrobert. Lebœuf, déposant contre l'homme qui avait exercé sur eux ses commandements au nom de l'empire qu'ils avaient tous servis.

Encore une fois, dans Bazaine c'était l'empire que l'on voulait condamner; la France n'était qu'au second plan.

Ce qui était plus triste encore, c'était de voir, je le répète, à la barre un maréchal de France que l'empire avait fait tomber si bas.

A l'audience, Bazaine, avec sa forte carrure, avec ses mouvements dégagés malgré son obésité, avec sa tête mâle, fortement accentuée, garda l'apparence qu'il eut toujours au régiment, apparence pleine d'énergie et de ce sans-façon particulier au soldat.

Dès le début de la séance, le maréchal est condamné par le texte du jugement, car le maréchal est accusé :

1° D'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ;

2° D'avoir, comme commandant en chef de l'ar-

mée devant Metz, signé, en rase campagne, une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à ses troupes ;

3° De n'avoir pas fait, avant de traiter verbalement et par écrit, tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

Crimes prévus par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire, ainsi conçus :

« Art. 209. — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis du conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

« 1° De la peine de mort avec dégradation militaire, si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ;

« 2° De la destitution dans tous les autres cas. »

Et, pour que le maréchal Bazaine soit bien édifié, on lui lit les conclusions de l'enquête qui motive son jugement.

Elles sont ainsi formulées :

« Considérant que les tentatives de sortie de Metz n'ont pas été *assez sérieuses*, que le maréchal a fait

décider, du 19 au 20 août, la marche du maréchal de Mac-Mahon de Reims sur la Meuse, le conseil d'enquête pense que le maréchal Bazaine est en grande partie *responsable* des revers de l'armée.

« Le Conseil est donc d'avis que le maréchal Bazaine a causé la perte d'une armée de 150,000 hommes et de la place de Metz, que la responsabilité lui en incombe tout entière, et que, comme commandant en chef, il n'a pas fait ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« Le Conseil blâme le maréchal d'avoir entretenu avec l'ennemi des relations qui n'ont abouti qu'à une capitulation sans exemple dans l'histoire.

« Si, dans ses précédents avis sur les autres capitulations, le Conseil a toujours blâmé les commandants de place qui, forcés de se rendre, n'ont pas détruit leur matériel de guerre avant de signer la capitulation, et ont ainsi livré à l'ennemi des ressources dont il a largement usé dans la suite de la guerre, à plus juste titre encore le maréchal Bazaine mérite-t-il le même blâme.

« Le Conseil le blâme d'avoir accepté la clause de la capitulation qui permet aux officiers de rentrer dans leurs foyers, en donnant par écrit leur parole d'honneur de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la guerre.

« Le Conseil le blâme de n'avoir pas, conformément à l'article 257 du décret du 13 octobre 1863, veillé dans la capitulation à améliorer le sort de ses soldats, et stipulé pour les blessés et les malades toutes les clauses d'exception et de faveur qu'il aurait pu obtenir.

« Le Conseil le blâme enfin d'avoir livré à l'ennemi les drapeaux qu'il pouvait et devait détruire, d'avoir mis ainsi le comble à l'humiliation de braves soldats, dont son devoir était de sauvegarder l'honneur. »

Je n'entrerai pas, en restant dans mon rôle de policier, dans les interminables débats qui eurent lieu à Trianon, à l'occasion des deux cents témoins qu'il fallut entendre pour constater les faits accomplis pendant la période du commandement du maréchal Bazaine.

Je me contenterai d'indiquer que ce jugement, par la longueur de ces interrogatoires, dura *plus de* deux mois. Il se subdivisa en trois parties historiques, correspondant aux trois périodes du siège. Ces trois périodes sont : — *Opérations actives du* 5 *août au* 1er *septembre*, — *Blocus du* 5 *août au* 1er *septembre*, — *Capitulation*, *du* 10 *au* 29 *octobre*.

Dans la première période, le comte de Palikao, cité comme témoin, démontre clairement que le maréchal Bazaine n'a pas écouté les décisions de la commission militaire de Paris, ni les avis qu'il lui faisait parvenir pour opérer une jonction entre l'armée du Rhin et l'armée de Châlons.

Ici apparaissent, au second plan, il est vrai, l'agent Bagasse et l'agent M***, chargés de faire parvenir des dépêches qui n'arrivent pas, et de recevoir des renseignements du maréchal Bazaine qui n'en sont pas !

A cette occasion, un colonel proteste en séance contre l'esprit du jugement du procès. Il dit

que tous les officiers de l'Empire ne se rangent pas à l'avis de l'opinion publique, il prétend que l'esprit de l'armée n'est pas l'esprit des juges de Bazaine. Il termine par cette apostrophe :

— Je *n'éprouve* pour le rapporteur de l'enquête, avec l'armée entière, que du mépris et du dédain !

Dans la seconde période, on voit apparaître la figure imprévue de M. Régnier, qui fait tourner cette tragédie en comédie.

Enfin, dans la troisième période, la comédie commencée en drame devient grotesque par cette condamnation à mort pour rire, qui aboutit à une captivité perpétuelle ne durant que quelques mois.

Comme M. Régnier, ce sinistre mystificateur, Bagasse et son collègue M*** jouent aussi un rôle trop important dans ce procès.

L'espionnage prenant position dans l'histoire du siège de Metz, mes agents devaient y figurer ostensiblement, malgré le mystère et l'obscurité qui auraient dû toujours les envelopper.

J'ai dit dans un précédent chapitre que j'avais laissé à Verdun l'escorte de mes inspecteurs, chargés d'abord de veiller aux bagages de Sa Majesté ; j'ai dit que, après mon départ pour Paris, la plupart, entre autres Bagasse, travaillèrent à la jonction de l'armée de Bazaine avec la nouvelle armée de Mac-Mahon.

Et j'ai fait connaître, dans un chapitre précédent, que Bagasse et l'agent M*** me demandèrent au camp de Châlons deux lettres, l'une pour le colonel S***, l'autre pour le duc de Magenta, afin

d'être autorisés, par la préfecture comme par l'état-major, à traverser la France et à correspondre avec l'armée de Bazaine

Le procès du maréchal m'apprit comment mes agents ne purent, malgré leur bonne volonté, leur courage, arriver jusqu'à Metz.

Ce qu'ils ne surent jamais, ce que je sus, moi, c'était que Mme de C*** me poursuivait déjà de sa haine parce que je n'avais jamais voulu de sa protection ; Bagasse n'avait eu l'idée d'aller trouver Bazaine que sur l'inspiration de cette femme, qui avait, par ses trahisons, condamné déjà un de ses amants, un colonel dont j'ai raconté la triste fin à Forbach.

Du jour où Bagasse et son collègue M*** eurent en poche mes lettres de crédit et celles de l'état-major français, ils eurent à leurs trousses, par la ramification de l'espionne C***, des troupes de ulhans qui leur fermèrent le passage sur les routes qu'ils parcouraient pour arriver à Metz.

Ces espions étaient suivis par d'autres espions qui faisaient connaître immédiatement à l'état-major de Frédéric-Charles les manèges des Français pour correspondre avec Bazaine bloqué.

Comme le maréchal, au nom d'une souveraine pensée, ne demandait qu'à être investi afin de conserver les dernières troupes à son empereur, les espions Bagasse et M*** n'avaient pas plus de chance de parvenir à Metz, dans le camp français, que d'éviter les poursuites de leurs ennemis.

Mes agents étaient donc placés entre Charybde et Scylla. L'espionne Mme C*** ne cessait de les

signaler d'étape en étape, pendant que le maréchal se dérobait de plus en plus aux Prussiens comme à ses troupes.

Or Bagasse et M*** s'aperçurent enfin qu'ils s'escrimaient dans le vide. Plus ils se rapprochaient de Metz, plus ils voyaient s'amonceler des gros de Prussiens, comme si leurs pas, comptés par l'ennemi, les eussent fait sortir de dessous terre!

Cependant mes agents ne pouvaient lâcher pied. Il s'agissait pour eux, s'ils ramenaient des nouvelles de Bazaine, d'une somme de 20,000 francs, la somme valait la peine de faire leur devoir en conscience.

A force de rôder autour des forts de Metz, ils eurent une entrevue avec un colonel de l'armée du Rhin qui ne leur donna, sous forme de dépêches, que des renseignements assez insignifiants.

Convaincus qu'ils ne pouvaient se briser indéfiniment contre les lances des ulhans, Bagasse et M*** revinrent sur leurs pas, se contentant des dépêches d'un colonel de Metz; comme toutes les routes leur étaient interdites, grâce aux épiements de leur mystérieuse fileuse, Mme C***, ils prirent la route de Belgique. Ils regagnèrent par l'étranger le camp du maréchal de Mac-Mahon.

Le colonel chargé des renseignements de son état-major fut-il satisfait de la mission de Bagasse et de M***? C'est la déposition de Bagasse, au procès Bazaine, qui va répondre pour moi.

« Le 18 août 1870, dit Bagasse à l'audience de Trianon, je fus prévenu par mes chefs de me tenir prêt à partir, avec mon collègue M***, pour une mission de confiance à l'armée de Châlons. Le len-

demain, vers onze heures ou midi, nous arrivions au camp.

M*** avait reçu de M. Claude deux lettres, l'une pour le maréchal de Mac-Mahon, l'autre pour le colonel S***. Les deux lettres furent remises au colonel, qui, le 20, invita M*** à se rendre près de lui. Mon collègue revint avec deux réquisitions, l'une pour lui, l'autre pour moi, signées par le colonel S*** et portant le cachet de M. le maréchal de Mac-Mahon. Nous recevions en même temps l'ordre de nous diriger sur Metz, afin d'avoir des nouvelles du maréchal Bazaine, dont on était privé depuis deux ou trois jours.

Après avoir fait viser notre réquisition au chemin de fer de l'Est et des Ardennes, nous partîmes pour Reims, où nous nous informâmes par où et par quel train nous pouvions partir pour gagner le plus promptement possible une direction vers Metz. Nous laissâmes nos valises à Reims, en prévision du cas où nous aurions à traverser les lignes ennemies. Le 22, à trois heures et demie du matin, nous étions à Charleville-Mézières; nous en partîmes immédiatement. Vers les six heures, nous arrivions à Carignan, au moment où un train de poudres passait. Apercevant dans ce train un général, je dis à M*** de voir qui c'était. On nous dit que c'était le général Dejean, ministre de la guerre par intérim. M*** s'approcha de lui et lui demanda s'il pouvait lui donner quelques indications sur l'emplacement que pouvait occuper l'armée du maréchal Bazaine. D'après ce que m'a rapporté M***, le général lui dit : « Allez trouver le commandant Magnan à

« l'hôtel du Commerce, il pourra vous donner des « nouvelles. »

A Carignan, nous rencontrâmes un nommé Finelle, employé au chemin de fer de l'Est. Nous causâmes quelque peu ensemble, mais sans trop nous avancer, car, chacun de notre côté, nous craignions d'avoir affaire à des espions. Enfin, il nous dit qu'il était chargé, comme nous, d'une mission pour le maréchal Bazaine, et toute hésitation disparut entre nous. Nous allâmes tous les trois trouver le commandant Magnan, nous lui fîmes voir la réquisition qui nous avait été délivrée par le colonel S***. Le commandant nous dit qu'il n'avait pas de nouvelles du maréchal et qu'il n'avait pas revu un seul des nombreux émissaires qu'il avait envoyés. Nous lui promîmes de faire tout notre possible, ajoutant que nous espérions être plus heureux, et nous redescendîmes à la gare avec M. Finelle. Là, on mit à notre disposition une locomotive spéciale, nous montâmes sur le tender de la machine, assis sur le charbon et examinant avec attention la voie en avant de nous, pour voir si les rails n'étaient pas enlevés. Mais les craintes qu'on nous avait fait concevoir ne se réalisèrent pas, et nous arrivâmes sans encombre à Montmédy. Là, le chef de gare nous dit que les composteurs du télégraphe (appareils à cadran) avaient tous été enlevés, et qu'il n'y avait plus moyen d'envoyer de dépêches. Nous atteignîmes ensuite Longuyon; nous y apprîmes qu'il était impossible d'aller plus loin, car les Prussiens étaient à peu de distance, et même ils avaient coupé la voie à Pierrepont.

Ne pouvant plus continuer sur cette ligne, nous nous dirigeâmes sur Longwy. Au moment où nous entrions dans la gare, le bruit circulait qu'un émissaire, que le commandant de place avait envoyé un ou deux jours auparavant du côté de Metz, venait de rentrer. Nous allâmes à l'hôtel de la Gare, et M*** y écrivit un petit mot ainsi conçu : « Monsieur « le commandant de place de Longwy, nous sommes « envoyés par M. le colonel S..., attaché à l'état- « major du maréchal de Mac-Mahon, pour aller « chercher des nouvelles du maréchal Bazaine... » Il terminait ainsi : « Nous avons vu le commandant « Magnan à Carignan ; il demandait des nouvelles « du maréchal, bonnes ou mauvaises. » M*** fit porter cette lettre par un agent des douanes; quelque temps après, pendant que M... déjeunait — moi, j'étais indisposé et je ne pouvais manger, — un brigadier de douanes vint apporter un pli du commandant de place, ainsi conçu : « Il est indis- « pensable que je m'abouche avec les personnes « envoyées de la part du colonel S... ; j'ai des ren- « seignements très sérieux que je ne peux commu- « niquer qu'à elles-mêmes. » Au reçu de cette lettre, M... me dit : « Allez trouver le commandant « de place. » J'y allai avec le brigadier des douanes qui m'apprit, chemin faisant, que le commandant de place était le colonel Massaroli. Le colonel me questionna d'abord assez militairement, parce qu'il se défiait de moi, me soupçonnant d'être un des nombreux espions prussiens qui inondaient le pays. A l'appui de mes dires, je lui montrai mon bon de réquisition signé par le colonel S.... Il le regarda

et dit : « — Où avez-vous eu ces papiers? — Au camp de Châlons, » lui répondis-je. A ce moment entra M. G..., que je connaissais parfaitement : nous échangeâmes une poignée de main et je le mis au courant de ce qui se passait. Il dit alors au colonel Massaroli : « Vous pouvez avoir confiance en « M. Bagasse comme en moi-même, et lui remettre « ce que je vous ai apporté. » Le colonel me remit alors des dépêches qui étaient renfermées dans une enveloppe bulle. Je n'ai pu préciser dans l'instruction s'il y en avait trois ou quatre, mais je crois bien qu'il y en avait quatre, deux chiffrées, une moitié en chiffres, moitié en clair et une tout en clair. Elles étaient à découvert et étaient datées du 19 ou du 20 août. Il ajouta à ces quatre dépêches une lettre venant du duché de Luxembourg et datée du 12 ou du 14 août. « J'en ai déjà donné connais« sance, me dit-il, au camp de Châlons, à l'empe« reur ou au maréchal de Mac-Mahon ; vous la re« mettrez en mains propres à celui qui vous a « donné votre mission. » Je pris congé du colonel, je me rendis auprès de mon collègue M..., qui était à l'hôtel près du chemin de fer de Longwy. Il déjeunait avec M. Finelle. « Vite, lui dis-je, voyons si « au télégraphe nous pouvons faire partir ces dépê« ches, nous serons ainsi débarrassés de notre mis« sion, et si nous sommes pris par les Prussiens, « nous pourrons détruire nos dépêches. » Nous nous rendîmes au télégraphe, où nous nous présentâmes comme délégués de l'état-major de M. le maréchal de Mac-Mahon pour les dépêches télégraphiques. L'employé du télégraphe écrivit les dé-

pêches sous ma dictée, je les collationnai ensuite avec lui. Dans l'une des deux dépêches non chiffrées, celle-là venait de Plappeville, il était dit que les munitions manquaient et que la ville était encombrée de 12 à 15,000 blessés; dans l'autre, j'ai cru voir qu'on attendait des secours. Quant à celles qui étaient chiffrées, je ne pouvais les comprendre. Je fis d'abord demander aux différents centres télégraphiques s'il était possible de communiquer avec le maréchal de Mac-Mahon ou avec l'état-major général. Après quarante à cinquante minutes d'attente, on nous répondit que nous pouvions faire parvenir nos dépêches par Reims ou par Betheniville. Ce dernier nom m'a frappé, parce que je l'ai retrouvé dans la dépêche que nous avons reçue le 23, à quatre heures du matin, à l'hôtel où nous étions descendus. Je dis alors à l'employé d'expédier les dépêches, et je convins avec M... de faire ajouter ces mots : « Nous sommes possesseurs des « originaux. Devons-nous rentrer? Réponse de « suite. » Il était environ quatre heures cinquante minutes quand ces dépêches partirent. M... et moi nous décidâmes d'attendre pour voir s'il y avait une réponse. Le lendemain, vers quatre heures du matin, on frappa à notre porte. C'était un employé du télégraphe qui nous apportait une dépêche ou plutôt un extrait de dépêche. Je demandai à M... ce que c'était. « Levez-vous, me dit-il, nous allons « partir; c'est la confirmation de la réception de « notre dépêche qui nous arrive, avec ordre de « revenir de suite. » Nous nous consultâmes alors pour savoir comment nous effectuerions notre re-

tour. Notre dépêche était parvenue, il n'y avait pas à en douter, puisque nous en avions reçu la confirmation. Je pliai avec soin les dépêches que m'avait remises le colonel Massaroli, ainsi qu'une lettre qu'il m'avait donnée pour le colonel S..., et je les mis dans la ceinture de mon pantalon.

Pendant ce temps, M... était allé s'informer auprès du chef de gare des moyens que nous pouvions employer pour arriver à Betheniville. On lui dit que le pays était envahi par les Prussiens jusqu'à 10 ou 12 kilomètres de Longwy. En présence de ces difficultés, plutôt que de nous exposer à tomber entre les mains des Prussieus, nous résolûmes de prendre la voie de Belgique, pour gagner la frontière du Nord, et de là aller à Paris, puis à Reims par la ligne d'Épernay. Ce qui fut dit fut fait. »

La déposition de Bagasse, au procès Bazaine, continue en faisant connaître par quelle suite de tribulations, en Belgique, il ne fut pas pris par la police du pays.

Il se sauve comme un voleur de la Belgique. Il retrouve son ami M*** qui avait dû s'échapper aussi des mains de l'étranger sans le prévenir, après avoir esquivé tant bien que mal les Prussiens.

Bagasse, dans sa tournée excentrique, ainsi que M***, a reçu plusieurs coups de feu! Tous les deux sont blessés! Enfin ils arrivent à Reims, suspectés par les paysans qui voient dans chaque étranger un espion. Ils parviennent à Rethel!

Sans prendre le temps de se reposer, Bagasse et M*** arrivent au quartier général de Mac-Mahon.

Ils sont reçus par un officier de service. Ils lui

présentent leurs quatre dépêches qu'ils n'ont pu obtenir qu'au péril de leur vie, après avoir passé par mille tribulations.

Après les avoir examinées, l'officier leur répond :

— Nous avons connaissance de cela depuis deux jours !

Et on leur rend leurs dépêches.

Loin de leur compter les vingt mille francs promis, on se contente de les faire coucher dans un grenier.

Le lendemain, Bagasse et M*** voient le colonel S***, attaché aux renseignements de l'état major du maréchal. Ils lui présentent de nouveau leurs dépêches.

Le colonel S*** les examine à son tour, les met dans sa poche, en se contentant de leur dire,

« — Ah ! c'est très bien ! il n'y a rien de nouveau ! »

Puis on les congédie, sans leur parler des vingt mille francs promis à la fin de leur expédition.

Enfin Bagasse, à bout de temporisation, s'explique sur toutes les misères qu'il a endurées avec son collègue M*** ; il entame le chapitre de la récompense que le maréchal, par son entremise, a promis à qui donnerait des nouvelles de Bazaine.

Le colonel répond, en haussant les épaules :

« — Le maréchal a bien d'autres chiens à fouetter dans ce moment-ci. Enfin, revenez ce soir. »

Le soir arrive, les deux agents sont fidèles à leur rendez-vous. Ils attendent la récompense promise.

Ils sont reçus par un officier du colonel qui leur apprend que leur mission est terminée, mais que

loin d'être en droit de réclamer leur vingt mille francs promis, ils sont bien heureux de n'être pas fusillés.

Bagasse et M*** ouvrent une large bouche, ils restent frappés d'étonnement et de stupeur.

L'officier leur dit :

— Je veux bien croire que vous n'êtes pas des traîtres; en tout cas, dans votre mission vous n'avez été que des maladroits. Non seulement vous arrivez ici avec des dépêches connues depuis deux jours, mais là-bas, partout où vous êtes passés, vous vous êtes arrangés de façon à donner l'éveil à l'ennemi. Vous avez tout compromis. L'état-major vous sait gré, cependant, de vos bonnes intentions; et il vous charge, vous, Bagasse, d'une lettre pour la mère du colonel à Versailles; vous, M***, d'une autre lettre pour la femme d'un capitaine du maréchal.

Mais il n'est plus question pour eux de récompenses. Ils en sont quittes pour n'être pas fusillés et par se faire les facteurs des officiers de l'armée!

Voilà comme furent renvoyés à Paris et à Versailles mes deux malheureux agents qui comptaient sur une récompense et qui, après avoir subi le feu de l'ennemi, faillirent passer par les armes de leurs compatriotes.

Bagasse et M*** avaient été placés entre Charybde et Scylla!

Ils ne se doutaient guère que c'était à cette femme fatale, à Mme C***, à cette espionne de tous les partis qu'ils devaient cette amère déception!

Quant à Bagasse, honteux et confus, je ne tardais pas à le revoir à la préfecture!

On sait comment il se vengea, à Paris, sur les

Prussiens, au moment du siège ; il se battit comme un lion à Saint-Cloud; il se battit avec la même ardeur sous les ordres du sergent Hoff. Cet homme, dont le courage valait mieux que l'esprit, me rendit aussi sous la Commune les services que l'on connaît.

Maintenant qu'il est mort des suites de ses nombreuses blessures, je puis dire qu'il ne méritait pas, avec son camarade M***, la situation que lui firent les officiers de l'armée !

Je n'aurais pas parlé du ridicule qui rejaillit sur Bagasse, après tant d'héroïsme de sa part, si le procès Bazaine n'était venu mettre en relief et sa valeur et son peu de chance!

Mais il était dit que tout le monde devait être malheureux et grotesque dans cette sinistre guerre!

CHAPITRE XII

LES AVENTURES DE M. RÉGNIER.

Ce qu'on ignore généralement, c'est que le procès de Bazaine fut une des causes de la chute de M. Thiers. Il lui suscita plus de rancunes parmi les bonapartistes et les royalistes que l'élection Barodet.

Lorsque pour satisfaire l'opinion, pour entrer, malgré lui, dans les vues secrètes des bonapartistes, il lui fallut complaire à Bazaine se mettant à la disposition de ses juges, M. Thiers me dit, en 1872 :

— Maudit procès! encore une tuile qui me tombe sur la tête! Si Napoléon III ressaisit le pouvoir, ce sont les juges de Bazaine qui m'ouvriront de nouveau la porte de Mazas pour m'apprendre à avoir voulu sauver la patrie qu'ils ont perdue!

Et le procès Bazaine survint au moment où Napoléon III s'apprêtait à reconquérir la France par l'armée de Metz, par le suffrage des campagnes.

La mort de l'ex-empereur soulagea d'un grand poids le chef de l'Etat; elle ne recula que de quelques mois sa chute !

Au moment du procès, les bonapartistes, déçus dans leurs espérances par la mort de l'ex-empereur, profitèrent de l'élection de Barodet pour s'unir avec les royalistes contre celui qui avait maintenu la République.

Moi qui étais dans les confidences et qui comprenais les transes du chef de l'Etat, je savais que, dès l'année 1873, tout était préparé pour la descente d'Angleterre de l'ancien empereur conspirateur !

Si malgré les cris de triomphe des journaux de l'époque inspirés par certains officiers de Metz, on se refuse à croire ce que j'avance, qu'on lise les lignes d'un ancien collègue de la police secrète, le baron de Rimini :

« L'ex-empereur, écrivait-il en 1873, est un conspirateur perpétuel. Par caractère, par goût, par tempérament, il a toujours été carbonaro. Il n'a cessé, depuis ses plus jeunes années jusqu'à sa mort, de rêver à des combinaisons machiavéliques destinées à tromper tantôt ses ennemis, tantôt ses amis et même ses complices. Sa vie n'a été qu'une longue suite de conspirations, commencée dans les Etats romains, en 1831, et non achevée sur le lit de mort du 15 janvier 1873; *même en ce moment encore*, il lègue aux gens de son parti, à sa veuve et à *son fils* l'exécution des plans de conspiration tracés par lui dans l'exil.

Cette digression, je l'ai faite à dessein pour bien indiquer la pensée secrète qui inspira le procès

Bazaine, auquel M. Thiers, par intérêt personnel, sinon par patriotisme, était opposé, elle m'a éloigné un moment des péripéties de cette scandaleuse et navrante procédure.

J'ai parlé, quant à ce qui me concerne, des témoins qui figurèrent à Trianon pour attester, par mes espions délégués de la commission militaire de Paris, que Bazaine, sitôt la défaite de Sedan, ne tenait plus à bouger de Metz.

Trente espions au moins, comme Bagasse et l'inspecteur M***, ne furent guère plus heureux.

Un seul émissaire parvint à arriver jusqu'au maréchal de l'empereur qui, après Sedan, avait les yeux moins tournés du côté du gouvernement de Tours que vers le prisonnier impérial, dont il devenait l'impassible Blondel!

Dans la déposition de ce nouvel émissaire, tailleur d'habits à Vaux-sur-Moselle, il est impossible de mettre plus de netteté et de précision :

« — Le 24 août 1870, au Ban-Saint-Martin, dit ce témoin, le général Jarras me donna dans l'après-midi trois lettres : une pour l'empereur, au camp de Châlons; les deux autres pour Mme Jarras et Mme Bazaine, à Paris. Le 26 seulement, je parviens, après avoir tâté plusieurs points, à franchir les lignes prussiennes, et le 27, j'arrive à Verdun, où je remets les trois lettres au général Guérin, le plus haut personnage de la ville.

Un officier d'ordonnance du général dit dans la conversation : « Pour porter ces lettres, je passerai par Montfaucon et je me dirigerai sur Buzancy et

Stenay, où je rencontrerai l'armée du maréchal de Mac-Mahon. » Le général Guérin me dit qu'il allait me faire préparer une dépêche chiffrée.

Un autre officier d'état-major, en tenue, me demanda si je pouvais lui indiquer, sur la carte des environs de Metz, les positions des deux armées. Je lui répondis que les troupes françaises s'étaient retirées sous Metz en quittant les hauteurs, qui étaient occupées par les Prussiens. « C'est impossible, s'écria-t-il, ce que vous me dites-là, que les troupes françaises n'occupent plus les hauteurs. — Pardon, mon officier, je le sais, je le jure, je sais ce que je dis. » Sur sa demande, je lui montrai les champs de bataille de Rezonville et de Saint-Privat.

A deux heures du soir, M. le général Guérin me remit la dépêche chiffrée pour le maréchal Bazaine, en me la recommandant. « Bien, mon général, elle parviendra. » J'étais à Etain le 27, à sept heures du soir ; je vis un grand mouvement de troupes dans les armées allemandes. Le lendemain dimanche, d'Etain à Jeandelize, beaucoup d'infanterie, de la cavalerie légère, de l'artillerie, de la landwher à cheval, des équipages de ponts, etc.; de Jeandelize à Conflans, des canons, et, conduisant les vivres, des convoyeurs qui plumaient de la volaille à pleine foison ; enfin, derrière eux, trois particuliers de Conflans qui conduisaient des troupeaux de bêtes à cornes. Jusqu'à Doncourt, il n'y avait plus que des postes; mais à Vernéville, il y avait les vivres des Prussiens : Vernéville et Gravelotte étaient de grands camps.

Le 30 août au matin, je franchis les lignes et j'ar-

rivai, vers neuf heures et demie, au quartier général du Ban-Saint-Martin. Le général Jarras me conduisit au maréchal Bazaine à qui je remis ma dépêche; il la donna à des officiers pour la faire traduire. En attendant, le maréchal, se renversant sur sa chaise, me dit : « Racontez-moi comment vous avez accompli votre mission. » Je lui racontai en détail tout ce que je viens de dire. Pendant que j'expliquais la marche de l'officier de M. le général Guérin, officier d'environ vingt-cinq ans, sur Buzancy et Stenay par Montfaucon, route qui était libre, avait dit cet officier, ces messieurs s'écrièrent : « C'est concordant, c'est exact, c'est formel à la dépêche. » Le maréchal me félicita chaleureusement et dit à ces messieurs : « Ces nouvelles sont excellentes, elles valent pour nous quatre divisions. » Alors, je sortis avec le général Jarras; il rencontra à la porte de la cour un colonel d'artillerie; il lui dit, en brandissant les bras : « Comme nous allons les schlaguer, comme nous allons leur flanquer une pile, pas plus tard que demain ! » Le colonel dit : « Oui, ce sont d'excellentes nouvelles, des nouvelles qui nous valent un corps d'armée. » Enfin les officiers d'état-major m'entourèrent, je croyais que je n'en aurais jamais fini de raconter mon voyage. »

Et ce qui prouve que le maréchal Bazaine n'avait plus, comme au commencement du siège, l'intention de schlaguer les Prussiens; c'est la fin de la déposition de ce tailleur d'habits.

— J'ai encore, dit-il, une chose à faire connaître,

elle est relative à l'affaire des vivres brûlés à Gravelotte. Des camarades et moi nous étions allés voir le champ de bataille, le 18, au matin. En arrivant au village, nous avons vu un grand feu, c'étaient des vivres qu'on brûlait : il y avait du blé, de la farine, du pain, du sucre, du café et aussi des chaussures. Nous nous dîmes tous :

« — Comment ! on brûle les vivres à deux kilomètres de Metz, sous le fort de Saint-Quentin... Au lieu de ramener les *voitures à vide*, ne vaudrait-il pas mieux les ramener chargées de vivres à Metz ? »

Les paroles de ce patriote dispensent de tous commentaires !

Ainsi on brûlait les vivres pour que Bazaine, dupé par son ambition, pût avouer à M. Régnier, c'est-à-dire à la Prusse, sa situation critique :

— Je n'ai plus de fourrage pour mes chevaux, lui disait-il, et il ne restera bientôt plus, dans un temps prochain, un morceau de biscuit à mes soldats ?

Quel était ce M. Régnier, un brouillon comme il en surgit tant aux époques des défaites et des révolutions, un gêneur qui se grandit par présomption, bien plus que par devoir, sur nos incommensurables malheurs, parce que, par sa vanité, il se croit capable de les surmonter.

M. Régnier, ambitieux Prudhomme, vint donc à point au moment où l'armée de Frédéric-Charles redoutait les sorties de l'armée de Metz, où l'armée de Paris préparait les siennes !

La funeste envie de briller pour ce vaniteux et

ce vantard tira M. Bismarck d'un grand embarras, lorsque de Moltke pouvait craindre d'avoir deux armées sur les bras et de voir les troupes de Frédéric-Charles entre deux feux!

M. Régnier, ce bourdon, cette mouche du coche qui se heurte à toutes les vitres de la diplomatie bismarckienne, sert donc à souhait les plans du chancelier; M. Régnier l'aide sans le savoir contre tous les dupeurs et dupés de la diplomatie bonapartiste!

Me Lachaud, le défenseur du maréchal Bazaine, au procès de Trianon, s'exprime ainsi sur son compte, et ce défenseur ne peut être suspecté de partialité :

« Qu'est-ce que Régnier? Je n'en sais rien, il est permis, à cet égard, d'avoir des opinions absolument diverses. Est-ce un espion prussien ? je ne le crois pas. La raison, c'est qu'on est espion pour de l'argent. Or, Régnier n'a pas besoin d'argent et il ne me paraît pas résulter de l'ensemble des faits qu'il ait été payé. Est-ce un fou? Je crois que, sous ce rapport, chacun exagère l'état moral de Régnier; c'est peut-être un homme aventureux, un de ces hommes qui *ont besoin* de bruit et d'importance, chez qui la vanité domine le sentiment du devoir.

« En révolution, il y a beaucoup de ces gens-là qui se créent une importance qu'ils n'ont pas et se disent : « Si je réussissais, je serais le premier des hommes ! »

Les aventures de M. Régnier donnent raison à l'opinion du défenseur du maréchal Bazaine,

quant à ce qui concerne ce malencontreux personnage.

Déjà, le 15 août 1870, lorsque l'armée allemande n'était plus qu'à dix kilomètres des forts de Metz, Régnier passait en Angleterre, ayant dans la tête le *grand dessein* qu'il fit éclater. Il veut voir l'impératrice, qui est restée pour lui la dernière représentante de la famille toujours régnante.

Ne connaissant pas l'impératrice, il se décide, après avoir sollicité en vain une audience de *sa* souveraine, à s'adresser au précepteur du jeune prince.

Il est reçu par le précepteur ; il dit qu'il veut sauver l'armée de Metz et qu'il a son *plan*.

Pour l'exécuter avec l'autorisation de l'empereur, il demande au précepteur du prince un signe matériel capable de le servir d'introducteur auprès de l'auguste prisonnier de Wilhemshœhe.

Il lui donne une vue de Hastings, au dos de laquelle on lit ces mots de la main de l'impératrice :

« — Ceci est une vue de Hastings que j'ai choisie pour mon bon Louis. »

En outre, le prince impérial lui remet une lettre pour son père.

Muni de ces deux pièces, Régnier n'hésite pas à faire viser au consulat prussien un vieux passeport.

Le 19 décembre, il part, traverse le détroit; arrivé en France, file droit sur Ferrières où Bismarck est en conférence avec Jules Favre.

Voilà la première partie du programme de l'a-

venturier Régnier réalisée; elle va servir à merveille, et d'une façon inespérée, M. Bismarck.

Le diplomate improvisé, en remettant au chancelier la carte, la lettre du prince et la vue de Hastings, sert à ravir nos ennemis.

Bismarck ne néglige pas de montrer au négociateur du gouvernement de la Défense nationale la photographie de l'impératrice, au bas de laquelle se trouve ces mots : « *Pour mon bon Louis !* »

Il donne ainsi à Jules Favre l'espoir d'une restauration bonapartiste. En parlant de la mission de Régnier, il ne néglige pas de dire, à propos du maréchal Bazaine :

— *J'ai tout lieu de penser que le maréchal Bazaine n'est pas avec vous !*

Voilà le premier coup que l'inconsidéré, le brouillon Régnier porte, par l'intermédiaire de Bismarck, au gouvernement de la Défense nationale.

Après avoir intimidé son représentant, il s'agit pour le chancelier d'affaiblir l'armée de Metz; Régnier va encore servir M. de Bismarck.

Le chancelier n'hésite pas à donner à Régnier un laisser-passer pour Metz, afin de l'aider dans ses négociations diplomatiques auprès de Bazaine.

Il s'agit, pour présenter M. Régnier dans le rôle qu'il s'est donné de *sauveur* de l'armée de Metz, de trouver dans le maréchal une nature complaisante. Consentirait-il à laisser partir un ou deux généraux dont l'ardeur, le tempérament n'auraient pu se plier à ce machiavélisme antipatriotique de rendre Metz, sans combat ?

Non seulement Bazaine accueille avec joie Ré-

gnier lorsqu'il s'annonce comme le délégué de l'impératrice, mais il lui fait des confidences maladroites qui servent l'ennemi.

Alors il lui dit :

« — Je n'ai plus de fourrage pour mes chevaux, je n'aurai bientôt plus de biscuits pour mes soldats ! »

Après ces imprudentes paroles, Régnier lui fait à son tour l'aveu de ses rapports intimes avec le prince de Bismarck qui l'a recommandé au prince Frédéric-Charles.

Il lui dit qu'il vient dans un intérêt de conciliation et de paix ; que pour cimenter cette paix, il lui faut l'intervention d'un général.

Bazaine l'écoute avec d'autant plus d'attention qu'il voit dans Régnier un agent de l'impératrice et du prisonnier de la Prusse. Le maréchal consent à tout ce que désire cet ambassadeur dans l'*intérêt de son armée qui va mourir de faim* et qui n'a plus de salut que dans la reddition de ses armes.

Une fois que Régnier a eu les confidences du maréchal, il se hâte de retourner auprès du prince Frédéric-Charles. Dès que l'Allemand sait de la bouche de son émissaire tout ce qu'il désirait savoir, le prince finit son audience avec M. Régnier, en lui disant :

— J'ai reçu pour vous deux télégrammes qui vous autorisent à sortir vous-même de Metz avec le maréchal ou le général que le maréchal vous aura désigné. Mais je vous préviens, termina-t-il, et je vous le dis en *confidence*, ce dernier *ne pourra rentrer.*

Nouveau retour de Régnier à Metz.

Très fier d'être cette fois le mandataire *sérieux* de Bismarck et du prince Frédéric-Charles, Régnier traite en véritable *ambassadeur* avec Bazaine.

Pour être bien au courant du jeu qu'il fait sans le savoir au profit de la Prusse, en dupant Bazaine, aussi naïf que lui, il faut citer les paroles du maréchal à Trianon.

Voici à ce sujet la défense de Me Lachaud :

« — On écoute les propositions de Régnier et je me demande, est-ce qu'il est possible de ne pas les écouter ? Ah ! il est facile dans le rapport et dans le réquisitoire de se montrer d'une rigueur stricte et de dire : « Il fallait éloigner cet homme que vous ne connaissiez pas suffisamment ! » — Mais il est difficile, quand on a une armée qui va mourir de faim, quand on sait qu'il n'y a plus de salut pour elle, peut-être, de ne pas s'attacher à cette espérance qui vous arrive et qui va être contrôlée par un des premiers généraux de l'armée française. Que fallait-il faire? Il fallait demander au maréchal Canrobert et au général Bourbaki s'ils comprenaient et acceptaient ce qu'on venait leur demander. Ce fut fait.

Le lendemain, M. le maréchal Canrobert fut appelé. Le premier mot du maréchal Bazaine fut celui-ci : — « Connaissez-vous monsieur ? — Non. — Est-ce que vous ne l'avez pas vu aux Tuileries ? — Je ne m'en souviens pas. — Est-ce qu'il ne faisait pas partie de la maison de l'impératrice? — Je ne crois pas. — Ecoutez. » Et Régnier parle.

Il raconte au maréchal Canrobert tout ce qu'il

avait dit au maréchal Bazaine, sur la nécessité de conclure la paix, sur l'impossibilité de laisser se perpétuer un état de chóses qui devenait horrible. Il fallait qu'on vît l'impératrice pour lui demander si elle ne voulait pas se prêter ou au moins prêter sa signature à la conclusion de cette paix si nécessaire au salut du pays.

Le maréchal Canrobert écouta, il répondit qu'il était souffrant, et n'accepta pas la mission.

M. le général Bourbaki fut prié de venir. Il vint. On lui fit les mêmes questions : « Connaissez-vous cet homme? — Non! — Connaissez-vous M. Régnier? — Non, je ne connais pas M. Régnier; les noms m'échappent, mais le souvenir des figures me reste, je ne connais pas Régnier. — Ecoutez. » et le général Bourbaki écouta. Le maréchal lui demanda s'il voulait partir. Le général Bourbaki déclare qu'il dit au maréchal : « Ferai-je bien? Me le conseillez-vous? » et que le maréchal Bazaine lui avait répondu « oui. — Alors je partirai. »

Il se résolut à partir; seulement il ne pouvait pas quitter l'armée sans un ordre qui le lui permît. On lui donna un ordre. Il existe une erreur sur la date, mais est-ce que cette erreur a de l'importance? Il s'agissait de le faire partir, et, afin que les soldats ne le vissent pas ou que certaines difficultés ne se présentassent pas sur la route, on profita du départ de médecins internationaux, on le joignit à ces médecins, on lui donna un costume bourgeois avec le brassard de la Convention de Genève...

Il se rendit près de l'impératrice. Le rêve de Régnier se réalise, ses chimères avaient dépassé toutes

les mesures. Il agissait, avait-il dit, comme envoyé de l'impératrice, et l'impératrice ne se rappelait peut-être même plus ce Régnier qu'elle n'avait pas voulu voir. Et quand Bourbaki apparut, quand les gens de la maison de l'impératrice l'aperçurent, quand on dit à Sa Majesté que ce loyal officier, qui serait resté le dernier près de ses soldats, franchissait le seuil de Chislehurst, cette arrivée excita une telle émotion que l'impératrice dut supposer qu'il y avait là-dessous un lamentable et irréparable malheur. Le général va vers son ancienne souveraine et lui dit : « Mais vous ne m'attendiez donc pas?

— Vous ici? »

Il comprit alors que Régnier à lui seul avait organisé cet incident si bizarre qui ne peut trouver son explication que dans le désir de servir son pays, mais qui assurément était de nature à donner de l'inquiétude.

A ce moment, le général Bourbaki ne pense plus qu'à une chose, à revenir près de son armée ; je n'ai pas à vous dire tous les efforts qu'il a faits pour cela. Le roi de Prusse a permis sa rentrée; mais le général de l'armée prussienne, le prince Frédéric-Charles n'a pas permis son retour. Il comprend sans doute que c'est là un trop vaillant défenseur pour les derniers moments de Metz. Mais Bourbaki avait compté les jours, et il avait trouvé qu'il y avait trop d'heures perdues. Ce n'était pas seulement à Metz qu'était l'armée française, mais à l'Est, menacé comme le Rhin; et demandant un commandement qu'on fut trop heureux de lui donner, il est allé,

là-bas, commander cette armée qu'il a couverte de gloire, et courir à ce désastre qui a provoqué chez lui le désespoir le plus noble, ce désespoir qui a rendu le général plus cher encore à tous ceux qui aiment leur pays!

Voilà l'histoire de Régnier, voilà d'après quelles inspirations Bourbaki est parti, voilà comment M. de Bismarck, qui désirait arriver à une conclusion, ayant trouvé un homme qui venait de lui-même au-devant du désir du chancelier de Prusse, n'avait eu garde de l'éloigner. »

Telle est la défense de Me Lachaud, au procès de Trianon; malgré son habile plaidoirie en faveur de Bazaine, l'avocat ne prouve qu'une chose, c'est que Bazaine, moins inconsciemment que le général Bourbaki, fut dupe de ses espérances.

Dans cette intrigue, dont Régnier fut le pivot sans se douter des services qu'il rendait encore à la Prusse, il n'y eut, la plaidoirie du défenseur de Bazaine le prouve, que l'impératrice qui vit clair à travers toutes ces ténèbres!

Quant au procès de Trianon, il ne fit que rendre plus forte l'opinion publique accusant le maréchal Bazaine d'avoir trahi la France par sa fidélité à l'empereur, à l'encontre de certains maréchaux plus fidèles à l'honneur de la patrie!

CHAPITRE XIII

LA CONDAMNATION DU MARÉCHAL BAZAINE

Malgré l'habile défense de l'avocat du maréchal, et qui s'écria à la fin de sa longue péroraison, devant l'aéropage de Trianon :

« — *Le maréchal Bazaine est innocent! L'homme* qui nous a donné vingt et un drapeaux ennemis, conquis sur le champ de bataille, reste le *vaillant soldat du pays!* »

Malgré l'éloquence de Lachaud, les faits parlaient plus haut que ses paroles.

Ils disaient par les conditions de la reddition de Metz, que Bazaine avait livré nos drapeaux à la Prusse, à la suite de ses confidences à Régnier ; ils disaient qu'un agent de Bismarck avait reçu, par le maréchal, le moyen de faire sortir de Metz son plus brave défenseur ! Et tous les cœurs, haut placés, réprouvaient la conduite de Bazaine, serviteur absolu de l'empire.

L'impératrice elle-même n'avait-elle pas refusé de signer une paix honteuse? Bourbaki, sorti par surprise de la ville de Metz, par une ruse de Bismarck, n'avait-il pas mis son épée au service de la France, conseillé par une souveraine qui, moins politique que son époux, ne voulait pas d'un trône au prix d'une trahison?

En vain le maréchal Bazaine, lorsque le président, général duc d'Aumale, lui demanda s'il n'avait rien à ajouter à sa défense, en vain s'écria-t-il :

« — Je porte sur ma poitrine ces mots : *Honneur et Patrie* qui m'ont guidé dans toute ma vie militaire. » Le conseil prononça sa sentence ! Le président donna lecture de son jugement.

Il contenait dans le quatrième paragraphe ce passage :

« Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, *capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz sans avoir épuisé tous les moyens de défense mis à sa disposition.* »

Sur ce paragraphe, comme sur les trois autres, se prononça à l'unanimité le *oui* accusateur.

En conséquence, le président lut le texte de la loi du Code de justice militaire, lequel se formule ainsi.

« — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

De la peine de mort avec dégradation militaire. »

Durant la lecture de sa sentence, le calme du maréchal ne se démentit pas un seul instant.

Quand le greffier lui eut lu tous les considérants de son jugement, le condamné se tourna vers le général chargé de l'exécution de son arrêt; il lui demanda avec indifférence :

— Quand on voudra, on peut me fusiller, je suis prêt.

— Monsieur le maréchal, répondit ce général, commissaire du gouvernement, la loi vous accorde vingt-quatre heures pour vous pourvoir en revision contre ce jugement.

— Ah! fit le maréchal, et quel est le point de départ de ces vingt-quatre heures?

— Ce délai, monsieur le maréchal, commence à minuit et expire demain à pareille heure.

— Est-ce tout?

Le général s'inclina.

— J'ai l'honneur de vous saluer, s'écria le maréchal en reprenant le chemin de son appartement.

Le surlendemain on lisait dans le *Journal officiel :*

« Aux termes des articles 141 et 143 du Code de justice militaire, M. le maréchal Bazaine ayant laissé passer le délai de vingt-quatre heures sans se pourvoir en revision, la condamnation qui l'a frappé est devenue irrévocable. »

Mais cet avis était suivi du décret suivant :

« Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le président de la République a commué

la peine de mort prononcée contre le maréchal Bazaine en vingt années de détention, à partir de ce jour, avec dispense des formalités de la dégradation militaire, mais sous la réserve de tous ses effets. »

La dégradation militaire entraîne de plein droit, aux termes de l'article 109 du Code militaire :

1° La privation du grade et du droit d'en porter les insignes et l'uniforme ;

2° L'incapacité absolue de servir dans l'armée à quelque titre que ce soit, et les autres incapacités prononcées par les articles 28 et 34 du Code pénal ordinaire :

(Ces incapacités sont : L'exclusion de tout emploi ou fonctions publiques ; — la privation du droit de vote ; — l'incapacité d'être juré, expert, témoin en justice, de faire partie d'un conseil de famille, d'être tuteur curateur ; — la privation du droit de port d'armes, l'interdiction de faire partie de la garde nationale, de tenir école).

3° La privation du droit de porter aucune décoration et la déchéance de tout droit à pension et à récompense pour les services antérieurs.

La commutation de peine accordée à M. le maréchal Bazaine avait été provoquée par une lettre que M. le président et les membres du Conseil de guerre avaient adressée à M. le ministre de la guerre, et dont voici la teneur :

« Monsieur le ministre,

« Le Conseil de guerre vient de rendre son jugement contre M. le maréchal Bazaine.

« Jurés, nous avons résolu les questions qui nous étaient posées en n'écoutant que la voix de notre conscience. Nous n'avons pas à revenir sur le long débat qui nous a éclairés. A Dieu seul nous devons compte des motifs de notre décision.

« Juges, nous avons dû appliquer une loi inflexible et qui n'admet pas qu'aucune circonstance puisse atténuer un crime contre le devoir militaire.

« Mais ces circonstances, que la loi nous défendait d'invoquer en rendant notre verdict, nous avons le droit de vous les indiquer.

« Nous vous rappellerons que le maréchal Bazaine a pris et exercé le commandement de l'armée du Rhin au milieu de difficultés inouïes, qu'il n'est responsable ni du désastreux début de la campagne, ni du choix des lignes d'opérations.

« Nous vous rappellerons qu'au feu il s'est toujours retrouvé lui-même ; qu'à Borny, à Gravelotte, à Noisseville, nul ne l'a surpassé en vaillance, et que le 16 août il a, par la fermeté de son attitude, maintenu le centre de sa ligne de bataille.

« Considérez l'état des services de l'engagé volontaire de 1831 ; comptez les campagnes, les blessures, les actions d'éclat qui lui ont mérité le bâton de maréchal de France.

« Songez à la longue détention qu'il vient de subir ; songez à ce supplice de deux mois pendant les-

quels il a entendu chaque jour discuter son honneur devant lui, et vous vous unirez à nous pour prier le président de la République de ne pas laisser exécuter la sentence que nous venons de prononcer.

« Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de notre respect.

« *Le président*, H. D'ORLÉANS.

« *Les juges* : Général DE LA MOTTEROUGE ; général baron DE CHABAUD LA TOUR ; général J. TRIPIER ; général PRINCETEAU ; général RESSAYRE ; général DE MALROY. »

Le maréchal Bazaine avait déjà adressé à Me Lachaud la lettre suivante :

« Mon cher et valeureux défenseur,

« Avant l'heure suprême, je veux vous remercier de toute mon âme des efforts héroïques que vous avez tentés pour soutenir ma cause. Si les accents de la plus haute éloquence, que vous avez puisés dans le sentiment de la vérité et dans le dévouement de votre noble cœur, n'ont pu convaincre mes juges, c'est qu'ils ne pouvaient pas être convaincus ; car, dans votre admirable parole, vous avez dépassé l'effort humain.

« Je ne me pourvoirai pas. Je ne veux pas prolonger devant le monde entier le spectacle d'une

lutte aussi douloureuse, et je vous prie de ne faire aucune démarche en ma faveur.

« Ce n'est plus aux hommes que je demande de me juger : c'est du temps, c'est de l'apaisement des passions que j'espère ma justification.

« J'attends, ferme et résolu, fort de ma conscience, qui ne me reproche rien, l'exécution de la sentence.

« Maréchal BAZAINE. »

Le même jour, Me Lachaud écrivait à M. Thiers :

« Monsieur le député,

« Après la terrible sentence qui vient de frapper M. le maréchal Bazaine, j'ai un devoir à remplir.

« Vous avez, comme président de la République, accordé à M. le maréchal Bazaine, qui vous le demandait instamment, le droit d'expliquer sa conduite devant des juges. Je vous en remercie, et le condamné du 1er conseil de guerre vous en remercie par ma voix.

« Vous avez, dans l'impartialité de votre conscience et dans la perspicacité de votre esprit, cru fermement à l'innocence du maréchal. Je vous en remercie !

« Vous m'avez encouragé de votre sympathie pour l'accusé et soutenu de vos avis. Je vous en remercie !

« Aujourd'hui, tout est fini; mais la reconnaissance du maréchal Bazaine et la mienne savent se souvenir !

Une douloureuse expérience a déjà fait connaître à la France la sagacité de vos vues et la sagesse de vos conseils! L'avenir lui prouvera que, cette fois encore, vous ne vous étiez pas trompé !

« Veuillez agréer, monsieur le député, la nouvelle assurance de mes sentiments très respectueux.

« Me Lachaud. »

En même temps, le maréchal Bazaine écrivait au nouveau président de la République, le maréchal Mac-Mahon :

« Monsieur le maréchal,

« Vous vous êtes rappelé le temps où nous servions la patrie l'un à côté de l'autre, je crains que votre cœur n'ait dominé la raison d'Etat!

« Je serais mort sans regret, et la demande en grâce que vous ont adressée mes juges venge mon honneur.

« Agréez, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respect.

« Bazaine. »

Après ces lettres, après cette clémence que ne sollicitait pas le maréchal, on se demandait quel

était le plus embarrassé ou de l'accusateur ou de l'accusé ?

La tragédie tournait à la comédie !

Bientôt, par l'évasion de Bazaine à la prison de l'île Sainte-Marguerite, où le maréchal ne fut interné que quelques mois, cette comédie dégénéra en une mystification. Elle ne fit qu'irriter une fois de plus l'opinion publique !

CHAPITRE XIV

L'ÉVASION

On croit lire un roman d'aventures à la Dumas, lorsqu'on suit les péripéties variées du procès Bazaine. Si Napoléon III ne fût pas mort, pour le malheur du maréchal de Metz et du Mexique, ce roman se serait terminé peut-être comme un drame à la Bouchardy et les juges de Bazaine auraient pu être jugés à leur tour par le serviteur du vaincu de Sedan.

Quand on voit ce condamné gracié malgré lui, on ne s'étonne plus de son évasion sept mois après. La captivité de Bazaine ne devenait-elle pas, pour ses compagnons d'armes, un bien plus grand embarras que sa mort même ?

Pour une raison ou pour une autre, il n'en est pas moins vrai que Bazaine, convaincu de trahison envers la France, condamné, puis gracié, pour subir ensuite un emprisonnement à l'île Sainte-Margue-

rite, emprisonnement qui ne satisfait pas plus l'opinion que sa grâce, il n'est pas moins vrai que Bazaine, sept mois après, évite la prison comme il a évité la mort, et qu'il revient Jean comme devant!

Il est sauvé par ses compagnons d'armes, entre autres par le colonel Willette, qui n'a demandé à partager la captivité de Bazaine que pour l'en affranchir.

Voici comment eut lieu l'évasion :

A l'île Sainte-Marguerite, la partie du fort affectée à la détention du maréchal était située au nord-ouest de l'île.

Le colonel Willette, Mme Bazaine et trois domestiques avaient été autorisés à résider avec le maréchal, à la condition de se soumettre au même genre de vie que le condamné.

Trois factionnaires veillaient de jour et de nuit à la sûreté de la maison de détention. Le premier placé à la porte, le second dans l'antichambre des appartements du prisonnier, dont la ruelle regardait les appartements du directeur de la prison ; le troisième sur la terrasse ; ce garde se retirait à la nuit.

Le service intérieur était fait par un gardien en chef. Il avait sous ses ordres cinq employés devant exercer une surveillance constante sous les ordres de M. *Marchi*, le directeur de l'île Sainte-Marguerite.

Mais le directeur, entré en fonctions juste au moment où l'ex-maréchal était dirigé sur sa prison, possédait des instructions spéciales pour qu'il usât envers son prisonnier des plus grands égards.

Sept mois après cette captivité, un navire à vapeur, loué à Gênes le 8 août, vint jeter l'ancre à l'île Juan, le 9 août, à six heures du soir.

Ce bâtiment était monté par Mme Bazaine et son neveu, Alvarez Rulh, sous le nom du duc de Revilla et sa femme, se disant Espagnols.

Après avoir jeté l'ancre, Mme Bazaine et son neveu allèrent louer un bateau appartenant à un nommé Rolla. Ils désiraient faire une promenade en mer et n'être accompagnés de personne.

Ils ramèrent dans la direction de l'île Sainte-Marguerite. Mme Bazaine ramait admirablement.

Alvarez et sa rameuse arrivèrent devant l'île au moment de la retraite, entre huit et neuf heures.

Pendant que les rameurs arrivaient devant le fort de l'île Sainte-Marguerite, voici ce qui se passait dans son intérieur :

L'ex-maréchal et le colonel Willette, après leur dîner, se promenaient sur la terrasse. Ils y étaient rejoints par Marchi, le directeur de la prison.

Par exception, ce soir-là les prisonniers rentrèrent dans leurs appartements vers les neuf heures. Le directeur se retira.

Pendant que cela avait lieu, un domestique de Bazaine causait longuement avec le gardien en chef et ses subordonnés.

On entendit, dès la rentrée du condamné et du colonel, un bruit inaccoutumé dans la salle à manger; puis le colonel Willette ferma brusquement les fenêtres de l'Ouest.

Il est constant que le domestique de Bazaine n'entamait une conversation très animée avec les subor-

donnés du directeur de la prison que pour les distraire du bruit qui se faisait dans les appartements du prisonnier.

Mme Bazaine avait eu une entrevue à Nice avec un ex-officier très connu dans les annales judiciaires d'Oran; il était venu voir son mari; il lui avait fait parvenir tous les ustensiles propres à une évasion! Il y avait entre autres engins une longue corde. Pour l'évasion de Bazaine, cette corde n'avait pas eu besoin d'être tressée par le prisonnier, comme le fit Latude, qui, pour une peccadille, subit trente ans de captivité, tandis que le maréchal de France, pour avoir trahi sa patrie, ne subit que sept mois de prison!

Quelques jours après, lorsque Bazaine et Willette se préparaient à cette évasion, Mme la maréchale avec son neveu, au bas du fort, attendait la descente de son mari, au moyen de la corde que lui avait fait parvenir un de ses affidés.

Une tente, sur la terrasse, était dressée à point pour masquer le maréchal, lorsqu'il enjamberait le parapet, et qu'il descendrait sa corde fixée à une gargouille. Cette corde, de soixante mètres de long, déposa en effet sans entraves le maréchal, grâce au colonel Willette, qui, après avoir prudemment fermé toutes les fenêtres, vint aider son ami dans son ascension, en soutenant en haut la corde, pendant qu'au pied de l'île Mme Bazaine et son neveu la retenaient à l'extrémité.

A l'âge du maréchal Bazaine, on n'a plus la prestesse d'un amoureux de vingt ans; on n'escalade plus une échelle de cordes d'un pied léger, fût-

elle aussi solide que celle qu'on lui avait fournie, provînt-elle des ateliers du gymnasiaste M. Paz.

Aussi voit-on, au moment de la descente, une allumette prendre feu au bas des falaises, dans l'immensité des eaux et du ciel, pour éclairer, conduire, diriger les pas incertains du maréchal!

Cependant la lumière reflétée sur la muraille de la citadelle ne fixe pas plus l'attention des sentinelles que le bruit provoqué dans les appartements du maréchal au moment de sa fuite.

Et Bazaine est reçu dans les bras de sa femme et de son neveu, absolument comme s'il venait de descendre le sixième étage de son appartement.

Rien ne lui a manqué pour réussir, ni les attentions délicates d'un vieil ami, ni le courage d'une épouse dévouée, qui lui tint l'échelle pendant que son généreux neveu les éclaire avec une allumette!

Pour que cette évasion soit digne d'une scène d'opéra bouffe, comme la fin du malheureux procès de Trianon, qui prend d'abord les proportions d'une tragédie, on voit la main qui avait tenu le bâton de maréchal prendre la corde de l'évasion tendue par une femme et retenue par un adolescent complaisant!

Rien ne manque à ce tableau, qui aurait pu être d'un effet poignant s'il n'avait été préparé par une femme et un jeune cavalcador qui ne sont là que pour tenir la corde et l'allumette, tous les accessoires de cette comédie tragi-comique dont les auteurs ne sont pas uniquement cette femme et ce jeune homme.

Le nouveau procès concernant l'évasion du maréchal Bazaine le prouve péremptoirement.

Dans les débats, il est prouvé que l'ex-maréchal, averti par son entourage de ce qui se passait à l'extérieur de sa prison, à neuf heures du soir, le 9 août, n'avait fait qu'une fausse sortie dans ses appartements pour éloigner le directeur de la prison.

Il était parti quelques instants après avec le colonel Willette, dont la complicité était nécessaire.

La corde, apportée quelques jours auparavant dans une malle, était tendue le long des remparts, pendant qu'un des domestiques occupait au dehors la sentinelle.

Immédiatement le fugitif descendait au pied de la falaise, où l'attendaient sa femme et son neveu, tandis que le colonel Willette rentrait dans la prison, avant la fermeture des portes.

Le plan, mûrement conçu, et préparé depuis la veille, ne demanda pas plus d'une demi-heure pour son exécution.

Le lendemain, on trouvait la corde sur les rochers qui bornent la mer, on constatait qu'à la même place des herbes avaient été foulées.

Lorsqu'on descendit au pied du rempart, on y trouva deux cordes placées l'une sur l'autre, mais parfaitement séparées. La plus grande mesurait 23 mètres, elle était de la hauteur des remparts. La plus petite ne mesurait que 2 mèt. 50.

La grande corde était destinée à l'évasion proprement dite; la plus petite avait servi à enrouler le corps du fugitif en forme de ceinture.

Il était impossible d'admettre qu'une personne autre que le colonel Willette eût tenu la grande corde au moment de l'évasion ; car si la présence du colonel eût été inutile au projet du maréchal, il est certain qu'il n'aurait pas ainsi voulu compromettre son ami, à l'heure de son évasion.

Un autre complice, c'est Doineau, l'ex-capitaine que Bazaine avait connu en Afrique dans sa jeunesse.

Ce capitaine, avait été condamné autrefois pour ses exactions suivies de mort, à Tlemcen, quand il était chef d'un bureau arabe, il n'avait pas moins conservé d'anciennes relations avec ses compagnons d'armes d'Afrique.

Ce qui se passe en Algérie, dans les bureaux arabes, est tout à fait en dehors des principes bourgeois. Ce qui est considéré comme un crime pour un civil devient peccadille pour les champardeurs des razzias.

Les officiers d'Afrique ne jugeaient donc pas Doineau aussi coupable que le prétendait l'opinion, ils n'avaient pas hésité, après leurs revers, à rentrer en relations avec un condamné comme eux depuis la chute de l'empire.

Après tout, Doineau était utile à Bazaine !

La corde libératrice provenait du gymnase Paz; eh bien ! on trouva l'adresse de l'ex-capitaine sur une malle de l'ex-maréchal, et cette malle avait servi pour l'expédition de M. Paz à l'ex-capitaine Doineau ! ce qui fit supposer tout de suite que ce dernier avait aussi participé à l'évasion ; enfin, l'on découvrait un télégramme par lequel Mme Bazaine chargeait

Doineau d'aller annoncer à l'ex-maréchal son départ de Gênes sur un navire loué par elle, monté par elle avec son neveu Rulh.

Il est curieux que les deux cordes ayant servi à l'ascension du maréchal aient été retrouvées juste au bas de la prison du Masque-de-Fer, à peu de distance de la mer où l'homme mystérieux jeta au pêcheur son plat d'argent, sur lequel se trouvait incrusté son véritable nom !

Il est vrai que le mystère de la fuite du maréchal Bazaine fut dévoilé dès le lendemain matin de cette fuite, tandis que le mystère du Masque-de-Fer, grâce au paysan qui ne savait pas lire, est resté inexplicable.

Jadis, tout était sombre et solennel dans notre histoire ; aujourd'hui, notre histoire est peut-être aussi sombre, mais elle n'est plus solennelle !

L'évasion de Bazaine, à la prison du Masque-de-Fer, tourne à la bouffonnerie... Triste !

Quant à Marchi, le directeur de la prison, que penser de la négligence dont il fait preuve vis-à-vis de son prisonnier, qui le quitte sans que personne s'aperçoive de son évasion?

Le directeur n'a rien vu ! Ni dans les malles qu'on expédiait au maréchal, ni dans celles que le maréchal retournait ! Le gardien chef avait la clef de la prison du maréchal, cela suffisait à Marchi ! Si les gardiens ne plaçaient pas le cadenas à sa prison à l'heure dite, cela ne le regardait plus ! Il avait donné l'ordre, c'étaient à ses gardiens à l'exécuter.

— Je ne suis pas responsable, s'écrie-t-il, de leur négligence !

Lorsqu'on demanda à ce directeur peu exigeant pourquoi il n'a pas redoublé de surveillance lorsqu'on lui parlait des tentatives d'évasion qu'aurait pu opérer l'ex-maréchal, il répond aux juges :

— On m'avait recommandé de traiter le maréchal avec les plus grands égards, je l'ai fait !

— Mais, ajoute le président, on vous avait fait aussi une autre observation au sujet de la tente placée sur la terrasse du prisonnier, tente qui empêchait le poste de voir ce qui se passait aussi bien sur la terrasse que sur la ruelle séparant vos appartements de ceux du prisonnier ?

— Cela est très vrai, réplique Marchi, mais, à ce sujet, ma conscience ne me reproche rien ; j'ai fait ce que je devais faire, puisque j'ai informé mes chefs de la position de cette tente.

— Mais, riposte le président, il était impossible que, de Paris, la personne la plus intelligente pût se rendre compte des inconvénients dont vous deviez être le seul juge.

Enfin, lorsque le président demande à Marchi :

— Avez-vous vu la corde dont s'est servi le maréchal pour son évasion ; a-t-elle été préparée par lui ?

Marchi répond :

— Non, je n'ai jamais rien vu faire au maréchal, je ne l'ai jamais vu que *défaire !*

A ce dernier mot, qui rappelle la situation lamentable de l'homme du Mexique et de Metz, tout l'auditoire part d'un éclat de rire.

La présence de l'ex-capitaine Doineau à l'interrogatoire cause une impression moins comique mais bien plus irritante. Le président lui dit :

— Doineau, vous avez des antécédents malheureux. Vous avez été condamné à mort en 1857. Votre peine a été commuée. Vous habitez Nice. Vous avez été en relations avec l'ex-maréchal, vous l'avez été visiter.

— Oui, répond cet ancien condamné, avec la permission du ministre.

— Vous lui avez fait plusieurs envois, ajoute le président : vous lui avez envoyé des caisses qui renfermaient des objets indispensables à l'évasion projetée, des paquets qui contenaient des dépêches annonçant les menées extérieures de la famille Bazaine.

— Ces envois, répond Doineau, je les ai tous faits sous le couvert et avec la *permission du directeur.*

Voilà qui est clair.

Ce qui est plus clair encore, c'est que le colonel Willette, l'ordonnateur de cette évasion, qui *s'emprisonne* volontairement pour *désemprisonner* le maréchal et le colonel, ne pouvait trouver pour cela un homme plus déterminé ni plus énergique que Doineau.

Le passé, en Afrique, de l'ex-capitaine, lorsqu'il s'était fait mystérieusement le chef des coupeurs de route à Tlemcen, pour arrêter les diligences d'Oran, donnait la mesure de son audace.

Voici le crime qui, en 1856, avait fait chasser Doineau du régiment, après une condamnation à mort changée en un bannissement perpétuel.

Le capitaine Doineau était, en 1856, le protégé du général Montauban. Il n'était pas encore le comte de Palikao ; à cette époque il fut prouvé

que Doineau avait fait tuer, à la tête des coupeurs de route, un nommé Abdallah, voyageant en diligence et se dirigeant vers Oran dans le but de s'épancher auprès du général Montauban, touchant les déprédations du chef du bureau arabe, ce même capitaine Rémi Doineau.

Les faits s'étaient passés ainsi : Le vendredi 12 septembre 1856, à trois heures du matin, une diligence attelée de huit chevaux sortait de la ville de Tlemcen (province d'Oran) se dirigeant vers Oran.

Dans cette diligence se trouvaient, entre autres voyageurs; Si-Mohammed ben Abdallah, aga des Beni-Snour, personnage considérable dans le pays, et son secrétaire. Comme je l'ai dit, Ben Abdallah venait se plaindre au général de division de Montauban de la disparition d'une forte somme provenant des revenus de la province.

Il fallait à tout prix que les plaintes de l'agha ne parvinssent pas aux autorités militaires; ce furent les coupeurs de route qui se chargèrent, en tuant Abdallah, de lui barrer le chemin.

En tête des cavaliers assassins, il y avait un homme, un cavalier couvert de deux burnous blancs dont les capuchons cachaient en partie le visage. Il ne frappait pas, mais, arrêté à peu de distance, il encourageait les meurtriers par ces exclamations arabes :

— Tuez ce chien d'Abdallah, fils de chien; frappez vite.

Après s'être assuré que l'agha ne respirait plus, il avait dit, toujours en arabe :

— Que personne ne parle ou je le ferai périr; que chacun se disperse dans tous les sens.

Cet homme au double burnous blanc, c'était Doineau.

Trois personnages de la diligence échappèrent à ce massacre ayant pour point de mire l'agha Abdallah, entre autres un docteur. Il arriva jusqu'à Oran pour aller prévenir de cet attentat... qui?

Le chef du bureau arabe de Tlemcen, le capitaine Doineau, qui, après ce massacre, avait eu le temps de revenir à son domicile.

Quand le docteur, tout ému de cet attentat, arriva à la porte du capitaine, il dut attendre quelque temps avant qu'un ordonnance vînt répondre au coup de sonnette.

Le capitaine s'était remis au lit, et l'ordonnance dit au docteur :

— Le capitaine repose, il dort.

— Réveillez-le, dit le docteur, il s'agit d'une affaire sérieuse.

Introduit dans la chambre du meurtrier de l'agha, le docteur lui dit, en ne se doutant pas qu'il parlait au promoteur de ce sanglant guet-apens :

— L'agha Abdallah vient d'être assassiné!

— Ce n'est pas possible, fit Doineau, feignant la plus grande surprise. Où cela? et qui vous a dit cela?

— J'y étais, capitaine, répond laconiquement le docteur.

Plus tard, malgré l'adresse et les intimidations du capitaine Doineau, les coupeurs de route, ses

complices, arrêtés sur la frontière du Maroc, dénoncent leur chef, le capitaine Doineau.

Malgré le général Montauban, malgré certains officiers de la *Petite-Afrique*, redoutant plus ou moins la lumière *faite* sur l'administration des bureaux militaires arabes, le capitaine Doineau est arrêté.

Au procès, un témoin dit :

— En allant au lieu du meurtre, je reconnus de suite le capitaine au nombre des cavaliers. Il montait un cheval gris, il avait une selle arabe. En sortant de Tlemcen le capitaine était en tête.

— Et quel était le but de ce meurtre ? demande le président à ce témoin.

— La vengeance contre un Arabe qui ne voulait plus partager les déprédations d'un capitaine français. Du reste, pour ma part, je connais *douze exécutions de ce genre !*

Le capitaine Doineau, qui arrêtait les diligences, frustrait l'État, tuait les cadis, qui avait été gracié pour ne pas donner trop de tort à certains officiers, était bien l'individu qu'il fallait au colonel Willette pour l'évasion de Bazaine !

Cet officier de mauvaise fortune, déporté à Nice, à la suite d'un meurtre dans le désert, était bien fait pour donner un coup de main, dans l'évasion du maréchal, au colonel Willette.

Le procès concernant cette évasion, quoique jetant un voile sur le passé criminel de Doineau, fait connaître une lettre qui ne laisse pas de doute sur les relations d'amitié entre ces officiers d'Afrique qui jadis étaient sortis des bureaux arabes

pour faire l'empire sur le boulevard Montmartre.

Quoi qu'il en soit, Willette, qui a connu Doineau, s'est souvenu de lui comme un homme très apte à seconder le projet d'évasion de l'ex-maréchal.

De nouvelles relations se renouent plus intimement entre l'ex-condamné d'Oran et le condamné de Trianon, entre le capitaine et l'ex-maréchal, dès que ce dernier est frappé à son tour par l'infortune !

Il n'y a que le malheur, dans des positions réciproques, qui opère de pareils rapprochements.

Bazaine, qui consentait pour le salut de l'empire à recevoir M. Régnier, pouvait bien se souvenir, pour son salut, d'un homme sans préjugé, séparé de l'armée depuis ses terribles antécédents qui ne déposaient pas moins en faveur de son audace.

Willette, par son dévouement, Doineau, par son énergie, ont préparé le scénario de cette évasion dont, après le héros Bazaine, Mme la maréchale et son intéressant neveu sont restés les acteurs.

Cependant, à la fin de l'interrogatoire, au sujet de l'évasion de Bazaine, le procureur de la République s'écrie :

« L'évasion de l'ex-maréchal a été un fait regrettable pour tous, surtout pour celui qui en a profité. Si l'ex-maréchal avait eu un ami d'un dévouement moins aveugle que celui du colonel Willette, il lui eût dit :

« Ne vous sauvez pas, restez à l'île Sainte-Marguerite, puisqu'on a été clément pour vous. Restez ! La France n'oubliera jamais Metz, parce que

Metz est inoubliable; mais quand on vous verra, vous un vieillard, à Sainte-Marguerite, dussiez-vous en mourir, vous ne ferez pas oublier que vous avez été maréchal de France, et que la main qui a tenu le bâton de maréchal s'est refusée à tenir la corde de l'évasion! »

Après cette plaidoirie, le tribunal correctionnel de Grasse condamna Rulh, le neveu de la maréchale, par défaut, à six mois d'emprisonnement; Willette à six mois, deux gardiens de la forteresse, dont l'un, le nommé Plantin, a circonvenu la sentinelle, à six mois, et Doineau à deux mois. Mais Bazaine s'est retiré dans l'opinion jusqu'à la pitié réservée au malheur!

Quant à Marchi, le directeur de la prison, il est acquitté. Il en pleure de joie. Il y a vraiment de quoi. C'est pour lui un bonheur inespéré!

Quant aux assistants, ils se retirent aussi émus que le public de Versailles, et dans un sens qui n'est pas plus favorable aux décisions du tribunal de Grasse qu'au tribunal de Trianon!

Un maréchal de France comme Bazaine, un brave soldat, sinon un loyal capitaine, se sauve par une corde! Un ancien condamné à mort, comme Doineau, aide à fuir Bazaine, son supérieur d'Afrique, condamné naguère à la même peine que lui, et il le sauve pour aller à son tour en prison avec le colonel Willette. Voilà des faits excentriques qui ne se voient que dans l'histoire du second empire!

On le voit encore par l'évasion de Bazaine: Les officiers de la petite Afrique ne se mangent pas entre eux.

L'empire, tant qu'il exista, fit de l'histoire, et quelle histoire! L'empire, une fois tombé, ne fit plus que du roman, et quel roman!

Il est dit qu'avec le bonapartisme, on n'est jamais à bout de surprises!

L'évasion de Bazaine le prouve!

CHAPITRE XV

LES EFFETS ALCOOLIQUES.

Un chef de la sûreté doit être physiognomonique. L'art de la parole étant pour tous les scélérats l'art de voiler la pensée, un policier doit la *saisir dans* leurs regards, car le regard ne ment pas.

Avant d'interroger un coupable, tout policier est assuré, par l'inspection des yeux, qu'il a devant lui un innocent ou un coupable.

• Mais que d'innocents deviennent aussi des coupables et tombent au rang de la brute par l'abus des spiritueux.

Les victimes de l'eau-de-vie ou de l'absinthe, qui échouent sur les bancs de la police correctionnelle et des assises ou dans les maisons de fous, sont plus nombreux qu'on ne pense.

Les natures les plus sensibles. les mieux organisées sont les plus menacées par la fièvre alcoolique.

Le *delirium tremens* est la maladie des gens d'imagination : artistes, lettrés ou savants.

Plus accessibles que les autres aux déceptions, ils ne sont que trop disposés à les oublier au fond du verre. Leur ivresse provoque chez eux une mobilité d'esprit trop vive, une chaleur de cœur trop intense pour ne pas exciter ces passions étranges dont les satisfactions deviennent aussi fantasques qu'odieuses.

Il ne faut pas être un grand observateur pour reconnaître à première vue un ivrogne. Ses regards troublés accusent les phénomènes causés par les désordres intérieures dus à l'abus des spiritueux.

Hébété ou illuminé, tel est l'ivrogne.

On le reconnaît à ses gestes désordonnés, à sa marche inquiète ou incertaine, à ses paupières lourdes, larmoyantes, dont les effluves noient toujours la prunelle. Il a les traits tirés, les joues couperosées, les lèvres humides dont le rictus conserve l'empreinte d'un sourire grimaçant l'ironie ou la colère, la lèvre inférieure est pendante.

On devine sous son masque tous les ravages de son organisme ; on comprend que son cœur surchauffé soit susceptible de provoquer les actions les plus excentriques. Son cœur est un foyer incandescent, sa tête ardente, un chaos.

L'homme possédé par la fièvre alcoolique est bien près d'arriver à la folie, et les actions les plus insensées, dans son état d'ivresse, sont autant de réalités. Très souvent il s'en croit le héros. Il démontre devant des gens très raisonnables les effets produits par ses hallucinations : chose qu'on ne voit

ordinairement que dans une maison de fous, au moment le plus caractéristique des aliénations mentales.

J'ai cité l'affaire de la mère Coutelas qui, dans un jour d'ivresse, tua l'amant de sa fille, puis qui voulut se tuer avec son enfant pour éviter la justice.

Je vais citer bien d'autres exemples dans le même cas, ils m'ont été fournis par les victimes de l'alcoolisme ramassées dans la rue pour être portées au Dépôt, avant de paraître au tribunal correctionnel et même aux assises.

Je me rappelle un maniaque que l'abus des spiritueux avait rendu fou furieux. Il était en proie à une hallucination qui lui causait une étrange illusion! Il courait après son ombre qu'il considérait, dans le trouble de ses sens, comme un ennemi personnel attaché à ses pas. Un jour, il fut arrêté, le couteau à la main, sur le point d'occire son concierge qui voulait le désabuser lorsqu'il rentrait chez lui pour atteindre le prétendu fantôme qui fuyait avec lui.

Une autre fois, on m'amena un maniaque alcoolique qui avait failli devenir parricide.

Ce mauvais fils, lorsqu'il avait bu trop d'absinthe, battait son père comme plâtre, un pauvre savetier demeurant en face de la boutique du marchand de vin où il se livrait d'ordinaire à ses excès bachiques :

— Je suis peiné, dit-il un jour à ses camarades, de mauvaises langues m'accusent d'être un mauvais fils, moi qui porte pourtant mon père dans mon cœur.

Et il sortit en déclarant à ses compagnons qu'il allait bien le prouver.

Alors, traversant la rue, il se rend à l'échoppe d'en face, il dit à son père, tranquillement occupé à battre la semelle :

— Bouge pas, p'pa, faut que je t'emporte?

— M'emporter, hurle le compagnon de saint Crépin, stupéfait.

— Oui, pour monter sur mes épaules, sinon je te fais avaler ta semelle.

Le savetier, voyant son fils ivre et redoutant les effets de son ivresse, obéit à son injonction menaçante; il se laisse hisser à califourchon sur les épaules de son fils.

Le voilà dans la position d'Anchise arrivant au cabaret sur les épaules de ce nouvel Énée titubant.

— Tenez, s'écrie l'ivrogne d'un air triomphant aux buveurs, c'est-y un mauvais fils, celui qui porte son père dans son cœur et sur ses épaules ! Mais en voilà assez de preuves comme cela !

Et il rejette brusquement son père sur un coin de table qui lui fait une forte entaille au front.

Le père crie :

— Au secours, mon fils m'assassine !

— P'pa, tais-toi! lui répond-il, si tu ne veux pas que je te bûche !

— Au secours! réitère le père sanglant.

— Répète, reprit le fils, prêt à le frapper avec sa bouteille ; mais répète donc que je suis un bon fils, pour faire mentir les menteurs!

Déjà l'ivrogne se dispose à achever l'auteur de

ses jours, quand des agents se précipitent sur l'assaillant.

Le lendemain, lorsqu'il me fut amené au Dépôt sur le rapport concernant l'incident que je viens de relater, je vis un homme qui sanglotait en me disant :

— Monsieur, c'est pas ma faute si j'ai frappé p'pa! C'est la sienne; pourquoi qui dit comme les autres que je ne suis pas *un bon fils!*

Un autre *alcoolique* avait une singulière manie. Il se figurait être sa propre femme. Le jour, il sortait avec ses habits d'homme; mais le soir, il les quittait pour endosser les habits de sa femme. Comme il était jeune, joli garçon, comme il ne négligeait rien dans sa toilette féminine pour faire illusion aux autres et pour se tromper lui-même, il dupait jusqu'aux femmes dans sa nouvelle transfiguration.

Le jour, c'était un homme comme un autre; le soir, après avoir bu bien des verres d'absinthe pour oublier sa femme dont il était séparé pour cause d'infortunes conjugales, le soir, il prenait ses habits pour se rappeler l'image de celle qui l'avait trahi.

Afin de bénéficier des avantages de sa transformation, il prenait toute sorte de familiarités avec le sexe faible dont il avait emprunté les formes et les grâces! Souvent l'erreur était reconnue trop tard. Un jour, un mari ne fut pas d'humeur aussi accommodante que M. de B***, le mari de la maîtresse de Faublas! L'époux blessé porta une plainte au parquet contre l'homme-femme qui, dans sa métamorphose provoquée par ses chagrins conju-

gaux et ses excès alcooliques, lui avait fait une bosse au front !

Mais il fut bien difficile à découvrir ce délinquant, une fois que, sur l'ordre du parquet, je fis suivre sa piste.

Le jour, mes agents le voyaient entrer chez lui en femme, ils ne pouvaient donc le prendre en flagrant délit ; et le soir, il était si bien maquillé qu'en sortant en femme, il leur était impossible de deviner que c'était le même homme qu'ils filaient depuis le commencement de la journée.

Il fallut l'intervention du mari outragé pour constater l'identité de cet *alcoolique* qui se vengeait sur tous les maris du malheur que lui avait attiré sa femme en dupant si agréablement pour lui les épouses des autres !

L'abus de l'absinthe, chez certains hommes, m'a révélé bien des secrets d'alcôve que la moralité me défend de divulguer; ils étaient aussi croustilleux que terribles. Je ne vais citer que ces deux faits, aussi étranges que les autres.

Un alcoolique, lorsqu'il était en proie à ses hallucinations, attachait sa femme au plafond de son appartement ; il la suspendait toute nue, à la place de son lustre! puis, il tournait comme un démoniaque autour de son épouse tremblante et affolée, et il s'arrêtait à chaque tour pour lui baiser les pieds !

J'ai connu un montreur de figures de cire adonné aux douceurs de la liqueur verte, et qui était devenu éperdument amoureux d'une de ses figures ! Elle représentait une jolie femme qui trônait, avec une

chevelure opulente, sur une estrade recouverte en brocart; elle dominait tous les Cartouche, Mandrin, Lacenaire, Henri IV et Louis XIV lui faisant cortège.

Il appelait cette figure de cire, sa chère Elisa; son adorateur se nommait Justin.

Quand Justin avait bu, il devenait tellement épris de son Elisa, que ce nouveau Pygmalion ne pouvait plus supporter la présence de sa femme en chair et en os.

Pour qu'elle le laissât tranquille dans son adoration auprès de sa chère Elisa, Justin faisait coucher sa femme bien loin de lui, sur un matelas.

Un jour, sa femme, humiliée et outrée, brise son idole. Le nouveau Pygmalion, irrité par sa fièvre alcoolique et dans son amoureuse hallucination, ne met plus de bornes à sa fureur devant sa figure de cire brisée !

Justin voulut en faire autant de sa femme. Il se jeta sur elle, lui donna une volée à coups de manche à balai ! Il l'aurait tuée, si les voisins ne fussent intervenus.

Il fut emmené chez le commissaire ; de là, il ne retourna plus chez lui ; il devint fou, ne pouvant se consoler de la perte de son image adorée. Il fut transféré à Bicêtre, où Justin mourut sous le charme de son Elisa !

Voici une autre histoire, bien plus vieille en date; elle a été relatée par un avocat écrivain, signalant aussi où peuvent être conduites les victimes des excès alcooliques; il s'agit d'un jeune homme marié *malgré lui*, chaque fois qu'il était en état de raison !

En 1860, un jeune peintre arrivait à Rome ; c'était le fils d'un riche habitant de Cognac, qui avait trop abusé des spiritueux de sa ville natale.

Aussi avait-il une nature double et fort incompréhensible pour le vulgaire. Charmant à certaines heures, il était dans d'autres comme hébété. Il avait des allures désordonnées que le médecin mettait sur le compte du mal bizarre et fatal qu'on dénomme par politesse : la *dipsomanie* ou la *furie lucide*, mais qui n'est autre que les premières phases du *delirium*.

Les parents qui l'adoraient étaient parvenus une première fois à l'envoyer à Charenton, pour le guérir par des douches dont l'effet avait abouti à calmer sa tête brûlante.

Une fois guéri, il avait désiré, en artiste, visiter Rome.

Par malheur, à Rome, il s'adonna encore aux douceurs des libations qui font la richesse de la ville de ses pères.

Un jour qu'il était gris, il fit connaissance, dans la cité de ses rêves, d'une nommée Teresa qui, chose précieuse pour un artiste, avait des yeux à peindre et des formes très hospitalières.

Cette fille était l'enfant d'une certaine matrone romaine, maîtresse de garni et la sœur d'un pêcheur sur le Tibre.

L'artiste, sans se préoccuper de la famille de celle qu'il convoite comme modèle, lui offre un punch. Séduit et par la flamme de ce punch, et par les beaux yeux de celle qu'il désire, il s'engage vis-à-vis de sa famille à vivre maritalement avec elle.

Et la pension de son père ne sort plus ainsi de ce ménage à quatre.

Un an se passe. Les toiles de l'artiste sont délaissées pour les punchs entretenus par la Teresa, qui l'enivre autant au feu de ses beaux yeux noirs qu'à la flamme bleuâtre du cognac ; ils achèvent de troubler le cœur et d'étourdir la raison du jeune peintre.

Un jour, dégrisé d'amour et d'eau-de-vie, il veut, reprendre sa liberté et échapper à sa famille improvisée.

Une scène éclate, des sbires l'arrêtent sous prétexte qu'il veut partir sans payer l'établissement de la matrone. C'est ce qu'affirme du moins le frère de Teresa, le pêcheur du Tibre.

Il va en prison ; une fois sur la paille du cachot, le pêcheur lui dit que ce n'est pas de l'argent qu'il veut pour réparer l'honneur de son nom, mais un mariage avec sa sœur.

Sur le dire du frère, on reconduit le malheureux chez sa maîtresse.

Dégrisé par l'air humide des cachots, comme il l'a été par les douches de Charenton, l'artiste veut fuir : mais une fois auprès de Teresa, elle affole son esprit à force de punchs ; les orgies recommencent, il est repincé.

Un éclair de raison reluit à travers son cerveau alourdi, il se sauve de cet antre de délices pour retomber dans un bouge tout aussi dangereux. Il est tenu par un *monsignor*, l'amant de la *Teresa*, qui se prend de querelle avec son rival et le fait de nouveau jeter en prison.

Là, on lui déclare que s'il ne donne pas dix mille écus à la fille Teresa qui s'est plainte au commissaire des mœurs, il ira aux galères. On le rejette en prison, l'infortuné proteste. Il a contre lui la famille de son aimable hôtesse, de plus tous les amis des Romains furieux du suborneur étranger.

L'artiste, dans son cachot, reprend sa lucidité, il envoie à son père une lettre lamentable qui lui fait connaître sa situation critique.

Le père adore son fils, il quitte Cognac, arrive à Rome, juste au moment où le fatal mariage allait avoir lieu dans la chapelle de la prison.

Il reprend son enfant, moyennant les dix mille écus exigés par la famille. Avant de partir de Rome avec son fils *racheté*, des amis du frère de Teresa profitent d'un instant où le fils a quitté son père pour aller fumer à la porte d'un magasin ; et ils l'enlèvent.

C'est en vain que le malheureux père cherche son fils sur toutes les voies romaines et au delà de toutes ses collines ; il est loin !

Enfin, on lui apprend que l'artiste a été conduit par Teresa à Viete, hors du territoire pontifical.

Il y court.

De nouveau, il arrache son fils à la famille de Teresa; mais les sbires le lui reprennent, le voilà incarcéré pour la troisième fois.

Lorsque le père proteste, on lui oppose cette fin de non-recevoir :

« Votre fils n'a disparu que pour être conduit par la fille Teresa par-devant un prêtre ; et la fille s'est écriée :

« — Voici mon mari! je suis sa femme.

« Votre fils n'a pas protesté ; sur-le-champ ils se sont enfuis là où vous les avez retrouvés; or, cette surprise est un sacrilège qui doit être, ou couvert par un mariage régulier, ou expié par les galères.

« Ne protestez pas, n'invoquez pas l'ambassadeur de France, cela ne le regarde pas. Votre fils ne relève plus que de la juridiction commune. »

Le père est au désespoir! Pour surcroît de malheur, sa femme, restée à Cognac, tombe dangereusement malade. Il faut qu'il retourne en France, sauf à revenir à Rome. En partant, il renouvelle avec énergie ses protestations; il parle des manèges machiavéliques de la famille malhonnête de Teresa. Il empêchera, dit-il, par tous les moyens légaux, le mariage régulier qui n'est admissible que par les irrégularités de conduite de son fils; puis il s'embarque.

A peine en mer, le fils retombe dans son état de folie! Les punchs recommencent. La famille de Teresa exerce de nouveau sa fatale influence sur ce pauvre hébété. Pour lui rendre la mémoire, il est pour la quatrième fois reconduit au cachot par deux sbires.

Là, il se trouve en présence d'un prêtre et de son épouse obstinée.

La fille lui prend sa main et dit :

— Voilà mon mari.

Le mari, en proie à son hallucination provoquée par des punchs antérieurs, répond :

— Voilà ma femme.

Devant deux témoins inconnus, ils sont réunis,

munis d'un acte de mariage amplifié d'une belle et bonne donation.

La raison qui revient, d'une façon intermittente, à ce malheureux alcoolisé, le fait encore réfléchir.

Il revient en France, il demande à la justice française la nullité de son mariage romain.

Mais le tribunal de la ville de Cognac, malgré son amour pour un compatriote, victime de ses spiritueux, crut devoir valider ce mariage dont la cause première était due au goût prononcé de cet *époux malgré lui* par le pouvoir de la liqueur de sa patrie !

En dehors des préjudices individuels causés par les abus de l'ivresse, rien n'est plus affligeant que les égarements dans lesquels elle jette celui qui en est possédé. Il faut admirer la sagesse des Spartiates qui, dans un but d'humanité *collective*, dégoûtaient la jeunesse de ses excès, en lui montrant un ilote ivre. Un peuple qui ne réprime pas l'ivresse, est un peuple bien près de sa décadence.

Cependant, les excès alcooliques m'ont servi bien souvent pour me placer sur la piste de criminels que je cherchais depuis longtemps.

Grâce à de certaines révélations dues à l'ivresse, je découvris les auteurs de plus d'un vol ou d'un crime.

Un jour, la maîtresse du caissier infidèle d'une grande administration eut l'imprudence de dire, dans une nuit d'orgie, à l'une de ses amies :

— Je puis renouveler ma cave à mon gré et vous donner du champagne, à bouche que veux-tu. Il ne coûte pas plus cher à mon amant qui me le fournit

qu'à moi-même. Le vin qu'il tire, il le doit aux billets de banque qu il soutire de la caisse de ses chefs.

Par malheur pour cette femme, une belle Anglaise ayant tous les goûts d'outre-Manche, elle avait parlé ainsi à une fille qui n'était qu'une *coqueuse*.

Ce propos me fut rapporté. Je me promis d'en profiter à l'occasion.

L'occasion ne tarda pas éclater.

Une plainte fut adressée par un des chefs de l'*administration des Petites-Voitures* au procureur impérial, contre un caissier qui laissait dans sa caisse, en fuyant son administration, un déficit de vingt mille francs.

Après les premiers renseignements fournis contre cet employé infidèle, j'appris qu'il avait eu pour maîtresse la belle Anglaise, dont son amie, *la coqueuse*, m'avait rappelé les propos.

Immédiatement, je me rendis chez cette femme. Bien m'en prit. Le jour même, elle faisait ses malles pour rejoindre son amant en Belgique.

Fort des paroles qu'elle avait dites à la coqueuse, je me fis délivrer contre elle un mandat d'amener ; une fois en mon pouvoir, je lui rappelai ses propos qui ne lui étaient venus sur les lèvres que parce que l'imprudente était ivre.

Alors, pour ne pas être conduite en prison, elle m'avoua tout : le lieu de la résidence de son amant qu'elle devait rejoindre pour croquer, avec lui, le produit de son dernier vol.

Immédiatement, au profit de l'administration de

la compagnie des Petites-Voitures, la justice obtint un ordre d'extradition; je fus appelé, par la magistrature, à cueillir à la frontière ce fruit malsain que nous rendait la Belgique.

Lorsque le voleur fut pris, condamné, après avoir remis une partie de l'argent volé qu'il n'avait pas eu le temps de dévorer avec sa maîtresse, j'eus la visite d'un des chefs de son administration.

Il venait à mon bureau me remercier personnellement, me disait-il, de l'habileté, de la promptitude et de l'adresse avec lesquelles j'avais conduit cette affaire.

Lorsqu'il eût fini de parler, je lui dis que dans tout ce qui s'était passé, je n'avais fait que mon métier, qu'il était inutile de me remercier pour avoir rempli simplement mon devoir. Et j'ajoutai :

— Toute cette adresse, monsieur, consiste dans mon expérience acquise par une profession que j'exerce, hélas! depuis trop longtemps!

L'amertume que j'avais laissé percer en disant ces mots raffermit ce personnage, dans la pensée secrète qui l'avait conduit au bureau de la préfecture.

— Monsieur, me répondit-il, les derniers mots que vous venez de me faire entendre, me font moins regretter le vif désir qui m'a porté à vous connaître pour vous témoigner ma reconnaissance.

— Pardon, lui répondis-je, je ne voudrais pas que vous interprétassiez contre mes chefs l'apparence d'une plainte inspirée par le souvenir de mes malheurs! Vous savez, tout le monde le sait, comment j'ai été maltraité par mes adversaires politiques ; moi, pourtant, si peu politique! Voici le vrai

sens que vous devez donner à mes paroles, elles n'en ont pas d'autres! Quant à de la reconnaissance. monsieur, vous ne m'en devez pas; je vous le répète, ce que j'ai fait, tout autre l'eût fait à ma place et eût été aussi heureux.

— Aussi, ajouta-t-il en me serrant la main, ce n'est pas pour parler du présent que je suis venu vous voir, c'est pour m'acquitter envers vous d'une vieille dette que tout l'or de mon administration ne pourrait payer.

Alors cet homme souriait avec une vive expression d'affection, il avait presque les larmes dans les yeux.

— Je ne comprends plus, monsieur? lui demandai-je, très étonné et avec une vive curiosité.

— Vous me comprendrez, monsieur, quand je vous dirai mon nom, ou plutôt le nom de ma mère.

— De votre mère?

— Qui vous doit sa fortune, qui vous *doit* son honneur, et qui met le sien, par l'intermédiaire de son fils, à s'acquitter envers vous?

Cette fois j'étais confondu, surtout en voyant des larmes rouler dans les yeux de cet homme. Il ne me lâchait pas la main, sa voix, pleine de sanglots, ne pouvait encore, dans son émotion, prononcer le nom que je désirais tant connaître.

Enfin, pour nous sortir tous deux de cet embarras, de cette anxiété, je lui dis :

— Mais le nom, monsieur, le nom, je vous en prie, de Mme votre mère?

Alors il me le dit. Je me rappelai l'histoire du fratricide que j'ai racontée précédemment, l'histoire

de cette femme qui, devenue l'amante de deux frères, commerçants rivaux, avait été d'abord sacrifiée par son amant, divulguant son ancien amour à son frère rival.

Le lecteur se souvient du dénouement fatal qui suivit cette lâche déclaration. Le frère de l'infâme, le mari se suicida; son frère, par ce suicide qui était la condamnation de l'épouse de son associé, devenait par contre-coup le maître de la fortune patrimoniale.

On se rappelle que la malheureuse femme, chassée du foyer de son mari avec son enfant, sans pain, sans ressources, était venue autrefois me consulter. Elle voulait moins reconquérir, disait-elle, sa position perdue que rendre à son enfant, qui n'était pas responsable de sa faute, la fortune, et l'honneur qu'elle avait justement perdus.

Elle réussit à se venger, comme on sait, ou du moins à venger son enfant. Grâce à mes conseils, grâce au hasard qui me fit découvrir un grec, un vaurien de la pire espèce, je préservai la victime des machinations d'un frère odieux, qui avait trop bien réussi, en frappant d'abord du même coup le père, la mère et l'enfant!

Et cet enfant devenu un homme mûr, l'un des chefs importants de la compagnie des Petites-Voitures, je l'avais devant mes yeux.

Maintenant je comprenais sa situation vis-à-vis de moi, et le sens des paroles incohérentes qu'il m'avait fait entendre.

Sa visite, pour me remercier d'avoir arrêté un caissier infidèle, n'était qu'un prétexte afin de me

faire connaître, de me prouver que sa mère et lui n'avaient rien oublié.

Pour éviter, de mon côté, de lui rappeler des détails scabreux qui l'eussent trop gêné au sujet de sa mère, je lui demandai :

— Mais comment, monsieur, se fait-il que je vous retrouve, vous, le fils d'un grand négociant de Paris, administrateur de la compagnie des Petites-Voitures?

— Monsieur, me répondit-il, mon oncle, en devenant, grâce à vous, l'associé de ma mère, ne prospéra pas dans notre négoce. Il mangea toute la part de son association. L'homme que vous avez découvert pour venger notre infortune, fort de l'appui de la police, n'eut plus aucun scrupule pour faire sentir à mon oncle son détestable pouvoir. Mon oncle, pour se dérober à lui-même, autant que pour oublier le misérable qui le faisait *chanter* en lui rappelant son passé criminel, se mit à boire! Il but tant qu'il mourut, à demi ruiné, et en proie, par ses excès alcooliques, au *delirium tremens.* J'atteignis ma majorité. Quand je reçus mes comptes de tutelle, je ne voulus plus reprendre une maison discréditée qui rappelait à ma mère et à moi des souvenirs si terribles; nous vendîmes notre fonds. Ma mère est retirée des affaires; moi, par mes capitaux, je suis devenu l'un des chefs de la compagnie qui vient d'être spoliée par ce caissier infidèle! Encore une fois, monsieur, je devais être puni par cet homme qui me rappelle de tristes souvenirs. Ce caissier, avant de nous voler, avait contracté des habitudes d'ivrognerie au commerce de son ancien

patron. Il avait été le caissier de mon oncle dans notre ancienne maison de commerce, je le repris avec moi, Et vous le voyez! on se repent quelquefois du bien que l'on fait.

Puis me serrant de nouveau la main, prêt à me quitter, il me dit encore :

— En tous les cas, cette leçon ne nous dispense pas de la reconnaissance! Je suis envoyé par ma mère pour vous demander, en son nom et au mien, ce que nous pouvons faire pour vous! Si vous êtes malheureux, tant mieux! Cela nous obligera à réparer, en raison de vos infortunes, le bien immense que vous nous avez fait. Combien gagnez-vous ici? Ce que vous gagnez à la préfecture, je suis en mesure, en vous cautionnant, de vous le faire obtenir à ma compagnie! Pas de susceptibilités! Ce que nous vous offrons, nous vous le devons. Ma mère vous doit son honneur, et moi, son fils, je viens vous dire, monsieur Claude, voulez-vous être mon associé?

Cela avait été dit sans affectation. On sentait que les paroles de cet homme sortaient moins des lèvres que du cœur. Je repoussai ces offres, je repoussai sa reconnaissance, parce qu'il pouvait croire que j'étais trop disposé à recueillir les bénéfices de mes anciens bienfaits :

— Monsieur, lui répondis-je, j'ai rendu un fils à sa mère, ne gâtez pas ce que j'ai fait en me payant, ce que tout autre eût fait à ma place. Si je me suis plaint tout à l'heure, j'ai eu tort, car je dois rester à la peine comme à l'honneur, ce n'est pas à mon âge que l'on déserte son drapeau!

— Cependant, si on vous le brisait... comme sous la Commune?

— Alors, monsieur, je n'hésiterais plus à venir frapper à votre porte.

Nous nous séparâmes très contents l'un de l'autre ; lui, heureux d'avoir retrouvé un bienfaiteur resté galant homme ; moi, très satisfait d'être sûr de trouver un poste, en cas où une nouvelle tempête eût menacé mon existence toujours placée entre deux écueils : le bonapartisme et la Commune.

Je reviens aux effets alcooliques ; cette reconnaissance imprévue ne m'en a pas du reste écarté, puisque je la dois encore à un caissier infidèle, vendu par sa maîtresse ivre.

Bien des causes criminelles ont amené à l'échafaud des gens qui auraient pu rester d'honorables citoyens, s'ils n'avaient été possédés de cette fièvre funeste. Tous les jours, la police correctionnelle ou l'hôpital amènent de pauvres diables perdus par l'ivrognerie. La classe ouvrière, la petite et la grande bohème sont rongées par ce cancer qui vicie la société.

Paris, si le gouvernement n'y met ordre par des lois sages, en dehors de tout intérêt politique, ne sera bientôt qu'une immense tabagie. Tous les faubourgs, tous les boulevards n'ont plus que des brasseries ou des marchands de vins à leurs portes. Chaque atelier, chaque hôtel est borné par un lupanar, un café ou un débit de liqueurs ; encore un signe des temps !

On se rappelle ce chiffonnier qui, un jour de fête nationale, assassina un agent, possédé par le *deli-*

rium tremens, qui lui faisait voir, dans chaque homme portant l'uniforme, un ennemi au *sang impur*.

En 1874, un nommé Thomas Breffeil, ancien sous-officier, tua sa femme dans un couloir du faubourg Saint-Denis, possédé par la rage alcoolique.

Il croyait que sa femme le trompait; dans ses jours d'ivresse, il la poursuivait partout. En vain changeait-elle de métiers, allait-elle jusqu'en province, pour éviter cet ivrogne, elle le retrouvait toujours prêt à l'accabler d'invectives, et à la frapper. Tuer sa femme était l'objectif de Breffeil. Un jour qu'elle revenait des Halles où elle s'était établie depuis peu, son mari la rencontra à deux pas de son nouveau domicile! Plus furieux que jamais de son abandon, le compas à la main, il s'élança sur elle et la frappa avec l'arme qu'il portait sur lui à son intention.

En 1872, un homme de lettres, très estimable, un poète, marié à une couturière célèbre; un ancien dragon qui, dans les garnisons, avait aussi contracté l'habitude de boire l'absinthe, succomba à ses détestables penchants.

Quoique très bon père de famille, quoique époux très tendre, il devenait très mauvais père, très mauvais époux lorsque le délire le prenait. Dans ses hallucinations, il se voyait chien. Il aboyait après son fils, après sa femme. Alors, il menaçait son fils de le jeter par-dessus le balcon. Souvent, le matin, en se réveillant, il lançait sa femme en bas du lit et la traînait par les cheveux dans la chambre.

Lorsque l'intelligence lui revenait, il avait honte

de lui-même; il couvrait de caresses, en pleurant, son fils et la mère qu'il aimait à l'adoration.

A l'époque du siège, il fit des vers contre l'ennemi, engageant au devoir tous les patriotes, blâmant dans un style énergique les francs-fileurs de l'invasion.

Il se battit en héros, sous le pouvoir du *delirium*. Après le siège, il but plus que jamais. Son ménage devint un enfer; chaque nuit, il avait des songes effrayants. Pour ne pas tuer sa femme qu'il mordait, pour ne pas assommer son enfant contre lequel il aboyait comme s'il eût été un bouledogue de la plus dangereuse espèce; il les faisait coucher, la nuit, sur la terrasse de son appartement! Quelquefois il ameutait tous les voisins, en prétendant que sa femme et son fils voulaient l'assassiner.

Lasse d'être martyrisée par cet ivrogne, la famille se plaignit à la police. Au moment où les agents pénétraient chez lui pour l'arrêter, l'ivrogne, en délire, se jetait par-dessus son balcon pour éviter, cria-t-il, les assassins soudoyés par son fils et sa femme.

Que d'arrestations imprévues la police doit aux *effets alcooliques!* Que de voleurs, après avoir dévalisé un bourgeois ou un boutiquier, se sont fait prendre dans leurs caves pour assouvir leur soif, après avoir assouvi leur cupidité. Ordinairement les voleurs sont ivrognes non par goût, mais pour se donner, comme ils disent, du *cœur au ventre*. En tous les cas, les effets causés par l'ivrognerie sont les mêmes pour les honnêtes gens comme pour les scélérats; pour les uns, ils aboutissent à les faire

entrer à Mazas; pour les autres, à leur faire prendre la route d'une maison de santé.

Généralement les fils de Mercure vont à la Roquette, les fils d'Apollon chez le docteur Blanche.

Les faits divers sont remplis, depuis la capture des chauffeurs de la Picardie, d'arrestations de voleurs trouvés ivres-morts au fond des caves qu'ils ont dévalisées. A quelque chose malheur est bon, même quand il s'agit du *delirium tremens!*

CHAPITRE XVI

LES QUARTIERS SINISTRES.

Un érudit d'imagination, ce qui est rare, faisait malgré lui, malgré moi, mon tourment perpétuel.

Chaque fois que je le rencontrais aux *premières* où il faisait son service, lui, de critique, moi, de policier, je le prenais pour un des nôtres.

Cet éminent écrivain ne devait pas être bien flatté de mon erreur! Que ses mânes me le pardonnent! Ce n'était ni sa faute, ni la mienne s'il ressemblait, à s'y méprendre, à un commissaire aux délégations judiciaires qui, aujourd'hui, continue mon emploi à la préfecture.

Il avait sa taille, ses yeux pleins de malice, son front intelligent et sa vivacité d'allures.

Il m'est arrivé souvent de lui prendre familièrement le bras, à l'occasion d'une affaire en litige, en lui disant : « Cher commissaire, etc., etc., etc. »

Édouard Fournier, je dis ici son nom, me répondait souvent avec un sourire qui ressemblait encore au sourire de mon commissaire :

— Pardon, cher monsieur Claude, je crois que vous vous trompez, les affaires du présent ne sont pas mes affaires. En dehors de la critique de la *Patrie*, je ne m'occupe que du passé.

Et je me confondais en excuse !

Un jour que j'avais recommencé à son endroit la même bévue, il me dit :

— Je ne veux pas que vous m'ayez interpellé pour rien, cette fois. Et je ne suis pas impunément l'auteur du *Vieux-Neuf*. Au point de vue de la topographie historique de Paris, des questions qui regardent la police, je suis un peu votre collègue, car je me suis occupé de ce qui peut vous intéresser. Les mauvais lieux, dont vos agents ont l'inspection, n'ont pas changé, depuis le moyen âge. Ils n'ont fait que se multiplier avec le progrès. Là où finit Paris, commencent la prostitution et la misère. Lorsque la capitale recule son enceinte, franchit ses murs, des siècles se passent avant qu'elle oublie la rue infecte qui servait d'exutoire ou de canal recevant les ordures déposées à ses portes. Il y a, entre l'ancienne et la nouvelle enceinte, un terrain toujours propice au crime, à la prostitution et à leurs indignes exploits. Voyez : la rue des *Filles-Dieu* existe telle qu'elle était lorsqu'elle s'interposait par les maisons de filles non repenties entre l'enceinte de François Ier et celle de Louis XIII. Il y a rue du *Plâtre*, rue *Maubuée*, rue de *Venise*, rue des *Étuves* des fermes enclavées dans de hau-

tes maisons qui, sous Philippe-Auguste, étaient autant de bastions! L'angle de la rue Maubuée n'est qu'une forteresse qui, au moyen âge, abritait déjà ses clapiers et ses coupe-gorge; hier, il y avait, près du Louvre, la rue des *Remparts*, bordée, depuis Jeanne d'Arc, de maisons de filles ne méritant en aucune façon le surnom de cette ancienne libératrice du territoire. Naguère, les rues aux *Fèves*, *Borde* et *Tirechappe*, comme aujourd'hui les rues *Saint-Julien-le-Pauvre*, du *Fouarre* et des *Anglais* ont servi aussi de ceintures, non immaculées, à notre capitale. En vain Paris s'est-il agrandi, ses maisons de débauche sont restées à leur place. Incapables de se purifier, elles n'ont rien perdu de leur cachet primitif, ni de leur caractère abject. Paris n'a fait que porter plus loin ses sentines, quand les vagues d'une population croissante le forçaient à repousser ses immondices, à élargir de plus en plus sa ceinture de boue *et d'ignominie* !

Je ne m'étendrai pas davantage sur la partie historique de Paris, de ses quartiers sinistres qu'Edouard Fournier rétablissait de mémoire, en indiquant chacune de ses enceintes par autant de cabarets ou de maisons de prostitution.

Et ce soir-là, pour me punir de mon erreur, je recevais du sosie de mon commissaire, une véritable leçon d'histoire urbaine et suburbaine.

Je ne m'en plains pas, cette leçon m'a convaincu que la débauche et le crime ont régné en tous les temps avec autant de vergogne et d'impudicité.

Seulement les bouges modernes qui masquent la précédente enceinte jusqu'aux fortifications, ne rappellent plus les tavernes des *Vieilles-Étuves*, des *Filles-Dieu* ou de la *Cité!* Elles ont une vastitude où l'homme se perd avec plus d'avantage que dans les maisons borgnes du moyen âge. Les lupanars des anciens boulevards intérieurs ont un air de belle façon qui fait passer, sans trop de dégoût, leur gros numéro doré, encadré d'un élégant caisson Louis XV. Leurs fenêtres à verres dépolis, côtelés, leurs volets verts donnent à ces maisons publiques une allure riante, presque gaie, elles forment un singulier contraste avec la mine sordide des masures qui les entourent de Monceaux à la Villette, de la barrière Ménilmontant à la barrière du Trône, et ainsi de suite jusqu'à l'Ecole-Militaire.

L'effronterie du vice, étalée par ces lupanars élégants, et au numéro doré, rend encore plus repoussante la misère des impasses qui les entourent.

Malheureusement on ne peut pas dire des voisins de ces lupanars : bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée! Le vice qui s'étale aux maisons de filles des anciennes banlieues vaut la misère qui les coudoie!

En parlant de la police des voleurs, en passant en revue les héros de causes criminelles que j'ai découverts durant une période de trente années, j'ai été à même d'indiquer leurs repaires; je vais les signaler plus spécialement dans ce chapitre.

Je l'ai dit : un crime ne s'exécute qu'après avoir

été longuement médité au fond des prisons centrales! Souvent l'idée en vient aux pénitenciers! Lorsqu'un crime s'accomplit dans la capitale, il s'est mûri depuis de longues années d'un bout du monde à l'autre, à la Guyane ou à la Nouvelle-Calédonie. L'affaire Poncet l'a démontré aussi bien que l'affaire Maillot et tant d'autres.

Lorsqu'un projet de meurtre ou de vol important est concerté, le chef de la bande se réunit dans un *centre*, jamais le même. Il se tient d'ordinaire, et la police le sait bien, soit de Belleville au Trône, soit de l'Ecole-Militaire à Ivry, dans les sinistres îlots que le moyen âge a conservés encore à la Truanderie moderne, à la rue des *Filles-Dieu*, à la rue *Maubuée*, à la rue *Sainte-Marguerite*, à la rue *Saint-Julien-le-Pauvre*, etc., etc., etc.

C'est dans les mystérieux îlots, peuplés de chiffonniers, de souteneurs de filles, de logeurs, *que se trouvent* ce que les bandits appellent les *reposoirs*.

Il est d'usage que le *centre* d'où partent les écumeurs de Paris reste très éloigné du *reposoir*, où ils viennent partager ou vendre leurs butins. Lacenaire, lorsqu'il buttait ses victimes dans un quartier de Paris, allait vendre leurs dépouilles dans un autre quartier. Lorsque Maillot et sa bande opéraient à Vaugirard, leur *centre* était à Belleville et leur *reposoir* où il s'en alla chercher leur *fourgat* (revendeur) était rue du Temple.

Ainsi procèdent tous les voleurs et assassins.

Chaque *sujet* ou victime des bandits est numéroté, indiqué bien des années à l'avance! Il n'est pas rare, lorsqu'un crime se commet dans un quar-

tier de Paris, qu'il ne soit accompagné de plusieurs autres. Cela dépend de l'impunité dont jouit le *chef d'attaque;* il recommence ses exploits dans le même parage, si le parage est bon !

Ce qui se passe à Paris, se passe également en province! Voilà pourquoi les *crimes de Limours* n'ont pas discontinué tant que la police était impuissante à sévir, tant que les criminels, en circonvenant la justice, étaient à même de déjouer la police!

Le *centre* des voleurs est le chancre rongeur de la province, de la ville, du bourg qu'il mine et qu'il tue. Le *reposoir* des voleurs est le réceptacle de ses larcins; il est tenu par un complice qui ne vaut pas mieux que son bandit, frère du bagne comme lui.

Malheur à tout individu qui a eu la première visite d'un assassin ou d'un voleur; signalé par sa police occulte, on est sûr, si le *sujet* ne déménage pas, qu'il en aura une seconde visite. Le criminel est tenace.

Comme la fille, ou plutôt la femelle de ces bandits, est toujours l'inspiratrice de leurs crimes, il est naturel que son souteneur, voleur ou assassin, procède selon le caractère et le penchant de sa tigresse.

Or, le fauve s'acharne toujours après la même proie tant qu'il ne l'a pas tuée! Il est naturel que le souteneur de la tigresse procède sur cette ténacité, et cette férocité inspirées par sa maîtresse.

Il y aurait moins d'assassins s'ils n'étaient pas armés par des monstres femelles qui unissent aux per-

versités des Vénus et des Èves toutes les cruautés des hyènes.

Je crois l'avoir assez prouvé en parlant naguère de la *Cyclope*, ignoble et féroce créature, qui guidait sa bande, la nuit, sur les bords du canal pour fendre le ventre des jeunes filles attardées !

En dehors du *centre* et du *reposoir*, bien connus de la police des voleurs[1], il y a encore ce qu'on appelle le *remisage*.

C'est ordinairement un hangar tenu par un aubergiste, comme il s'en trouve rue *Contre-Escarpe*, derrière la maison du *Vieux-Chêne*, au *Triangle-d'Or*, au passage du *Cheval-Rouge*, rue *Marie-Stuart*, rue de *Venise*, rue *Maubuée*, au passage de l'*Etoile* et à l'ancienne Cour des Miracles.

Dans les *remisages*, antres noirs et sans fond, vont s'engouffrer tous les camions, voitures, carrioles volés, pendant que les chevaux s'en *vont au* Marché, et que les victimes sont déjà au fond de l'eau !

La plupart de ces *remisages*, attenant le plus souvent à de grandes écuries désertes, sont tenus par des fourgats d'un nouveau genre. Ils partagent avec leurs locataires la prise du vol et quelquefois du meurtre opéré par ces *roulotiers*.

Le *reposoir*, tenu par le fourgat, est un lieu de recel pour le criminel qui ne travaille qu'en ville. Le *remisage*, tenu par le *rustau*, est le fourgat des voleurs ou assassins de grandes routes travaillant en province et opérant jusqu'à l'étranger.

Aujourd'hui, ces *remisages* ont à leur tête des personnages qui payent patente. Ils ont, comme on

disait autrefois, *pignons sur rue.* Ils entretiennent des correspondances chiffrées avec les flibustiers des campagnes, dont les auberges servent également de *remisages* aux rouletiers.

Les chemins de fer, en rapprochant les distances, ont semé la province de ces hôtelleries malfamées, tenues par des Jongé et des Pedro dont j'ai raconté les sinistres exploits! Les mailles de leurs filets couvrent toute la France, du nord au midi, grâce à des chefs inconnus : Italiens, Anglais ou Allemands.

La police est de plus en plus impuissante à traquer ces chefs, parce qu'ils sont pour la plupart inconnus de leurs soldats. Protégés par les frontières, ces chefs se dérobent à nos poursuites; la police ne happe le plus souvent au passage que le fretin de leur bande.

Les malins se gardent bien d'avoir pour *centres* les quartiers sinistres qu'ils habitent : aux anciennes barrières, aux îlots des *Filles-Dieu*, à l'île aux *Singes*, à la rue *Sainte-Marguerite*, aux dernières ruelles du vieux quartier de l'Hôtel-Dieu.

On ne les connaît d'ordinaire, au *Château-Rouge*, au bal de l'*Ardoise*, aux *Musettes* de la rue de la Roquette, que comme souteneurs. Ils ont pour la forme un métier qu'ils n'exercent jamais.

Ils boivent ou dorment le jour dans ces repaires; ils dansent le soir avec leurs *largues;* ce n'est qu'à minuit qu'ils se révèlent voleurs ou assassins dans leur nouveau centre.

Ces *centres*, ce sont les maçons qui les leur fournissent dans les maisons en construction.

Lorsque les bandits y ont tenu leur conciliabule, ils se divisent en véritables hirondelles de nuit pour se disposer à opérer vers l'endroit qu'ils ont à attaquer.

Quand la police opère une rafle dans les nouvelles bâtisses, lorsqu'elle ramasse un ivrogne dormant ou feignant de dormir sur un banc, il ne faut pas croire qu'elle a affaire souvent à un vagabond sans gîte, cherchant dans la rue ou dans la maison abandonnée un abri gratuit? Comme pour Maillot, Poncet, Avinain et tant d'autres, la police a souvent affaire à un chef d'attaque, attendant sur un banc, derrière un échafaudage, toute sa bande pour une affaire de vol ou de meurtre qui tôt ou tard, par ses émouvantes péripéties, scandalisera le prétoire, remplira les colonnes des journaux et fera frémir tout Paris!

Cependant, lorsque la police traque dans leurs *centres* ces vagabonds, ils sont relâchés le lendemain; ils sont rendus à la liberté jusqu'au jour où le forfait épouvantable, pour lequel ils se sont réunis, éclate au grand jour, après la nuit de leur forfait.

Ces vagabonds, avant de devenir voleurs ou assassins, commencent, comme je l'ai dit, par devenir les *terreurs* des quartiers qu'ils habitent avec leurs largues.

Ils ont débuté, enfants, par faire un apprentissage de voleurs à la prison des Jeunes Détenus; ils en sortent *pégriots* et ils apprennent, en se battant pour le compte de leurs largues, à devenir, dans un temps donné, plus ou moins meurtriers.

Un coup de tête bien donné dans la poitrine, un coup de pied bien senti qui enlève la mâchoire d'un adversaire maladroit, proclame au bal de l'*Ardoise*, au *Lapin-Vengeur* ou à l'*Assurance contre la soif*, son vainqueur, la terreur du quartier.

Chaque quartier a sa terreur. Le Pâris de ces dames est celui qui, dans l'année, a défoncé le plus de poitrines ou démoli le plus de mâchoires. Non seulement il est choisi par elles pour régner en maître sur tous les bals, musettes et garnis de leurs quartiers, mais il est embauché par des chefs mystérieux pour devenir le héros d'un crime appelé à grossir l'histoire des cours d'assises.

Jud était un colosse, Troppmann, sous son aspect chétif, avait la souplesse des hyènes ; voilà pourquoi Jud et Troppmann furent choisis par la contre-police des voleurs et des assassins cosmopolites pour éxécuter leurs forfaits.

Voyons maintenant les quartiers sinistres qui abritent leurs repaires ! Il serait inutile de reprendre ici la description du *quartier des Allemands*. Il n'existe pas plus que celui des antiques *carrières d'Amérique* où Troppmann vécut, où les plus naïfs se garderaient aujourd'hui de se laisser pincer.

Pour ne rester que dans cette zone, il faut s'arrêter dans les îlots des rues de la Roquette et de Charenton. C'est là, et surtout à la rue Sainte-Marguerite et à la rue Keller, que l'on retrouve à chaque maison un hôtel dit *garni*, possédant son débit de vin et sa musette. Rue Sainte-Marguerite,

sur cinquante maisons, il y en a vingt-cinq où on loge la nuit, ou l'on boit le jour!

Ici, c'est l'hôtel du *Cheval-Blanc*, des *Barreaux-rouges*, du *Lion-Couronné*, de la *Vierge* (quelle ironie!), de *SainteGeneviève* (la sainte est de trop), l'hôtel de la *Cloche*, etc., etc. Partout court ici une lanterne où est écrit : *on loge à la nuit*, et partout, à chaque fenêtre, une fille, comme à la rue des Filles-Dieu, appelle et guette les passants.

C'est dans la rue Sainte-Marguerite que Philippe assassina une fille soumise qui, toute ruisselante de sang, se mit à la fenêtre pour demander du secours à des maçons qui prirent ce sang pour des vomissements de vin, et son hoquet de la mort pour un hoquet d'ivresse!

Dans cette rue Sainte-Marguerite, dans cette rue Keller, comme dans tout cet îlot de la Roquette peuplé d'ouvriers, de chiffonniers, de filles *publiques*, de repris de justice, les Auvergnats sont maîtres de garni, maîtres marchands de vin, maîtres de lupanars.

De la rue de Lappe jusqu'au haut de la rue de la Roquette, depuis la musette du *Roi de Suède* jusqu'à celle de la *Maison-Blanche*, l'Auvergnat règne et gouverne, par droit de musette, d'absinthe et de bourrée.

Généralement, on entre dans les *musettes* appartenant à un débit de vins et à un garni, par une grande salle en contre-bas de la rue. Un comptoir prend la moitié de son couloir; il regarde des tables en chêne, trop lourdes pour qu'on puisse les soulever; ces salles sont flanquées de bancs de bois,

scellés au mur pour ne point servir d'armes aux buveurs.

L'Auvergnat, maître de son garni, de sa musette ou de son lupanar, a en double les clefs de ses locataires. Il les offre aux inspecteurs quand, après minuit, les locataires absents se sont signalés, à quelques pas plus loin, sur les boulevards extérieurs, par leurs exploits nocturnes

A Grenelle, derrière l'École militaire, ce sont les mêmes enfants de la gouâpe, apprentis *toucheurs* et souteneurs de profession, que l'on rencontre à la rue Sainte-Marguerite, comme partout où le vice domine, où le crime se recueille.

Là encore la police fait une ample moisson, de la rue et place Cambronne à l'École militaire. C'est là que se tient le fameux bal de l'*Ardoise*. Il rappelle par son aspect l'ancien bal des *Chiens*, de la rue des Filles-Dieu. On paye quatre sous pour monter à la salle. Deux sous d'avance, pour les *outils* à déposer en entrant, deux sous pour la danse.

Le bal de l'Ardoise est ainsi désigné parce que, de tradition, on inscrivait sur une ardoise les danses des couples de cet étrange bal. Aujourd'hui le propriétaire a trouvé un moyen plus radical pour faire payer les danseurs récalcitrants! Il entoure d'une corde le carré de la danse. Au moment du cavalier seul, le patron promène sa sébile dans le carré pour y réclamer ses deux sous. La musique s'arrête; elle ne reprend le quadrille qu'après recette faite.

L'Ardoise est le bal des filles et des souteneurs de Grenelle. L'ouvrier ne s'y hasarde qu'en tremblant;

c'est le rendez-vous des prostituées en rupture de commerce, qui, sous l'œil vigilant des terreurs du quartier, viennent les surveiller, en attendant l'heure de les faire travailler.

On voit encore au bal de l'Ardoise ce que j'ai vu dans ma jeunesse au bal des Chiens et à tous les bals de Belleville et de Ménilmontant, des fillettes de treize à quinze ans, au teint plombé, taché, à la voix éraillée, aux yeux chassieux, à la bouche égrillarde et aux rires obscènes ! Elles ont des éclats de voix qui ressemblent à des hoquets d'ivrognes ; elles portent des robes déteintes, graisseuses, malgré le madras qu'elles se mettent à la taille pour se garantir encore des mains noires et suantes de leurs danseurs ; elles sont décolletées avec d'autant plus d'affectation que la plupart, comme jadis les filles du *Bal des Chiens*, n'ont pas de chemise !

Un soir, après le bal, une jeune habituée *de l'Ardoise* tua une femme qui habitait la route d'Ivry, dans une vieille maison. Cette fille se nommait Elisa ; elle avait habité un moment la maison de cette vieille dame, pour bien la connaître ; c'était la veuve Chedeville, connue dans les environs pour son avarice ; tout le monde savait qu'elle avait des économies.

Or, à minuit, après avoir quitté son souteneur, Elisa se dirigea vers son ancien domicile, elle frappa à la porte de son ex-voisine, au nom de l'une de ses parentes, soi-disant très malade, à la veille de trépasser.

Une fois avec la vieille dame, la fille Elisa se contenta de lui demander 20 francs à emprunter.

Elle répondit :

— Allez-vous-en, je ne peux pas!

— Ah! vieille avare, vieille carne! lui cria-t-elle en s'avançant contre elle, tu vas alors passer le goût du pain!

Elle la terrasse, elle lui attache les poignets, la bâillonne et l'étrangle. Comme elle remue encore, elle la frappe avec un instrument contondant; puis elle monte au premier étage; elle prend 70 francs dans une commode.

Un signal du dehors donné par son souteneur, qui lui a conseillé le coup et qui fait le guet, lui annonce qu'il y a du danger à continuer ses perquisitions; elle n'ose fracturer un tiroir contenant 2,400 francs d'argent.

Elle revient dans la rue, elle court rejoindre son souteneur qui lui conseille de détaler. Les agents sont sur leurs traces.

Les voisins trouvent Mme Chedeville étendue sur le carreau, bâillonnée avec un mouchoir, ayant autour du cou un autre mouchoir avec lequel on a tenté de l'étouffer. Elle portait à la tempe une plaie faite avec un instrument contondant.

Les agents interviennent, Mme Chedeville existe encore. Elle peut donner des renseignements sur l'intéressante Elisa.

Elle fut arrêtée le lendemain avec son souteneur avenue Lowendal, dans un hôtel garni. Quand elle fut prise, elle dit au commissaire :

— Je croyais que la vieille était *dévissée;* il faut qu'elle ait l'âme chevillée dans la carcasse! Une

autre à sa place serait claquée; j'ai pourtant serré ferme et frappé dru!

De pareils monstres pullulent aux bals musettes, au bal de l'Ardoise, aux Folies de toutes les anciennes barrières. Ces nymphes du ruisseau donnent la chair de poule; elles sont à peu près toutes comme cela dans les centres des voleurs. La plupart du temps ce sont elles qui inspirent leurs amants!

On les retrouve chez le *Père-Lunette*, au Château-Rouge, ivres-mortes pour la plupart.

Ces deux cabarets sont les *centres* du vieux quartier de l'Hôtel-Dieu, coupé par les rues des *Anglais*, du *Fouarre*, de *Saint-Julien-le-Pauvre*, des *Deux-Portes*, tronçons de rues du moyen âge que la pioche du démolisseur a oubliés dans ce quartier de l'Hôtel-Dieu et de Maubert, quand des voies claires, comme le quai Montebello et le boulevard *Saint*-Germain, font honte à ces cloaques ténébreux, misérables et meurtriers!

Entrez le soir, si vous pouvez, dans la rue des Deux-Portes ou des Anglais : des souteneurs vous y arrêteront ; si ce ne sont eux, ce seront des ivrognesses couchées, ivres-mortes, dans le ruisseau!

Et, comme le soutenait fort bien l'écrivain que je prenais souvent pour mon collègue, ces cloaques ne sont pas changés depuis le moyen âge.

Ils abritent les mêmes truands, les mêmes filles de joie!

Ils se sont succédé de père en fils, de mère en fille; leur génération est aussi vieille que leurs vieux murs; ils ne disparaîtront qu'avec leurs hôtes

et pour se répandre plus loin, autour des nouveaux faubourgs, pour y vivre peut-être aussi longtemps!

A l'Ardoise, on danse pour quatre sous; au Château-Rouge et chez le Père-Lunette, tout le long de la rue Galande, de cette artère oubliée du Paris du moyen âge, on y boit pour quatre sous. Ce qu'on y boit, c'est de l'eau-de-vie et de l'absinthe. Leurs effets aboutissent pour les clients au *delirium tremens*, qui les porte peu à peu, hébétés et tremblants, au bâtiment d'en face, à l'ancien Hôtel-Dieu!

Entre l'Hôtel-Dieu et le carré de la cour de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, on voit au bas du mur de l'ancien hôpital une petite porte qui s'enfonce dans la terre; cette porte était autrefois celle de la salle des morts.

Là, les employés de l'hospice rajustaient tant bien que mal les membres des cadavres dépecés par les carabins de la Clinique; ensuite ils les mettaient en bière, avant de les rendre à Saint-Julien-le-Pauvre, où les morts étaient transportés tant bien que mal par un pont reliant la salle des cadavres à l'église!

Sinistre quartier celui-là, où l'Hôtel-Dieu fait de Saint-Julien-le-Pauvre la succursale de ses morts, d'où la rue Galande, le Château-Rouge et le Père-Lunette rejettent au ruisseau leurs ivrognes; débris d'hôpital, résidus de Saint-Lazare, gibiers de la Roquette et du bourreau!

On le voit par ces hideurs, la cour des Miracles existe encore. Comme le disait l'écrivain que j'ai cité au début de ce chapitre, les lieux sinistres n'ont pas changé depuis le moyen âge; au contraire, ils se

sont multipliés depuis que la capitale a élargi sa *ceinture de fange et d'ignominie.*

Autrefois, la Cour des Miracles n'avait qu'un roi de Thunes, aujourd'hui chaque quartier a son roi, dans la personne redoutable de sa *Terreur !*

La *Terreur* de Grenelle n'est pas la *Terreur* du Trône, pas plus que la *Terreur* de la Révolte n'est celle de la Grenouillère.

Quelquefois il arrive que, les *Terreurs* se jalousant entre elles, alors elles se défient en champ clos pour soutenir l'honneur de leur quartier. Le vainqueur de la Terreur voisine ne parvient, qu'à coups de pied, à coups de poing, à conquérir sa suzeraineté sur tous les faubourgs de Paris!

C'est ici, parmi ce monde des filles et des souteneurs, le retour du règne du *roi des ribauds*. La royauté n'est pas morte!

Après tout, la Cour des Miracles, la vraie Cour des Miracles illustrée par Victor Hugo, existe de fait. On peut la voir derrière la place du Caire. Elle forme l'entonnoir. Elle est bordée par une maison de bains et une bâtisse insignifiante. Jadis cette bâtisse était une école des frères de la Doctrine chrétienne, auparavant elle avait servi de temple aux Templiers de 1830, ressuscités depuis Philippe le Bel, à l'époque où se fondait la secte des saint-simoniens.

Les saint-simoniens ont vécu, avec les Templiers, et la vieille Cour des Miracles existe toujours.

On la voit avec son impasse de l'*Étoile*, qui devint le cimetière des fusillés de décembre, des protestants du second empire; avec elle, le carré des *Enfants-Rouges*, qui servait d'asile aux orphelins

lins du moyen âge ; puis la rue des Filles-Dieu, qui, comme à l'époque truanesque, est restée la rue des filles publiques.

Elle n'a pas changé, elle est la même que sous François Ier, lorsqu'elle servait de sentine aux remparts de Paris. Elle forme le cercle comme autrefois, lorsqu'au lieu de contourner le passage du Caire, elle contournait l'emplacement de son couvent de filles repenties.

Paris moderne l'a oubliée, avec une autre rue, sœur jumelle de cette rue de prostitution, la rue *Sainte-Foy*. Là on revoit les mêmes maisons à deux étages, ventrues et bancales, aux fenêtres se dérobant sur la voie, comme la fille publique qui se cache en vous faisant : « Pssit... pssit... ! » femme fardée, plâtrée, plantée dans l'entre-bâillement de sa porte aux volets verts, et qui volontiers vous appelait *marquis*, comme au bon temps de la Régence.

C'est au carrefour immense des rues Sainte-Foy et des Filles-Dieu que se trouvait jadis le bal des Chiens, dont j'ai parlé au début de mes Mémoires. Pour retrouver la peinture exacte du personnel mâle et femelle de l'ancien bal des Chiens, il suffit de monter aujourd'hui rue Cambronne, au bal de l'Ardoise ; c'est, je le répète, le même cloaque, avec les mêmes filles aux haillons et les mêmes voyous au teint blême ! Hier comme aujourd'hui, on y voit la *largue* sans linge, parce que son souteneur lui prend tout. Autrefois le souteneur s'appelait *bras de fer*, aujourd'hui il se contente de s'appeler *bibi* ; il est plus narquois, et il est aussi féroce.

Dans les rues *Saint-Spire*, *Sainte-Foix*, des *Filles-Dieu*, les murs des maisons ressemblent à des pentes de ravin; leurs fenêtres, à des crevasses de rochers. Au bas de leurs murs on voit des trous noirs : là sont des boutiques de chiffons, des remises de voitures ou des boutiques de marchandes d'amour! là ce triple commerce ne varie pas. On traverse ces rues comme on traverserait un égout; on n'y sent que l'ordure, on n'y respire que le crime!

Si la curiosité vous excite à franchir le seuil de ces maisons mal en équilibre et formant entre elles la danse bachique des compagnons de Rabelais, vous montez des escaliers sans rampe. Ils sont si raides, si usés qu'on n'en sent plus les marches; à peine si l'on peut les monter, mais on peut les descendre avec une rapidité qui vous fait tomber tout seul!

Si vous avez des *raisons* avec la déesse de la maison, son souteneur n'a pas grand effort à déployer pour vous démolir. L'escalier s'en charge.

Quant aux appartements de ces dames, c'est une enfilade de pièces sombres, de cabinets à trappes, où il faut monter, descendre, ramper, s'arc-bouter entre un lien de solives indescriptible.

Le souteneur peut vous y faire disparaître comme une muscade. Un coup de couteau vous frappera derrière une de ces solives, trop basses pour un homme; le sang ne paraîtra pas le long du mur, les murs sont peints au rouge; et si le sang sort de ces anciens coupe-gorge, il se mêlera dans le ruisseau avec la boue et les eaux croupies qu'il dé-

verse. Il passera pour du vin rejeté du *trop-plein* d'un ivrogne!

Un jour un riche Anglais, miné par le spleen, dévoré de la rage du suicide, se présente dans un des coupe-gorge de la rue des Filles-Dieu.

Il choisit une forte matrone, aussi plantureuse que fardée; il lui dit, une fois dans sa chambre, en tenant d'une main des pièces d'or, de l'autre un poignard :

— Rendez le service à moâ de donner dans le poitrine à moâ un coup de poignard. J'ai payé vous, tuez-moi.

La matrone proteste et se récrie.

L'Anglais ajoute d'un grand sang-froid :

— Tuez-moi ou je tue vous!

La fille trouve l'exigence de l'Anglais trop dangereuse pour elle, même au prix de l'or que lui a jeté cet insulaire.

Comme elle est d'une force peu commune, elle se précipite sur l'Anglais; elle parvient à grands cris, après une lutte acharnée, à le désarmer.

Tout l'établissement, mâle et femelle, accourt aux cris, au bruit de la lutte de l'Anglais et de la fille.

Lorsque la matrone montre, triomphante, aux assistants le poignard de son étrange visiteur, qu'elle lui a arraché des mains, l'Anglais redevenu calme, s'écrie :

— Oh! ça m'est égal! je meurs tout de même, je suis empoisonné! Seulement moâ je ne voulais pas mourir tout seul. En venant ici pour prier madame d'achever moi, je désirais mourir en com-

pagnie! Madame ne l'a pas voulu, je meurs sans elle, voilà tout!

Et l'Anglais tombe aux pieds de la fille publique, n'ayant accompli que la moitié de son rêve, ce dont se félicite la prostituée.

Les coupe-gorge de la rue des Filles-Dieu servaient autrefois de *centres* aux souteneurs, assassins et voleurs de ces établissements; aujourd'hui ils sont bien démodés, parce qu'ils sont trop surveillés par la police.

A deux pas de la rue des Filles-Dieu et de la Cour des Miracles, vers la rue Montorgueil, derrière laquelle on voit encore de grands jardins, à deux pas de ce quartier immonde, se dressaient il a huit ans de grands hangars! Ils étaient devenus le *remisage* des voleurs de province.

Ces hangars faisaient partie autrefois de vastes hôtelleries, lorsque Paris finissait aux *Fossés-Saint-Sauveur*. Ils remisaient, derrière l'îlot de la Cour des Miracles, du côté de la rue Montorgueil, des camions, des voitures qui venaient de loin.

Ces camions, ces voitures, sans propriétaires, étaient expédiés de la province par des *reboutiers* aux maîtres de ces hangars.

La police eut vent du commerce de ces fourgats d'un nouveau genre, à la suite des crimes d'Eure-et-Loir, qui se commirent en 1874, et qui, par leurs atrocités mystérieuses, rappellent les crimes de Limours.

Ces crimes furent dus les uns à *Poirier*, l'auteur de six attentats, les autres à la famille *Plais*, qui, par leur caractère atroce, ont fait revivre les types

le la famille *Martial*; ils complètent succinctement
e chapitre des quartiers sinistres, dont les Poirier
et les Plais ont été un instant les héros. Avec le *re-nisage* du fourgat, complice des Poirier et des Plais,
a vieille Cour des Miracles a encore ses archives,
comme la rue des Filles-Dieu, encore debout sur
le terrain de la grande truanderie du Moyen âge.

CHAPITRE XVII

LES CRIMES D'EURE-ET-LOIR

A ce qui a été dit sur les crimes de Limours, il faut ajouter comme corollaire le récit des crimes d'Eure-et-Loir.

Poirier, ce butteur des femmes, Albin Plais, ce détrousseur de cadavres, font partie de cette armée d'assassins pillards dont le vieillard Jongé était le lieutenant sous les ordres de L. de M***, le chef de ces Italiens qui disparaissent après la guerre et la Commune.

Dans le département d'Eure-et-Loir, comme dans le département de Seine-et-Oise, les assassinats sur les maraîchers ou dans les fermes se commettent de la même façon, avec la même impunité. Ils répandent, au milieu d'une population paisible, la terreur et l'épouvante.

Aux environs de Limours, comme au hameau de Courfattières, sur les lieux où se commettent ces

attentats, le coupable est toujours un journalier, protégé, à l'endroit même de son crime, par des complices intéressés à égarer la justice.

A Limours comme à Courfattières, dans le département de Seine-et-Oise comme dans l'Eure-et-Loir, on trouvait les victimes mortes, leur argent disparu, sans que rien pût compromettre d'abord le coupable.

L'instrument du crime était pris dans la maison de la victime, de sorte que tout indice du criminel, tout espoir de le découvrir, faisaient défaut. Pour les crimes d'Eure-et-Loir, qui se commirent simultanément dans trois villages, c'était une première fois une poignée en fer ensanglantée trouvée dans un cellier ; une autre fois, une bûche choisie par l'assassin au coin de la cheminée ; une troisième fois, un marteau qui laissait ses traces accusatrices.

On ne peut se figurer la terreur qui se répandait dans les cantons et les arrondissements où les meurtriers commettaient ces forfaits, dont on ne saisissait que les sanglants engins.

Enfin lorsque, après la guerre, le chef occulte de cette bande d'assassins disparut, lorsque succomba Jongé, tué par son fils, ses soldats, livrés à eux-mêmes, ne tardèrent pas à tomber sous les coups de la justice.

La guerre avait enfanté ces monstres, la paix les livra à la magistrature, après l'invasion et la fin de nos discordes.

Les crimes d'Eure-et-Loir ne restèrent pas impunis comme les crimes de Limours. On découvrit qu'un nommé Poirier, domicilié à la Grande-Borde,

de la commune de la Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir), s'était absenté de chez lui chaque fois que se passait un crime dans les communes voisines.

Il fallut deux années, de 1872 à 1874, pour découvrir l'auteur de ces forfaits.

La population était à peine remise de l'émotion causée par les crimes de Poirier, quand se produisait le crime de Tumisiers, au hameau de Favrolles, par un nommé Albin Plais, tuant sa mère.

Quel était cet Albin, ce parricide? Quelle était sa famille?

Pendant la guerre, son père, sa mère, lui et sa sœur, allaient la nuit dépouiller les soldats morts, fouillant les cadavres et prenant leur argent. Et cette femme tuée par son fils, qu'était-elle?

L'empoisonneuse de son mari!

Si elle n'avait pas été morte, elle aurait été appelée sur les bancs de la cour comme voleuse. Elle aurait eu pour témoins contre elle ses propres enfants, ses assassins!

Et cette femme, empoisonnée plus tard par sa famille, était la même qui la conduisait la nuit, pendant la guerre, sur les champs de bataille abandonnés, pour lui apprendre à dépouiller les morts.

La maison de cette peu respectable famille était remplie de toiles de tente, de vêtements, de linge, de montres, qu'elle vendait à des juifs allemands et dont le produit servait à acheter des champs en Beauce.

Lorsque la mère tuait son mari, elle disait à son fils :

— Si ton père était mort deux ans plus tôt, nous serions plus riches.

A chaque crise sociale, à chaque invasion, on voit surgir de ces monstres enrégimentés dans l'armée du pillage, du vol et du meurtre. Les Poirier et les Plais sont des hommes de rapine, des soldats de l'assassinat!

Ils jouissent de l'impunité tant que la société est impuissante à les frapper; ils retombent sous les coups de la loi, une fois la paix rétablie.

Avant de parler de la famille Albin Plais, je vais d'abord signaler Poirier, en relatant ses antécédents, bien dignes de l'avenir qu'il se préparait.

Louis-Sylvain Poirier avait trente et un ans. En 1858, à quinze ans, il était envoyé comme escroc et voleur dans une maison de correction. En 1870, il était condamné à six mois de prison pour vol. Au mois de février 1871, il se marie, en tachant de sang sa lune de miel. Il tue deux femmes, la veuve Leçomte et la femme Riolet, au hameau de la Courfattière, fermières de ce hameau.

Deux années après, il assassine la femme Brezard, une aubergiste de Tourne-Bride.

Quelque temps après, il commet un troisième crime sur deux enfants, un garçon de treize ans, une fille de quatorze ans, Désiré et Rose, enfants de la famille Travers, des cultivateurs!

Quand on voit Poirier, on comprend sa vie et ses crimes. Jamais visage n'a mieux rendu celui de la bête fauve. Il a les mains longues, le sommet du crâne dénudé, les yeux enfoncés dans leur orbite,

le nez droit, busqué, les maxillaires larges, le menton puissant.

Sa tête d'oiseau de proie et de bête fauve rappelle ces carnassiers qui suivent, en temps de détresse, le navire qui sombre ou l'armée qui se débande pour leur livrer leur contingent de cadavres.

La gendarmerie arrête Poirier, secondée par toute la population, qui le traque à coups de fourche et de bâton. La mère et le père des enfants que le monstre a assassinés lui crient, en l'accablant avec la population indignée :

— Poirier, je ne t'ai jamais fait que du bien, et tu as tué mes enfants !

— Le voilà, l'assassin, l'assassin de mes petits !

La double arrestation de Poirier et des Plais, qui ont laissé de si nombreuses victimes derrière eux dans le département d'Eure-et-Loir, fait tant de bruit qu'elle provoque une véritable émeute. La préfecture de police de Paris est avisée par le ministère de l'intérieur pour rechercher partout leurs complices.

Ces crimes, commis de 1872 à 1874 dans les départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir, dans le bassin de la Seine et dans une partie du bassin de la Loire, prouvèrent clairement qu'une pensée infernale présida, dans un but de lucre, à ces massacres partiels qui, à une autre époque tout aussi tourmentée que la nôtre, rappelle les crimes des *chauffeurs* et des *compagnons de Jéhu*.

Je ne reviendrai pas ici, au sujet des *Crimes d'Eure-et-Loir*, sur ce que j'ai dit à propos des crimes de Limours ; on connaît ma pensée sur l'organisation des chefs des bandits modernes, dont les

soldats s'appellent Maillard, Mayotte aux environs de Paris, Poirier et Plais dans l'intérieur de la France.

Seulement, je répéterai ce que j'ai dit tant de fois; ces soldats du meurtre ignorent eux-mêmes la corrélation qui les unit sur la pensée de leur chef invisible! En temps de paix, ce ne sont que des criminels isolés; en temps de révolution, ces criminels deviennent légion!

Or, au moment où l'on arrêtait dans l'Eure-et-Loir Poirier, le butteur, et la famille Plaís, une famille de dévaliseurs de cadavres, je fus requis, par la direction de la sûreté, pour découvrir, à Paris, le rendez-vous naturel de ces meurtriers de province et leurs nombreuses ramifications.

Avant de parler de ce que je découvris dans un *centre* ou *remisage* de voleurs, à propos de l'assassin Poirier et de la famille Plais, je dois dire quelle était ma situation à la préfecture de police, après la chute de M. Thiers, et à l'avènement du maréchal Mac-Mahon.

Cette situation était devenue intolérable pour moi qui ne voulais plus affronter de nouveaux dangers, comme ceux que j'étais parvenu à surmonter à la Commune. J'étais décidé, et la lettre que j'ai publiée en fait foi, à donner ma démission de chef de la sûreté à mon nouveau préfet, M. Renault.

On voit par sa réponse, qui m'honore, mais qui ne me délivrait nullement de mes inquiétudes, que M. Renault n'accepta pas ma démission.

Je le comprends aisément, surtout à cette époque où la France était infestée de bandits dans le goût des Poirier, des Jongé et des Plais.

Mon expérience, à défaut de mes qualités, pouvait être d'un grand poids dans la balance pour faire pencher son plateau du côté du bon droit, c'est-à-dire du côté de la magistrature.

Cependant, je redoutais toujours le poignard ou l'épée de Brennus, que me réservaient de plus en plus les ennemis de la société. Ils n'avaient pu m'atteindre sous la Commune; ils pouvaient d'autant plus prendre leur revanche qu'ils avaient avec eux, contre moi, les bonapartistes, dont je m'étais fait des ennemis irréconciliables.

Autrefois on m'incriminait parce que j'avais été l'instrument de l'empire; aujourd'hui parce j'avais été l'homme de M. Thiers.

Depuis que M. Thiers était tombé, j'étais placé de nouveau sous les coups de mes ennemis de la veille et du lendemain.

Selon moi je n avais plus, pour les éviter, qu'à donner ma démission!

Thiers tombé, je devais tomber avec lui!

Cependant, si mes ennemis avaient été justes, s'ils avaient bien connu l'esprit de nos relations intimes entre M. Thiers et moi, ils auraient vu que, esclave du devoir et de la hiérarchie, je n'avais pas plus abusé des faveurs de l'empire, que des faveurs de la présidence républicaine.

Lorsque M. Thiers voulut créer pour moi une direction de la police qui rappelait le ministère de la police du temps du premier empire, ne refusai-je pas publiquement cette faveur insigne?

Car je ne voulais, à aucun prix, que la préfecture, comme au temps de M. de Maupas, fût un deuxième

bureau du ministère d'Etat au profit d'un futur coup... d'Etat.

Eh bien! ce que je n'avais pas voulu pour moi, M. Thiers, très entier dans ses idées, l'avait voulu contre moi.

Il avait fait de la préfecture à peu près ce qu'en avait fait l'empire, une administration politique.

Jusque dans la police de sûreté, je n'étais pas plus maître de mes agents en 1874, qu'à la fin du règne de Napoléon III. En vain j'avais lutté, comme autrefois, contre les empiètements de la politique dans ma police, j'avais été débordé.

Alors deux éléments hétérogènes, deux éléments funestes composaient l'administration de la police : le bonapartisme, qui a fourni à la sûreté ses agents les plus *rudes* au métier; le républicanisme exagéré qui, avant et après la chute de M. Thiers, plaça ses hommes à la préfecture pour venger leurs amis des pontons, après la mort de Rigault et de Ferré dont ils avaient été aussi les subalternes.

Quatre ans après la chute de l'empire et de la Commune, malgré mes services journaliers pour arrêter les malfaiteurs, pour bien me garder contre les agents *secrets politiques*, le gouvernement m'entravait toujours. Il plaçait dans mon service des ennemis politiques me considérant de plus en plus comme un ennemi personnel.

J'étais placé, au milieu des miens, entre la Commune, qui n'avait pu m'atteindre, et l'empire, qui espérait bien m'atteindre un jour.

Cependant Dieu m'est témoin que, sous la République comme sous l'empire, je n'ai jamais eu

qu'une ambition, former un plus grand nombre de bons et solides agents pour qu'ils devinssent, sous n'importe quelle cocarde, la sauvegarde de la société.

Après la chute de M. Thiers, dégagé des liens d'amitié ou de reconnaissance que je devais à l'empire, je n'avais pas hésité à demander ma retraite.

Avec le septennat, avec la réaction victorieuse, je prévoyais un jour la revanche ou du bonapartisme ou du républicanisme extrême. Je l'avoue, après expérience faite, je ne tenais pas à être broyé par ces deux ennemis que m'avait suscités ma manière de comprendre mes fonctions de chef de la sûreté.

J'étais plus faible que les événements. Je n'étais plus d'âge à lutter contre eux. J'envoyai donc ma démission. Par malheur, je le répète, elle arriva au moment des affaires d'Eure-et-Loir. Le préfet, M. Renault, qui avait besoin de connaître les rouages de l'administration qu'il dirigeait, ne voulut pas se séparer d'un homme comme moi, rompu au métier! Il m'engagea à rester. Très au-courant de mes luttes contre tous les gouvernements pour ne faire de la préfecture qu'une administration de police, il me dit « qu'il n'y avait qu'un homme de métier, comme moi, qui pût lui apprendre à bien comprendre son nouvel emploi de préfet de police! »

Et je restai encore, bien décidé à partir lorsque mon supérieur n'aurait plus eu besoin de connaître ce que je savais trop à mes dépens.

Après avoir expliqué ma situation critique en 1874, aussi fausse que celle qui m'avait été faite

avant la chute de l'empire, je me hâte de revenir aux affaires d'Eure-et-Loir.

On va voir que l'agent que j'employai pour aller à la source de ces crimes, de la même nature que ceux de Limours, on va voir que cet agent paya aussi de la défaveur son zèle à découvrir un personnage que son devoir l'obligeait pourtant à dénoncer!

Il devint la victime de la politique; je lui rendis un très mauvais service en le faisant l'instrument de mes recherches, commandées par mon expérience.

Après avoir appris la façon dont les victimes de Poirier et de la famille Plais avaient été dévalisées et assassinées, après avoir bien médité sur la manière rapide, effrayante avec laquelle ils avaient été exécutés, je fus convaincu qu'il y avait entre les crimes d'Eure-et-Loir et ceux de Limours une certaine connexité.

Par malheur, celui qui aurait pu changer mes doutes en certitude, le père Jongé, le patriarche de Limours, était mort depuis deux ans.

Il est vrai que, lorsque les premiers crimes de Poirier avaient lieu, le vieux Jongé existait encore; il n'avait pas été tué par une vengeance que je considérais comme providentielle, par son fils, lui qui avait été la cause de la mort de tous ses autres enfants! Mais enfin il n'existait plus.

Faute de Jongé, qui tenait la clef de tout ce mystère, je me rappelai que, lorsque ce misérable se rendait à Paris, il descendait à une auberge à l'enseigne du *Triangle d'Or*.

Cette auberge se tenait derrière un pâté de mai-

sons formant l'îlot compris entre la rue du Petit-Carreau, la Cour des Miracles et la rue Thévenot.

En consultant les rapports des agents des garnis, j'appris que le propriétaire de l'auberge du Triangle-d'Or avait acquis depuis peu cette auberge historique, qui avait conservé de vastes hangars datant des anciennes limites de Paris.

Après la Commune, les archives de la police constataient que plusieurs individus, connus comme voleurs et pillards, y avaient été arrêtés. Ils étaient accusés d'avoir exercé, en dehors de leur service de fédérés, leur métier bien moins avouable de *roulotiers.*

Immédiatement je faisais agir le chef du bureau des garnis, pour qu'il fît surveiller par un de ses agents tous les livres d'inscription du propriétaire de l'auberge du Triangle-d'Or.

On me rendit compte de la visite de cet inspecteur ; on me donna son rapport, qui certifiait qu'à l'époque où s'était commis, en 1872, le premier crime de Poirier, un personnage s'était inscrit sur le livre de la maison du Triangle-d'Or sous le nom de *Pommier.*

Pommier, *Poirier*, étaient pour moi un premier n dice. Par la mauvaise réputation que s'était acquise le Triangle-d'Or, en recevant le patriarche de Limours, je ne doutai plus que cette maison ne fût le *centre* et le *remisage* des meurtriers de Seine-et Oise comme des criminels du département d'Eure-et-Loir.

Pour m'en convaincre, je fis lancer sur son propriétaire un de mes plus perspicaces limiers, Re-

quin, celui qui savait si bien flairer les faiseurs de cadavres !

Deux jours après, j'acquis la certitude que j'avais mis la main sur le centre des opérations de la bande des meurtriers de Limours et de Courfattières.

Voici comment s'y prit mon Requin pour essayer de prendre en flagrant délit l'ancien ami du père Jongé.

Durant deux jours, où il avait fait le *poivreau* du matin jusqu'au soir, à la porte du Triangle-d'Or, il avait vu des hommes de mauvaise mine, la main sous la blouse, la casquette sur les yeux, demander au concierge le patron de l'établissement.

Il ne les avait pas vus ressortir, probablement parce que le Triangle-d'Or avait deux portes de communication.

Requin s'en assura, après avoir écouté sous le vestibule tous les vauriens demander le maître du logis.

Puis, ne les voyant pas revenir, il s'était glissé dans le hangar de l'auberge. Il s'était aperçu qu'il donnait par une autre issue dans une rue voisine. Plus de doutes : pour ne pas compromettre le patron, les garnements étaient entrés par une porte et sortis par une autre.

Une fois certain de ce fait, Requin était rentré dans son domicile, où il avait en réserve une garde-robe particulière dans laquelle il possédait plusieurs travestissements. Il prit entre autres celui d'un roulier *pour de vrai*. Avec sa face verdâtre, sa physionomie louche, ce costume lui donnait l'aspect d'un gredin de la plus belle venue.

Dès qu'il fut déguisé, il retourna à l'hôtellerie du Triangle-d'Or, avec le dessein de demander son patron, de lui causer de Pommier, que je lui avais dit n'être autre que le Poirier sous le coup de la justice.

Mais le prudent Requin, avant d'interpeller le concierge, attendit le moment où il était absent de sa loge.

Il désirait, avant de voir le propriétaire de l'hôtellerie, posséder une arme contre lui.

Le hasard le servit à souhait! Il y avait précisément sur la table un journal dont la bande d'adresse avait pour nom celui du propriétaire de l'auberge.

Ce journal était la feuille de la localité de Poirier, un journal du département d'Eure-et-Loir.

Immédiatement mon Requin s'en empara; il sortit de la loge, il demanda au concierge, avant qu'il y rentrât, à voir son propriétaire.

Celui-ci l'introduisit.

Mon Requin, qui se croyait très fort par le journal qu'il venait de lui soustraire, s'annonça au maître de l'auberge comme un ami de Poirier.

Après avoir déplié le journal d'Eure-et-Loir, pour bien faire comprendre au personnage qu'il était au courant des malheurs de celui qui était l'ami de l'aubergiste, celui-ci resta très froid.

Redoutait-il un piège?

La figure de Requin lui était-elle trop étrangère pour qu'il la prît pour une figure de connaissance, et surtout de la connaissance de Poirier?

En tous les cas, il répondit à Requin très déconfit :

— Je ne connais pas plus de Poirier que de Pommier! L'histoire que vous me débitez n'est de votre part qu'une mystification, elle n'est peut-être pour ceux qui vous envoient, qu'une ruse de police.

Cette fois Requin ouvrit une large bouche.

Il ne s'attendait pas à cette réplique.

Décidément Requin s'était trop pressé.

Le propriétaire du remisage ne se livrait sans doute qu'à des complices qu'il reconnaissait à un mot de passe ou à un signe de ralliement.

Pour comble de malheur, le concierge, un compère du *remiseur*, arriva essoufflé auprès du propriétaire, en désignant Requin :

— Monsieur, cet homme est un voleur! Il vient de vous voler votre journal et ma bourse, qui contenait vingt francs.

La bourse était de trop, mais le compère tenait à avoir le bénéfice de son avertissement et de sa dénonciation.

Mon agent était pris à son propre piège. Pour ne pas être considéré comme un voleur, lui dont la mission était d'en être le pourchasseur, il se fit reconnaître en exhibant sa carte d'inspecteur.

Il dit, en prenant congé du remiseur et du compère :

— C'est devant le juge d'instruction que vous aurez à répondre sur l'envoi de ce journal et sur Poirier, qui vous intéresse particulièrement, dès que vous vous êtes fait marquer à l'encre rouge les pas-

sages concernant son arrestation et les causes qui l'ont provoquée.

En effet, le récit de tous les crimes de Poirier était indiqué sur le journal.

Lorsque Requin me rendit compte de sa mission, il ne manqua pas de me dire qu'en menaçant l'hôtelier du Triangle-d'Or du juge d'instruction, ce personnage avait pâli, ainsi que son compère.

Dès le lendemain de la visite de Requin chez le remiseur, celui-ci, avec son prétendu concierge, quittait Paris et la France pour n'y plus revenir.

Il fut impossible d'avoir leur témoignage, lorsque Poirier et la famille Albin Plais passèrent en cour d'assises, six mois après. Cela était-il dû à l'influence du remiseur, personnage aussi puissant que mystérieux, possédant, tant en France qu'à *l'étranger*, six auberges dans le genre de celle *du Triangle-d'Or*? Toujours fut-il que Requin, un bonapartiste, très suspect aux adversaires de la réaction, reçut un avis qui l'engageait à faire valoir ses droits à la retraite.

CHAPITRE XVIII

POIRIER, LE BUTTEUR.

Je vais raconter les crimes commis par l'un des tristes héros du département d'Eure-et-Loir, Poirier, le *Butteur*. Après la longue énumération de ses forfaits, j'arriverai à la famille Albin Plais qui ne se contentait pas de tuer ou de dévaliser les passants, et qui, en fin de compte, se tuait entre elle.

Dans la soirée du 31 octobre 1871, dit l'acte d'accusation du *Butteur* d'Eure-et-Loir, deux femmes, la veuve Lecomte et la femme Riolet, avaient été assassinées au hameau de la Courfattières.

Pendant deux années, les recherches de la justice furent vaines ; d'autres crimes dans les pays circonvoisins, commis dans des circonstances semblables, signalèrent Poirier comme l'auteur de ces actes sanguinaires dont les derniers datent de 1874.

La veuve Lecomte, sa première victime, exploitait seule la ferme de la Courfattières qu'elle devait

quitter, en 1871, le 1er novembre. A cette époque, elle avait vendu son attirail de ferme et congédié tous ses domestiques.

Poirier avait assisté, à la Courfattières, à la vente de la ferme; il avait examiné les lieux et constaté dans un cellier la présence d'une cognée en fer.

Le lendemain soir, au lieu de retourner à la Grande-Borde où était son domicile, il retourne à la Courfattières. Il va au cellier, y prend la cognée qu'il avait vue la veille et essaye, avec cet instrument, de forcer une porte donnant du jardin dans la chambre de la veuve Lecomte.

Après avoir pris ses précautions pour condamner une autre entrée de la chambre de la fermière, et pour couper toute retraite à l'intérieur, il dnnne trois ou quatre coups de cognée, arrache le loquet et fait tomber le verrou.

La veuve Lecomte, toute effarée, demande ce qu'on lui veut.

— Ton argent? lui dit Poirier.

— Prends-le, répondit-elle en s'enfuyant dans l'intérieur de la maison, il est sur le devant de la commode, il y a 620 fr.

Poirier entre dans la chambre, opère tranquillement son vol, en prenant l'or et les billets de banque qu'il trouve dans la commode.

Mais lorsqu'il se sauve dans le jardin, la veuve Lecomte, qui le rencontre, se repent de son premier mouvement de crainte et de faiblesse, elle lui crie en le poursuivant :

— Je te connais, tu es le gendre à Roubleau, tu es Poirier.

Mal lui en prit. Poirier, furieux d'être reconnu, revient sur ses pas, toujours armé de sa cognée, il lui en assène un coup derrière la tête qui la renverse inanimée.

A ce moment, un autre femme paraît sur le seuil de la porte de la maison, c'est la femme Riolet, que la veuve Lecomte avait retenue chez elle pour ne pas rester seule pendant la nuit.

Poirier, qui ne veut pas de témoins, revient avec sa cognée contre cette femme dont il ne soupçonnait pas la présence ! Il la lève sur elle ; elle s'enfuit du jardin jusque dans sa chambre, il la poursuit au milieu des ténèbres, il la frappe à coups redoublés. Elle succombe.

Mais Poirier n'est pas encore sûr de lui, il revient vers la veuve Lecomte; elle râle encore, elle va mourir. L'assassin ne s'en occupe plus, parce qu'il juge qu'elle ne peut plus parler et qu'elle n'a plus que quelques minutes à vivre. Il se contente de reporter dans sa chambre sa cognée ensanglantée.

Il retourne chez lui à travers champs.

Le lendemain, les cadavres des deux malheureuses femmes furent retrouvés à l'endroit où elles avaient été frappées. La plus grande terreur se répandit dans la contrée.

Deux ans s'écoulèrent.

Durant cet intervalle, on remarqua que Poirier s'absentait souvent de son domicile, qu'il fréquentait les cabarets, qu'il allait jusqu'à faire des voyages à Paris.

Ces voyages, loin de diminuer son budget, paraissaient au contraire être devenus très lucratifs pour lui.

Où allait-il?

A l'hôtellerie sans doute du *Triangle-d'Or*, dans le quartier Montorgueil, où son *remiseur* l'attendait, pour lui compter le prix de ses meurtres ou pour lui signaler peut-être un nouveau crime à commettre.

Deux années apres, un autre meurtre vint raviver dans le département d'Eure-et-Loir le souvenir du double assassinat de Courfattières.

Le 8 janvier 1874, vers six heures du soir, la femme Bezard, qui tenait une auberge sur la route d'Authon à Bure, fut trouvée assassinée dans l'intérieur de sa maison.

A cette époque, depuis deux ans, le récit fait dans les journaux des assassinats commis dans le canton de Limours, l'insuccès des recherches pour en découvrir les auteurs, la même manière d'opérer de ces misérables, aussi bien dans le département de Seine-et-Oise que dans le département d'Eure-et-Loir, tout indiquait qu'une même pensée inspirait ces soldats du meurtre. Ils étaient enrégimentés dans la même bande, agissant isolément dans des endroits différents, très éloignés les uns des autres!

Voici comment Poirier le Butteur s'y était pris pour avoir raison de la veuve Bezard, une veuve comme la femme Lecomte; car les soldats de la bande de Limours ou de la Grande-Borde n'opéraient généralement que sur des veuves, des enfants ou des vieillards!

Le Butteur avait jeté chez la veuve Bezard, après boire, une pièce de vingt francs sur le comptoir. Au

moment où cette femme comptait sa monnaie pour lui rendre sur sa pièce, la veuve recevait sur la tête, près de la cheminée où elle venait de s'asseoir, un coup de bûche de son meurtrier.

La femme tomba, mais elle n'était qu'étourdie ; à ce moment les grelots d'une voiture publique se firent entendre, Poirier s'enfuit sans pouvoir achever son meurtre. Il courut se cacher à deux cents mètres de là, près d'une haie qui bordait la route.

Pendant ce temps, la voiture, le conducteur et les voyageurs qu'elle contenait s'arrêtèrent à l'auberge. Les voyageurs en descendirent. Arrivés à la grande salle, et à la vue de la femme étendue presque sans vie, près de la cheminée, ils s'enfuirent. Par une coupable insouciance, voyageurs et conducteur, devant ce douloureux spectacle, remontèrent en voiture et continuèrent leur route.

Au bruit de la voiture qui s'éloignait, l'assassin sortit de sa cachette, il rentra dans l'auberge, acheva sa victime, à demi évanouie, en lui portant deux autres coups de bûche sur la tête.

Une fois la femme bien morte, il prit dans son armoire, à côté de la cheminée, deux boîtes qui contenaient de l'argent et des billets de banque et se sauva dans un bois voisin.

Là, il enterra une des deux boîtes dans laquelle il mit les billets de banque. Il brisa l'autre en fourrant dans ses poches tout l'or et l'argent qu'elle contenait.

Trois semaines s'écoulèrent,

La terreur était grande dans les environs! On suspectait bien Poirier qui, encore une fois, avait

fait un nouveau voyage à Paris, le lendemain de cet assassinat.

Mais aucun témoin n'osait l'accuser !

Du reste, par son aspect farouche et sa force peu commune, il était la terreur du pays ! Et ceux qui l'accusaient, ne l'accusaient que bien bas.

Un jeune enfant avait bien vu, une heure avant l'assassinat, la veuve Bezard causer avec Poirier, tenant à la main un gros bâton; mais les parents de cet enfant lui avaient bien défendu, par peur du Butteur, de ne parler à qui que ce soit de cette rencontre! Ils redoutaient les représailles de Poirier.

Cependant les meurtres de cette bête féroce ne pouvaient se continuer indéfiniment; ils se continuèrent cependant trois semaines après.

Les époux Travers, cultivateurs au Tertre, avaient deux enfants, un fils Désiré et la fille Rose, dont j'ai déjà indiqué le jeune âge.

Pendant leur absence, lorsqu'ils étaient aux champs, Poirier entrait chez les époux Travers.

Sous prétexte de marchander du bois, l'assassin se présentait à la ferme, buvait un verre de cidre, causait avec les enfants qui gardaient la maison. Le jeune Désiré lui ayant proposé d'aller à l'écurie pour voir les poulains, il l'avait suivi en s'armant d'un lourd marteau caché sous sa blouse.

Au moment où le jeune Désiré ressortait de l'écurie, il se précipitait sur lui et lui portait un violent coup de marteau sur la tête.

L'enfant tombe. Poirier le frappe à sept ou huit reprises différentes et avec plus de rage, à mesure que le sang coule, à mesure qu'il essaye à redoubler

ses cris! Une fois qu'il le voit sans mouvement, il ferme l'écurie, revient à la maison, il rencontre sur le seuil la jeune fille. Il l'entraîne à l'intérieur, la frappe avec une égale férocité à coups de marteau sur la tête, à grands coups de talon sur la poitrine.

Poirier, seul à la maison, prend tout l'argent qu'il peut trouver dans les coffres, puis se sauve.

Il lave dans un ruisseau ses vêtements teints de sang, les remet et se hâte de rentrer chez lui pour se montrer dans son hameau, à l'heure où les malheureux époux reviendront à leur ferme pour constater le double meurtre de leurs enfants!

Cette fois la mesure est comble!

Une indignation générale succède à la couardise chez les habitants du canton! Il faut en finir avec ce féroce qui ne s'en prend pas qu'aux biens de chacun, mais à la vie des enfants!

Deux témoins ne craignent pas de dire qu'on a vu Poirier se diriger vers la ferme des Travers, itôt informé par eux de leur absence.

On le recherche durant trois jours qui suivent ce dernier crime. On ne le trouve pas chez lui; cette fois, il est à Châteaudun! Mais le soir, après avoir passé toute la journée dans cette ville, il revient en campagne et entre dans une auberge.

Des gendarmes passent sur la route.

A leur vue, Poirier, qui connaît la nouvelle attitude des habitants de la localité, s'empresse de prendre la fuite. Il gagne les bois.

Il parvient à s'y cacher pendant trois jours.

Alors une battue générale est organisée dans le

pays. Il est surpris derrière une haie, poursuivi et arrêté près du hameau de Besnières.

J'ai raconté dans le chapitre précédent le détail de cette chasse à l'homme, ou plutôt de cette course contre cette bête fauve ! J'ai relaté les douloureuses paroles des fermiers Travers, en l'accablant de reproches après son arrestation, au sujet de leurs malheureux enfants.

En vérité, cette famille avait bien tort d'essayer à lui faire honte et de vouloir aiguiser ses remords; cet homme, qui avoua le soir même sa culpabilité, n'avait pas d'entrailles.

Quand on vit Poirier à l'audience de la cour d'assises d'Eure-et-Loir, on comprit sa vie et ses crimes. Jamais image ne rappelait plus la bête fauve *prise* au piège.

Poirier, assis sur les bancs des accusés, les mains allongées démesurément entre ses genoux, la tête basse, le regard morne, les cheveux ras, les oreilles rouges et droites, les lèvres sanguines, disait bien ce qu'il était : un fauve. Il unissait à l'expression de la ruse la férocité la plus cynique et la plus brutale! Ardent au mal, toujours prêt à le commettre, excité par la convoitise, tel était Poirier. Ses yeux ternes et profonds devaient voir la nuit, parce que la nuit lui était préférable au jour pour répandre du sang, pour s'en abreuver et en jouir!

Doué d'une force d'hercule, Poirier n'a souvent besoin que de ses mains pour forcer les armoires qu'il fait voler en éclats, après avoir assommé à coups de marteau ou de bûche leurs propriétaires.

Homme très habile, très rusé, très prévoyant, il le prouve, après avoir tué les enfants de Travers; il a le soin, après avoir lavé ses vêtements ensanglantés, de pêcher des écrevisses, il les offre à sa femme. Il se prépare ainsi une réponse en cas où il aurait à expliquer pourquoi ses habits étaient mouillés!

Il n'est pris qu'après avoir commis trois meurtres qui lassent la patience des gens qu'il a d'abord terrorisés!

Lorsqu'il est livré à la justice, ce n'est que lorsqu'il est forcé dans ses retranchements.

Par l'arrestation de Poirier, un coin du voile qui recouvre le crime de Limours est soulevé.

Le président ne peut s'empêcher, en audience, de le déclarer devant Poirier, trop prudent pour répondre :

— L'accusé, messieurs, dit-il, lisait beaucoup les journaux ; lorsqu'il les avait lus, il faisait part à ses correspondants des récits des crimes qui l'intéressaient particulièrement. Il se préoccupait d'une façon toute *particulière* des crimes de Limours. Il n'est pas l'assassin de Limours; on l'a cru, soit, il ne fait pas partie des assassins de Limours, cependant ces coupables ne sont pas découverts, et Poirier prend la résolution d'opérer comme eux. Que Poirier réponde !

Mais le meurtrier est trop habile pour ne pas se taire ! Il sait par la police des prisons que le *remiseur* du Triangle-d'Or, chez qui il se rendait à Paris, n'est plus en France depuis qu'il a été inquiété par la justice.

Donc, en audience, Poirier se garde de répondre au président qui continue :

— Eh bien! Poirier, du moment que vous vous êtes dit que vous opéreriez comme les assassins de Limours, on doit vous mettre au niveau de ces mêmes misérables qui font du vol une industrie, de l'assassinat un moyen. Vous avez trente et un ans, vous êtes marié, vous pouviez être le soutien et le bonheur de votre famille. Vous avez préféré vous ranger au nombre, je puis dire, des plus grands *carnassiers* de France; au nombre de ces hommes, l'opprobre d'une nation qui a le malheur de les voir naître et surgir de son sein.

A la suite de l'audition des témoins qui confirme l'acte d'accusation, Poirier est déclaré coupable sur toutes les questions qui lui ont été soumises.

La cour condamne Poirier à la peine de mort. Elle ordonne que l'exécution se fera sur la place publique de Chartres.

Le condamné accueille son arrêt avec stupeur! Il pâlit, baisse la tête pour ne plus la relever.

Un gendarme l'aide à se relever; il chancelle en sortant. Les *carnassiers*, généralement, sont lâches!

CHAPITRE XIX

UNE FAMILLE DE MEURTRIERS

A mesure que s'effaçait le souvenir de nos désastres, les coquins, unis dans un but de rapines aux vengeurs de la patrie ou aux vengeurs politiques, se reculaient de Paris.

L'ordre rétabli, la police réinstallée firent refouler aux banlieues d'abord, aux départements ensuite, les repris de justice qui, à là semaine sanglante, se glissèrent subrepticement jusque dans la Commune expirante.

J'ai indiqué cette évolution ou cette circonvolution des soldats du crime, qui eut lieu de 1870 à 1874.

Ce tourbillon de sang se trace, s'élargit autour de la capitale, sur la pensée de] chefs étrangers qui, dès 1871, disparaissent, à la chute de la Commune. Cependant ce tourbillon se continue après le départ des chefs, il s'accentue alors par des cri-

mes dont les terribles conséquences resteront dans la mémoire des habitants avant de fournir de nouvelles archives à la police.

Ces crimes s'appellent les meurtres de la *Maison-Blanche*, de *Puteaux* et de *Jouy*, les *crimes de Limours*, d'*Eure-et-Loir*, etc., etc., etc.

En 1874, à la dernière période de ma fonction de chef de la sûreté, je signalai à la justice les bandits de Chartres, les pillards de Châteaudun, débris de cette sombre armée de Limours, organisée sous les ordres de L. de M***, l'Italien, et du patriarche Jongé.

En 1874, le tronçon de cette bande se mouvait encore dans un département voisin. Elle était représentée par Poirier et la famille Albin Plais, *restés* sur les lieux dévastés par ces scélérats et leurs complices.

La paix rétablie, les misérables qui avaient pillé, de connivence avec l'étranger, la patrie expirante, ne pouvaient plus continuer au grand jour leurs infamies; ils les tournaient contre eux-mêmes pour jouir plus exclusivement de leurs scélératesses.

Par prudence, ceux qui les avaient dirigés, d'accord avec l'étranger, disparaissaient à leur tour.

J'en ai la preuve par les crimes d'Eure-et-Loir, lorsque Requin poursuivit, sans succès, le *remiseur* de l'hôtellerie du *Triangle-d'Or*, qui était aux criminels d'Eure-et-Loir ce qu'était le *patriarche de Limours* aux bandits de Seine-et-Oise.

Ces patriarches, remiseurs, fermiers ou aubergistes, servant de point de ralliement ou de *centre*

à tous ces bandits, font partie, depuis un temps immémorial, de l'association de la haute pègre.

Comme leurs chefs, ils sont cosmopolites! Ils tiennent des auberges, des débits de vins, des maisons de prostitution, autant de centres d'espionnage et de centres de vol. Habitués, pour leur compte ou pour le compte de leurs associés, aux démêlés avec la justice, nuls mieux que ces remiseurs ne savent les éviter, ou profiter des occasions favorables à tous les vols et à tous les crimes.

Blanchis sous le harnais de l'infamie, ces vieillards, comme le père Jongé, ne se contentent pas d'être les complices des voleurs, des assassins qu'ils exploitent, ils se font leurs *moutons*. Après avoir été les confidents de leurs associés, ils en deviennent les dénonciateurs.

Qu'on ne s'y trompe pas, ces patriarches, père et fils de voleurs, ne restent pas moins fidèles à leur abominable lignée. Ils n'*instruisent* la préfecture que pour la *mener en bateau*. Ils n'indiquent la trace d'un criminel que lorsque le crime est consommé.

Et le maître de l'hôtellerie du Triangle-d'Or, le remiseur, disparaît au moment d'entendre sonner pour lui l'heure de l'expiation.

A la dernière invasion, on les vus à l'œuvre, ces patriarches remiseurs : ils ont guidé tous nos pillards.

Arrivés bien avant la guerre sur le théâtre de leurs futurs exploits, ce sont eux qui, dans nos campagnes envahies, ont indiqué aux *Junkers* les habitations à piller et les propriétaires à rançonner ;

ce sont eux qui ont guidé leurs complices suivant l'armée ennemie, comme des bandes d'oiseaux de proie, et leur fournissant jusqu'au matériel nécessaire à l'enlèvement des meubles, argenterie, pendules des Français envahis.

Ces remiseurs ont eu, à cette triste époque, tous les bénéfices du pillage de nos provinces, dont ils étaient déjà, bien avant la guerre, les dangereux espions !

En temps ordinaire, lorsque ces remiseurs se contentent d'être receleurs, on les voit, à l'annonce d'une cause célèbre, encombrer les salles d'audience des tribunaux ! Ils assistent incognito au procès d'un de leurs complices, pour saisir le côté faible de la plaidoirie, pour savoir s'ils ne seront pas plus tard en cause. Ils sont là pour aviser aussi aux moyens de délivrer le copain qui s'est fait prendre.

Le remiseur, mouton ou pègre, considère tous les criminels comme ses enfants.

Le temps qu'il ne passe pas à trafiquer avec des forçats, il le passe à combiner des évasions. Ils sont la providence et l'exploitation incarnées du crime.

Si le remiseur se fait mouton, c'est, je le répète, pour mieux dérouter la police.

Un jour, un remiseur signale à la police un voleur et une voleuse sur le point d'être surpris dans son auberge. Le commissaire et une troupe d'agents se décident à s'y transporter. Mais le remiseur la devance pour avertir aussi les criminels dénoncés et cachés chez lui.

Aussitôt le remiseur fait part aux bandits de la dénonciation qu'il n'a faite, leur dit-il, que pour

jouer la justice. Il prie ses complices, avant de partir, de le lier fortement au pied de leur lit; une fois attaché, il les engage à fuir. Quand les agents arrivent, ils ne trouvent que le respectable propriétaire garrotté par ceux qui se sont enfuis précipitamment, « heureux, s'écrie le madré remiseur, d'en être quitte à si bon marché avec des misérables qui, sans l'arrivée de la police, l'eussent infailliblement étranglé pour lui faire payer sa dénonciation! »

Eh bien! le remiseur de l'hôtellerie du Triangle-d'Or était de la force de ce patriarche. S'il se contenta de fuir, au lieu de mener la *police en bateau*, c'est que ce remiseur avait trop à compter avec la justice.

Ses accointances avec le père Jongé l'avaient signalé comme étant un des complices des tueurs de Limours. La présence de l'agent Requin à son hôtel au moment où se jugeaient Poirier, le butteur, et les enfants de la femme Albin Plais, mettait ce remiseur en trop mauvaise odeur avec la justice pour qu'il hésitât à fuir la capitale.

Il était allé rejoindre à l'étranger ses chefs qui, autrefois, l'avaient fait agir, pendant que le malheureux Requin restait en France, exposé aux coups de ses affiliés.

Poirier avait fait plusieurs voyages à Paris, de 1871 à 1873, pour cacher et vendre les produits de ses crimes à l'hôtellerie du Triangle-d'Or; le chef de la famille Albin, aux environs de Châteaudun, s'était associé avec ce remiseur pour acheter, au moment de l'invasion, les objets de rapine des uhlans.

On sait que le ulhan, une fois sur la terre ennemie, ne reçoit pas de solde. Il se paye sur sa capture. C'est au compte de son gouvernement qu'il perçoit chaque réquisition, en prenant pour lui la plus forte part!

Or il lui faut, dans le camp ennemi, des hommes sans préjugé qui l'aident comme auxiliaires dans ces réquisitions.

Le ulhan avait trouvé dans Poirier, le butteur, dans la famille Plais des espions voleurs et assassins que le remiseur, depuis 1866, avait utilisés au profit de la Prusse.

En 1874, Requin mettait donc la main sur l'entremetteur de ces meurtriers, qui avaient servi, en 1870, de cicérones aux junkers. On comprend que cet entremetteur ait passé la frontière pour éviter de répondre à la justice.

J'ai fait connaître ce qu'était Poirier, je vais faire connaître ce qu'était la famille Aubin Plais, une famille de meurtriers.

Elle rappelle, par son origine, par ses figures épouvantables, la famille Martial, qu'Eugène Sue a si dramatiquement mise en scène dans les *Mystères de Paris*.

La famille Plais, instruite au mal de père en fils, continuait ses méfaits de génération en génération. Excités par la réprobation du pays dont ils étaient la terreur, après avoir failli sous les ordres de leur père et mère, ils ne demandaient plus qu'à les dépasser. Atteints par la justice, ils ne cherchaient qu'à se venger d'elle comme de la société dont ils étaient légalement séparés. Ils n'ap-

portaient plus entre eux que l'émulation du meurtre et du vice.

Lorsque la guerre éclata, les Plais trouvèrent dans l'invasion une occasion de développer leur férocité. Ils ne demandèrent qu'à en profiter pour assouvir leur haine, développer leur sanguinaire cupidité. Ils se firent les espions de la Prusse; ils demandèrent, comme récompense de leur trahison, la faveur de dépouiller les cadavres de leurs compatriotes.

Après avoir conduit l'armée allemande dans les endroits du pays où ils n'avaient plus à surprendre isolément un voyageur attardé, ils dénonçaient aux Prussiens leurs compatriotes les plus riches, ils les aidaient à les surprendre, à les dépouiller et à les tuer.

Le père, la mère, le fils et la sœur Plais se faisaient, le jour, les cicérones de l'ennemi; le soir, après la bataille engagée, ils devenaient des détrousseurs de cadavres.

Ils avaient amassé après la guerre un assez gros pécule, tout en laissant la plus large part à leur remiseur-receleur. C'était lui qui, bien avant la guerre, avait établi de Paris, en Beauce, tout autour du département de la Seine, des points de répère où se reconnaissaient, de Chartres à Limours, de Limours à Paris, ses criminels associés dont les Poirier, les Maillard, les Plais, étaient les types les plus repoussants.

On peut en juger par la famille Plais : une fois la paix rétablie, l'épouse trouve que son digne mari a trop donné d'argent à son voleur de remiseur. Elle

dit à ses enfants qu'elle serait plus riche si elle n'avait pas un homme qui boit tout l'ancien produit de sa sanglante recette!

Un jour, la femme de l'assassin, entourée de ses enfants, juge au coin du foyer le père prodigue.

A la majorité des voix, Plais est condamné à mort; le soir la femme empoisonne son mari, le lendemain elle est veuve.

Quelque temps après, les fils de la veuve se font la même réflexion faite par la mère!

Le frère et la sœur se disent que, si leur mère mourait, ils bénéficieraient à leur tour du crime de leur parricide! Bon sang ne peut mentir.

Le fils et la fille Plais n'hésitent plus à commettre leur parricide; voici comment ils conçoivent et exécutent ce meurtre abominable :

Le 3 juin 1874, la veuve Plais se dit malade, elle fait venir un médecin.

Le soir, son fils jette dans de l'eau-de-vie un demi-paquet d'allumettes chimiques; le lendemain matin, il fait voir à sa mère le liquide saturé de phosphore et lui dit :

— Voilà le remède que le médecin t'a donné.

Il part pour son travail, recommandant à sa sœur, qui était sa complice, de faire boire à leur mère le breuvage qu'il a préparé sous ses yeux et qu'elle sait empoisonné.

Vers neuf heures, la fille Plais fait boire un demi-verre à la malade.

Des vomissements ne tardèrent pas à se déclarer.

Dans la nuit, la veuve Plais eut une syncope; sa

fille, la croyant morte, court avertir des voisines pour l'ensevelir ; celles-ci s'y refusèrent, en prétendant que la mort n'était qu'apparente.

Et la veuve fut sauvée d'un enterrement anticipé. Elle sortit de sa léthargie, elle fit de nouveau appeler un médecin, qui vint la voir du 6 au 8 juin. Les enfants eurent bien le soin de cacher la nature des accidents qui avaient amené l'évanouissement de leur mère.

Le fils Albin Plaïs voyant que, dès le 8 juin, le poison n'agissait plus, se consulta de nouveau avec sa sœur ; ils résolurent de recourir à un moyen plus rapide et plus sûr.

Albin, toujours en présence de sa sœur, prépara une corde, aux deux extrémités de laquelle il fit une boucle ; puis ils se couchèrent tous deux en attendant le moment d'agir.

A onze heures de la nuit, ils se lèvent. Albin prend la corde, s'approche de sa mère, dont le sommeil était profond. Il lui passe légèrement la corde autour du cou, puis, brusquement, il lui imprime de violentes secousses.

Anna, sa sœur, assiste impassible à cette scène horrible qui se passe dans la chambre de la veuve, éclairée par les seuls rayons de la lune.

La malheureuse femme, tirée hors de son lit, gît déjà sur le sol, près de la cheminée. Albin lui appuie le genou sur l'épaule pour serrer davantage le nœud coulant.

Lorsque vont cesser les dernières convulsions de l'agonie, Albin, tire *comme un cheval*, pour les abréger de tous ses efforts. Sa sœur Anna s'appro-

che alors de sa mère, elle lui souleve le bras pour le laisser tomber, afin de s'assurer qu'elle est bien morte.

Les deux parricides, une fois l'expérience accomplie, ne songèrent plus qu'à faire disparaître les traces de leur crime.

Ils portèrent le corps sur le lit, détachèrent la corde enroulée autour du cou, cachèrent sous les plis d'un mouchoir la déchirure produite par la strangulation.

Quand toutes les précautions furent prises, l'horrible Albin s'écria dans un blasphème :

— N. de D., la vieille, tu n'as plus trompé la mort! Je t'ai bien rendu ce que tu as donné à papa! maintenant, — ajouta-t-il en regardant sa sœur qui l'admirait, parce qu'il avait tiré, *disait*-elle, sa mère comme un vrai *chevau*, — maintenant, il s'agit de prendre nos mesures pour dérouter les jobards!

Sa sœur et lui n'eurent plus d'autre souci que de faire en grande hâte ensevelir la veuve, de couvrir d'un linceul le sillon sanglant que leur main criminelle avait creusé pour empêcher ainsi la constatation de leur épouvantable forfait.

Mais un médecin, averti par deux femmes qui avaient été requises pour ensevelir la veuve Albin Plais, constata, en visitant le corps, qu'il portait au cou des traces évidentes de strangulation, des ecchymoses à la clavicule droite et au bras gauche.

Sur la déclaration du médecin, les deux Plais soutinrent que leur mère, obsédée depuis long-

temps par la pensée du suicide, les avait réveillés pendant la nuit, en leur disant :

— Il est temps d'en finir, mes enfants, venez me pendre !

Albin avoua d'abord qu'il n'avait fait que l'*aider* à accomplir la fatale résolution.

Mais les voisins, qui connaissaient de longue date les mauvais penchants de cette famille se tuant entre elle, jetèrent des démentis à cette amère et dérisoire défense.

Les parricides ne tardèrent pas à confesser la vérité tout entière.

Traduits en cour d'assises, le 26 août 1874, le frère et la sœur se font remarquer par une apathie passive !

On se demande comment un crime aussi odieux a été concerté et commis entre ces deux parricides ? Autant demander au serpent qui dort, le nombre de victimes qu'il mordra, empoisonnera de sa bave en se réveillant.

Plais est un garçon de haute taille, robuste, il semble, à l'exemple des bêtes féroces, supporter avec embarras le poids de son corps. Il vacille en marchant comme les fauves. Son profil est bien accusé, trop accusé pour ne pas rappeler le profil des oiseaux de proie. Il tient la tête penchée en avant, sa bouche est béante ; ses paupières complètement abaissées cachent des yeux louches. On dirait qu'il dort. Il parle à peine ; il répond le plus brièvement possible et en balbutiant ; sa voix est grave, lourde et creuse. Il croasse en parlant,

comme le corbeau qu'il a accompagné autrefois, avec sa famille de ravageurs, sur les cadavres, et dans les ruines de Châteaudun.

La fille Plais, sa sœur, est infirme. Elle boite, elle a le visage couperosé. Sa figure exprime l'idiotisme. Elle geint plutôt qu'elle ne pleure ; elle se lamente, elle n'éprouve vis-à-vis de la foule qu'un sentiment de crainte. L'absence de sens moral, dans sa famille qui lui a appris à tuer avant d'être tuée elle-même par ses enfants, l'a rendue aussi inconsciente que timorée.

Confrontée avec le corps de sa mère, l'aspect de son cadavre lui causa une terreur qui alla jusqu'à l'égarement! Elle demanda d'un air de menace à ceux qui la mettaient en présence de sa victime :

— Est-ce que ça ne va pas être bientôt fini? Voici l'heure où j'ai à donner à manger à mes vaches!

A l'audience, le frère et la sœur, qui ont paru être d'accord jusque-là pour s'accuser du meurtre de leur mère, se désavouent.

La fille Plais, tout idiote qu'elle est, prétend que son frère a tout fait. Elle dit au président :

— Monsieur, je n'ai été complice dans rien, ni dans les allumettes qui ont *manqué* ma mère, ni dans l'étranglement qui a *réussi* à la faire mourir.

Alors, le président demande au frère :

— Pendant que vous étrangliez votre mère, tirant sur la corde tant que vous entendiez la victime râler, votre sœur ne se tenait-elle pas debout devant vous?

— Oui, monsieur, répond Plais au président.

Le magistrat ajoute :

— L'agonie a duré environ vingt minutes. Vous 'ez tiré la corde, même votre mère étant morte! vous avez dit : Ah! vieille N... de D..., te voilà ›nc étranglée ; cette fois, tu n'as plus trompé la ort! Est-ce vrai cela, fille Plais?

Elle répond à son tour au président :

— Oui, monsieur, j'ai entendu ces paroles de on frère, parce que j'étais à la porte, parce qu'il 'a forcée à assister au tirage de la corde et, pendant ı'il tirait comme un *chevau*, il m'a dit : Si tu bou-es, je t'étrangle avec le même chanvre!

Le président interroge un garde champêtre qui onne de nouveaux éclaircissements sur cette fa-ille de meurtriers, ravageurs et parricides :

« — Je sais, dit-il, qu'avant la mort de la veuve lais, la mère et la fille étaient accusées de vol. a mère, à cette époque-là, s'est dite malade, le juin on a dit qu'elle était morte. Les femmes sont enues pour l'ensevelir, mais elle n'était pas morte u tout! elle s'est levée sur son séant et elle a mon-ré le poing aux femmes. Dans la nuit du 8 au juin cette femme est morte, et j'ai conseillé au naire de ne pas donner la permission d'inhuma-ion, parce que certainement elle n'était pas morte le sa *belle* mort! »

Lorsque la déposition des témoins est épuisée, le ›rocureur de la République soutient énergiquement 'accusation contre les deux parricides.

Il montre le frère et la sœur faisant des rêves

d'avenir sur la mort de leur mère, comme la veuve en avait fait elle-même sur la mort de son mari qu'elle a empoisonné !

Le procureur termine ainsi sa péroraison.

« Autrefois, le parricide était si rare qu'on osait à peine prononcer son nom, peut-être parce que la famille était constituée sur des bases plus solides, et le respect des enfants envers leurs parents était garanti, protégé par des lois plus sévères. Oh ! la cupidité ; voyez quels en sont les fruits ? Elle amène devant vous des enfants, devant lesquels les forçats, dont ils partageront les chaînes, auront le droit de dire :

« — Tout ce que nous avons pu faire n'approchera pas de l'horrible crime de celui-ci. »

Cependant, le défenseur de ces deux parricides s'écrie en faveur d'Anna Plais :

« — Dans cette famille de meurtriers, les deux enfants étaient haïs et battus comme plâtre. Quand Anna revient d'apprentissage, cette mère la dresse au vol, à la maraude. La voyez-vous cette femme, cette mère conduisant, la nuit, ses enfants sur les champs de bataille abandonnés et leur apprenant à dépouiller les morts. Cette maison, où ils ont été élevés dans le sang et le pillage, s'emplit longtemps de toiles de tente, de vêtements, de montres que l'on vend à des juifs allemands, par des entremetteurs *venus de loin*. Avec le produit de ces vols on achète des champs en Beauce ! Alors, la mère, qui veut seule les posséder, tue son mari. Plus tard, elle meurt à son tour ; mais n'est-ce pas assez de deux victimes ? Non, après cela,

ces deux jeunes têtes ne peuvent pas tomber ? »

En effet, les mauvais exemples ont fait ce mauvais fils; le défenseur termine en faisant connaître aux jurés les paroles du père Albin à sa fille :

« — Ma fille, je suis bien malade ; je ne sais pas ce que ta mère m'a donné, mais depuis que j'ai pris son remède, je suis plus malade. C'est bien mauvais et j'ai l'enfer dans le corps ! »

Et la mère disait à son fils, après la mort de son mari :

« — S'il était mort depuis deux ans, nous serions plus riches ! »

Après avoir entendu l'habile défenseur de ces deux parricides qui ont fait subir à leur mère la peine du talion, la fille Plais, convaincue d'idiotisme, est acquittée. Son frère, Albin Plais, est condamné aux travaux forcés à perpétuité !

Le surlendemain, c'est Poirier qui passe en cour d'assises ; mais Poirier, comme on l'a vu précédemment, pas plus que la famille Albin Plais, n'éclaire la justice sur les chefs étrangers qui armaient leurs bras sanglants.

Au moment de ces deux procès criminels qui ont entre eux une certaine connexité, le remiseur du *Triangle-d'Or*, malgré l'habileté et la ruse de Requin, disparaît de la scène.

Sa fuite arrive à propos pour les crimes d'*Eure-et-Loir*, comme la mort du patriarche de Limours, du père Jongé tué par son fils, à propos des nombreux crimes qui épouvantèrent, à une année d'intervalle, tout le département de Seine-et-Oise !

Quoique le procès de Chartres ne laisse rien transpirer au sujet de cette affiliation entre les soldats de Limours et les soldats d'Eure-et-Loir, les faits parlent plus haut que les plaidoiries de leurs défenseurs, et les considérations pessimistes des procureurs de la République.

Il y a dans les crimes de Limours, comme dans le crime d'Eure-et-Loir, un mystère tout aussi inexplicable que celui qui dominera toujours les crimes de Jud et de Troppmann. Comme autrefois, pour l'affaire des compagnons de *Jéhu*, de *Lesurques* et des *Chauffeurs de Picardie*, la politique, surtout la politique extérieure, n'est pas étrangère à ces crimes mystérieux dont les auteurs sont restés de véritables énigmes.

Quant à leurs soldats, les Poirier, les Plais, aussi bien que leurs patriarches remiseurs, ils ne sont que les soldats de cette grande tuerie humaine commandée par l'invasion d'abord, par la guerre civile ensuite.

J'en ai les preuves en mains: si la famille Plais s'extermine elle-même, après avoir tant exterminé les autres, c'est parce que leurs chefs étrangers avaient un grand intérêt à voir disparaître cette famille. Si Requin est mis plus tard à la retraite, il le doit à son trop grand zèle et à son patriotisme.

Une fois les chefs de la famille Plais morts, les enfants qui ne savent rien ne sont plus dangereux et ils sont abandonnés purement et simplement à la justice; ainsi de Poirier, une brute sanguinaire, qui, lui aussi, ne se doutait pas des attaches qui le

liaient aux chefs mystérieux de la bande de Limours et de la bande de Châteaudun.

Un mois après , Poirier expiait une série de meurtres et de forfaits, moins exécrables cependant que le parricide d'Albin Plais qui n'allait qu'au bagne.

Poirier mourut avec plus de calme que lorsqu'il avait entendu sa sentence ; il eut devant l'échafaud une tenue très ferme, dépourvue de forfanterie. Il ne faiblit un instant que devant l'instrument de mort, il eut un mouvement de recul presque aussitôt réprimé.

J'assistais à Chartres à ses derniers moments, parce que je savais, par des rapports confidentiels, que cet assassin, comme les Plais, était aussi un des héros de Limours. Je puis le certifier, Poirier eut peur, arrivé au pied de l'échafaud; mais possédant un grand empire sur lui-même, il employa tous les moyens possibles pour paraître avoir du courage, pour mourir dignement et avec un sang-froid qui n'était que le masque de la peur.

Ce sang-froid, il le demande à l'ivresse, puis aux secours de la religion ; enfin, la bouche sèche, les yeux hagards, il sollicite à l'un des aides de l'exécuteur un verre d'eau qu'il boit d'un trait.

Avant de franchir l'espace qui le sépare de la prison à l'échafaud, il boit d'abord un grand verre d'eau-de-vie, puis il récite avec ferveur l'*Ave Maria*. Sa poitrine est en feu, son esprit n'est pas moins troublé après sa prière. Alors il demande, comme une grâce, un verre d'eau.

Une fois qu'il l'a bu, il s'agenouille en face de la

lunette, l'aumônier lui donne sa bénédiction, une minute après Poirier cesse de vivre.

Et les chefs de bandes, qui ont conçu les crimes de Limours et d'Eure-et-Loir, vivent toujours ; on les verra reparaître à la future guerre ou à la prochaine révolution!

CHAPITRE XX

LES SORCIERS

Avec le relâchement des mœurs, la négation de toute croyance, le culte de l'or et l'amour des jouissances, la superstition comme l'ivrognerie accroît le nombre de ses dupes ou de ses victimes.

L'homme en s'éloignant du ciel, en retournant à la terre se courbe forcément sous les lois de la métempsycose antique.

Comme la fragilité humaine impose à tous les êtres la crédulité qui abrite notre impuissance, cette crédulité reparaît sous une forme ou sous une autre : païenne ou chrétienne, dans un sens ou dans un autre : métaphysique ou matérialiste. De latine qu'était la France, elle est en train de devenir égyptienne.

Aujourd'hui les sorciers pullulent. Dans nos provinces, ils sont écoutés comme des oracles ! La police correctionnelle n'atteint que les plus mala-

droits ou les moins *inspirés!* Paris, centre de la civilisation, rendez-vous de toutes les intelligences, qui donne le *là* au progrès, ne possède pas moins ses sorciers. Ils sont consultés n'en déplaise à la science et à la raison, par les gens de toutes les classes!

Il n'est pas une hétaire à la mode qui ne se fasse les cartes et ne consulte une somnambule en renom. Il n'y a pas longtemps que tout le monde parlait des tables tournantes, et dans tous les salons, jusque dans les salons des journalistes, il n'était pas de distractions plus recherchées, plus suivies que celles de faire tourner des tables.

Les uns ont attribué ce tournoiement à de la supercherie, les autres à des esprits surnaturels. En tousles cas, ces tables tournaient bel et bien, elles tournent encore. Par un moyen quelconque, dû aux sortilèges ou à l'adresse, elles frappent du pied comme l'âne savant ou le chien Munito, pour accuser l'âge du *sujet* et l'argent qu'il a en poche.

Le phénomène des tables tournantes a fait un instant tourner toutes les têtes. L'évocation faite aux esprits, par la cabale, a des adeptes convaincus. Ceux qui espèrent découvrir les bases véritables de la chiromancie, sont plus nombreux qu'on ne pense.

N'avais-je pas raison de dire, en débutant que, nous redevenons Egyptiens. Dans la science actuelle, on compte des utopistes qui reprennent le point de départ des anciens Hermétiques. Ils recherchent aujourd'hui, avec le secret de faire de l'or, le secret de l'immortalité. Pour eux, comme pour les

tourneurs de tables, il ne s'agit que de découvrir les agents de l'électricité, de s'en rendre maître et de l'appliquer comme la vapeur.

Mais un policier n'est ni un savant, ni un philosophe, sa mission consiste à découvrir, parmi les nombreux sorciers, les charlatans qui, par les mille moyens renouvelés des siècles, vivent au dépens de la crédulité.

Ils sont nombreux les devins patentés qui, dans tous les centres riches ou populeux, dévoilent par les cartes, le marc de café et les blancs d'œufs, l'avenir des femmes à marier ou des hommes désireux de se faire une position.

Certains devins de second ordre, lorsqu'ils ne sont pas enrôlés comme agents *coqueurs*, sont en grande partie sous la surveillance de la police. Ils le doivent aux plaintes dont ils sont l'objet, soit en exploitant la jalousie et la passion des gens qui viennent les consulter, soit en indiquant à certains voleurs un coup à faire, une caisse à ouvrir, sans avoir recours à la transmutation des métaux.

Quelques sibylles des quartiers galants ne se contentent pas de prédire, au moyen des cartes, à leurs jolies clientes des Jupiter à pluies d'or; souvent elles vont au devant de ces derniers pour leur procurer des mineures émancipées. Souvent celles-ci savent, en les consultant, qu'elles ont un moyen pratique de faire réaliser leur prophétie sans avoir recours aux esprits, ou à la science cabalistique.

J'ai connu un agent, chargé spécialement de surveiller ces dangereuses devineresses. Il fut un jour bien attrapé par l'une d'elles. Dénoncée à la justice

par cet agent, il l'accabla en pleine audience correctionnelle en disant à ses juges :

— Elle m'a dit que je mourrai d'un coup de feu, cela m'a coûté quarante sous pour cette bonne nouvelle !

Dans les provinces, les rebouteurs, les sorciers sont plus écoutés que les gens de la faculté et les curés, par la raison que ces *savants*, redresseurs de jambes, ou de bras, coûtent moins cher que les médecins, par la raison aussi que les sorciers font plus peur avec le diable, que les prêtres avec le bon Dieu.

Pourtant il en coûta cher, à la fille d'un fermier de la Brie, d'avoir écouté sa *sorcière*. Elle était allée la consulter pour sa mère malade, pendant que son père, à peine convalescent, ne valait guère mieux ! C'était au moment de la moisson.

Cette fille, dont les facultés n'étaient pas très nettes, se fit donner par la sorcière un breuvage devant guérir radicalement son père et sa mère. Avec ce breuvage qui consistait à dissoudre une poudre blanche dans de l'eau de roche, la sorcière lui avait ordonné de jeter dans la cave de son voisin un crapaud mort et *conspué !* Par ce breuvage la famille devait être radicalement guérie ; par le crapaud conspué et jeté dans la demeure du voisin, tous les maux dont sa famille était menacée, devaient fondre sur la maison contiguë.

En effet, le père et la mère de cette idiote ne se plaignirent plus de leurs maux, ils en moururent. Le breuvage qu'elle leur avait versé, après y avoir mis la poudre blanche fournie par la sorcière, n'é-

tait autre que de l'arsenic! Quant au crapaud conspué, il renfermait une matière combustible, il fut la cause d'un grand malheur pour le voisin, sa ferme pris feu et fut réduite en cendres!

Mais si l'idiote fut convaincue, grâce à son état mental, de son innocence, après avoir suivi à la lettre les instructions de la sorcière, la sorcière n'en fut pas quitte à si bon marché. Elle alla expier, pour cette idiote, les machinations infernales qu'elle avait conçues, moins au profit de sa cliente qu'à son propre profit.

Une fois riche, la sorcière s'était dit qu'il lui serait facile de capter l'esprit de sa cliente, de s'emparer de sa fortune par un moyen moins brutal que celui qu'elle avait fait employer à son innocente complice.

Par malheur pour la sibylle, la justice, sur la rumeur publique, voulut connaître la source de cet héritage; il ne fut pas difficile de démêler que l'idiote avait été l'instrument inconscient de son parricide et de l'incendie du voisin. La sorcière fut arrêtée et condamnée pour elle.

La sorcellerie, en forçant le sort à lui obéir, ne caresse pas uniquement que la cupidité; elle spécule sur l'ambition.

Il y avait à Paris, rue de Provence, un sorcier qui avait la spécialité de vendre des amulettes à tous les décavés. Comme ce sorcier ne servait pas que l'infortune, comme il donnait à ses clients, en dehors des *pattes de lapin*, des *mains d'ivoire* pour gratter le dos des joueurs en veine, comme il leur vendait aussi des cartes biseautées pour corriger le

sort, il fut enlevé par la justice et envoyé à Mazas. On se rappelle ce photographe sorcier qui vendait à ses clients à l'aide d'un truc, sans garantie du gouvernement, les portraits des décédés, évoqués par lui et les membres de leurs familles.

Il n'y a pas qu'en province où résident les rebouteurs, les meneurs de loups, les chercheurs d'esprits, tous ces errants de la nuit, la baguette de coudrier à la main, prêts à s'arrêter vers l'endroit qui doit donner de l'eau aux champs, ou fournir de l'or à leurs clients.

Il existe une femme à Paris, jouissant d'une grande fortune, adepte de la cabale, qui prétend avoir le moyen de découvrir tous les trésors enfouis depuis des siècles dans l'ancienne Ile de France.

Un jour elle demanda au Gouvernement la faveur d'équiper, à ses frais, un navire de l'Etat pour aller découvrir à l'aide d'instruments plongeurs, près des côtes d'Espagne, les navires bondés d'or venant d'Amérique, échoués depuis le règne de Philippe II, et qui, depuis un temps immémorial, sont restés à l'endroit où ils ont sombré avec leurs trésors.

L'Etat resta sourd à sa demande. Aujourd'hui elle prétend pouvoir faire rendre à la ville de Paris son ancien trésor, caché dans les caveaux de l'église de Saint-Denis lors de la première Révolution. Munie d'un instrument de bois où est placé un petit tube renfermant son spécifique mystérieux, on la voit, sur la réquisition des chercheurs de trésors, errer dans les endroits susceptibles de recéler une fortune. Si l'instrument mystérieux qu'elle

a à la main s'incline, c'est qu'à l'endroit où elle se dirige se tient le trésor caché.

Depuis longtemps, cette chercheuse de trésors est en instance pour solliciter auprès de l'administration des Beaux-Arts la faveur de découvrir dans les caveaux des tombes royales de Saint-Denis le trésor de Paris! Obtiendra-t-elle un jour cette singulière faveur?

En 1848, lorsque je commençai à fréquenter le café des *Mousquetaires*, j'eus l'occasion d'interroger le spirite Alexis, à l'état lucide.

C'était quelques mois avant la révolution de Février; Alexis, illustré comme médium par Alexandre Dumas père, était alors très entouré, très consulté, très à la mode; et il ne cessait de dire à qui voulait l'entendre :

— Endormi, il paraît que j'ai toujours aux lèvres la même prophétie : je vous la donne, telle que mon opérateur me la fait exprimer en public; la voici : Avant peu, une révolution se prépare; elle amènera la *République*, elle tombera par une révolution plus terrible encore et qui amènera l'*Empire*. Après l'Empire, tout sera à recommencer.

Je me rappelle, comme si c'était hier, les quolibets qui accueillaient cette prophétie d'Alexis, à l'époque où jamais le roi Louis-Philippe n'avait été plus sûr de ses majorités. Deux mois après, jour pour jour, survenaient les événements de février, plus tard ceux de décembre, plus tard, le reste!

Il paraît qu'en ce temps-là je n'ai pas été le seul à me heurter contre des devins de la force d'Alexis.

Je lis, à propos de cette même prophétie, dans une brochure devenue très rare aujourd'hui[1] :

« M. Lambert, avoué de Nancy, se trouvait, dans les premiers jours de janvier 1848, chez Eugène de Mirecourt, l'auteur des *Contemporains*, partisan fanatique des croyances magnétiques ; il tourmenta son hôte pour le décider à assister à une séance que donnait l'écrivain, et il sollicita la faveur de le mettre en communication avec son sujet, une somnambule d'une admirable lucidité.

« Mirecourt y consentit. Lambert, mis en communication avec le sujet magnétique, lui demanda :

— Que pensez-vous des affaires ?

— Ça va mal, ça va mal, très mal, répond le sujet ; une révolution terrible se prépare : avant six semaines on se battra dans les rues de Paris. La République sera proclamée.

Puis s'interrompant tout à coup :

— Connaissez-vous le prince Louis-Napoléon ?

Et la somnambule se tourna vers Eugène de Mirecourt.

— Pas le moins du monde, répondit celui-ci.

— Tant pis ! car il est destiné à jouer un grand rôle dans les événements qui se préparent. La République ne vivra pas, et il sera proclamé empereur.

Desbarrolles, un spirite aussi convaincu, écrit au sujet d'un autre personnage tristement célèbre[2] :

1. *Bibliographie de E. de Mirecourt*, par Th. Descamps, imprimerie Chaix, 1855.

2. *Le Mystère de la main*, almanach de la main, Paris. 1867.

« Un jour j'étais chez un professeur de magie; j'attendais son retour en feuilletant des volumes, lorsque je vis entrer, à ma grande surprise, un homme en costume de prêtre.

« Il me demanda si le professeur était visible, je lui répondis qu'il allait arriver; il ajouta qu'il désirait l'attendre, qu'il avait à lui parler, et, sur mon invitation, il s'assit non loin de moi.

« Je l'examinai.

« Son aspect étrange n'était nullement en harmonie avec l'habit qu'il portait, sa figure était maigre, ses pommettes saillantes, ses yeux d'un bleu glauque. Son teint tirait sur le vert, et ses cheveux rares, collés à la tête, paraissaient verdâtres aussi

« Un regard jeté sur ses mains me révéla les marques de la révolte, de l'indépendance et de la domination.

« Le maître ne venant pas, l'inconnu m'adressa la parole, il me demanda si je savais que le mage possédât, comme un libraire le lui avait dit, le *bréviaire du pape Honorius*. Il me dit qu'il avait besoin de cet opuscule pour faire une conjuration.

« Sans tenir compte de mon étonnement peu approbateur, il me raconta qu'il avait déjà essayé plusieurs fois des conjurations qui jusque-là étaient restées sans effet!

« — Il me faudrait, termina-t-il, dussé-je le payer cent francs, le bréviaire du pape Honorius. Ainsi armé, j'arriverai plus vite à mon but.

« Or, le bréviaire du pape Honorius offre une série d'exorcismes qui répugnent rien qu'à les énu-

nérer : il conseille des opérations qui sont si terribles à dépeindre, que l'imagination ne peut s'en faire une idée! Il ne s'agit que de sang, de chandelles, de suif humain, de chauves-souris perchées sur des crânes de parricides, etc, etc...

« Comme je pensais à toutes ces choses, le professeur entra. Le prêtre lui répéta ce qu'il m'avait dit, en lui expliquant cyniquement le but de sa visite.

« Le professeur tâcha de le dissuader d'une pareille entreprise ; il termina en disant qu'il regardait comme un devoir de ne pas se prêter à ce sacrilège.

« L'inconnu ne parut nullement offensé du refus; il sortit en disant qu'il ferait en sorte de se procurer ailleurs le livre tant désiré

« Lorsque je l'accompagnai sur le palier, après avoir descendu quelques marches de l'escalier, il se retourna vers moi et me dit d'une voix vibrante, avec un geste solennel :

« — Avant peu, vous entendrez parler de moi.

« Nous le prîmes, mon professeur et moi, pour un fou, et il ne fut plus question de lui.

« Peu de temps après, l'archevêque de Paris fut assassiné par un prêtre à Saint-Étienne-du-Mont.

« Ce crime sacrilège me remit un instant en mémoire la visite du prêtre inconnu, mais ne me donna qu'un vague soupçon.

« Un jour, mon professeur en science cabalistique vint me voir, en me présentant un portrait :

« — Connaissez-vous cet homme ? me demanda-t-il.

« — Sans doute, c'est le prêtre qui est venu vous voir.

« — C'est le portrait de Verger, de l'assassin de l'archevêque de Paris, fait à l'audience.

« Ainsi, c'était Verger qui était venu chez ce sorcier, et la cause de son crime s'expliquait d'elle-même.

« Cet assassinat épouvantable avait été résolu à la suite d'une conjuration. »

Voilà où mènent les exorcismes, où conduisent la sorcellerie et ses superstitions.

CHAPITRE XXI

LE VERGLAS DE 1875 ET SES CONSÉQUENCES.

Au 1er janvier de l'année 1875, Paris eut pour étrennes un vent tiède traversant son atmosphère glacée. Dieu sait les accidents et les aventures provoqués par un verglas transformant les trottoirs de la capitale en autant de miroirs aussi glissants qu'impraticables.

Deux cents blessés furent portés dans la soirée aux hôpitaux. Pour ne pas augmenter le nombre des bras et des jambes cassés, bien des gens préférèrent, dans cette soirée plus désagréable que solennelle, rester chez leurs invités, après avoir fêté la nouvelle année qui s'annonçait d'une façon aussi imprévue!

Une partie des amateurs de spectacle, après le théâtre fini, couchèrent dans la salle plutôt que d'affronter le sol glissant, rejetant sur le flanc tous les

téméraires qui osaient s'aventurer sur le miroir perfide.

« Jamais, écrit un journal de l'époque, on n'avait vu de verglas si impraticable ; la soirée d'hier est une de celles qui compteront dans les souvenirs de la population parisienne. »

Beaucoup de retardataires attribuèrent leurs mésaventures à cette circonstance funeste, que le premier jour de l'année était un vendredi.

Cette fois, comme à l'époque des inondations, la police fut sur les dents autant pour secourir les blessés causés par les chutes nombreuses que pour constater les sinistres provoqués par ce dégel instantané.

Les rues du Pont-de-Grenelle, du Sommerard et d'Aubervilliers furent signalées dans la nuit du 1er au 2 janvier par l'écroulement ou l'effondrement de plusieurs bâtiments. Un ménage, à la suite du dégel qui fit fendre les murs de sa masure, se trouva transporté du premier étage dans un hangar ; un autre tomba d'un entresol dans la cave ; un autre encore se précipita, avec le lit commun, du second au premier sur un voisin qui ne s'attendait guère, à son réveil, à recevoir du ciel ce vivant et dangereux cadeau.

A propos du verglas de 1875, les incidents comiques se mêlèrent aux événements dramatiques. Une jeune dame de vingt et un ans, couturière, tombe et se contusionne la jambe. Un ébéniste qui se trouve derrière elle tombe à côté d'elle. Par bonheur, il ne s'est rien cassé. Il offre à la pauvre blessée son bras, plus solide que ses jambes. La blessée accepte. L'ébéniste la transporte au domi-

cile conjugal. Il se trouve que le mari est absent, peut-être à cause du même inconvénient. On cherche la clef du logement; il n'y a pas plus de clef que de mari. L'ébéniste rapporte la pauvre femme au poste ; le poste est encombré d'éclopés. On entend y recevoir la dame à la condition de la renvoyer avec les autres blessés à l'hôpital Saint-Antoine. La jeune femme, à aucun prix, ne veut aller à l'hôpital. Ne pouvant rentrer chez elle, elle accepte l'hospitalité de l'ébéniste, un beau garçon, qui a le cœur aussi libre que le logement.

Le lendemain, la contusion à la jambe de la jeune femme est guérie. Plus désolée de n'avoir pu rentrer au gîte conjugal que de sa blessure à la jambe, elle ne craint pas avec son jeune sauveur de blesser son époux à la tête ! Une plainte en adultère formulée par le mari en fait foi, tant il est vrai :

Qu'il est aussi dangereux de glisser
Sur le gazon que sur... la glace !

A la préfecture, en conduisant un détenu appelé chez le juge d'instruction, ses gardes tombent sur la chaussée de la cour ! L'un se fait une blessure très grave. Un moment, on s'occupe moins du prisonnier que du surveillant blessé ! Le prisonnier est libre de se sauver s'il a le pied plus marin que les gendarmes.

Le prisonnier ne profite pas de cet avantage inespéré !

Loin de se sauver, il secourt celui qui n'a chute que pour mieux le serrer de près ; le détenu prie ins-

tamment ses gardes valides de veiller autant sur lui que sur le blessé.

Le prisonnier est un nommé Georges Cheneau, âgé de trente et un ans, accusé de faux, d'escroquerie et de vol. Il prétend pouvoir proclamer à la face des juges son innocence. Voilà pourquoi il ne redoute ni gendarmes, ni geôle, ni justice.

Pourtant cet homme est un escroc dans le genre de l'escroc du grand monde dont j'ai parlé précédemment; ses manœuvres sont les mêmes : Georges Cheneau n'est que le fils d'une honorable servante, il a commis sous différents noms ronflants, tels que le comte de Gevaudan, Charles Dupin, docteur Voisin, des escroqueries de toute nature, tantôt chez un parfumeur et chez l'orthopédiste Charrière; tantôt au Grand-Hôtel et chez un tailleur en renom.

Comment ose-t-il se proclamer innocent? On va le voir à l'audience.

— Vous convenez de tous vos méfaits? lui demande le président.

— Parfaitement, monsieur, répondit-il; mais j'ai agi sous l'empire du *délire alcoolique*. J'ai été traité à la maison de santé.

D. — Vous en êtes sorti ?

R. — Malheureusement. J'ai la manie du vol, quand je suis ivre. Revenu à l'état de raison, j'ai toujours tout remboursé.

D. — Vous avez l'air très raisonnable ?

R. — Je n'en ai que l'air. Ma maladie n'est pas moins réelle. Vous me mettriez dehors pour ne pas voler, que je recommencerais.

D. — Vous avez eu un patrimoine?

R. — Je l'ai mangé, ou plutôt... je l'ai bu!

D. — Vous pouvez travailler?

R. — Je ne le puis plus. Vous savez bien qu'on ferme la porte à tous ceux qui ont été en prison?

Par ses réponses, on s'expliquait l'attitude du prisonnier rendu libre par le verglas de 1875. Il ne tenait nullement à profiter de sa liberté, elle ne lui aurait offert qu'une occasion de plus pour reprendre le chemin de Mazas ou le collier de misère.

Pauvre, paresseux, vicieux incurable, il préférait le cachot, l'hôpital à la liberté. Il fut servi à souhait; Georges Cheneau, de son plein gré, en dépit de la chance que lui avait offert le verglas de 1875, fut condamné à deux ans de prison.

Le verglas servit dans un sens contraire un de mes brigadiers, nommé Y***, au moment où il s'y attendait le moins.

Deux jours auparavant, un horrible assassinat, commis en plein jour chez un commissionnaire en marchandises, rue Hauteville, avait répandu la consternation dans le quartier.

Un fils avait trouvé son père assassiné, le 29 décembre, dans son domicile.

La victime avait l'habitude de dîner avec sa famille; mais ce soir-là, le temps était très mauvais et il ne vint pas.

Le fils, inquiet, ne peut pas attendre jusqu'au lendemain pour s'expliquer l'absence de son père, il se rend chez lui. Muni d'une double clef, il pénètre

sans bougie dans son intérieur. Il sent dans l'obscurité quelque chose de liquide. Il redescend chercher de la lumière. Il remonte, il aperçoit et reconnaît le cadavre de son père.

Un horrible spectacle le saisit, le confond de surprise et d'horreur, le cou du malheureux est coupé presque entièrement, des lambeaux de chair retiennent à peine le cou à la tête!

Il se recule en poussant un cri d'épouvante et de douleur; dans la deuxième pièce, il lui est prouvé que cet assassinat a eu le vol pour mobile. Là, les meubles sont fracturés; il revient dans l'antichambre, pièce longue et étroite où se trouve le corps de la victime.

Une cheminée, qui est une espèce de poêle, et une table, se dressent entre la victime. De la façon dont elle est placée, cette victime a dû être frappée près de la porte. Le corps faisant obstacle, l'assassin l'avait traîné vers la cheminée, une mare de sang l'inondait. Cinq doigts ensanglantés étaient marqués sur le panneau.

Le coup, par la blessure béante de la victime, avait dû être unique, vigoureux, instantané.

Entre les jambes du mort étaient jetés un couteau et un chapeau mou.

Immédiatement, le commissaire fut requis sur les lieux; le procès-verbal, envoyé au parquet, désigna, sur mes soins, l'inspecteur Y***; celui-ci s'occupa immédiatement de rechercher l'assassin.

Par la manière aussi prompte qu'audacieuse du criminel, ce crime n'avait pu être commis que par un récidiviste, habitué à manier le couteau. Ce

crime, comme tant d'autres forfaits de ce genre, avait dû être mûri dans une prison centrale.

Le chapeau et le couteau accusateurs furent confiés à l'inspecteur que je dirigeai d'après mes instructions.

Comme la coiffe du chapeau indiquait l'adresse du chapelier, dans le quartier du Temple, je dirigeai Y*** et son escouade vers les parages indiqués par le fabricant.

L'inspecteur s'enquit d'abord chez le chapelier de l'homme qui avait pu lui acheter ce chapeau ; il alla ensuite de marchand de vins en marchand de vins, le couteau de l'assassin dans sa poche, pour leur demander s'il ne connaissait pas un personnage répondant au signalement que lui avait donné déjà le fabricant.

Cela se passait le jour de l'an, juste au moment où se produisaient les effets de ce verglas intempestif!

Force fut à l'inspecteur de s'arrêter chez un débitant de vins, sans pouvoir continuer plus loin ses recherches et ses perquisitions.

L'inspecteur Y*** enrageait! Une journée s'était passée pour lui en recherches vaines, en poursuites infructueuses.

Maintenant, un temps malencontreux l'arrêtait dans sa piste.

Comme il était déjà tard, comme il n'avait rien pris de la veille, il se fit servir, tout en maugréant, un modeste repas chez le marchand de vins plus que modeste.

Au moment où on lui dresse son couvert, il pousse une vive exclamation de joie!

Dans le couvert qu'on lui apporte, il retrouve un couteau qu'il reconnaît, par la forme, être tout à fait semblable à celui de l'assassin.

Alors Y*** appelle le patron. Il demande si tous les couteaux qu'il sert à ses pratiques ressemblent à celui qu'il tient à la main.

Le patron, sans se douter pourquoi l'agent lui adresse cette question, lui montre une douzaine de couteaux pareils.

Plus de doute, l'assassin a pris ses repas chez ce traiteur, peut-être les prend-il encore?

L'agent Y*** bénit le hasard et le verglas qui l'ont si bien servi.

Prétextant cette fois qu'il ne peut rentrer chez lui, au risque de se casser la jambe, il demande au marchand de vins, moyennant finance, l'hospitalité de nuit.

Elle lui est accordée; il espère rencontrer chez le marchand de vins le meurtrier qui a été son hôte.

Quand le dégel le permet, l'agent écrit à la préfecture pour faire connaître sa trouvaille et ce qui le retient, indépendamment du verglas, au repaire de l'assassin.

Cette découverte en amène une autre. Durant son absence, de nouvelles recherches ont été faites par sa brigade dans le domicile de l'assassin. On y a trouvé une lettre mal orthographiée que je fais remettre à cet inspecteur pour qu'il poursuive, avec plus de fruit, ses recherches couronnées d'un premier succès.

Cette lettre, évidemment de l'assassin, écrite pour

occuper la victime au moment du meurtre, est ainsi conçue et orthographiée :

« Monsieu,

Je vous envoy un a placer parmie les connessence que vous pouvez avoir avec un homme fidelle, j'en répon, je vous serez reconnaissant. Je vous salut.

GRAVET.

Dès le reçu de cette lettre, l'agent Y***, qui a passé très agréablement une partie de la nuit avec le marchand de vins, grâce au verglas, aux libations qu'ils ont faites ensemble, lui demande, après le reçu de cette lettre, s'il ne connaît pas dans le quartier un nommé Gravet?

— Si fait, répond le débitant, c'est un de mes clients, un très honnête homme, un tourneur en bronze.

Le débitant s'empresse de lui donner le numéro et l'adresse de ce tourneur en bronze.

L'inspecteur ne veut pas en entendre davantage, il se rend à la première heure chez le fabricant qui lui dit :

— Cette lettre n'est pas de moi, c'est un faux; mais je connais cette écriture, cette orthographe? elle est de Baquet, mon homme de peine, sorti de prison depuis hier. Il m'aura joué ce tour, parce que je n'ai pas voulu l'employer. Dans quel but, je l'ignore?

— Eh bien! reprend l'inspecteur Y***, je vais vous l'apprendre.

L'agent lui raconte l'horrible assassinat commis la veille sur la personne du commissionnaire et qui n'est pas encore relaté par les journaux.

Précisément ce tourneur en bronze était en relations d'affaires avec le malheureux commissionnaire en marchandises.

Gravet consent à se joindre à l'agent Y*** pour retrouver l'assassin.

On verra, dans un prochain chapitre, comment s'y prirent ces deux hommes pour retrouver *Baquet*, l'assassin de *Rocher*, le commissionnaire en marchandises! Sans le verglas, peut-être l'agent Y*** eût-il perdu la piste de ce meurtrier, qu'il retrouva au moment où il désespérait de retrouver sa trace!

CHAPITRE XXII

LE COUTEAU ET LE CHAPEAU ACCUSATEURS

Lorsque je recevais de Y*** les divers rapports qui avaient pour substance tout ce que je viens de raconter dans le précédent chapitre, de mon côté je ne restai pas inactif.

Et ce fut à ma vigilance, après une seconde visite au bureau de la rue Hauteville, que je découvris la lettre de Baquet, signée faussement du nom de Gravet, son patron.

Immédiatement je fis parvenir cette lettre à l'agent Y***, qui, par un hasard heureux, s'était arrêté, sans qu'il s'en doutât, d'abord chez le marchand de vin où l'assassin prenait ses repas. Ce détail lui fut révélé par le couteau qu'on lui servit, et tout à fait semblable à celui trouvé dans le domicile de la victime.

A mon tour je résolus d'agir.

J'obtins du parquet l'autorisation de m'emparer

du chapeau mou trouvé chez le malheureux Rocher, et qui, par sa forme usée, misérable, ne pouvait appartenir qu'au meurtrier.

Après avoir appris, par un second rapport de Y***, le nom du récidiviste qui avait commis ce meurtre aussi audacieux qu'épouvantable, nom qu'il tenait de Gravet lui-même, je m'empressai de consulter le dossier de ce faussaire assassin.

Je sus bien vite que Baquet était un récidiviste sorti depuis peu de jours de la Roquette; sans doute, comme tant d'autres prisonniers, il n'avait quitté la prison que pour exécuter un nouveau crime conçu depuis longtemps *au dehors*, indiqué peut-être par des auxiliaires mystérieux.

Cependant, en réfléchissant bien, il était évident, au sujet de ce crime commis sur la personne du commissionnaire en marchandises de la rue Hauteville, que l'assassinat n'avait pu être exécuté en commun, comme les meurtres commis autrefois par les Marjotte et les Maillot.

Ici, et la rencontre du brigadier Y*** avec le tourneur en bronze, ancien patron de Baquet, me le prouvait, j'étais en face d'un crime isolé.

Baquet, fort de sa ruse et de son audace, avait agi seul, comme l'assassin Boudas sur le brocanteur Faath.

Il avait donc tué comme Boudas, dans des circonstances rappelant encore par leur analogie le crime de Montmartre. N'était-ce pas, comme pour le fils du brocanteur de la rue Audran, le fils du commissionnaire de la rue Hauteville qui avait découvert le premier le cadavre de son père?

Si ce dernier crime n'était qu'une œuvre individuelle, il ne m'était pas prouvé qu'une pensée féminine ne l'eût inspiré.

Immédiatement, lorsque j'appris par l'agent Y*** que Gravet, furieux d'avoir été compromis par l'assassin, s'unissait avec lui pour faciliter ses recherches, j'engageai Y***, une fois qu'il connaîtrait bien l'endroit où l'assassin se cachait, de me prévenir avant d'agir.

Ce fut ce qu'il fit, je crois qu'il s'en trouva bien.

Gravet et l'agent Y*** apprirent que Baquet avait logé rue Oberkampf, mais qu'il n'avait fait qu'y passer pour aller retrouver son ancienne maîtresse, une femme Cailleux, dite veuve Senard.

Dès que j'appris ce détail, je ne doutai pas un instant que cette femme n'eût été l'inspiratrice du crime de la rue Hauteville.

Immédiatement je me transportai chez cette dame. J'eus soin de dissimuler sous mes vêtements le chapeau de son amant trouvé entre les jambes de Rocher.

Une fois arrivé chez elle je me heurtai, comme pour l'affaire Avinain, comme pour l'affaire Faath, à une femme honnête. Elle n'eut rien à me cacher. Je n'eus vis-à-vis d'elle aucune ruse à déployer pour savoir toute la vérité.

Alors je me plaçai tout de suite sur le terrain de la franchise pour obtenir de cette femme ce que je désirais savoir au profit de la justice.

— Madame, lui dis-je, je suis chef de la police. Répondez-moi donc en toute sincérité sur les questions que je vais vous adresser.

En même temps je sortais de dessous mes vêtements le chapeau accusateur, et je lui demandai :

— Reconnaissez-vous ce chapeau ?

Elle me répondit :

— C'est celui de mon amant, c'est le chapeau de Baquet !

— Et savez-vous, lui répondis-je, où l'on a retrouvé ce chapeau ?

— Je l'ignore, ajouta-t-elle ; ce que je sais seulement, c'est que, hier, Baquet est rentré chez moi sans chapeau, en me disant qu'à la suite d'une dispute il l'avait laissé dans la rue ! Et comme je le sais assez ivrogne et batailleur, je l'ai cru jusqu'à un certain point.

— Eh bien ! madame, lui répondis-je, Baquet vous trompait ; car on a retrouvé ce chapeau entre les jambes du cadavre du commissionnaire de la rue Hauteville, dont les journaux s'occupent aujourd'hui.

— Cela ne m'étonne pas, reprit la femme en cherchant à garder son sang-froid, car ce matin, en apprenant ce crime épouvantable, surtout après les 300 francs que m'a apportés Baquet dans un porte-monnaie qui n'était pas à lui, j'ai eu aussitôt des soupçons.

— Vos soupçons, madame, lui dis-je, se changent aujourd'hui en certitude dès que vous reconnaissez ce chapeau comme étant celui de votre amant ; dès que vous reconnaissez avoir reçu de lui les 300 francs volés chez Rocher, dont Baquet n'a pu sans doute vous expliquer l'origine ?

— Aussi, monsieur, fit-elle avec empressement en

courant me donner un porte-monnaie bondé d'or placé sur sa cheminée, je suis heureuse de rendre à la justice ce porte-monnaie dont l'attouchement me brûle.

— Parce que, lui répondis-je, il y a dessus des taches mal déguisées, mal lavées, que, dans votre perspicacité de femme honnête, vous avez deviné devoir être des taches de sang!

— Oui, monsieur, continua-t-elle, j'en ai eu le pressentiment.

— Voilà pourquoi ce matin, guidée par vos soupçons ou vos pressentiments, vous vous êtes doutée que le crime de la rue Hauteville pouvait avoir votre amant pour auteur. Hélas, madame, vos pressentiments ne vous ont que trop bien servi.

— Et comme, monsieur, ajouta-t-elle, je suis une honnête femme, veuillez reprendre les 300 francs avec ce porte-monnaie qui me brûle les doigts.

Je m'en emparai avec empressement. Avec le chapeau du meurtrier, c'était une nouvelle preuve acquise à la justice.

Alors je dis à Mme Senard :

— Vous êtes une brave femme! Comment se fait-il qu'avec votre honnêteté vous ayez pu vivre avec un pareil monstre?

— Il n'était pas autrefois ce qu'il est aujourd'hui.

— Il y a longtemps que vous le connaissez?

— Deux ans.

— Il n'était pas alors ce qu'il est aujourd'hui?

— Il n'était qu'ivrogne, me répondit-elle, ou du moins je ne le croyais qu'ivrogne. En tous les cas,

c'est l'ivrognerie qui l'a conduit au meurtre, pour satisfaire sa détestable et insurmontable passion.

Je quittai cette femme très convaincu qu'elle disait la vérité.

J'appris par elle jusqu'à quel point il y a dans le crime et chez les criminels de points contradictoires qui ne se retrouvent que chez les gens les plus scrupuleux.

Cet homme, qui assassinait pour voler, laissait, comme me l'avouait sa maîtresse, le prix de son forfait chez elle, au moment où elle le chassait, ne voulant en aucune façon partager le bénéfice de son crime.

Lorsque je prenais congé de la femme Senard, mon plan contre Baquet était dressé. N'étant pas chez sa maîtresse, n'ayant aucun complice avec lui, le meurtrier était retourné chez son ancien logeur. C'était donc là qu'il fallait songer à l'arrêter.

Par une nouvelle contradiction de l'esprit humain, Baquet, à l'exemple de Poncet, retournait chez son logeur de la rue Oberkampf, pour lui payer ce qu'il lui doit.

C'était au moment où il était chassé de chez sa maîtresse, sans vouloir reprendre d'abord les 300 francs de Rocher, qu'il était rejoint par Gravet.

Pendant que l'agent Y*** attend à la porte de son garni avec une voiture, Gravet monte trouver Baquet.

A la vue du tourneur en bronze dont l'assassin a pris le nom pour commettre le meurtre de la rue Hauteville, le meurtrier se trouble et pâlit.

Mais Gravet le met à son aise :

— Vous êtes venu, il y a deux jours, au matin, à l'atelier, demander un de mes ouvriers?

— Oui, patron, lui répondit-il.

— Pourquoi faire ?

— Pour vous demander de l'ouvrage.

— Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé directement à moi?

— Parce que, dit-il en se troublant, après les malheurs qui me sont survenus, après être revenu de *là-bas*, je n'osais m'adresser à vous.

Sur cette réponse, Gravet fait le bon apôtre : il lui dit qu'à tout péché il y a miséricorde ! Pour le lui prouver, il l'engage à le suivre, en lui disant qu'il y a, malgré sa sortie de prison, toujours une place pour lui à ses ateliers !

Baquet n'est pas aussi indulgent pour lui-même que paraît l'être son patron pour lui.

Ce meurtrier n'est pas une bête.

Depuis que les journaux ont relaté, dans les moindres détails, son assassinat commis en plein jour avec autant de promptitude que d'audace, Baquet se demande si Gravet n'a pas connaissance de sa lettre.

Il soupçonne que son extrême indulgence n'est qu'une ruse pour le livrer à la justice pour lui apprendre à s'être servi de son nom au moment où il commettait son meurtre abominable.

La bonté d'âme de son patron ne lui dit rien qui vaille.

Avant de le suivre, il regarde par la fenêtre de son garni.

Il voit en bas un fiacre stationner à sa porte, et

un fiacre est rare à l'entrée de ce misérable réduit.

Un soupçon traverse l'esprit de l'assassin; il dit au patron :

— Excusez-moi si je ne vous suis pas! Avant de retourner à l'atelier, j'ai encore des affaires à régler. Demain, je serai à la *boîte*, aujourd'hui c'est impossible.

Baquet a prononcé le mot *impossible* d'une façon singulière, tout à fait menaçante. Il regarde le patron dans les yeux, en tourmentant dans la poche de son pantalon un instrument qui pourrait bien être un revolver.

Gravet n'insiste pas.

Il s'en retourne l'oreille basse, descend l'escalier, il regarde de temps en temps derrière lui, de crainte de recevoir dans le dos la décharge d'une arme meurtrière.

L'agent Y*** en est pour sa faction et pour son fiacre. Gravet revient bredouille et il lui annonce que Baquet se méfie.

J'arrive sur ces entrefaites, après avoir quitté la maîtresse du meurtrier. J'apprends ce qui se passe; je dis à ces deux hommes :

— Il ne faut rien presser. Certes, il serait facile de l'arrêter; mais, d'après ce que vous me dites, cet homme peut être armé; maintenant qu'il sait qu'il est cerné, il ne se rendra pas sans se livrer à quelque extrémité. Au lieu de l'exaspérer, il vaut mieux lui laisser croire que la police n'est pas à ses trousses, il faut lui donner un nouvel espoir, ce sera le moyen de le prendre sans danger et de le retrouver doux et désarmé.

Alors je fis retirer la voiture qui stationnait à la porte de son garni.

Son ancien patron, sûr maintenant de la capture du bandit, rentra chez lui et nous laissa faire.

Jusqu'à la nuit tombante, Baquet ne sortit pas de son garni. Décidément il se défiait, il était sur ses gardes.

Pendant qu'il était ainsi traqué, je restai en permanence avec Y*** dans le quartier.

J'avais prévenu la préfecture pour qu'elle envoyât de nouveaux agents sous des déguisements d'ouvriers.

L'attitude menaçante du meurtrier m'avait donné de nouveaux soupçons.

Je me demandais si réellement Baquet était un meurtrier isolé. Je me demandais si sa maîtresse était aussi innocente qu'elle m'avait paru l'être, par ses réponses pleines de franchise, et en désavouant son amant d'une façon aussi complète.

En tous les cas, si je m'étais trompé sur la nature du criminel, sur le caractère de sa maîtresse, j'avais pris toutes mes précautions pour agir contre Baquet et ses complices, s'il en avait.

Le soir, toutes les rues adjacentes qui conduisaient à la rue où se tenait le garni du meurtrier étaient gardées par mes inspecteurs, la plupart déguisés en ouvriers.

Lorsque Baquet se décida, à la faveur de la nuit, à quitter son domicile, il était filé de tous les côtés par de faux ouvriers qui avaient l'air de sortir de leurs ateliers.

A l'heure de la cessation de travail, l'amant de la Senard partait de son hôtel pour se rendre de nouveau chez sa maîtresse, où il croyait qu'elle avait encore en dépôt les 300 francs volés chez Rocher.

L'agent Y***, que je dirigeais, ne quitta pas les talons de Baquet; il ne tarda pas à le voir se diriger vers la demeure que j'avais abandonnée le matin, où logeait la veuve Senard.

Une fois qu'il fut rendu chez elle, je fis cerner la demeure de cette femme.

Je gardai, avec la brigade de Y***, tous les alentours, pendant que Y*** montait après le meurtrier jusqu'à la porte de la chambre de la dame.

Afin de faciliter tous nos manèges, j'expliquai au concierge le but de nos poursuites. Je fis ramener le fiacre qui avait stationné à vide à la porte du garni du meurtrier, et qui, à la porte de la maison de sa maîtresse, ne devait pas retourner de même.

Avant d'entrer chez Mme Senard, Y***, sur ma recommandation, écouta à la porte. Voici ce qu'il entendit entre le meurtrier et sa maîtresse, ce qui fit donner décidément à cette femme un brevet d'honnêteté.

A peine chez elle, Baquet, exaspéré parce qu'il se sentait perdu, demanda brusquement à sa maîtresse :

— Mes 300 francs, il me les faut! j'ai été une brute en te les laissant. Tu n'as pas cru que je les aie gagnés au jeu quand j'étais *au clou!* Puisque tu crois qu'ils proviennent d'une source *impure*, je

t'aime trop pour te compromettre en laissant mon porte-monnaie entre tes mains! Voyons, les trois cents balles! il me les faut! J'en ai besoin pour voyager.

— Je ne les ai plus! répondit sa maîtresse d'une voix ferme.

— Et où sont-ils? reprenait vivement Baquet d'une voix sourde, étranglée par la colère.

— Allez les demander à l'agent de police qui me les a réclamés, en me montrant votre chapeau, oublié selon vous dans la rue, et selon lui dans le logis de l'homme que vous avez assassiné pour lui voler son argent!

— Misérable! traître, infâme! hurlait Baquet hors de lui.

Alors l'agent Y*** entendit un grand bruit, comme un choc de meubles qui se mêlait au choc de deux corps luttant l'un contre l'autre; puis, de tout ce bruit s'exhala un cri perçant de femme :

— Au secours! à l'assassin! proférait l'une des deux créatures, luttant alors contre l'autre dans des efforts suprêmes.

Il était temps que la porte s'ouvrît.

Ce fut l'agent Y*** qui prit ce soin, après avoir fait venir avec lui deux inspecteurs gardant déjà toutes les issues de la maison.

Lorsque les agents s'interposèrent entre la veuve Senard et Baquet, en train de devenir deux fois assassin, le misérable tenait la clef de pendule de celui qu'il avait tué, il allait faire encore de sa maîtresse ce qu'il avait fait déjà

du commissionnaire en marchandises de la rue Hauteville.

A la vue des agents, Baquet se calma tout à coup ; il se laissa prendre sans maugréer ; le tigre redevint agneau.

Et l'agent Y*** et moi, nous le conduisîmes dans le fiacre, qui l'amena à la préfecture.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'instruction de son procès et sa condamnation, j'eus le secret de son attitude menaçante vis-à-vis de son patron et de sa résignation une fois au pouvoir de la justice.

Cet homme s'était condamné lui-même depuis qu'il se sentait perdu ! Avant d'en finir avec la vie il avait voulu, n'ayant rien à attendre de la clémence des juges, faire payer cher son existence à ceux qu'il avait mêlés à ses exploits.

Aussi le tourneur en cuivre fut-il bien inspiré de ne pas continuer ses recherches contre l'assassin, son ancien ouvrier. La dame Senard dut bénir l'intervention de la police au moment où elle allait aussi payer pour son patron.

Maintenant je m'expliquais son audace : il n'était si fort vis-à-vis de la justice que parce qu'il s'était juré de se jouer d'elle, en devançant ses arrêts.

Une fois en prison, il essaya d'en finir avec sa misérable existence.

Un jour, à la Roquette, il voulut se pendre, à l'aide de son mouchoir, aux barreaux de sa prison. Heureusement ou malheureusement pour lui, un inspecteur le sauva de la pendaison, au moment où il accomplissait son fatal dessein.

Lorsque le juge d'instruction l'interrogea, il se

défendit avec une habileté qui égalait son énergie.

Mais l'instruction démontra que Baquet n'avait jamais eu de complices.

Les preuves accablantes qui le condamnaient, surtout par son chapeau laissé entre les jambes du cadavre, par le couteau trouvé par l'agent Y***, démontraient d'une façon péremptoire qu'il était seul coupable de l'assassinat de Rocher.

Avec son habileté, son énergie, s'il avait eu des complices à la hauteur de ses détestables qualités, peut-être eût-il pu induire ses juges en erreur.

Seul contre tous les faits qui l'accablaient, par sa maîtresse et par son ancien patron, qui venaient encore le confondre, il était impuissant à lutter contre la justice.

A l'audience, il resta ce qu'il avait été sur le théâtre du crime, résolu, cynique et retors.

Baquet comparaît en cour d'assises le 2 février 1875, il semble un peu défiant. Il est de taille moyenne, il est blond et porte moustache et barbiche. Son œil, d'un bleu gris, semble éviter l'éclat du jour. Les os maxillaires sont très saillants et donnent à sa physionomie un caractère étrange et féroce.

Il déclare demeurer à Paris, rue Oberkampf et il est originaire de la Somme.

Voici comment est conçu l'acte d'accusation :

M. Rocher, commissionnaire en marchandises, occupait à l'entresol de la rue Hauteville, 51, un petit local qui lui servait de bureau, sa demeure était rue de Lafayette.

Le dernier jour de décembre, son fils ne le voyant

pas entrer à l'heure du dîner, se rendit à son bureau à neuf heures un quart.

A peine eut-il ouvert la porte de ce bureau qu'il se sentit marcher dans le sang et reconnut le cadavre de son père.

Le coup avait été unique et assuré et la mort instantanée. On trouva entre les jambes un couteau fraîchement aiguisé, l'instrument du crime et un chapeau mou qui devait appartenir à l'assassin.

Dans la seconde pièce tous les meubles avaient été fouillés.

Sur un tiroir a terre se trouvait la pendule de la cheminée arrêtée à trois heures vingt-neuf. La montre et la chaîne décrochées, sa jaquette et son pardessus, un portemonnaie et la clef de la pendule déplacée, avaient été soustraits.

Le lendemain,en revenant sur les lieux, le commissaire trouva. dans la seconde pièce, un papier chiffonné, ensanglanté et paraissant avoir été irrégulièment coupé

C'était la lettre de Gravet.

Le jour du crime, le concierge de la maison faisait connaître qu'un individu était venu demander Rocher et l'avait attendu près d'une heure, prétextant avoir à lui parler.

Le signalement donné par le concierge répondait exactement à celui de Baquet, qui du 7 octobre 1872 au 29 mars 1874 avait été garçon de magasin précisément chez Gravet, tourneur, en relations d'affaires avec Rocher.

Il était venu plusieurs fois au bureau, envoyé par son patron, et avait pu non seulement reconnaître

la disposition des lieux, mais constater que Rocher s'y trouvait seul.

Baquet était un repris de justice récemment libéré. Il put être rapidement arrêté.

Son premier mouvement fut de chercher à se suicider dans la nuit qui suivit son arrestation.

Lorsqu'on l'arrêta, il portait sur lui la clef de la pendule et l'on saisit dans la pièce où il se trouvait le pardessus en drap bleu foncé, et une paire de gants d'étoffe marron, doublée de rouge, appartenant également à Rocher.

Il arriva à la fin de décembre au soir chez son ancienne maîtresse, tête nue, disant avoir perdu son chapeau dans la rue.

Il avait laissé son arme ensanglantée entre les jambes de la victime. Baquet, en sortant de prison, n'avait que 25 francs sur lesquels il avait payé 15 francs à son logeur. La nuit suivante, il confiait à la femme Cailleux, veuve Senard, une somme d'environ 300 francs dont il ne pouvait expliquer l'origine.

A l'audience, le président interpelle ainsi le meurtrier :

D. — Vous avez été le 28 décembre, à votre sortie de prison, à l'atelier de M. Gravet?

R. — Non.

D. — Vous mentez.

R. — Ce n'était pas le 28, c'était le 29.

D. — La date n'y fait rien. Mais ce qui est plus précis, c'est qu'en retournant chez votre maîtresse vous étiez sans chapeau et l'on a retrouvé chez Rocher, une partie de l'argent qui n'était

plus chez lui, 300 francs que votre maîtresse n'a plus voulu recevoir. Où l'aviez-vous gagné ce argent?

R. — A la Roquette, au jeu.

D. — Ne dites pas cela. Une maison de détention n'est pas une maison de jeu. Et d'ailleurs les détenus ne peuvent avoir d'aussi fortes sommes à leur disposition. Vous êtes un ivrogne, et si vous aviez eu de l'argent, vous auriez été le boire à la cantine. Et le paletot que l'on a trouvé chez votre maîtresse, Mme Senard; à qui l'avez-vous acheté?

R. — A un marchand d'habits.

D. — Et la clef de pendule.

R. — Je l'ai trouvée rue Oberkampf.

D. — Allons donc! mais le concierge et le fils de la victime vous démentent; toutes les preuves s'élèvent contre vous, votre lettre signée d'un faux nom, ce chapeau qui est le vôtre, le paletot qui est celui de la victime, comme la clef de la pendule. Et le couteau, il faut en parler aussi? Vous avez reconnu que vous aviez mangé dans un établissement de la rue du Temple. On y a été dans cet établissement, et l'on a constaté que le couteau trouvé près de la victime venait de cet établissement. Le patron l'a reconnu. Il portait le même vice de fabrication que les siens. Les preuves contre vous sont trop nombreuses. Et le porte-monnaie d'où vient-il?

R. — De Montdidier où je l'ai acheté.

D. — Le médecin a constaté qu'il y avait du sang à la doublure de vos poches. D'où vient ce sang

R. — Ce sont des écorchures que je m'étais faites à la main.

D. — Peut-être en vous débattant contre les derniers efforts de la victime ensanglantée? On a trouvé à votre tibia une trace de coup de pied; d'où vient cette contusion?

R. — C'est en tombant sur le trottoir.

Mais le concierge de la maison et le fils Rocher viennent confondre Baquet : l'un en reconnaissant le chapeau du meurtrier qu'il portait avant l'heure du crime; l'autre, le paletot, le porte-monnaie et la clef de pendule de son père.

Sa maîtresse, Mme Senard, reconnaît aussi le chapeau de son amant; et le brigadier Y***, interrogé à son tour, fait ainsi sa déposition :

« J'arrêtai l'inculpé chez la femme Senard, grâce à la lettre signée Gravet. Chargé de chercher d'où pouvait provenir le couteau trouvé près du cadavre de M. Rocher, j'ai su que le meurtrier avait été déjeuner chez un marchand de vins de la rue du Temple. J'y ai été et j'ai constaté, par hasard, que le couteau devait sortir de cet établissement. Le patron m'a remis un de ses couteaux, ils sont tout à fait pareils. »

On fait appeler le marchand de vins.

Le président lui demande :

— Reconnaissez-vous ce couteau?

R. — Oui, monsieur, nous en avons de tout à fait pareils, chez nous.

Mais Baquet riposte :

— Chez tous les marchands de vins, il y a des couteaux semblables.

— Comment pouvez-vous dire cela? dans toute l'instruction, je trouve que les marchands de vins

interrogés, ont déclaré que ce couteau ne pouvait provenir de chez eux.

Un surveillant à la préfecture intervient, lorsque Baquet, repris, allait se suicider. Il raconte comment Baquet, à la Roquette, désolé d'être de nouveau réinstallé dans sa prison, voulait se pendre à l'aide de son mouchoir.

Cette fois, Baquet répond avec franchise :

— Ça me semblait dur d'être repris, après cinq jours de liberté !

Le président lui riposte :

— Il eût été moins dur pour vous de revenir sur votre odieux passé, en répondant à la sollicitude que vous témoignait votre ancien patron, dont vous avez abusé de la signature.

Le meurtrier répond en haussant les épaules, parce qu'il ne croit pas à l'indulgence de son patron, pas plus qu'à celle de ses juges, il reprend :

— Et moi, je me suis dit : Il vaut mieux en finir aujourd'hui que dans trois mois !

Un menuisier de la Roquette reconnaît le chapeau de son ex-collègue.

C'est alors que Baquet répond :

— Il a autant vu mon chapeau qu'il tient le curé entre ses mains.

Veut-il parler du marchand de vins qui s'appelle *Curé* où il a pris le couteau accusateur, ou bien veut-il faire allusion aux croyances de ce menuisier ?

En tous les cas, cette réponse lui vaut une verte réprimande du président. La liste des témoins épuisée, le chef du jury donne lecture du verdict.

Il est affirmatif, sur la double question de vol et d'assassinat. Baquet est condamné à la peine de mort. Il se retire après avoir entendu son arrêt, sans manifester aucune émotion.

CHAPITRE XXIII

LES DEUX EUMÉNIDES.

Vers la fin de l'année 1874, ma situation à la préfecture, je l'ai dit, était devenue intolérable. La chute de M. Thiers me livrait à la merci de mes nombreux ennemis.

Ma demande de retraite, que je tenais à la disposition de mes chefs, était cependant, pour une cause que je vais expliquer plus loin, toujours repoussée par mes supérieurs.

Je restai donc de la police, *malgré moi*. Cette situation singulière, je la devais à M. Thiers *tombé* par l'Empire qui n'avait pu cependant se remettre debout, après sa chute.

Dans l'intérêt de son pouvoir, M. Thiers, avait cru bien faire en rendant à la préfecture son ancien fonctionnement du temps de Piétri. Quand il tomba, il n'y manquait plus que M. Lagrange.

Au point de vue de mon intérêt, mon illustre

protecteur avait eu peut-être raison de me traiter de sot, lorsqu'il créait pour moi, surtout pour *lui* la fonction de *sous-préfet de police.*

De cette façon, il me mettait à l'abri des rancunes et des ambitions de mes compétiteurs, des caprices de mes supérieurs, des arrière-pensées plus ou moins hostiles de leurs créatures.

Mais mon intérêt, je le répète, a toujours passé après celui de la grande administration dont, par instinct, par devoir, je n'étais qu'un rouage indépendant. Jusqu'à la fin de ma carrière, mon illusion ne s'est pas dissipée. Je n'ai rien fait pour la détruire, en ne me considérant que comme un *chasseur de criminels.*

Si j'ai fait quelquefois de l'opposition *passive* aux divers gouvernements dont j'ai été successivement le fonctionnaire, c'était lorsqu'on cherchait à me distraire de ma voie, lorsqu'un surcroît de faveur tombait sur moi, au profit du despotisme, pour changer le policier en un homme de gouvernement.

En refusant une faveur spéciale qui dénaturait ma fonction, qui froissait mon indépendance, qu. était un danger pour l'administration, je m'aliéna l'esprit de mes chefs, je me livrais aux rancune de ceux que j'avais frappés par ordre supérieur.

Le danger que je n'avais su éviter en 1870, je l retrouvai en 1874. Dans cette dernière année, les bonapartistes, revenus à la préfecture, disaient de moi :

— Claude est un faux frère, un homme du 4 septembre. Et il a si peu de principes, que si la Commune eût duré, il se fût fait *communard !*

Les anciens agents du 4 septembre, tolérés par Raoul Rigault dans mon administration qui, après M. Thiers, les tolérait encore, disaient aussi :

— Il ne faut pas se fier au bonhomme! C'est un paratonnerre; il se joue de la foudre et s'en sauve après s'en être servi. Depuis le 2 décembre, c'est l'homme de tous les coups d'État, sauf après à s'en laver les mains!

Voilà comment j'étais jugé par mes employés en 1874.

Oh! la politique! Quand donc la chassera-t-on du temple de la justice pour faire de ses serviteurs, les serviteurs absolus de la société, sans qu'on puisse leur demander compte d'un passé qu'ils sont incapables d'avoir fait, ni d'un avenir qui ne les regarde pas.

Si je restais quand même, après ces injustes suspicions, à la préfecture, c'était moins par calcul que par devoir, moins par égoïsme que par désintéressement, dans l'unique intérêt de mon service.

Depuis la fin de l'Empire, je voyais indistinctement mes chefs se succéder. Cependant, s'il y a dans le gouvernement un rouage qui devrait être à l'abri de tous les chocs, c'est bien celui de la police. S'il peut, s'il doit s'améliorer, ce n'est jamais politiquement.

En police, les hommes sont tout; plus on les change, moins la police va!

Plus que partout ailleurs, un roulement incessant de fonctionnaires à la préfecture de police a de déplorables conséquences.

Chaque nouveau préfet de police, apporté fré-

quemment à la préfecture par la politique, s'aperçoit, une fois installé, qu'il ne peut renouveler son personnel comme le ministère qui le renouvelle trop souvent.

Pour faire quelque chose de sérieux sur un *terrain* étranger à ce préfet, il faut bien, malgré *lui*, qu'il conserve les hommes d'expérience qui lui font connaître ce qu'il est appelé cependant à diriger.

Voilà pourquoi, par dévouement, je dus rester après la chute de l'Empire, depuis l'arrivée du *comte* de Kératry jusqu'à M. *Renault*, à mon poste de chef de la sûreté. Jusque sous la Commune, il n'eût dépendu que de moi de rester dans mon emploi, malgré Rigault, sous les ordres du citoyen Duval!

C'était ce qui donnait une ombre de raison à *mes* détracteurs ultra-libéraux que, pour la même manière de voir, on n'osa pas changer, après le septennat!

Si à cette époque on conservait à la préfecture des employés très antipathiques au nouvel état de choses, c'était parce que l'on était forcé de les garder.

En voyant rentrer à la préfecture les hommes bannis au 4 septembre, en m'apercevant, en 1874, que ceux qui restaient à la préfecture n'attendaient qu'un bouleversement pour en faire chasser les bonapartistes, ma résolution était bien prise.

Je me disais : mon dévouement aura des bornes. Je resterai chef de la sûreté, tant que je continuerai à rester le grand ressort caché du mécanisme qu'ostensiblement mes chefs semblent faire marcher. Une fois qu'ils connaîtront assez le service pour marcher

sans moi, je n'attendrai pas un nouveau cataclysme; je prendrai ma retraite. Je la provoquerai au besoin sans attendre d'autres chefs à instruire, parce que de chute en chute, de gouvernement en gouvernement, je puis rencontrer ou des bonapartistes trop dévoués, ou des vengeurs de Rigault trop fanatiques!

Un événement qui, en apparence, paraissait étranger à ma résolution, vint, à cette époque, la raffermir encore.

Un jour, un personnage politique, appartenant au camp de l'opposition, fut compromis dans une affaire scandaleuse; elle pouvait gravement compromettre sa position et entraver son avenir.

Comme la réaction était toute-puissante, les journaux inféodés au pouvoir n'avaient pas craint d'ébruiter le scandale et de dénoncer publiquement son auteur.

La justice eut son cours; elle fut entravée par les amis secrets de cet homme politique. Il était à ménager, parce qu'il avait, par son récent mariage, des amis influents dans tous les camps, parce que ces amis jouissaient d'une popularité que n'eut jamais le septennat, croulant avant son terme sous cette popularité même!

A peine cet homme de l'opposition fut-il arrêté, que ses journaux tonnèrent contre cette mesure répressive. Ils attaquèrent à la fois et la police et la magistrature.

Je fus chargé spécialement, après cette arrestation, de me rendre auprès de l'épouse de cet homme dont le délit était de nature à mettre contre lui sa propre femme.

Quelle était cette femme?

Une personne qui, depuis plus de vingt-cinq ans, par sa beauté, par son esprit, par ses talents d'écrivain et d'artiste, avait eu l'art de se faire, surtout de se conserver des partisans dans les diverses classes de la société.

Pour parvenir à tous les sommets, cette femme n'avait pas hésité, depuis 1848, à être la complaisante des différents personnages qui en avaient dominé les hauteurs.

Mariée très jeune à un homme qui, par son caractère, par ses doctrines, répudiait le mariage, cette femme, qui avait tous les instincts de la courtisane, s'était livrée à la fois à l'amour légal et illégal pour avoir le droit de bénéficier, une fois repudiée par son mari, de toutes les impudicités!

Une dame mariée, séparée de son époux, en s'abandonnant à tous les écarts de la vie libre, ne tombe pas aussi bas que la fille. Le nom de son époux reste son égide et son excuse.

La femme en question, mariée d'abord à un réfractaire, pouvait donc se permettre impunément, par le pouvoir de sa beauté et de ses talents, les excentricités tolérées chez la courtisane et chez l'artiste.

N'avait-elle pas les séductions de l'une et les dons de l'autre? A l'aide de ses qualités qui n'étaient pas gâtées par les faiblesses du cœur, cette dame ne tarda pas à prendre une place exceptionnelle dans un monde supérieur qu'elle n'aurait jamais pu connaître comme courtisane. Elle y régna par droit

de beauté et par droit de talent, elle n'y régna que pour l'exploiter.

En 1848, élevée presque enfant à l'école de la misère, elle était déjà écrivain, artiste et femme politique. Elle n'avait pas craint, en répudiant toutes les pudeurs, en sapant la société à sa base, de se grandir sur ses turpitudes et sur ses bassesses.

Les hommes qui se croyaient aimés de cette femme qui n'aimait qu'elle, s'expliquaient ses aberrations, ses infidélités par son premier mariage, aussitôt rompu que contracté :

« Elle n'eût été ni aussi extravagante, ni aussi catin, disaient-ils, si elle avait été mieux mariée! »

A l'aide de cette excuse, cette beauté, plus folle de renom et de fortune que folle de son corps, put tromper tout le monde. Non seulement elle était tolérée partout, mais ses pantins, dont elle tenait si doucement les fils, ne lui en voulaient pas une fois qu'elle les abandonnait quand ils étaient abandonnés eux-mêmes par la fortune.

C'était ce qu'on appelle une *bonne enfant.* Trop artiste pour s'attacher aux bagatelles du sentiment, l'amour pour elle était un mot ; il n'existait pas plus que Dieu ! L'amour n'était qu'une convention, parce que l'amour est aussi un dieu !

Écrivain politique sous la seconde République, elle devint artiste sous le second Empire. Elle se fit le collaborateur d'un grand artiste de Napoléon III, après avoir été, en 1848, le secrétaire d'un tribun fameux.

Lorsque l'Empire tomba, elle se souvint de son

origine pour monter encore dans les hautes sphères gouvernementales. Elle abandonne l'art qui, sous l'Empire, pouvait seul lui permettre de grandir dans une société blasée, inconsciente, n'agissant, n'écrivant que par la volonté et par la plume du souverain maître.

Elle redevint écrivain sous la République. Avec les préjugés démocratiques, elle put devenir souveraine à son tour. Elle put régner dans le grand sérail social où elle connut toutes les joies, jusqu'à celle de repousser du talon le sultan tombé qui l'avait sortie, par sa beauté et par son talent, de la misère et de l'esclavage.

Dominer les hommes qui avaient commencé par l'avilir, en l'élevant sur leurs vices, tel avait été le rêve de cette femme ambitieuse.

Veuve et à l'âge où la beauté n'est plus un moyen de conquête, elle s'était remariée à un homme politique, esprit nul, dont elle était capable de faire un génie en lui prêtant le sien.

Tout à coup son échafaudage faillit s'écrouler. L'homme qu'elle avait pris pour satisfaire sa suprême ambition tomba dans un piège grossier tendu par ses ennemis politiques.

Surpris par la police, ce personnage était menacé par la justice! S'il eût été atteint par elle, la femme de cet homme, rivée à sa honte, voyait s'écrouler son échafaudage. Le char de sa fortune aurait pu changer en une voiture cellulaire ; la chaîne dorée qu'elle s'était forgée pour entraîner son époux avec elle dans les palais dont elle connaissait

tous les recoins, aurait pu se transformer aussi, pour elle comme pour lui, en une chaîne de forçat! Quel réveil !

Aussi, pour ne pas se réveiller, pour ne pas se revoir telle qu'elle était à son obscur début, pour ne pas tomber aussi bas avec l'homme qu'elle n'avait épousé que pour s'élever encore avec lui, remua-t-elle ciel et terre!

Contre le pouvoir nouveau qui s'était mis à la traverse de son ambition, elle employa les hommes influents qu'elle avait connus dans tous les partis! Elle montra son nouvel époux non comme un coupable, mais comme une victime de la réaction triomphante.

Cette femme ambitieuse et intrigante réussit si bien à blanchir son mari dans l'opinion publique, que la justice n'osa plus sévir après l'arrestation provisoire de son mari.

Je ne sais trop si le directeur de la sûreté, en m'envoyant chez cette dame quand les parties lésées par le délit de cet homme étaient sur le point de se récuser, je ne sais si je n'étais pas moi-même la victime d'une vengeance administrative et secrète.

En tous les cas, je vais raconter ce qui se passa à la suite de la visite que la préfecture me conseilla de faire auprès de cette dame, et signaler l'étrange rencontre que j'y fis.

Lorsque je m'annonçais à l'épouse de l'homme incriminé, je fus reçu dans un magnifique hôtel. Je fus introduit auprès de sa propriétaire dans un grand salon, tout meublé d'objets d'art.

Je vis une dame dans une toilette désordonnée qui n'était pas exempte de coquetterie. elle faisait valoir avec un certain goût les restes d'une beauté qui, vingt ans auparavant, avait dû être admirable de séduction et de pureté.

Cette dame, à mon entrée, était couchée avec indolence sur un divan; elle était dans une attitude distraite et rêveuse, le corps enveloppé dans les plis d'un large peignoir, fort échancré à l'endroit de la gorge qu'elle avait fort belle et d'une blancheur lactée. A mon aspect, la dame sauta d'un bond de son divan, frémissante de colère.

Son visage régulier, si impassible d'ordinaire pour ne pas trahir ses rides dissimulées par des cosmétiques invisibles, prit tout à coup une expression grimaçante et hideuse. Son attitude était à l'unisson de son visage, toute de menaces.

Quoique habitué à l'effet produit par mon nom et ma triste qualité, je fus très intrigué, très troublé par cette métamorphose.

Cette vieille Célimène, encore coquette à l'âge où les femmes n'ont plus rien à cacher pour plaire, venait de se changer en Circé.

Il fallait qu'elle fût bien montée contre moi, contre tous les gens qui l'avaient attaquée dans sa vanité et dans son ambition?

En face de cette nouvelle ennemie, je m'empressai de lui dire, en m'inclinant jusqu'à terre :

— Madame, je suis envoyé par la préfecture pour vous demander quelques renseignements qui intéressent la justice, au sujet de l'incident malheureux concernant l'arrestation provisoire de votre mari.

Pendant que je m'exprimais ainsi, la dame piétinait sur place. Elle battait la mesure de ses mains avec un éventail qu'elle faillit briser entre ses doigts pour ne pas m'en souffleter :

— Monsieur, exclama-t-elle en grinçant des dents, vous pouviez vous dispenser de votre visite. Je l'attendais moins qu'une ordonnance de non-lieu en faveur de mon mari que la loi défendait d'arrêter. Voilà, monsieur le policier, tout ce que j'ai à vous répondre.

— Avez-vous donc déjà, pour me parler ainsi, madame, lui répondis-je, froissé de son air de défi, cette ordonnance si désirée ?

— Et vous, monsieur, ajouta-t-elle en faisant craquer son éventail dans ses doigts crispés, avez-vous un mandat quelconque pour me menacer chez moi?

— Je ne vous menace pas, je vous supplie...

— Et moi, monsieur, m'interrompit-elle, je vous supplie d'abréger votre visite. Mon mari, par sa qualité, ne mérite pas l'injure de votre présence, pas plus que l'arrestation qu'il subit! Ceux qui vous envoient auront à en répondre devant la justice du pays, plus forte que celle de votre magistrature; et je vous en réponds, nos ennemis politiques seront les mauvais marchands de cette infamie!

A mon tour, j'étais irrité de l'aplomb de cette femme méconnaissant, dans son orgueil et sa colère, les droits de la magistrature.

— Madame, lui répondis-je, en France la justice est égale pour tous et sous tous les régimes, à plus forte raison sous la République.

— Laissez-moi donc tranquille, exclama-t-elle, en reportant sur moi sa furie! Laissez-moi donc tranquille avec votre justice! Ce n'est pas à moi, monsieur le policier renégat, qu'il faut conter ces balivernes! Où en seriez-vous, si la justice avait eu raison de vos palinodies! Jadis, vous deviez tout à Louis-Philippe; n'est-ce pas? Eh bien! ne l'avez-vous pas trahi pour l'Empire? Et n'avez-vous pas trahi l'Empire pour la République de *M. Thiers* que vous aimiez tant! Pourtant vous venez de le *lâcher* comme l'empire, comme la royauté, comme tous les hommes et les choses qui ne vous servent plus! Eh bien! dites-moi, avez-vous été puni de vos trahisons? La justice est-elle juste? Elle qui vous protège aussi par les événements et les hommes que vous suivez, comme le requin suit un navire en détresse? La justice ne vous laisse-t-elle pas debout et vivant, quand vous avez fait fusiller tant de monde, sans compter mes *amis* Rigault et Ferré, sans compter ceux que vous traquez encore dans cette République, dont vous êtes resté le bourreau comme sous tous les autres régimes?

A ces insultes personnelles, je relevai vivement la tête, je la dévisageai, en regardant dans les yeux cette énergumène qui agitait déjà contre ma joue le manche de son éventail, comme le manche du fouet de Némésis!

— Madame, lui répondis-je, quand bien même j'aurais été le bourreau payé par tous les régimes, ce n'est pas au bourreau d'ordinaire que les victimes se plaignent? Veuillez vous modérer, dans l'intérêt de votre mari, pour la dignité

de la justice dont je reste le serviteur et le subordonné.

— Oui, rugit-elle, la justice, elle est commode pour les gens de votre espèce lorsqu'ils veulent s'abriter sous son manteau, derrière sa balance pour dissimuler leur haine et assouvir leurs infamies? Patience, monsieur Claude, nous aurons notre tour! M. Thiers, malgré la reconnaissance qu'il s'était acquise de la part de la bourgeoisie, n'était pas si fort, puisqu'il vient de tomber! Mac-Mahon, que vous avez l'impudence de servir, est moins fort encore, puisqu'il a, depuis Sedan et la défaite de la Commune, la France démocratique contre lui! Patience, nous reviendrons! On nous calomnie, on nous traque, on nous tue. Tant mieux! tout cela prépare notre revanche contre vos Baziles en épaulettes ou Baziles casse-têtes! Le peuple, soyez-en certain, nous portera de lui-même sur le pavois national! Alors, messieurs les policiers, garde-chiourmes de la révolution, gendarmes de juin, de décembre et du 18 mars, nous verrons de quel côté sera la justice? Plus le peuple compte de défaites, plus il compte de martyrs! Les martyrs se vengent! Or, comme le peuple sera toujours le peuple, comme il faut un maître à un peuple, qu'il s'appelle César ou Cromwell, Richelieu ou Bismarck, Guillaume Tell ou Marat, comme la brute, dirigée par les intelligents, a toujours besoin, une fois en rut, de mordre les précédents tyrans qui l'avaient matée, ce sera notre tour! Et je vous réponds que nous donnerons de quoi mordre à la brute! Vengeance pour vengeance, calomnie pour

calomnie, sang pour sang! Le sang Ferré, qui éclaboussa votre front au poteau de Satory, demande vengeance. Vous n'avez pas encore subi la nôtre, depuis qu'un traître vous a ouvert votre prison. Elle se rouvrira pour que vous la subissiez cette fois! Votre arrêt est dicté par les vôtres, au ponton! Entendez-vous, sbire de Bonaparte et de Thiers, agent de tous bénisseurs, trahisseurs! Oui, votre place est marquée au pilori, bourreau! Je sais que nous avons encore à reculer avec ce sôudard de Mac-Mahon; eh bien! nous reculerons pour mieux sauter. Pour arriver à la démocratie sociale, je sais qu'il faudra nous hisser de nouveau sur les épaules du petit Thiers, le sinistre! Ce ne sera pas pour longtemps, et avec nous il ne se brûlera pas comme avec les ducs; non, car nous le brûlerons nous en compagnie de ses dignes serviteurs dans un autodafé, dont le peuple tiendra la torche! Voilà ce que nous vous promettons, au nom des vrais défenseurs de la République, qu'on veut encore envoyer aux pontons après le massacre! Sachez-le bien, maître Claude, vous n'échapperez plus, comme il y a trois ans, à la Santé, aux défenseurs de la République que vous voulez tuer de nouveau. Vous m'avez parlé au nom de votre justice; moi, je vous parle au nom de la nôtre!

Elle n'avait pas achevé sa tirade, que je me rappelais avoir entendue, aux variantes près, à tous les clubs révolutionnaires, que ma colère était tout à fait tombée.

La femme politique qui m'était apparue d'abord

si menaçante me devint, en exagérant ainsi sa pose, sa phraséologie, sa rage, excessivement ridicule.

J'écartai tout ce que ces mots ronflants avaient d'injurieux dans la bouche de cette femme, dont les traits, les gestes exagérés ne m'étaient pas inconnus.

L'animation qui avait enflammé son visage, en lui redonnant la transfiguration de la jeunesse et de la beauté, m'avait rappelé la femme que j'avais vue vingt-six ans auparavant à la tribune du club du boulevard Bonne-Nouvelle.

Le timbre de sa voix vibrait encore plein d'indignation et de colère; il ne s'était pas éteint sous son geste solennel ayant l'ampleur d'un orateur sur l'estrade, que je lui demandai :

— Pardon, madame, si vous me connaissez, je crois à mon tour vous reconnaître? Et cette fois, c'est tout à votre avantage. Votre beauté, surtout lorsqu'elle est animée par l'inspiration, n'a pas plus changé depuis vingt-six ans que vos principes. Ne faisiez-vous pas partie, à cette époque, quand j'étais commissaire de votre quartier, ne faisiez-vous pas partie d'un club de femmes *sans-culottes?* A cette époque, si vous étiez aussi véhémente qu'aujourd'hui, vous n'étiez pas aussi arrogante? Un certain soir, les maris du quartier, furieux de l'émancipation que vous prêchiez à leurs épouses, avaient juré de vous donner le fouet en plein boulevard! Je crois me rappeler, madame, si ma mémoire est fidèle, qu'il fallut l'intervention de mon autorité de commissaire pour vous

épargner l'humiliante correction que vous prépa-raient les maris indignés, et si disposés à vous cor-riger pour avoir osé porter dans leur ménage la discorde et l'insubordination. Donc, madame, en m'insultant, moi, jadis votre sauveur, vous man-quez complètement de reconnaissance ?

A ces mots prononcés sur le ton du persifflage, cette dame n'était plus une énergumène, c'était une lionne. Ses yeux lançaient des éclairs ; elle bondit contre moi, le bras levé, prête à me souffleter de son éventail.

— Insolent ! exclama-t-elle.

Puis, elle se contint à son tour. Elle devint aussi froide, aussi calme que j'étais ironique. Dans une attitude à la Sapho qu'elle savait prendre dans les grands moments, le coude appuyé sur le dossier de son divan, la main sur son menton, comme la nymphe antique sur son rocher, elle me dit :

— Peut-être, monsieur, serez-vous plus sérieux avec ma sœur qui a des droits antérieurs à la ven-geance que nous vous préparons.

Elle n'avait pas achevé ces mots qu'elle dit tout haut un nom qui me rendit en effet très sérieux. Il me rappelait une femme terrible pour moi, et qui comptait dans les époques les plus funestes de ma vie.

A peine ce nom fut-il prononcé, et comme si cette mise en scène eût été réglée à l'avance, que je vis entrer par une porte vis-à-vis, qui ?

Mme de C*** !

En effet, la sœur dont m'avait parlé autrefois

cette femme fatale, lorsqu'elle essayait de nouveau de me séduire par amour maternel, c'était cette politique, dont le mari était à son tour compromis.

Plus vieille qu'elle de vingt ans, cette femme expérimentée s'était, naguère, autorisée de son âge, de sa position légale, pour disputer sa nièce à sa mère, pour la soustraire aux mauvais exemples d'une courtisane, qui ne valait guère mieux que la matrone mariée ! Depuis, comme on l'a lu précédemment, les deux sœurs s'étaient réconciliées, moins par affection de famille, que pour unir entre elles leurs forces politiques, en vue d'un avenir incertain.

Mme C***, l'espionne bonapartiste, avait dans son jeu tous les atouts napoléoniens ; la dame en question avait dans le sien tous les atouts de la démocratie ! En attendant que l'une s'aidât de l'autre, au retour de l'Empire ou de la Commune, elles s'unissaient contre leurs ennemis communs.

J'en étais un vivant exemple.

A la vue de ces femmes qui se dressaient contre moi comme deux statues de Commandeur, j'avoue que je n'avais plus, en face d'elles, l'aplomb et l'impertinence de Don Juan !

L'une ne me rappelait-elle pas le passé sinistre de Mme X***, sa mort tragique, le trépas de l'officier prussien, le suicide de l'Italien, les dernières heures du colonel, mort pour cette espionne maudite dans les fossés de Forbach ! L'autre ne me menaçait-elle pas d'un avenir aussi horrible que l'avenir de tous ces hommes qui n'étaient plus, comme mon

amie X***, comme tant d'autres, dont ces femmes, ces monstres, avaient escompté depuis longtemps l'agonie!

J'avoue qu'à l'aspect de ce nouveau fantôme, le fantôme de ma vie passée, je poussai une exclamation de terreur, je me reculai de ces deux femmes, comme devant les divinités infernales que place Eschyle dans ses tragédies!

A mesure que Mme de C*** s'avançait vers moi, sa sœur se reculait; elle jouissait de l'épouvante peinte sur tout mon visage! Elle n'avait pu me faire trembler! Sa sœur s'en chargeait! C'était je le répète l'image de mon passé, d'un passé d'hier où j'avais failli mourir; et je revoyais cette Mme C***, par la volonté de sa sœur, pour me rappeler sans doute que mon avenir prochain ne devait pas être moins terrible que mon passé de la veille!

En effet, Mme de C***, en me saluant de la même façon ironique avec laquelle j'avais accueilli les menaces de sa parente, me dit à son tour :

— Bonjour, monsieur Claude, vous ne vous attendiez sans doute pas à revoir dans la personne que la réaction vous donne encore à tourmenter, ma propre sœur. Moins cruelle que vous, elle a été sensible aux larmes et aux justes revendications d'une mère. Cette fois, la Providence est juste; elle arme contre vous deux ennemies qui se souviendront à un moment donné que votre dureté de policier ne s'est adoucie ni devant une épouse injustement outragée, ni devant une mère descendant jusqu'à la prostitution pour vous demander protection pour son enfant! Vous avez été insensible

à l'indignation d'une épouse outragée, à la prière d'une mère ! Quand le moment sera venu, monsieur Claude, votre insensibilité nous donnera le droit d'être aussi cruel que vous pour nous venger. La prison de la Santé est encore debout, avec la cellule *trente-trois*; et la révolution n'est pas morte ! Or, comme je vous le disais autrefois : l'Empire que vous avez déserté a failli deux fois renaître pour vous faire fusiller, vous, avec tous les hommes de septembre. L'Empire que je représente, s'il ne renaît pas demain, sera remplacé par une République qui ne sera plus celle de Mac-Mahon, pas plus qu'elle n'est aujourd'hui celle de M. Thiers, dont je vous avais prédit la chute. Ce sera la République, représentée ici par ma sœur ! Or, d'un côté comme d'un autre, ce sont les chassepots dont vous avez évité le feu à la prison de la Santé, qui sont encore dirigés contre vous ! Vous le voyez, le talisman que je vous ai donné, cette corde de pendu que vous tenez de mon Italien, mort chez moi, est bien près de vous servir. Vous ne l'avez pas perdue au moins cette corde-là ! comme votre protecteur, M. Thiers, bien perdu pour vous aujourd'hui. Or, demain, vous aurez besoin de votre talisman; car nous vous avertissons, à la prochaine révolution, nous serons sans pitié pour vous, comme vous vous êtes montré sans pitié pour nous !

Mme de C*** me salua très ironiquement, avant de reprendre la porte derrière laquelle sa sœur s'était éclipsée pour me livrer tout entier à la fureur de ma plus implacable ennemie.

— Quand la révolution viendra, me disais-je en

répondant mentalement à ces femmes maudites, je ne vous attendrai pas, mes belles furies ! Je ne ferai plus ce que j'ai fait pour l'Empire ou pour la république de M. Thiers, je serai loin.

Instinctivement je me rappelai la reconnaissance sincère, quoique un peu tardive, de la famille du directeur de la compagnie des Petites-Voitures à mon égard.

Et l'esprit troublé par les tableaux de mon passé, par les menaces de l'avenir, je quittai mes deux Euménides !

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE DES MATIERES

DU TOME NEUVIÈME

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

1484-82. — Imprimerie D. BARDIN et Cie, à Saint-Germain.

